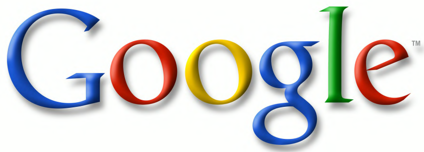
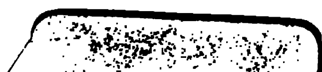

Google





LES
PAPIERS DE NOAILLES
DE LA
BIBLIOTHÈQUE DU LOUVRE

Dépouillement de toutes les pièces qui composoient cette précieuse collection,
Brûlée dans la nuit du 23 au 24 mai 1871,

Avec le texte même d'un grand nombre de documents relatifs
aux guerres civiles du XVIe siècle.

PUBLIÉ

PAR LOUIS PARIS

Éditeur du CABINET HISTORIQUE et de L'IMPOT DU SANG

Tome Premier

PARIS

Au CABINET HISTORIQUE
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

Et chez DENTU, libraire
GALERIE D'ORLÉANS, PALAIS-ROYAL

—

1875

LES

PAPIERS DE NOAILLES

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DU LOUVRE

PRÉFACE

Nous donnons ici la table générale des matières des quatre premiers volumes du *Recueil* Noailles de la Bibliothèque du Louvre; et nous faisons suivre cette table d'un choix ou plutôt de la plupart des lettres de ce *Recueil* dont nous avons pu, en temps propice, faire prendre copie. Nous n'affirmerons pas que notre copiste ait eu la main assez heureuse pour transcrire ce que chaque volume avoit de plus important. Rien alors ne paroissoit nous presser et nous nous réservions de prendre notre temps pour l'achèvement de ce travail. La copie intégrale opérée, nous eussions fait le tri des pièces et n'eussions réservé pour l'impression que les documens d'un intérêt sérieux et pour la famille et pour le pays. Les désastres de 1870 et 1871 nous ont surpris et arrêté dans nos illusions, comme dans nos projets; mais la catastrophe qui, avec l'une des plus belles bibliothèques du monde a réduit en cendres les trente volumes des papiers de Noailles, a par cela même assuré le succès du petit nombre de documents sauvés par nos soins, qu'ils soient ou non les plus curieux de ce recueil.

Nous avons dit que ces quatre volumes formoient la première série de la correspondance de la maison de Noailles

pendant la seconde moitié du XVI[e] siècle. En effet on y voit figurer comme parents ou alliés du principal personnage, tous les gentilhommes du Limousin et des contrées environnantes, avec lesquels Henri de Noailles entretenoit d'amicales relations. Pour toute autre famille il eût pu exister quelque inconvénient à publier *in-extenso* des lettres intimes et propres à initier le public à la vie privée de tant de personnages. Ici rien de pareil à redouter. Tout y est à l'insigne honneur du nom de Noailles et nous ajouterons qu'il est douteux qu'aucune maison de France puisse jamais produire une correspondance plus volumineuse, et qui tout en restant intime et familière ne cesse pas d'intéresser à un aussi haut degré l'histoire du Pays.

A la suite du dépouillement des quatre volumes dont nous venons de parler nous donnons l'indication sommaire des pièces qui composent les dossiers relatifs à la maison de Noailles et que nous a fournies le cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale. On y trouve avec les titres, les charges et dignités dont furent tour à tour revêtus MM. de Noailles, toutes les alliances de la famille et le degré de parenté des personnes qui figurent dans la correspondance. Nous avons donc cru utile, à plus d'un point de vue, de faire suivre notre dépouillement de cet extrait qui justifie et éclaircit un grand nombre de questions et de points douteux.

Nous réservons pour notre second volume la table générale des vingt-six tomes dont les quatre précédents n'étoient que l'entrée en matière. Ici la correspondance change de nature et d'objet. Ce n'est plus un commerce de lettres entre les membres de la famille, mais seulement le recueil des lettres et missives adressées à la maison de Noailles, et principalement au maréchal duc amiral Jules de Noailles, et au duc maréchal Adrien-Maurice de Noailles, les glorieux

descendants de ce Henri de Noailles dont nous donnons ici la correspondance.

Nous aurons peu d'extraits à produire de cette partie du Recueil : à vrai dire nous ny avions plus la même attraction, malgré le grand intérêt que présentoient la plupart de ces volumes où figurent les plus beaux noms du grand siècle. Nous étions tenu en garde par l'idée que ces volumes avoient été vus, consultés et mis à contribution par un grand nombre de chercheurs et de curieux ; que MM. Sainte-Beuve, Combes, Geoffroy, Lavallée, Pierre Clément et beaucoup d'autres y avoient puisé à pleines mains et en avoient tiré pour leurs publications de nombreux extraits. Il nous falloit donc, sous peine de double emploi, différer les nôtres et étudier les livres parus. — Le temps nous a manqué.

Ce nonobstant, nous faisons suivre le dépouillement des vingt-six volumes d'un certain nombre de lettres extraites de ces volumes et qu'en dehors de la publicité que leur a déjà donnée le *Cabinet historique*, nous regardons comme inédites. Le lecteur jugera de leur importance et de leur intérêt.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE.

Dépouillement des quatre volumes de la première partie.
Fin du XVIe siècle et commencement du XVIIe.

DEUXIÈME PARTIE.

10. — H. DE NOAILLES A M. L'ABBÉ DE L'ISLE.

11. — M. DE NOAILLES (HENRY) A M. L'ABBÉ DE L'ISLE.

12. — CHARLES DE NOAILLES A M. HENRI DE NOAILLES, SON FRÈRE.

13. — M. DE MONTAGNAC A M. H. DE NOAILLES.

14. — M. DE MONTAGNAC A M. H. DE NOAILLES.

15. — LE SIEUR DUPEYRON A MONSEIGNEUR DE NOAILLES.

16. — M. DE VENTADOUR A M. H. DE NOAILLES.

17. — M. DE SAINT-MARSAL A M. DE NOAILLES (HENRY), SON COUSIN.

69. — M. DU BREUIL OU DE LA BREULLIE A M. DE NOAILLES.

70. — M. DU BASTIT A M. H. DE NOAILLES.

71. — M. D'ARAGNY A M. H. DE NOAILLES.

72. — M. DE NOAILLES A LAQUANT.

73. — MADAME DE VILLEMOR, NÉE J. DE GONTAUT,
A M. H. DE NOAILLES.

74. — M. DAVID DE VANTAUX A M. DE NOAILLES.

75. — M. DE CHAMBARET A M. DE NOAILLES, SON COUSIN.

76. — M. LE BURG A M. H. DE NOAILLES.

77. — M. DE VILLEMOR A M. H. DE NOAILLES, SON COUSIN.

113. — ARREST DU PARLEMENT DE BORDEAUX DU 27 JANVIER 1590.

114. — M. HENRY DE NOAILLES A MADAME SA MÈRE.

115. — DON OU REMISE FAITE PAR LE ROY A M. HENRY DE NOAILLES, DE PLUSIEURS SOMMES CONSIDÉRABLES.

116. — H. DE NOAILLES A MADAME DE NOAILLES, SA MÈRE.

117. — M. HENRY DE NOAILLES A LAQUANT.

118. — M. DE COMBORT A M. H. DE NOAILLES, SON COUSIN.

PIÈCES OMISES A LEUR DATE.

FIN DE LA TABLE.

INDICATION DES NOTES

SUR LES PERSONNES, LES LIEUX ET LES FAITS

Paris. — Typ. PILLET fils aîné, 5, rue des Grands-Augustins.

LES

PAPIERS DE NOAILLES

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DU LOUVRE

PREMIÈRE PARTIE

DÉPOUILLEMENT DES QUATRE VOLUMES DE LA PREMIÈRE PARTIE

Fin du XVIe *siècle et commencement du* XVIIe.

T. I de la 1re série. — 1. Lettre de M. de Noailles (Henri) à M. Gilles de Noailles, abbé de l'Isle et de Saint-Amand, son oncle. — De Paris, 22 février 1575. — Page 9.

M., Estant de retour de Limousin en cette ville...

Nous reproduisons cette lettre au n° 10 de nos extraits.

2. Henri de Noailles à Madame de Noailles (Jeanne de Gontault sa mère). — De Larche, 1er février 1576. — Page 11. — Repr. au n° 33.

Madame, la présente sera pour vous dire que je me suis rendu en ce lieu...

3. Henri de Noailles à M. de l'Isle. — De Larche, 13 juillet 1576. — Fol. 13, repr. au n° 44.

Mons., la présente sera pour vous supplier bien humblement m'excuser si j'ai tant tardé...

4. Le sieur Touchard, abbé de Bellozane, précepteur de M. Henri de Noailles, à Madame de Noailles. — Du collége de Navarre, 8 juillet 1577. — Fol. 15, repr. au nº 46.

Madame, j'ay grand regret de vous voir travaillée...

5. M. Henri de Noailles à M. l'abbé de l'Isle. — De Larche, 15 août 1578. — Fol. 17, repr. au nº 51.

Mons., je vous escrivis estant à Thoulouze au commencement...

6. M. Henri de Noailles à M. l'abbé de l'Isle. — De Peignières, 11 juin 1579. — Fol. 22, repr. au nº 53.

Mons., mon frère fust de retour hier au soir céans, qui m'a discouru particulièrement...

7. M. Henri de Noailles à M. de l'Isle. — De Lantour, 23 juillet 1579. — Fol. 24, reprod. au nº 54.

Mons., depuis ma lettre escrite, le laquais de ma sœur de Birac...

8. M. Henri de Noailles à Madame sa mère. — D'Orlhac, 29 octobre 1580. — Fol. 26, repr. au nº 59.

Madame, si Lafon a été retenu quatre ou cinq jours...

9. M. Henri de Noailles à M. Dury, maistre d'hostel de M. Levesque d'Acqs. — De Seysses, 4 juin 1584. — Fol. 30, repr. au nº 65.

M. Dury, je receus hier vostre lettre avec celles que vous aviez envoyées à la Fage...

10. Le même au sieur Bedoult, son procureur. — De Larche, le 12 octobre 1585. — Fol. 31, repr. au nº 78.

M. Bedoult, après avoir clos mon paquet,..

11. M. Henri de Noailles à Madame sa mère (Jeanne de Gontault). — Du 25 octobre 1585. — Fol. 33, repr. au nº 85.

Madame, votre depesche du 16 me fut rendue avant-hier mercredy par ce laquais...

12. M. Henri de Noailles à M. de... son cousin. — De Pegnières, 3 janvier 1586. — Fol. 37, repr. au nº 86.

Monsieur mon cousin, je vous escrivis il y a sept ou huit jours par homme exprès...

13. M. Henri de Noailles à M. d'Escars-Lavauguyon. — Pegnières, 5 juillet 1586. — Fol. 39, repr. au n° 89.

Monsieur, après avoir attendu aussi longuement que j'ay peu à Larche de vos nouvelles...

14. M. Henri de Noailles à Madame sa mère. — De Lunel, 15 octobre 1586. — Fol. 41.

Madame, je ne vous ai renvoyé Lafon sitost qu'il vous avoir été promis...

15. M. Henri de Noailles à Madame de Noailles, sa mère. — D'Orlhac, 2 novembre 1586. — Fol. 44.

Par la voie de Mons. d'Escars qui est...

16. M. Henri de Noailles au capitaine Laquant. — De Lafage, 30 octobre 1591. — Fol. 47.

Capitaine Laquant, il faut que ceux du prevost qui sont de la paroisse de Saint-Pantaléon...

Nous avons publié cette lettre dans les *Manuscrits de la bibliothèque du Louvre, brûlés*, p. 101.

17. M. Henri de Noailles au même. — De Larche, 1er novembre 1591. — Fol. 48.

Capitaine Laquant, je vous envoie un paquet pour le sr de Loyac à Tulle...

Publié *ut supra*.

18. M. Henri de Noailles au même. — De Larche, 4 novembre 1591. — Fol. 49.

Capitaine Laquant, je vous prie faire incontinant tenir et par messager exprès, à M. de Sédières...

19. M. Henri de Noailles au même. — De Larche, 7 novembre 1591. — Fol. 50.

Capitaine Laquant, je m'attendois que le capitaine Chambon fut arrivé icy...

20. M. Henri de Noailles à Madame de Montclar, sa femme. — De Lentour, 23 novembre 1591. — Fol. 51, repr. au n° 106.

Ma mye, je vous renvoie ce porteur et vous dis qu'il nous va bien, à tous...

21. M. Henri de Noailles à Madame de Montclar, sa femme. — De Canis, ce 27 novembre 1591. — Fol. 53.

Ma mye, j'escrivis hier matin assés au long à la mère par Joandillon...

Publiée dans les *Manuscrits de la bibliothèque du Louvre, brûlés*, p. 105.

22. M. Henri de Noailles à M. de Sedières, son beau-frère. — De Canis, ce 27 novembre 1591. — Fol. 55.

« Frère, je vous avois escrit hier au matin ce mot, pensant que M. de Favars...

Publiée dans les *Manuscrits de la bibliothèque du Louvre*, brûlés, p. 104.

23. M. Henri de Noailles au capitaine Laquant. — De Larche, ce 4 décembre 1591. — Fol. 57.

« Capitaine Laquant, me voicy de retour de deça pour sept ou huit jours...

24. M. Henri de Noailles à Madame sa mère. — De Pegnières, 4 aoust 1592. — Fol. 58.

« Madame, j'ay receu vos trois lettres à la fois, au retour du muletier Merle...

Cette lettre où est mentionnée, entre autres choses, la mort du maréchal Biron, est publiée, *ut supra*, p. 107.

25. M. Henri de Noailles à Madame sa mère. — Du 23 may 1593. — Fol. 60, repr. au n° 109.

Madame, ce mot sera pour vous donner advis comme nous nous sommes bien conduits...

26. Mandement du roy au trésorier de l'espargne de payer en deux fois la somme de 2000 escus à M. de Noailles, à qui Sa Majesté en a fait don. — Paris, 18 décembre 1593. — Fol. 62.

Henri, par la grâce de Dieu... Nous voulons, vous mandons et ordonnons...

27. M. Henri de Noailles à Madame sa mère. — Du... 1594. — Fol. 64.

Madame, depuis vous avoir écrit et délivré mon paquet au capitaine Bourgade...

28. Le même à M... — De Chartres, dernier février 1594. — Page 67. — (La fin de cette lettre manque dans l'original et dans la copie.

Monsieur, l'original de cette depesche fut baillé il y a quatre ou cinq jours à un messager...

29. M. Henri de Noailles à Madame sa mère. — Du 6 janvier 1595. — Repr. au n° 112.

Madame, je ne pense pas vous avoir rien mandé par mes précédentes...

29 *bis*. — Sommation au receveur général des finances de Limoges, par M. de Noailles, de lui payer 1000 escus de 2000 que le roy lui avoit donnés. — Des 14 et 18 janvier et dernier février 1595. — Page 72.

François Hotman, conseiller du roy et trésorier de son espargne...

30. M. Henri de Noailles à Madame sa mère. — De Bordeaux, du 15 avril 1595.

Madame, je vous dirai par ceste autre que je receus hier au soir, à mon retour de Lannes...

31. Le même à la même. — De Bordeaux, le 21 avril 1595.

Madame, bien que je vous aye escrit assez amplement n'a que deux jours par Brouth...

32. Le même à M. l'Évêque d'Acqs, Giles de Noailles, son oncle. — Du 30 décembre 1595. — Fol. 84.

Monsieur, vous scaurez l'occasion pour laquelle cet honneste homme appelé le s[r] Ciegé...

Publiée en partie dans les *Manuscrits de la bibliothèque du Louvre*, p. 108.

33. M. de Noailles au capitaine Laquant. — De La Fage, ce..... 1596. — Fol. 89, repr. p. 97.

Capitaine Laquant, m'ayant dit ma femme ce que vous luy avez fait entendre...

34. Le mesme au mesme. De..., septembre 1597. — Fol. 90,

Capitaine Laquant, j'ay oublié de vous dire par mes précédentes...

35. Le mesme à M. de la Voute, son cousin. — De Larche, ce 14 avril 1598. — Fol. 91.

Monsieur mon très-cher cousin, vous soyez le très-bien revenu: Je ne pouvois, je vous jure, recevoir...

36. Le mesme au capitaine Laquant. — Du 25 juin 1602. — Fol. 93.

Capitaine Laquant, je vous envoie une copie de la dernière dépêche que j'ay receue de S. M...

37. Pouvoir et commission donnés par M. Henri de Noailles à P. des Champs, seigneur de Meynet. — Fol. 94.

Nous, Henry de Noailles, seigneur dudit lieu, comte d'Ayen, chevalier des deux ordres du roy, conseiller de S. M. en ses conseils privé et d'Estat...

38. Quittance de 600 livres reçues par M. de Noailles de son fermier des Biards. — 1er avril 1606. — Fol. 96.

Nous soussigné confessons avoir heu et receu de Meynet mon fermier des Biards...

39. Réponse de M. de Noailles à Madame de Thoury, sa sœur. — Du 9 janvier 1611. — Fol. 110.

Madame, vostre lettre du 2 de ce moys me fut rendue hier au soir...

40. Le même à M. le prince de Conty. — En juillet 1613. — Fol. 111.

Monseigneur, j'ay sceu comme ceux qui se meslent de mes affaires au haut Auvergne...

41. Le même à M. de la Fosse. — Du 28 septembre 1613. — Fol. 112.

Monsieur, j'ay encore aussi à me plaindre bientost des lettres que Mgr le prince a escrites...

42. Le mesme à Monseigneur. — Du 3 novembre 1613. — Fol. 114.

Monseigneur, s'en allant mes deux enfants aynés trouver leurs majestés.

43. Le mesme à M. le Nonce. — Du 3 novembre 1613. — Fol. 115.

Monsieur, comme nous nous promettons beaucoup de l'honneur...

44. Le mesme à M. de Génécourt. — Du 4 décembre 1613. — Fol. 117.

Monsieur, vous scaurés ce qui s'est passé de deça puis le partement de mes deux enfants...

45. Le même au même. — Du 10 février 1614. — Fol. 119.

Monsieur, j'ay sceu par l'arrivée et passage de deça de mon fils de Saint-Flour...

46. Le même à M. Mascaron de Peucheramet. — De Seisses, du dernier juillet 1615. — Fol. 121

Nostre cher cadet, j'ay à me plaindre de vous, de ce que vous avez empesché...

47. Le même au même. — Du 2 août 1615. — Fol. 123.

Nostre cher cadet, cellecy sera pour vous dire qu'en attendant que je vous puisse envoyer...

48. Le même à Baluze. — D'Aurilhac, ce 3 décembre 1615. — Fol. 125.

Baluze, Brousse, présent porteur qui m'avoit esté dépesché pour me porter une lettre de M. Masqueron...

49. M. de Noailles (Henry) à M... — D'Aurilhac, 4 décembre 1615. — Fol. 129.

Mons., le secrétaire Rougier s'est bien conduit icy et m'a rendu vostre dernière...

50. M. de Noailles à M. Prallin. — Mauriac, 14 décembre 1615. — Fol. 133.

Monsieur envoyant le capitaine Lacouronne, de Saint-Flour, avec un autre des miens, à Lyon...

51. M. de Noailles (Henry) à M. d'Alincourt. — 14 décembre 1615. — Fol. 134.

Monsieur, n'ayant pu recouvrer des armes de deça pour armer un régiment...

52. Le mesme à Mgr..... — Du 28 juin 1621. — Fol. 136.

Monseigneur, depuis cinquante années, je me suis formé une telle habitude de servir les rois, mes maistres...

53. Le mesme à Mgr..... — Du 28 juin 1621. — Fol. 138.

Monseigneur, j'envoie mon fils de Montclar à l'armée; l'occasion où vous êtes est si importante...

54. Le mesme à M. de... — Peignères, 28 juin 1621. — Fol. 139.

Monsieur, vous verriez mon fils de Monclar comme M. d'Estain de la Tercise.... sans l'emploi que M. le maréchal de Thémines a fait de lui...

55. Le mesme à Mgr..... — Du 28 juin 1621. — Fol. 141.

Monseigneur, j'envoie ce mien secrétaire à l'armée, il vous entretiendra s'il vous plaist...

56. Le mesme à M..... — Du 28 juin 1621. — Fol. 142.

Monsieur, dès que l'occasion a cessé où M. le maréchal de Thémines...

57. Le mesme à M. de Caylus. — 2 juillet 1621. — Fol. 143.

Monsieur, j'ay sceu en recevant une lettre de M. le duc de Sully, qui est venu par votrc voie à Aurillac. .

58. Réponse de M. Henry de Noailles au procureur du roy d'Aurillac. — Peignères, 2 juillet 1621. — Fol. 145.

Monsieur, le porteur que vous m'aviez dépesché...

59. M. de Noailles (Henry) à M... — Peignères, 13 aoust 1611. — Fol. 147.

Monsieur, venant de m'avertir M. de Caylus qu'il partoit pour aller trouver le roy...

60. M. de Noailles à M. le Maréchal de Joyeuse. — Sans date. — Fol. 148.

Monseigneur, je ne fais que revenir de la cour où le roy m'a encore commandé de nouveau...

61. Le mesme à Madame sa femme. — 3 mars 1580. — Fol. 150, repr. au n° 58.

J'ay receu après avoir clos mes lettres et présentement les vostres...

62. Le mesme à MM. les élus en la généralité de Saint-Flour. — 16 janvier 1616. — Fol. 151.

Messieurs, pour répliquer à ce que vous me mandiez hier...

63. Le mesme à Madame sa mère. — Peignères, 9 décembre. — Fol. 153.

Madame, j'ay receu par François la vostre accompagnée des autres...

64. M. le comte de Noailles (Henry) à M. le comte d'Ayen (François), son fils. — Sans date. — Fol. 155.

Monsieur mon fils, j'ay esté très-ayse d'avoir sceu de vos nouvelles...

65. M. Henry de Noailles à M. d'Acqs. — Sans date. — Fol. 156.

Monsieur, puisque Dieu m'a tant favorisé que d'avoir le moyen de profiter...

66. M. de Noailles à Madame sa femme. — Sans date. — Fol. 157, repr. au n° 56.

Madame, vous ayant escrit bien amplement ceste après-dînée...

67. M. Henry de Noailles à son neveu. — Sans date. — Fol. 159.

Mon nepveu, je suis d'advis que vous ne reteniez davantage le laquais...

68. État des sommes qui restent à payer par Sa Majesté au sieur de Noailles, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, tant pour avances par luy faites des montres de sa compagnie de gens d'armes qu'autres frais et dépenses par lui faites et pertes par lui souffertes en ses maisons au pays d'Agenois. — Sans date. — Fol. 160,

Premièrement est deu à M. Louis Habert, conseiller du roy...

69. M. de Noailles (Henry) à M. de... — Sans date. — Fol. 162.

Monsieur, estant party le jour même de Saint-Flour...

70. Le mesme à M. son frère. — Sans date. — Fol. 165, repr. au n° 69.

Monsieur mon frère, parce que je scay bien que je vous feré plaisir...

71. Le mesme au capitaine Laquant. — 21 mars. — Fol. 168, repr. au n° 72.

Cappitaine Laquant, je m'asseure que vous avez participé à mon affliction...

72. Le mesme au mesme. — La Fage, sans date. — Fol. 169, repr. au n° 26.

Cappitaine Laquant, parce que j'ay changé d'advis...

73. Le mesme à Monseigneur. — Sans date. — Fol. 170.

Monseigneur, depuis vous avoir fait hier une dépesche...

74. Le mesme au capitaine Laquant. — Lagarde, 7 novembre. — Fol. 172.

Capitaine Laquant, j'ay pris quatre Suisses en mon voyage...

75. Mémoire par lequel M. Henry de Noailles indique ce qu'il faut tirer de son cabinet de Larche. — Sans date. — Fol. 173.

Mes armes toutes dorées avec le chanfrin de cheval doré semblable...

76. M. de Noailles (Henry) à Madame sa mère, Jeanne de Gontaut. — Larche, 16 may. — Fol. 174.

Madame, j'ay receu hier matin vostre paquet baillé au laquais que je vous avois envoyé...

77. Le mesme à la mesme. — Sans date. — Fol. 176.

Madame, depuis vous avoir escrit et envoyé par messager...

78. Le mesme à la mesme. — La Fage, sans date. — Fol. 179.

Madame, Razillé a esté si mal advisé de ne s'estre point arresté à Larche...

79. Le mesme à la mesme. — Sans date. — Fol. 181.

Madame, je suis marry que par la sottise de celui qui escrit sous moi les trois copies...

80. Le mesme à la mesme. — Pegnières, 28 avril. — Fol. 183, repr. au n° 59.

Madame, je receus hier et presque en même temps...

81. Le mesme à la mesme. — Aujoué (à quatre lieues de Tours), 28 aoust. Fol. 187, repr. au n° 110.

Madame, depuis vous avoir escrit d'Angoulême...

Curieuse lettre; il y est question du siége de Paris.

82. Le mesme à la mesme. — La Fage, sans date. — Fol. 191.

Madame, ce m'a esté beaucoup de contentement d'avoir sceu par celle qu'il vous a pleu m'escrire...

83. Le mesme à la mesme. — Larche, sans date. — Fol. 193.

Madame, je vous envoye ce qui me fust rendu hier au soir de Bourdeaux, arrivant hier au soir...

84. Le mesme à la mesme. — Sans date. — Fol. 195, repr. au n° 105.

Madame, le jeune Batut, de Turenne, qui est venu de Tours...

85. M. de Noailles (Henry) à Madame sa mère. — Larche, sans date. — Fol. 196.

Madame, j'ay receu présentement vos lettres par le petit Gingon...

86. Le mesme à la mesme. — Rouen, 5 juillet. — Fol. 198.

Madame, je vous escrivis hier et baillé mon paquet à un des commis de M. de Villeroy...

87. Le mesme à la mesme. — De la Mouchestie, sans date. — Fol. 200.

Madame, mademoiselle de Saint-Hillaire m'a trouvé encore en ce beau séjour...

88. Le mesme à la mesme. — Pegnières, 27 septembre. — Fol. 202.

Madame, depuis avoir laissé M. le comte d'Auvergne...

89. Le mesme à MM. de... — Sans date. — Fol. 204.

J'ay veu par la lettre que l'un de vous m'avez escripte...

90. Mémoire ou procès-verbal envoyé par le seigneur de Noailles comme il pensa estre tué par guet-apans, sur le pont de Coly, etc. — Sans date. — Fol. 205, repr. au n° 32.

Le seigneur de Noailles ayant entendu que le seigneur de Bourdeilles...

91. M. Henry de Noailles à Baluze. — Sans date. - Fol. 207.

Baluze, j'ay veu par une lettre que M. Sambach escrivoit à mon fils de Saint-Flour...

92. Le mesme à Monseigneur... — Sans date. — Fol. 209.

Cette lettre est pareille à celle du 3 novembre 1613 (n° 43).

93. Le mesme à M. l'Évesque de Limoges. — Sans date. — Fol. 211.

Monsieur, je vous suis très-obligé du soin qu'il vous plaist...

94. M. Henry de Noailles à Madame de Thoury, sa sœur. — Sans date. — Fol. 214.

Madame ma sœur, je viens de recevoir deux de vos lettres...

95. Le mesme à Madame sa mère. — Pegnières, 8 aoust. — Fol. 216, repr. au nº 100.

Madame, je receus il y a deux jours vostre dernière...

96. Le mesme à la mesme. — 16 novembre. — Fol. 218.

Madame, on me vient de donner advis qu'on est après à oster le gouvernement de Quercy à celui qui est seneschal...

97. Le mesme à Monseigneur... — Sans date. — Fol. 220.

Mgr, je vous feray encores ce second mot pour vous dire que si vous reconnoissez que mon fils, l'évesque de Saint-Flour, merite d'avoir l'honneur...

98. Le mesme à M. le vicomte de Sedières, son cousin. — Aurillac, 30 décembre. — Fol. 221.

Monsieur mon cousin, j'envoye scavoir de vos nouvelles...

99. Le mesme à Madame sa mère. — 8 décembre. — Fol. 222.

Madame, je ne perdray occasion que je puisse à vous faire part...

100. Le mesme à la mesme. — Larche, 29 aoust. — Fol. 224, repr. au nº 64.

Madame, estant passé par icy M. de Larfullière, s'en allant...

101. Le mesme à la mesme. — Bourdeaux, 3 avril. — Fol. 228.

Madame, j'ay receu toutes vos lettres par ce laquais et eusse souhaité de vous savoir sans ressentiment de goutte...

102. Le mesme à M... — Sans date. — Fol. 230.

Monsieur, l'exprès commandement que S. M. m'a fait de venir en Rouergue...

103. État ou mémoire de ce qui est dû par Sa Majesté à M. Henry de Noailles. — Sans date. — Fol. 232.

Premièrement est deu à cause de M. Louis Habert, conseiller du roy...

104. M. Henry de Noailles à Laquant. — Sans date. — Fol. 234. repr. au nº 26.

Laquant, parce que depuis vous avoir répondu aujourd'huy...

105. Le mesme à Monseigneur... — Pegnières, 13 aoust 1621. — Fol. 235.

Monseigneur, je n'oubliai pas de faire scavoir à M. de Caylus le soin que vous aviez eu de lui et du chasteau de Calvinet...

106. M. de Pompadour à M. de Noailles, son cousin. — Pompadour 15 janvier 1570. — Fol. 237, repr. au n° 6.

Monsieur mon cousin, je ne vous puis escrire le plaisir que ce m'a esté...

107. M. de Montagnac au mesme. — De Constantinople, ce 3 may 1564. — Fol. 239, repr. au n° 13.

Monsieur mon cousin, je n'ay voulu perdre cette commodité...

108. MM. de Montagnac à M. de Noailles (Henry). — Saint-Sadre, 13 juin 1574. — Fol. 241, repr. au n° 14.

Monsieur, je serois bien marry laisser passer aucune commodité...

109. Le sieur du Peyron à Monseigneur de Noailles. — 22 juin 1574. — Fol. 243, repr. au n° 15.

Monseigneur, depuis le 17e mars que vostre chasteau de Malesse fut captivé par Rieu de Molceu...

110. M. de Ventadour à M. de Noailles (Henry). — Brive, 24 juin 1574. — Fol. 245, repr. au n° 16.

Monsieur mon cousin, estant arrivé ce matin en ce lieu...

111. M. de Saint-Marsal à M. de Noailles. — Puydeval, 26 juin 1574. — Fol. 246, repr. au n° 17.

Monsieur, en envoyant ce porteur à Antoine Marchand...

112. M. d'Escars à M. de Noailles (Henry), son cousin. — Dernier juin 1574. — Fol. 248, repr. au n° 18.

Monsieur mon cousin, j'ay entendu que vous estiés de retour...

113. M. de Lestang au mesme. — Brive, 3 juillet 1574. — Fol. 250, repr. au n° 20.

Monsieur, j'ai receu des nouvelles de la Cour par des lettres...

114. M. de Saint-Marsal à M. de Noailles. — Puydeval, 13 juillet 1574. — Fol. 252, repr. au n° 21.

Monsieur, j'ay receu les deux dernières lettres qu'il vous a pleu m'escrire...

115. Le mesme au mesme. — Puydeval, 15 juillet 1574. — Fol. 254, repr. au n° 22.

Monsieur, suivant ce que je vous escrivis par mes dernières...

116. M. de Montal à M. de Noailles. — 26 juillet 1574. — Fol. 256, repr. au n° 23.

Monsieur, je viens de recevoir deux de vos lettres et vous asseure...

117. M. de Saint-Marsal à M. de Noailles. — Puydeval, 11 aoust 1574. — Fol. 258, repr. au n° 24.

Monsieur, ce mot ne sera que pour vous dire que l'homme que j'ai envoyé...

118. M. de Montal à M. de Noailles. — De Tessieu, 17 aoust 1574. — Fol. 259, repr. au n° 25.

Monsieur, je vous veux bien advertir que à ce matin...

119. M. de Lestang du Vialard à M. de Noailles. — 22 novembre 1574. — Fol. 261, repr. au n° 27.

Monsieur, je vous envoye par ce porteur un paquet...

120. M. le comte de Ventadour à M. de Noailles. — Brives, 23 mars 1575. — Fol. 263, repr. au n° 120.

Monsieur mon cousin, j'ay entendu que les ennemis...

121. M. de Bourdeilles aux consuls de Brive. — Camp de Coly, 4 aoust 1575. — Fol. 265, repr. au n° 31.

Messieurs, j'ay prié M. de Noailles de prendre la peine d'aller...

122. M. de Saint-Marsal à M. de Noailles. — Conrots, 9 février 1576. — Fol. 267, repr. au n° 34.

Monsieur mon cousin, j'ay receu vos lettres du 28 du passé...

123. Lettre de M. de Saint-Marsal à M. de Noailles. — Conrots, 15 mars 1576. — Fol. 269, repr. au n° 35.

Monsieur, ayant entendu que vous n'aviez pas encore eu la responce...

124. Lettre du sieur du Mas à M. de Noailles (Henry). — Paris, 12 avril 1576. — Fol. 271, repr. au n° 36.

Monsieur, ayant la paix tout asseurée, comme on tient pour tout asseuré...

125. Lettre de J. de la Guiche, dame de Pompadour, à M. de Noailles. — De Pompadour, 21 avril 1576. — Fol. 272, repr. au n° 37.

Monsieur, j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire...

126. Lettre de M. de Saint-Marsal à M. de Noailles. — Conrots, 25 avril 1576. — Fol. 274, repr. au n° 30.

Monsieur, ayant receu une lettre que M. d'Acqs, vostre oncle, m'escrit...

127. Lettre de M. le comte de Ventadour à M. de Noailles (Henry). Brives, 27 avril 1576. — Fol. 276, repr. au n° 38.

Monsieur mon cousin, les receveurs m'ont dit que les habitans du lieu et paroisse de Larche...

128. Lettre de Madame de Saint-Blancart, dame de Biron, à M. de Noailles, son cousin. — Biron, 4 may 1576. — Fol. 278, repr. au n° 39.

M. mon cousin, s'en allant M. de Grateuil en cour et desirant le favoriser en tout ce que je pourrai...

129. Quittance de sœur Marguerite de Noailles à M. de Noailles, son neveu. — Saint-Perdous, 10 may 1576. — Fol. 279, repr. au n° 40.

Je soussigné, Marguerite de Noailles, religieuse au monastère...

130. Lettre de M. du Mas à M. de Noailles (Henry). — Paris, 16 mai 1576. — Fol. 280, repr. au n° 42.

Monsieur, il n'a esté possible jusqu'à ce jourd'huy de recouvrer le brévet de chez M. de Villeroy...

131. Lettre de M. le comte de Ventadour à M. de Noailles. — Tulle, 18 may 1576. — Fol. 282, repr. au n° 43.

Monseigneur, je receus hier une lettre de Monseigneur, frère du roy...

132. Lettre du sieur du Mas à M. de Noailles (Henry). — Paris, 23 may 1576. — Fol. 283, repr. au n° 43.

Monsieur, Madame et nous sommes en grande peine de savoir de vos nouvelles...

133. Lettre de M. le baron de Gimel à M. de Noailles. — Gimel, 25 juin 1576. — Fol. 285.

Monsieur, estant il y a quelque temps à Paris, madame vostre mère...

134. Lettre de M. de Salaignac à M. de Noailles (Henry), son cousin. — Salaignac, 14 juillet 1577. — Fol. 287, repr. au n° 50.

Monsieur mon cousin, tout présentement je viens d'entendre...

135. Lettre de M. de Lestang à M. de Noailles. — Limoges, 18 juin 1577. — Fol. 288, repr. au n° 46.

Monsieur, je vous mercie bien humblement de la bonne souvenance...

136. Lettre de M. de Chasteauneuf, seigneur de Lostanges, à M. de Noailles, son neveu. — 22 novembre 1577. — Fol. 290, repr. au n° 51.

Monsieur mon neveu, les premières nouvelles que j'ay entendu du différend...

137. Nouvelles et avis de la Cour envoyés par M. Massiot à M. de Noailles. — 13 février 1578. — Fol. 292, repr. au n° .

Vous aurés pareillement entendu par M. de Noailles...

138. Lettre de M. de Lestang, évesque de Lodève, à M. de Noailles. — Lodève, 9 février 1582. — Fol. 294.

Monsieur, il passa ces jours passés un de vos gens en ceste ville...

139. Lettre de M. de Lestang, évesque de Lodève, à M. de Noailles. — Lodève, 1er mars 1582. — Fol. 296.

Monsieur, je receus vostre lettre et vous mercye bien affectueusement...

140. Lettre de M. de Drugeac à M. de Noailles, son cousin. — Drugeac, 22 avril 1582. — Fol. 298.

Monsieur, j'ay esté bien aise de ce que M. Duboy m'a dit...

141. Lettre de M. de Combort-Chasteauneuf à M. de Noailles. — 12 juillet 1582. — Fol. 300, repr. au n° 63.

Monsieur mon cousin, à plus mauvaise heure ne pouvois-je estre adverty...

142. Lettre de M. de Ségur-Pardailhan à M. de Noailles. — 12 avril 1583. — Fol. 302.

Monsieur, j'ay vos deux lettres des 6 et 7 de ce mois et vous dirai que nous vous envoyons les ratifications...

143. Lettre de M. l'Évesque de Saint-Pons à M. de Noailles (Henry), son cousin. — Castelnau, 4 mars 1585. — Fol. 304.

Monsieur, je ne scaurois assez humblement vous remercier de la bonne souvenance...

144. Lettre de M. de Cavagnac à M. de Noailles. — La Gisquardie, 17 mars 1585. — Fol. 306.

Monsieur, sur le point que je cuidois monter à cheval...

145. Lettre de M. de Plaignes à M. de Noailles. — 18 mars 1585. — Fol. 308.

Monsieur, vous ne scauriés croire de combien suis aise...

146. Lettre de M. de Plaignes à M. de Noailles, Mansac, 1er avril 1585. — Fol. 309.

Monsieur, par cas fortuit me suis trouvé céans à l'arrivée...

147. Lettre de M. de Tegra à M. de Noailles. — Tegra, 10 avril 1585. — Fol. 311.

Monsieur, je voudrois de très-bon cœur vous pouvoir naïvement représenter...

148. Lettre de M. du Bastit à M. de Noailles. — 20 avril 1585. — Fol. 312, repr. au n° 71.

Monsieur, j'avons receu la vostre et sommes bien marry...

149. Lettre de M. du Breuil ou la Breullie à M. de Noailles. — 20 avril 1585. — Fol. 314, repr. au n° 70.

J'ay veu celle que m'avés escrit par laquelle me mandez...

150. Lettre de M. de Tersac à M. de Noailles. — Tersac, 20 avril 1585. — Fol. 316.

Monsieur, j'ai veu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire...

151. Lettre de Anne de Cassaneuil (Madame de la Motte-Fenelon) à M. de Noailles. — Fenelon, 12 may 1585. — Fol. 318.

Monsieur, je m'asseure que M. de Fenélon sera très-marry qu'il n'aye esté ici...

152. Lettre de Madame de Villemor (G. de Gontaut) à M. de Noailles. — De Lalbenque, 13 juin 1585. — Fol. 320, repr. au n° 73.

Monsieur mon neveu, je ne vous scaurois assez dire le regret...

153. Lettre de M. de David de Vantaux à M. de Noailles. — Champvert, 4 juillet 1585. — Fol. 322, repr. au n° 74.

Monsieur, je suis infiniment marry que pour la première fois...

154. Lettre de M. de Chambaret à M. de Noailles, son cousin. — Chamberet, 17 juillet 1585. — Fol. 324.

Monsieur mon cousin, envoyant vers mon frère, je n'ay voulu...

155. Lettre de M. Le Burg à M. de Noailles. — Burg, 20 juillet 1585. — Fol. 324 *bis*, repr. au n° 76.

Monsieur, ayant demeuré si longtemps sans scavoir aucunes nouvelles...

156. Lettre de M. de Rivo à M. Henry de Noailles. — 30 juillet 1585. — Fol. 326.

Monseigneur, s'estant présentée l'occasion après avoir longuement discouru...

Nous avons publié cette lettre dans les *Manuscrits de la bibliothèque du Louvre, brûlés...*, p. 98.

157. Lettre de M. de Villemor à M. de Noailles (Henry), son cousin. — Juillet 1585. — Fol. 328, repr. au n° 75.

Monsieur, je ne vous scaurois dire le regret que j'ay de quoy la guerre...

158. Lettre des consuls de Brive à M. de Noailles (Henry). — Brive, 7 septembre 1585. — Fol. 332, repr. au n° 90.

Monsieur, l'asseurance que nous avons de la bonne affection...

159. Lettre de M. d'Ussac à M. de Noailles (Henry), son cousin. — d'Ussac, 8 septembre 1585. — Fol. 334, repr. au n° 78.

Monsieur, il y a déjà longtemps que j'ay des tesmoignages...

160. Lettre de M. Serny-Jouffre à M. Henry de Noailles. — Des Biards, 15 septembre 1585. — Fol. 336.

Monsieur, par la Guyonie, j'ay receu un paquet vostre dans lequel...

161. Lettre de Marcenac à M. de Noailles (Henry), son cousin. — Livinhac, 19 septembre 1585. — Fol. 337.

Je ne vous scaurois assez remercier de la souvenance...

162. Lettre de madame G. de Gontaut, dame de... à M. de Noailles (Henry), son neveu. — Lalbenque, 22 septembre 1585. — Fol. 339, repr. au n° 79.

Monsieur mon neveu, ce m'a esté beaucoup de contentement...

163. Lettre du sieur Laval l'aîné à Monseigneur Henry de Noailles. — Paris, 25 septembre 1585. — Fol. 340, repr. au n° 80.

Monseigneur, j'ay receu ce jourd'huy la vostre du 16 du présent...

164. Lettre de M. de Birac à M. Henry de Noailles, son beau-frère. — 29 septembre 1585. — Fol. 343, repr. au n° 81.

Monsieur mon frère, comme je pensois de jour à autre envoyer en Limosin...

165. Lettre du procureur La Porte à Mons. de Noailles (Henry). — Carignan, 15 octobre 1585. — Fol. 345, repr. au n° 83.

Monseigneur, je receus par le sieur de Laval, présent porteur...

166. Lettre du sieur Ruaud à Mons. de Noailles. — Lymoges, 15 octobre 1585. — Fol. 347.

Monseigneur, suivant vos commandements en absence de mon père, j'ai fait faire cinquante lances...

167. Lettre de M. d'Aynac à M. de Noailles. — D'Aynac, 5 décembre 1585. — Fol. 349, repr. au n° 84.

Monsieur, j'ay veu ce qu'il vous a pleu m'escrire, et quant aux soldats...

168. Lettre de M. de la Salle à M. de Noailles, son cousin. — 7 décembre 1585. — Fol. 351.

Monsieur, je suis esté infiniment aise d'avoir entendu de vos nouvelles...

169. Lettre des consuls d'Aurillac à Monseigneur Henry de Noailles

chevalier de l'ordre du roy et gentilhomme ordinaire de la chambre. — Aurillac, 24 décembre 1585. — Fol. 353, repr. au n° 86.

Monseigneur, nous receumes hier celle qu'il vous pleust escrire tant à MM. les officiers du roy...

170. Lettre du sieur de Castelnouvel à Mons. de Noailles, chevalier des ordres du roy, capitaine de cinquante hommes d'armes. — D'Aurillac, 25 décembre 1585. — Fol. 355, repr. au n° 87.

Monseigneur, vos lettres sont bien venues à point nommé pour contremander les forces...

171. Lettre du sieur de Castelnouvel à Monseigneur de Noailles. Aurillac, 28 décembre 1585. — Fol. 357.

Monseigneur, les consuls m'ont prié vous envoyer la présente, accompagnée de leur lettre outre icelle, chargée de vous remontrer...

172. Lettre des consuls d'Aurillac à Monseigneur de Noailles. — Aurillac, 30 décembre 1585. — Fol. 358, repr. au n° 90.

Monseigneur, nous avons veu celle qu'il vous a pleu nous escrire...

173. Lettre de M. d'Aragny à M. de Noailles (Henry). — En 1585. Fol. 360.

Monsieur, ceste cy sera pour vous dire que j'ay esté partout là où vous m'aviez commandé...

174. Lettre de M. du Bastit à M. de Noailles. — 2 janvier 1586. — Fol. 362.

Monseigneur, le long temps qu'il y a que je n'ay eu ce bien d'entendre de vos nouvelles...

175. Lettre de M. de Sessac à M. de Noailles, son cousin. — 19 janvier 1586. — Fol. 364.

Monsieur mon cousin, j'ay esté bien ayse d'entendre par ce porteur vostre retour...

176. Lettre de Madame de Puydeval à M. de Noailles (Henry), son cousin. — 22 janvier 1586. — Fol. 366, repr. au n° 92.

Monsieur mon cousin, la volonté de Dieu a esté telle...

177. Lettre de M. de la Gastine-Montbrun à M. de N... — Chassignolles, 13 février 1586. — Fol. 368.

Monsieur, le sieur Filioulie vous allant trouver...

178. Lettre de M. de Sessac à M. de Noailles, son cousin. — Camp de Soulhac, 28 février 1586. — Fol. 369.

Monsieur mon cousin, ce gentilhomme vous dira comme Monseigneur est allé à Beaulieu...

179. Lettre de M. le Maréchal de Joyeuse à M. de Noailles. — Narbonne, 15 juin 1586. — Fol. 371.

Monsieur, je ne fais nul doute de vostre bonne volonté...

180. Lettre de M. de la Combe de Blazimon à M. de Noailles. — Agen, 22 juin 1586. — Fol. 371 *ter*.

Monsieur, ayant entendu par la lettre que Madame de Noailles...

181. Lettre de M. de Pompadour à M. de Noailles. — Pompadour, 12 juillet 1586. — Fol. 373.

Monsieur mon cousin, j'ay receu celle qu'il vous a pleu m'escrire...

182. Lettre des maire et échevins de Saint-Yriez à M. de Noailles. — Saint-Yriez, 3 septembre 1586. — Fol. 374.

Monsieur, pour responce à la vostre du premier du présent...

183. Lettre de Loise de Bretagne, dame de Clermont, à M. de Noailles (Henry), son cousin. — Castelnau, 4 septembre 1586. — Fol. 376.

Monsieur, advertie que vous aviés faict eslection du lieu de Gramat...

184. Lettre de M. de Joyeuse le fils, à M. de Noailles (Henry). — 24 septembre 1586. — Fol. 378.

J'ay esté bien aise d'avoir appris par vostre lettre...

185. Lettre de Madame de Thoury à M. de Noailles. — Paris, 28 décembre 1586. — Fol. 380, repr. au nº 97.

Monsieur mon frère, ce m'a esté beaucoup de contentement...

186. Lettre de Madame de Salaignac au sire Marchant. — Salaignac, 17 octobre 1586. — Fol. 382.

Sire Marchant, la veuve de Leygonnie m'a fait assigner...

187. Lettre de Don Nofre de Lentour, ou Lentorn, à M. de Noailles (Henry). — Barcelone, 18 mars 1587. — Fol. 383.

J'ay receu par M. D. Hiérosme de Montserrat...

188. Lettre de M. de Sarlabos à M. de Noailles (Henry). — Paris, 14 juillet 1587. — Fol. 392.

Monsieur, j'aurois jà respondu à ce que désirés scavoir...

189. Lettre de M. de Saint-Gelais, évesque de Comminges, à M. de Noailles (Henry). — Alan, 26 juillet 1587. — Fol. 394.

Monsieur, le présent porteur me trouva hier si empressé avec M. de Fontenilles...

190. Lettre de M. de Berat à M. de Noailles. — Berat, 3 septembre 1587. — Fol. 396, repr. au n° 101.

Monsieur, ayant sceu par vos escrits la délibération...

191. Lettre de M. Blanchet, marchand de Paris, à M. de Noailles (Henry). — Paris, 20 février 1588. — Fol. 398.

Monsieur, le sieur Bedou fit dernièrement partir vostre homme...

192. Lettre de M. de Livron-Bourbonne à M. de Noailles, son cousin. — Bourbonne, 19 avril 1588. — Fol. 400.

Monsieur mon cousin, j'ay esté longtemps accompagné...

193. Lettre de M. le duc de Vantadour à M. de Noailles. — Vantadour, 13 aoust 1588. — Fol. 402, repr. au n° 102.

Monsieur mon cousin, je receus bien grand contantement...

194. Lettre de M. de Saint-Martin, seigneur de Biscarosse, à M. de Noailles, son beau-frère. — 1er janvier 1589. — Fol. 403, repr. au n° 103.

Monsieur mon frère, je suis esté en pareille peine de scavoir...

195. Lettre du sr du Haillan à M. de Noailles. — Blois, 12 février 1589. — Fol. 404 *bis*.

Monsieur, j'ay receu depuis trois jours celles qu'il vous plaist....

196. Lettre du sr Du Bois, vicaire de Sainte-Livrade, à Mons. de Noailles (Henry). — Sainte-Livrade, 1er juillet 1589. — Fol. 406.

Monseigneur, encores je vous ay voulu advertir de ce qui s'est passé...

197. Lettre de M. de Sessac à M. de Noailles (Henry). — Milhars, 29 janvier 1590. — Fol. 407.

Monsieur, je pensois longtemps y à à me pouvoir acheminer en Limousin...

198. Lettre de M. de Combort à M. de Noailles. — Limoges, 26 mars 1591. — Fol. 409.

Monsieur mon cousin, ayant entendu vostre arrivée aux Biars...

199. Lettre de M. de Saint-Marsal, prieur de Glanic, à M. de Noailles. — 6 septembre 1591. — Fol. 410.

Monsieur, j'ay receu celle qu'il vous a pleu me despartir...

200. Lettre de M. de Meynard, président de Brive, à M. de Noailles (Henry), comte d'Ayen. — Saint-Martin, 1er décembre 1591. — Fol. 411.

Monsieur, si j'eusse eu sujet digne de vous escrire...

201. Lettre de Madame Hurault de l'Hospital, De de Salagnac, à M. de Noailles (Henry), son cousin. — Salagnac, 27 décembre 1591. — Fol. 413.

Monsieur, je vous remercie fort affectionément de la bonne volonté...

202. Lettre de La Farge à M. de Noailles (Henry). — 23 octobre 1592. — Fol. 414.

Monseigneur, tout présentement j'ay receu vostre lettre du 18e du présent...

203. Lettre de M. Beynete au sieur Laquant. — 11 janvier 1593. — Fol. 416.

Monsieur, je vous ay bien voulu advertir comment ceux de la Ligue...

204. Lettre de M. d'Escars à M. le comte Henry de Noailles. 6 septembre 1593. — Fol. 418.

Monsieur, vous avez vu un nommé Lafont qui se dit votre serviteur...

205. Lettre du sieur Cotereau à M. de Noailles. — Tulle, 3 décembre 1593. — Fol. 419.

Monsieur, j'ay veu par la lettre que vous avez escrite à M. Loyac...

206. Lettre de M. de la Brande à M. de Noailles. — Darazac, 5 décembre 1593. — Fol. 421.

Monsieur, bien qu'il y ait plus de cinq ou six mois...

207. Lettre de M. de Potonville à M. de Noailles (Henry), son allié. — Broage, 12 may 1595. — Fol. 423.

Monsieur, j'ay veu par celles qu'il vous a pleu m'escrire...

208. Lettre de M. de T. T. à M. de N... — Castelsarrasy, 2 novembre 1595. — Fol. 424.

Monseigneur, j'ay rencontré en ceste ville...

209. Lettre de M. de... à M. de Noailles (Henry). — Paris, 4 novembre 1595. — Fol. 426.

Monsieur, vous aurés entendu par mes lettres du 12 du passé...

210. Lettre de M. le maréchal de Matignon à M. de Noailles (Henry). — Verdun, 10 novembre 1595. — Fol. 428.

Monsieur, je m'attendois que aurions ce bien vous voir en ce pays, ou enfin après plusieurs difficultés la tresve a esté publiée...

211. Lettre de M. Lescot à Monseigneur de Noailles, comte d'Ayen. — Brive, 12 novembre 1595. — Fol. 429.

Monseigneur, j'aurois aussi beaucoup de regret si après m'estre employé...

212. Lettre de M. de Saint-Marsal à M. le comte de Noailles. Tulle, 20 novembre 1595. — Fol. 431.

Monsieur, tout en un mot : la ville est très-asseurée...

213. Lettre du sieur de Maruc à M. de Noailles, comte d'Ayen. — Tulle, 20 novembre 1595. — Fol. 433.

Monsieur, j'ay receu vostre lettre, et pour toute responce...

214. Lettre des officiers royaux, maire et consuls de Tulle, à M. le comte de Noailles. — Tulle, 20 novembre 1595. — Fol. 435.

Monsieur, nous vous remercions très-humblement de vos bons offres...

215. Lettre des maire et consuls de Tulle à M. de Noailles (Henry). — Tulle, 5 décembre 1595. — Fol. 436 *bis*.

Monsieur, vous savés comme les villes et paroisses de ce pays...

216. Lettre de M. de la Boissière à M. de Noailles, comte d'Ayen. Tulle. 6 décembre 1595. — Fol. 437.

Monsieur, la continuelle asseurance que je désire vous confirmer...

217. Lettre de M. le maréchal de Matignon à M. de N... — Bourges, 29 décembre 1595. — Fol. 437 *bis*.

Monsieur, j'ay receu deux de vos lettres et veu ce que m'avés escrit...

218. Lettre de M. de Saint-Marsal à M. le comte de Noailles (Henry). — Tulle, décembre 1595. — Fol. 438.

Monsieur, il n'y a aucun des députés des villes qui soit comparu...

219. Lettre de M. de Palandran, seigneur de Mazières, à M. de Noailles. — Villereal, 16 janvier 1596. — Fol. 439.

Monsieur, il ne se présentera jamais petit ny grand sujet...

220. Lettre de M. de Las à M. de Noailles (Henry). — Agen, 11 mars 1596. — Fol. 441.

Monsieur, j'ay receu celle qu'il vous a pleu m'escrire...

221. Lettre de M. de Razillé à Mons. de Noailles (Henry), comte d'Ayen. — Paris, 8 may 1596. — Fol. 443.

Monseigneur, bien que je vous aye escrit il y a quelque temps...

222. Lettre de M. de Massiot à M. de Noailles (Henry). — Marmande, 2 novembre 1596. — Fol. 445.

Monseigneur, j'ay receu les lettres des 24e et 26e du passé...

223. Lettre de Laquant à Mons. Henry de Noailles. — Mallemort, 18 janvier 1597. — Fol. 447.

Monseigneur, je n'ay voulu perdre la commodité de ce porteur...

224. Lettre du sr Ruol à M. de Noailles. — Seysses, 19 janvier 1597. — Fol. 449.

Monseigneur, j'ay veu par la vostre dernière qu'il vous a pleu...

225. Lettre de M. de Marzac à M. de Noailles (Henry), son cousin. — Marzac, 16 juillet 1597. — Fol. 453.

Monsieur, je ne vous dis rien partant de Bordeaux qui me soit avenu...

226. Lettre de M. de Beaufort-Canillac à M. de Noailles. — Camp d Amiens, 2 septembre 1597. — Fol. 455.

Monsieur, c'est trop m'obliger de vous souvenir de moy...

227. Lettre de M. de Palandran, s^r de Mazières, à M. de Noailles. — 17 septembre 1597. — Fol. 457.

Monsieur, ce m'a esté un très-grand aise et contantement...

228. Lettre de M. de Leberon, évesque de Valence, à M. de Noailles (Henry). — 15 octobre 1597. — Fol. 458.

Monsieur, je ne veux que mon neveu s'en aille vers vous...

229. Lettre de Rouarteau à M. le comte de Noailles. — 12 décembre 1597. — Fol. 459.

Monseigneur, depuis vous avoir escrit par la voie d'un courrier...

230. Lettre de Rouarteau à M. le comte de Noailles. — 19 décembre 1597. — Fol. 460.

Monseigneur, je commis l'original de ce duplicata à un marchand...

231. Lettre du s^r Godard, précepteur de M. François, baron de Noailles, à Monseigneur le comte de Noailles, son père. — Bordeaux, 8 décembre 1598. — Fol. 464.

Monseigneur, je n'eus jamais désir plus grand ni volonté plus résolue...

Nous avons publié cette curieuse lettre dans les *Manuscrits de la bibliothèque du Louvre*, p. 109.

232. Commission et pouvoir donnés au sieur la Combe par M. de Noailles. — Pegnières, 10 aoust 1597. — Fol. 466.

Lacombe, présent porteur, l'un de nos domestiques...

233. Lettre de M. de Noailles (Henry) à M. de l'Isle. — Paris, 9 mars 1573. — Fol. 468, repr. au n° 11.

Il n'y a que quatre ou cinq jours que je vous ai fait entendre...

234. Lettre de M. Henry de Noailles à Madame de Noailles. — Camp de Chelles, 6 septembre. — Fol. 470.

Madame, l'original de la présente fut baillée la semaine passée...

235. Lettre de M. de Noailles à M. Massiot. — Des Bears, 16 février 1617. — Fol. 472.

Monsieur, puis mon autre lettre escrite, j'ay sceu qu'un de mes amis avoit prins résolution d'aller à Bordeaux...

Nous répétons ici que la plupart des pièces qui composent le volume que nous venons de dépouiller, se retrouvent en copie dans le manuscrit 6916 de la bibliothèque nationale. — Quant aux trois volumes qui suivent, de la première partie de la collection du Louvre, nous n'en avons rien sauvé, et il ne nous en reste que la sèche nomenclature que voici.

Volume II. — *Table de lettres écrites à M. de Noailles.*

1. Lettre de Mons. le maréchal d'Ornano à Mons. de Noailles. (Manque. Indiquée seulement à la table, comme les suivantes : Nos 5, 6, 10, 110, 111, 112, 113, 114 et 115.) — 15 juillet 1600. — Fol. 1.

2. Lettre de Mons. de .... La Reule à Mons. de Noailles. — La Reule, 26 juillet 1600. — Fol. 3.

3. Lettre de Mons. de Viescamps à Mons. de Noailles. — Paris, 8 septembre 1601. — Fol. 4.

4. Sentence du présidial de Brives. — 15 avril 1602. — Fol. 5.

5. Lettre de Mons. Maynard à Mons. de Noailles. (Manquoit.) — 21 juin 1602. — Fol. 6.

6. Lettre de Mons. Frere Commre à Mons. de Noailles. (Manquoit.) — 3 septembre 1603. — Fol. 8.

7. Lettre du sieur Lardy à Mons. de Noailles. — Paris, 15 janvier 1604. — Fol. 9.

8. Lettre de Mons. le Président de Lestang à Mons. de Noailles. — Thoulouze, 11 may 1604. — Fol. 13.

9. Lettre de Mons. de Frégeac à Mons. de Noailles. — 28 février 1605. — Fol. 14.

10. Lettre de Mons. de Themines à Mons. de Noailles. (Manque.) — 12 avril 1605. — Fol. 16.

11. Lettre du sieur La Combe à Mons. de Noailles. — Aurilhac, 20 juin 1605. — Fol. 18.

12. Lettre de Mons. de la Voute à Mons. de Noailles. — Paris, 11 septembre 1605. — Fol. 20.

13. Lettre des consuls d'Aurillac à Mons. de Noailles. — Aurillac, 11 septembre 1605. — Fol. 21.

14. Lettre du sieur Garrige à Mons. de Noailles. — Limoges, 4 mars 1606. — Fol. 23.

15. Lettre de Mons. du Sault, évesque d'Acqs à Mons. de Noailles. — Bourdeaux, 21 mars 1606. — Fol. 24.

16. Lettre de Mons. Descars à Mons. le comte de Noailles. — La Faye, 12 may 1606. — Fol. 25.

17. Lettre de Mons. Massiot à Mons. de Noailles. — 19 may 1606. — Fol. 26.

18. Déclaration de Mons. de Cabreyres. — Aoust 1607. — Fol. 28.

19. Lettre de Mons. de Maupeou à Mons. de Noailles. — Septembre 1607. — Fol. 30.

20. Lettre de Mons. de Murat à Mons. de Noailles. — 1er novembre 1607. — Fol. 31.

21. Lettre des consuls de Saint-Flour à Mons. de Noailles. — Saint-Flour, 7 juillet 1609. — Fol. 32.

22. Lettre de Mrs Sarrus et Passart à mons. de Noailles. — Paris, 29 mars 1610. — Fol. 34.

23. Lettre des consuls de Saint-Flour à Mons. de Noailles. (Manque.) — 17 may 1610. — Fol. 35.

24. Sentence des juges de Brives. — 22 may 1610. — Fol. 37

25. Lettre de Mons. de Poumiés à Mons. de Noailles. — Saint-Pommes, 26 juin 1610. — Fol. 39.

26. Lettre du sieur Lacombe à Mons. de Noailles. — 23 septembre 1610. — Fol. 41.

27. Lettre des consuls d'Aurillac à Mons. de Noailles. — Aurillac, 13 janvier 1611. — Fol. 43.

28. Lettre des consuls de Saint-Flour à Mons. de Noailles. — Saint-Flour, 26 janvier 1611. — Fol. 45.

29. Lettre de Madame de Fontenilles à Mons. de Noailles. — Janvier 1611. — Fol. 47.

30. Lettre de Mons. de Naves à Mons. de Noailles. — Tulle, 28 mars 1611. — Fol. 48.

31. Lettre de Mons. de Saint-Germain-Beauvoir à Mons. de Noailles. — Clermont, 27 mars 1612. — Fol. 50.

32. Lettre de Mons. de Lestang à Mons. de Noailles. — Belestang, 5 novembre 1612. — Fol. 51.

33. Lettre de Mons. de Génicourt d'Autry à Mons. de Noailles. — 27 janvier 1613. — Fol. 53.

34. Lettre de Mons. de Génicourt d'Autry à Mons. de Noailles. — Paris, 24 février 1613. — Fol. 54.

35. Lettre de Mons. de Murat à Mons. de Noailles. — Riom, 26 février 1613. — Fol. 55.

36. Lettre de Mons. de Custojoux à Mons. de Noailles. — Paris, 10 mars 1613. — Fol. 56.

37. Lettre du sieur La Vergne à Mons. de Noailles. — Montbazeux, 18 mars 1613. — Fol. 57.

38. Acte fait à Aurillac. — 8 juillet 1613. — Fol. 59.

39. Lettre de Mons. le curé La Combe à Mons. de Noailles. — Paris, 19 novembre 1613. — Fol. 63.

40. Lettre du sieur Dupin à Mons. de Noailles.—Paris, 27 novembre 1613. — Fol. 65.

41. Mémoire concernant les affaires d'Auvergne. — 4 décembre 1613. — Fol. 67.

42. Lettre de Lafont à Mons. de Noailles, son maistre. — Agen, 28 décembre 1613. — Fol. 77.

43. Lettre des consuls de Saint-Flour à Mons. de Noailles. — Saint-Flour, 6 janvier 1614. — Fol. 80.

44. Lettre de Madame la comtesse de Caylus à Mons. de Noailles. — Villefranche, 9 janvier 1614. — Fol. 82.

45. Lettre de Mons. du Rieu à Mons. de Noailles.—10 janvier 1614. — Fol. 84.

46. Lettre du s[r] La Combe à Mons. de Noailles.—11 janvier 1614. Fol. 86.

47. Lettre de J. de Lévy, dame de .... à Mons. de Noailles. — Villefranche, 26 février 1614. — Fol. 88.

48. Lettre du receveur La Roche à Mons. de Noailles. — Saint-Flour, 1[er] avril 1614. — Fol. 90.

49 Lettre de Madame de Fontenilles à Mons. de Noailles.—Thoulouze, 12 avril 1614. — Fol. 92.

50. Lettre de Mons. de Villeret à Mons. de Noailles. — Lion, 15 avril 1614. — Fol. 93.

51. Lettre de Mons. le lieutenant Broquin à Mons. de Noailles. — Aurillac, 23 avril 1614. — Fol. 94.

52. Lettre de Mons. Le Viguier La Combe à Mons. de Noailles. — 29 avril 1614. — Fol. 96.

53. Lettre de Mons. de Biron à Mons. de Noailles. (Manque.) — 4 may 1614. — Fol. 98.

54. Lettre du s[r] Rosseau à Mons. de Noailles. — 5 may 1614. — Fol. 100.

55. Lettre de Mons. de Cabanes à Mons. de Noailles. — Lion, 6 may 1614. — Fol. 101.

56. Lettre du sr Dupin à Mons. de Noailles. — Paris, 9 may 1614. — Fol. 103.

57. Lettre du sr Rougier à Mons. de Noailles.—Paris, 17 may 1614. — Fol. 104.

58. Lettre du sr Faulcon à Mons. de Noailles. — 21 may 1614. — Fol. 105.

59. Lettre de Mons. Massiot à Mons. de Noailles. — 23 may 1614. — Fol. 106.

60. Lettre du sr Servanton à Mons. de Noailles. — Mauriac, 12 novembre 1614. — Fol. 108.

76. Lettre des consuls de Saint-Flour à Mons. de Noailles.—Saint-Flour, 5 septembre 1615. — Fol. 136.

Nous avons publié cette pièce dans notre livraison de juillet-septembre 1871.

77. Lettre du sr Duclaux à Mons. de Noailles.—8 septembre 1615. Fol. 138.

78. Lettre de Mons. de Rillac à Mons. de Noailles. — 9 septembre 1615. — Fol. 140.

79. Lettre de Mons. de Montmurat à Mons. de Noailles. — Montmurat, 11 septembre 1615. — Fol. 141.

80. Lettre de Mons. de Champagnac à Mons. de Noailles. — La Noailhie, 11 septembre 1615. — Fol. 143.

81. Lettre de Mons. de Gausserand La Mothe à Mons. de Noailles. — La Mothe, 11 septembre 1615. — Fol. 145.

82. Lettre de F. J. de Lévy, abbé de Locdieu à Mons. de Noailles. — Prinesac, 11 septembre 1615. — Fol. 146.

83. Lettre du sieur Rougier à Mons. de Noailles. — Bourdeaux, — 18 septembre 1615. — Fol. 147.

84. Lettre du sieur Moynac à Mons. de Noailles. — Tulle, 23 octobre 1615. — Fol. 149.

85. Lettre de X. de la Forest, dame de Sedières à Mons. de Noailles. — Savagniac, 29 novembre 1615. — Fol. 151.

86. Lettre du sieur Balure le jeune, à Mons. de Noailles.—1er décembre 1615. — Fol. 153.

87. Lettre de Mons. de Vieillevigne à Mons. de Noailles. — Lazinières, 4 décembre 1615. — Fol. 155.

88. Lettre de Mons. de Leydalie à Mons. de Noailles. — 7 décembre 1615. — Fol. 157.

89. Lettre du sieur Cailar à Mons. de Noailles. — Saint-Flour, 14 décembre 1615. — Fol. 159.

90. Lettre de Mons. de Saint-Angeau Curton à Mons. de Noailles. — Riom, 15 décembre 1615. — Fol. 160.

61. Lettre de Mons. La Guiche Bournoncle à Mons. de Noailles. — Dernier novembre 1614. — Fol. 110.

62. Lettres de Mons. de Fontenilles à Mons. de Noailles. — Toulouze, 25 janvier 1615. — Fol. 112.

63. Lettre de Mons. de Vernhes à Mons. de Noailles. — Aurillac, 12 février 1615. — Fol. 114.

64. Lettre du Père Servanton à Mons. de Noailles. — Mauriac, 1er mars 1615. — Fol. 115.

65. Lettre de Mons. de Bonafos à Mons. de Noailles. — Saint-Flour, 15 avril 1615. — Fol. 117.

66. Lettre de Mons. de Nemond à Mons. de Noailles. — Bordeaux. 6 juin 1615. — Fol. 119.

67. Lettre de Mons. de Campaigne à Mons. de Noailles. — 10 juillet 1615. — Fol. 121.

8. Let re de Mons. de Paulo à Mons. de Noailles. — Thoulouze, 14 juillet 1615. — Fol. 122.

69. Lettre de Mons. de Calvières à Mons. de Noailles.—Thoulouze, 18 juillet 1615. — Fol. 124.

70. Lettre du roy à Messieurs d'Aurillac. — Paris, dernier juillet 1615. — Fol. 126.

71. Mandement du roy aux habitants d'Aurillac. — Paris, 16 aoust 1615. — Fol. 128.

72. Lettre de Mons. de la Guiche-Bournoncle à Mons. de Noailles. — 3 septembre 1615. — Fol. 129.

73. Lettre de Mons. Sauret a Mons. de Noailles. — Saint-Flour, 4 septembre 1615. — Fol. 131.

74. Lettre des consuls d'Aurillac à Mons. de Noailles. — Aurillac, 4 septembre 1615. — Fol. 133.

75. Lettre de Mons. de Saint-Maurice à Mons. de Noailles. — Martel, 5 septembre 1615. — Fol. 135.

76. Lettre des consuls de Saint-Flour à Mons. de Noailles. — Saint-Flour, 5 septembre 1615. — Fol. 136.

Nous avons publié cette pièce dans notre livraison de juillet-septembre 1871.

77. Lettre du s^{r} Duclaux à Mons. de Noailles. — 8 septembre 1615. — Fol. 138.

78. Lettre de Mons. de Rillac à Mons. de Noailles. — 9 septembre 1615. — Fol. 140.

79. Lettre de Mons. de Montmurat à Mons. de Noailles. — Montmurat, 11 septembre 1615. — Fol. 141.

80. Lettre de Mons. de Champagnac à Mons. de Noailles. — La Noailhie, 11 septembre 1615. — Fol. 143.

81. Lettre de Mons. de Gausserand La Mothe à Mons. de Noailles. — La Mothe, 11 septembre 1615. — Fol. 145.

82. Lettre de F. J. de Lévy, abbé de Locdieu, à Mons. de Noailles. — Prinesac, 11 septembre 1615. — Fol. 146.

83. Lettre du sieur Rougier à Mons. de Noailles. — Bourdeaux, — 18 septembre 1615. — Fol. 147.

84. Lettre du sieur Moynac à Mons. de Noailles. — Tulle, 23 octobre 1615. — Fol. 149.

85. Lettre de X. de la Forest, dame de Sedières, à Mons. de Noailles. — Savagniac, 29 novembre 1615. — Fol. 151.

86. Lettre du sieur Balure le jeune à Mons. de Noailles. — 1er décembre 1615. — Fol. 153.

87. Lettre de Mons. de Vieillevigne à Mons. de Noailles. — Lazinières, 4 décembre 1615. — Fol. 155.

88. Lettre de Mons. de Leydalie à Mons. de Noailles. — 7 décembre 1615. — Fol. 157.

89. Lettre du sieur Cailar à Mons. de Noailles. — Saint-Flour, 14 décembre 1615. — Fol. 159.

90. Lettre de Mons. de Saint-Angeau Curton à Mons. de Noailles. — Riom, 15 décembre 1615. — Fol. 160.

91. Lettre de Mons. de Saint-Marsal à Mons. de Noailles. — Aurillac, 20 décembre 1615. — Fol. 161.

92. Lettredu sieur Bonnafé à Mons. de Mailbes. — Aurillac, 20 décembre 1615. — Fol. 163.

93. Lettre de Mons. de Marcillac à Mons. de Noailles. — 22 décembre 1615. — Fol. 165.

94. Lettre de Mons. Dufau à Mons. de Noailles. — 24 décembre 1615. — Fol. 167.

95. Lettres des consuls de Saignes à Mons. de Noailles. — Saignes, 1er janvier 1606. — Fol. 169.

96. Lettre de Mons. de Caylus à Mons. de Noailles. — Calviret, 7 janvier 1616. — Fol. 171.

97. Lettre de Mrs les trésoriers de France au bureau de Riom à Mons. de Noailles. — Riom, 9 janvier 1616. — Fol. 173.

98. Lettre de Mons. Fabry à Mons. de Noailles. — Paris, 11 janvier 1616. — Fol. 175.

99. Lettre de Mons. Solier à Mons. de Noailles. — 12 janvier 1616. — Fol. 177.

100. Lettre de Mons. Passard à Mons. de Noailles. — Paris, 15 janvier 1616. — Fol. 178.

101. Lettre de Mons. Lafaye à Mons. de Noailles. — Prades, 19 janvier 1616. — Fol. 180.

102. Lettre de Mons. de Montbrun à Mons. de Noailles. — 25 janvier 1616. — Fol. 182.

103. Lettre de Madame d'Espinchal à Mons. de Noailles. — 26 janvier 1616. — Fol. 183.

104. Lettre de Mons. de Lestang à Mons. de Noailles. — Toulouze, 13 février 1616. — Fol. 184.

105. Lettre du sieur Maleprade à Mons. de Noailles. — 15 février 1616. — Fol. 185.

106. Lettre d'Antoine Thouy à Mons. l'archiprêtre de Saint-Géraud d'Aurillac. — Dernier novembre 1616. — Fol. 187.

107. Lettre du sieur Dupin à Mons. de Noailles.—Paris, may 1618. — Fol. 188.

108. Lettre de Jeanne de Noailles, abbesse de Leyme, à Mons. le comte de Noailles, son père.—Leyme, 19 may 1609.—Fol. 189.

109. Lettre de Mons. de Sedières à Mons. de Noailles. — 26 juin 1619. — Fol. 191.

110. Lettre de Mons. le maréchal de Themines à Mons. de Noailles. (Manque.) — 11 juillet 1619. — Fol. 192.

111. Lettre de Mons. de Biron à Mons de Noailles. (Manque.) — 17 janvier 1620. — Fol. 193.

112. Lettre de Mons. le maréchal de Saint-Géran à Mons. de Noailles. (Manque.) — 13 octobre 1620. — Fol. 195.

113. Lettre de Mons. le maréchal de Themines à Mons. de Noailles. (Manque.) — 26 janvier 1621. — Fol. 197.

114. Lettre de Mons. de Biron à Mons. de Noailles. (Manque.) — 15 mars 1621. — Fol. 199.

115. Lettre de Mons. le maréchal de Themines à Mons. de Noailles. (Manque.) — 18 juin 1621. — Fol. 201.

116. Lettre de Mons. Maynard à Mons. de Noailles. — Aurillac, 1er juillet 1621. — Fol. 204.

117. Lettre du sieur Rougier à Mons. de Noailles. — Coniac, 5 juillet 1621. — Fol. 206.

118. Lettre de Mons. de Caylus à Mons. de Noailles. — Calviret, 12 aoust 1621. — Fol. 208.

119. Lettre du sieur Maleprade à Mons. de Noailles. — 25 octobre 1621. — Fol. 210.

120. Lettre de Mons. de Montégu à Mons. de Noailles.—19 septembre 1623. — Fol. 212.

121. Lettre du sieur Soulier à Mons. de Noailles.—Rodes, 29 juillet 1629. — Fol. 214.

122. Lettre des officiers et soldats de Sabres à Mons. de Noailles. — Sabres, 24 aoust 1629. — Fol. 215.

123. Lettre de Mons. du Saillant à Mons. de Noailles. — Saillan, 21 juillet. — Fol. 217.

124. Lettre de Baluze à Mons. de Noailles. — Table sans date. — Fol. 219.

125. Lettre du sieur Maleprade à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 221.

126. Lettre de Mons. de Montault à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 222.

127. Lettre de Mons. de Lestang à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 224.

128. Lettre de dame Lucrèce de Rieux à madame de Launaguet. — Rieux, 26 juin. — Fol. 226.

129. Lettre de Mons. de Clermont-Tonnerre à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 228.

130. Lettre de Mons. le président Maynard à Mons. de Noailles — Sans date. — Fol. 229.

131. Lettre de Lafont à Mons. de Noailles.— Paymères, sans date — Fol. 231.

132. Lettre de Mons. de Saint-Marsal à Mons. de Noailles. — Tulle, sans date. — Fol. 234.

133. Lettre de Mons. Dorat à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 235.

134. Lettre de Mons. de Roquelaure à Mons. de Noailles. — Paris, 21 octobre. — Fol. 236.

135. Lettre de Mons. de Saint-Chamans à Mons. de Noailles. — Dernier juin. — Fol. 237.

136. Relation de l'expédition que fit Mons. de Noailles contre le sieur de Merville. — Sans date. — Fol. 239.

137. Lettre de Mons. de Cavagnac à Mons. de Noailles. — La Coste, 21 avril. — Fol. 240.

138. Lettre de madame de Gontaut-Biron à Mons. de Noailles. — Biron, 1er avril. — Fol. 242.

139. Lettre du sieur Jouffre à Mons. de Noailles. — 18 décembre. — Fol. 243.

140. Lettre de Mons. de Lion à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 245.

141. Lettre de Mons. l'évesque de Limoges (Henry de la Martonie) à Mons, de Noailles. — Sans date. — Fol. 247.

142. Lettre de Mons. de Beaucler à Mons. de Noailles. — 3 décembre. — Fol. 248.

143. Lettre de Mons. de Sedieres à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 250.

144. Lettre de Baluze à Mons. de Noailles. — 14 décembre. — Fol. 252.

145. Lettre de Mademoiselle Despanel Gabrielle de Narbonne à Mons. de Noailles. — 28 septembre. — Fol. 257.

146. Lettre de Mons. Maynard à Mons. de Noailles. — Paris, 21 février. — Fol. 259.

147. Lettre de Mons. Delafont à Mons. de Noailles. — 26 novembre. — Fol. 260.

148. Lettre du sieur Chauboy ou Chambon à Mons. de Noailles.— Châteauneuf, 24 aoust. — Fol. 262.

149. Avis donné à Mons. de Noailles du dessein qu'on avoit sur Aurillac. — Fol. 264.

150. Lettre de Mons. d'Aligre à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 266.

151. Lettre de Mons. de Bellegarde à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 267.

152. Lettre de J. d'Escars, dame de... à Mons. de Noailles.—Sans date. — Fol. 269.

153. Lettre de madame de Chasteauneuf à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 270 *bis*.

154. Lettre de Mons. de Saint-Genies a Mons. de Noailles. — 16 septembre. — Fol. 271.

155. Lettre de Mons. de la Vauguyon à Mons. Noailles. — Saint-Mégrin, 3 mars. — Fol. 273.

156. Lettre de Mons. Drugeac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 274.

157. Lettre de dame Jeanne de Saint-Saigne à Mons. de Noailles. Sans date. — Fol. 276.

158. Lettre de Mons. d'Escars Merville à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 277.

159. Lettre de madame de Puydeval à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 278.

160. Lettre de madame d'Escars à Mons. de Noailles. — 12 avril. — Fol. 280.

161. Lettre de Mons. de Queyssac à Mons. de Noailles. — Queyssac, 29 septembre. — Fol. 281.

162. Lettre de madame de Drugeac à Mons. de Nailles. — Sans date -- Fol 283.

163. Lettre de Mons. de Drugeac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 285.

164. Lettre de Mons. de Counac à Mons. de Noailles. — Counac, 28 janvier. — Fol. 286.

165. Lettre de Mons. de Saignes à Mons. de Noailles. — 21 juin. — Fol. 288.

166. Lettre de Mons. de Puydeval à Mons. de Noailles. — Puydeval, 10 juillet. — Fol. 290.

167. Lettre de Madame de Chateauneuf à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 292.

168. Lettre de Mons. de Lignerac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 294.

169. Lettre de Mons. Daugeyn à Mons. de Noailles. — 18 janvier. — Fol. 296.

170. Lettre de Madame de Sedières à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 297.

171. Lettre de Madame de Drugeac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 299.

172. Lettre de Mons. de Chauveron, sieur d'Ussac, à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 301.

173. Lettre de Mons. de Fontanges à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 303.

174. Lettre de Mons. de Brezons à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 305.

175. Lettre de Mons. le duc de Ventadour à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 306.

176. Lettre de Mons. ... à Mons. ... — Sans date. — Fol. 307.

177. Lettre de Mons. de Villemor à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 308.

178. Lettre de Mons. de Clermont à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 309.

179. Lettre de Mons. de Murat à Mons. de Noailles. — Sans date — Fol. 310.

180. Lettre de Mons. de Pompadour à Mons. de Noailles. — 1er décembre. — Fol. 311.

181. Lettre de Mons. de Thumery Boissise à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 312 *bis*.

182. Lettre de dame Yzabeau d'Aubusson, dame de Vic, à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 313.

183. Lettre de Mons. de Drugeac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 314.

184. Lettre de Mons. de La Grillière à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 316.

185. Lettre de Madame de Thoury à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 318.

186. Lettre de Mons. de Drugeac à Mons. de Noailles. — 17 mars et 26 avril. — Fol. 321 et 322.

187. Lettre de Louise d'Amboise, dame de ..., à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 322 *bis*.

188. Lettre de Mons. de Vaulx à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 324.

189. Lettre de Gabrielle de Levy, dame de Lignerac, à Mons. de Noailles. — Lignerac, 16 mars. — Fol. 326.

190. Lettre de Mons de Planèses à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 326 *bis*.

191. Lettre de Mons. d'Auberoque à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 327.

192. Lettre de Mons. de Thumery à Mons. de Noailles. — Tulle, 14 janvier .... — Fol. 328.

193. Lettre de Mons. de Bouzolles à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 329.

194. Lettre de Mons. le comte d'Aubijoux à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 330.

195. Lettre de Mons. de Pestels à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 332.

196. Mémoire envoyé avec deux ordonnances à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 334.

197. Lettre de Mons. d'Araguy à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 335.

198. Lettre de Mons. de Montaud à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 336.

199. Lettre du sieur Maleprade à Mons. de Noailles. — Villefranche, 24 janvier .... — Fol. 338.

200. Lettre du sieur du Teil à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 340.

201. Lettre de Mons. de Yolet à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 342.

202. Lettre de Madame de Thoury à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 344.

203. Lettre de Mons. de Fregeac à Mons. de Noailles. — Cros, 17 mars 1595. — Fol. 345.

204. Lettre de Madame de Durfort à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 346.

205. Lettre de Mons. de Poumiès à Mons. de Noailles. — 25 septembre .... — Fol. 348.

206. Lettre de Mons. de Montgon à Mons. de Noailles. — Corcin, 31 octobre .... — Fol. 350.

207. Lettre de Mons. de Saignes à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 351.

208. Lettre de Mons. de Bereteresches à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 353.

209. Lettre de Mons. de Roumegous à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 354.

210. Lettre de Mons. de Frontenac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 355.

211. Lettre de Mons. de Drugeac à Mons. de Sedières. — Drugeac, sans date. — Fol. 356.

212. Lettre de Mons. de Campandu à Mons. de Noailles. — 25 avril .... — Fol. 358.

213. Lettre de Mons. de Plaignes à Mons. de Noailles. — Plaignes, 14 mars .... — Fol. 360.

214. Lettre de Mons. Jamin à Mons. de Noailles. — Paris, juillet .... — Fol. 361.

215. Lettre de Madame Fr. de Noailles à Mons. de Noailles. — Rouam, 6 octobre .... — Fol. 362.

216. Lettre de Madame de Thoury à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 363.

217. Lettre de Mons. de Villemor à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 365.

218. Lettre de Madame de Châteauneuf à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 368.

219. Lettre de Mons. de Beaumont à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 369.

220. Lettre de Mons. de Pratlong à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 370.

221. Lettre de Madame de Chevery à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 371.

222. Lettre de Mons. de Dampuhac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 372.

223. Lettre de Madame Jeanne de Noailles à Mons. de Noailles — Sans date. — Fol. 373.

224. Lettre de Mons. de Saignes à Mons. de Noailles. — Saignes, 8 avril .... — Fol. 374.

225. Lettre de J. de Noailles à Mons. de Noailles. — Leyme, 28 novembre .... — Fol. 376.

226. Lettre de Mons. de Saint-Aulaire à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 377.

227. Lettre de Mons. de Pompadour à Mons. de Noailles. — 28 aoust .... — Fol. 378.

228. Lettre de Mons. de Châteauneuf à Mons. de Noailles. — Châteauneuf, 5 février .... — Fol. 379.

229. Lettre de Mons. d'Estaing à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 380.

230. Lettre de Mons. de Fontanges à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 381.

231. Lettre de Mons. de Belestat à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 383.

232. Lettre de Mons. de Planhac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 384.

233. Lettre de Mons. le baron de Poy à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 385.

234. Lettre de Mons. de la Martonie, évesque de Limoges, à Mons. de Noailles. — La Martonie, 21 octobre .... — Fol. 386.

235. Lettre des consuls de Brives à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 387.

236. Lettre de Mons. de Floirac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 389.

237. Lettre de Mons. de Montbrun à Mons. de Noailles. — Montbrun, sans date. — Fol. 390.

238. Lettre de Mons. de Pestels à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 392.

239. Lettre de Mons. l'abbé de Pebrac à Mons. de Noailles. — Pebrac, sans date. — Fol. 394.

240. Lettre de Mons. de ... à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 395.

241. Lettre des consuls de Brives à Mons. de Noailles. — Brives, 6 novembre .... — Fol. 396.

242. Lettre de Mess. d'Araguy frères à Mons. de Noailles. — Lentour, sans date. — Fol. 397.

243. Baluze à Mons. de Noailles. — Tulle, 29 octobre .... — Fol. 399.

244. Fr. de Noailles, abbesse de Leymes, à Mons. de Noailles. — Leyme, sans date. — Fol. 401.

245. Lettre de Mons. de Puymulle à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 403.

246. Lettre du sieur Baluze à M. de Noailles. — Saint-Flour, vers 1615. — Fol. 405.

247. Lettre de Mons. de Biron à Mons. de Noailles (manque). — Fol. 407.

248. Lettre de Mons. le Grand-Prieur à Mons. de Noailles. — Narbonne, 10 avril .... — Fol. 409.

249. Lettre de Mons. de Pompadour à Mons. de Noailles (manque). — Fol. 411.

250. Lettre de Mons. du Perron, évesque d'Évreux, à Mons. de Noailles. — Paris, 3 may 1595. — Fol. 412.

251. Lettre de Mons. de la Brohas à Mons. de Noailles. — 13 décembre 1615. — Fol. 414.

252. Lettre de Mons. de Canillac à Mons. de Noailles. — Bonnesaigue, 17 juin 1623. — Fol. 415.

253. Lettre de Mons. de Mausencal à Mons. de Noailles. — Castres, 30 avril 1604. — Fol. 416.

254. Lettre de Mons. Bethune Rosny à Madame de Rosny, feuillantine, sa sœur (manque). — Sans date. — Fol. 418.

Lettres et autres pièces adjoutées à ce volume qui ont été trouvées chez M. de Gaignères après sa mort.

1. Lettre de Mons. le maréchal de Biron à Mons. de Noailles (manque). — 8 décembre 1581. — Fol. 420.

2. Lettre de Mons. de Duras à Mons. de Noailles. — 30 avril 1593. — Fol. 422.

3. Lettre de Mons. de Charlus à Mons. de Noailles. — Charlus, 6 novembre 1593. — Fol. 424.

4. Copie d'un contrat par lequel Mons. de Noailles fait une pension de cent écus au sieur de Razille. — Château de Peignières, 24 février 1595. — Fol. 426.

5. Lettre de M. de Combort à Mons. de Noailles. — Châteauneuf, 29 may 1586. — Fol. 427.

6. Lettre de Mons. l'abbé de Feuillans à Mons. de Noailles. — Tholoze, 17 juin 1587. — Fol. 428.

7. Lettre de Madame de Caylus à Mons. de Noailles. — Montardy, 16 aoust 1597. — Fol. 430.

8. Lettre de Mons. l'évesque de Leyctoure à Mons. de Noailles. — Lectoure, 16 may 1604. — Fol. 434.

9. Copie d'un brevet obtenu par Messieurs de Noailles et de Castelnau, par lequel, en considération de leurs services, le roy leur fait don des deux tiers de la finance qui proviendra des offices des notaires. — Paris, 30 juillet 1609. — Fol. 436.

10. Lettre de Mons. de Noailles à Mons. le duc de Sully. — 23 juillet 1610. — Fol. 437.

11. Lettre de Madame de Lévy à Mons. de Noailles. — Privasac, 19 aoust 1615. — Fol. 438.

12. Lettre de Mons. de Joyeuse, grand prieur d'Arthone, à Mons. de Noailles. — Narbonne, 17 juillet .... — Fol. 439.

13. Lettre de Madame de Caylus à Mons. de Noailles. — Privasac, 11 septembre 1615. — Fol. 440.

14. Lettre de Mons. de Caylus à Mons. de Noailles. — Calviret, dernier juillet 1621. — Fol. 443.

15. Lettre de Mons. de Poy à Mons. de Noailles. — Caen, 16 juillet 1620. — Fol. 449.

16. Lettre du sieur Onofre de Lentour à Mons. de Noailles. — Barcelone, 3 juin 1597. — Fol. 444.

17. Lettre de Mons. le duc de Ventadour à Mons. de Noailles (manque). — Sans date. — Fol. 446.

18. Lettre de Mons. de Cornusson à Mons. de Noailles. — 2 novembre 1595. — Fol. 448.

19. Lettre de Mons. le duc de Ventadour à Mons. de Noailles. — Montignac, 14 mars .... — Fol. 450.

20. Lettre de Mons. l'abbé de Grandmont à Mons. de Noailles. — 6 novembre .... — Fol. 452.

21. Lettre de Mons. de Chevreuse à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 453.

22. Relation de ce qui se passa à Peyrac, où Messieurs de Ventadour et de Noailles deffirent les ennemis. — Fol. 455.

23 et 24. Deux roolles de la compagnie de Mons. de Noailles. — Fol. 458.

25. Noblesse que peut avoir Mons. de Noailles pour faire sa compagnie. — Fol. 462.

26. Roolle des gentilshommes dont Mons. de Noailles peut faire état pour sa compagnie d'hommes d'armes d'ordonnance. — Fol. 465.

27. Liste de quelques gentilshommes de la compagnie de Mons. de Noailles. — Fol. 467.

28. Lettre de Madame Cat. d'Ornesan à Mons. de Noailles. — Bourdens, 8 juillet .... — Fol. 468.

29. Lettre de Mons. le vicomte de Gourdon à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 469.

30. Lettre de Mons. de Saint-Maurice à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 471.

VOLUME III. — *Tables des lettres, pièces et mémoires qui sont dans ce volume.*

1. Entre noble P. de Bar, appellant, contre le vicomte et la vicomtesse de Turenne et contre le seigneur de Montault. — Décembre 1463. — Fol. 1.

2. Lettre de Mons. Gilles de Noailles à Mons. son frère, Antoine. — Bordeaulx, 3 septembre 1550. — Fol. 2.

3. Lettre de Mons. de Chabrignac à Mons. Antoine, de Noailles, gouverneur de Bordeaux. — 28 ou 29 janvier 155.. — Fol. 4.

4. Accord fait par M. le comte Ringrave, chevalier de l'ordre, pour sœur Blanche de Turenne, et par Mons. le protonotaire de Noailles, François, pour sœur Françoise, sa sœur. — 30 juillet 1552. — Fol. 7.

5. Lettre de Mons. de Chabrignac à Mons. de Noailles. — 4 novembre 1557. — Fol. 10.

6. Lettre du sieur Binet à Madame de Noailles. — Lyon, 27 septembre 1560. — Fol. 12.

7. Lettre de Mons. de Noailles à Madame sa mère. — La Faige, 11 avril 155.. — Fol. 14.

8. Lettre de Joseph de Bets à Madame de Noailles. — 26 novembre 1582.

9. Lettre de Mons. l'abbé de l'Isle à Mons. de Mareüil. — Larche, 15 septembre 1571. — Fol. 21.

10. Appointement signifié à la Porte, procureur de Madame de Noailles. — 22 décembre 1574. — Fol. 22.

11. Lettre d'Antoinette de la Tour à Madame de Noailles. — Savigny, 9 octobre 1574. — Fol. 26.

12. Lettre de Madame de Noailles à Mons. le comte de Ventadour et à Mons. de Turenne. — 20 mars 1575. — Fol. 28.

13. Sommation faite par Madame de Noailles au gouverneur du vicomté de Turenne, au sujet de quatre coffres qui luy avoient esté pris par le vicomte dudit Turenne. — 30 avril 1575. — Fol. 31.

14. Lettre de Mons. de Chabrignac à Madame de Noailles. — Chabrignac, 5 avril 157.. — Fol. 33.

15. Lettre de Mons. de Turenne à Mons. de Noailles (manque). — 20 juin 1575. — Fol. 35.

16. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son fils, Henry. — Paris, ... 1576. — Fol. 36.

17 et 18. Lettres de Madame de Noailles à Mons. son fils, Henry. — Paris, 20 janvier et 10 mars 1576. — Fol. 42 et 46.

19 et 20. Lettres de Madame de Noailles à Mons. son fils, Henry. — Paris, 1er et 12 avril 1576. — Fol. 51 et 54.

21. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son fils, Henry. — Paris, 13 may 1576. — Fol. 58.

22. Lettre de Mons. Massiot à Mons. de Noailles. — Paris, 18 may 1576. — Fol. 62.

23. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son fils. — Paris, 23 may 1576. — Fol. 63.

24. Trois copies de lettres : la première de Madame la Connestable; la deuxième de Mons. de Montmorency, et la troisième de Madeleine de Montmorency à Mons. le vicomte de Turenne. — Fol. 65.

25. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son fils. — Limoges, 28 juin 1576. — Fol. 67.

26. Lettre de Madeleine de Turenne, comtesse de Tende, à Madame de Noailles. — Brives, 7 juillet 1576. — Fol. 70.

27. Lettre de Mons. de Chabrignac à Madame de Noailles. — Chabrignac, 10 juillet 1576. — Fol. 72.

28. Lettre de Madame de Noailles au sieur Massiot. — 10 juillet 1576. — Fol. 74.

29. Lettre de Madeleine de Savoye à Madame de Noailles. — Escouen, 11 septembre 1576. — Fol. 76.

30. Lettre de Madame de Noailles à Mons. d'Acqs, François de Noailles. — Larche, 24 septembre 1576. — Fol. 77.

31. Lettre de Madame de Noailles à Mons. l'abbé de l'Isle, Gilles de Noailles, son beau-frère. — Larche, 7 novembre 1576. — Fol. 82.

32. Lettre de Madame de Noailles à Mons. l'abbé de l'Isle. — La Fage, 28 novembre 1576. — Fol. 91.

33. Lettre de Madame de Noailles à Mons. d'Acqs, François de Noailles. — La Fage, 12 décembre 1576. — Fol. 100.

34. Lettre de Madame de Noailles à Mons. d'Acqs, François de Noailles. — La Fage, 13 décembre 1576. — Fol. 109.

35 et 36. Lettres de Madame de Noailles à Mons. l'abbé de l'Isle. — Larche, 5 et 6 janvier 1577. — Fol 112 et 118.

37. Lettres de Mons. d'Acqs à Madame et à Mons. de Noailles. — — 24 janvier, 1er février et 29 may 1577. — Fol. 123.

38. Lettre de Mons. du Saillan du Luc à Madame de Noailles. — 14 février 1577. — Fol. 126.

39 et 40. Lettres de Madame de Noailles à Mons. de l'Isle. — Larche, 18 février et 25 mars 1577. — Fol. 128 et 131.

41. Lettre de Madame de Noailles à Mons. d'Acqs. — Larche, sans date. — Fol. 137.

42. Lettre de Mons. Massiot à Mgr d'Acqs. — Bloys, 12 avril 1577. — Fol. 141.

43. Lettre de Madame de Noailles à Mons. de l'Isle. — Fol. 144.

44. Lettre de Mons. de Beaupré à Madame de Noailles. — Brive, 29 may 1577. — Fol. 148.

45. Lettre de Madame de Noailles à Mons. l'abbé de l'Isle. — Larche, 28 juin 1577. — Fol. 149.

46. Lettre de Mons. de Noailles Henry à Mons. l'abbé de l'Isle, son oncle. — Larche, 29 juin 1577. — Fol. 157.

47. Lettre de Mons. François de la Tour à Madame de Noailles, sa cousine. — Fol. 159.

48. Lettre de Mons. d'Acqs à Laquant. — 28 février 1578. — Fol. 161.

49. Lettre de Mons. de Noailles à Madame sa mère. — Larche, 15 octobre 1578. — Fol. 165.

50. Lettre de Madame de Noailles à Mons. de l'Isle. — Bordeus, 21 novembre 1578. — Fol. 169.

51. Lettre de Mons. de Turenne à Madame de Noailles. — Nérac, 25 février 1579. — Fol. 174.

52. Lettre de Mons. de la Motte-Fénelon à Mons. de l'Isle. — Sarlat, 5 juin 1579. — Fol. 175.

53. Lettre de Mons. de Turenne à Mons. de Noailles. — Montauban, 25 juillet 1579. — Fol. 177.

54 et 55. Lettres de Mons. de la Motte-Fénelon à Mons. de l'Isle. — Sarlat, 27 et dernier juillet 1579. — Fol. 178 et 180.

56 et 57. Lettres de Madame de Noailles à Mons. son fils. — Paris, 18 avril et 23 may 1582. — Fol. 184 et 190.

58. Lettre de Mons. de Montmorency à Madame de Noailles. — Chantilly, 16 juin 1582. — Fol. 195.

59 et 60. Lettres de Mons. de Noailles Henry à Madame sa mère. — La Faige, 18 et 19 septembre 1582. — Fol. 196 et 200.

61. Lettre de Dury à Mgr d'Acqs. — Larche, 13 janvier 1583. — Fol. 202.

62. Lettre de Mons. d'Acqs au capitaine Andrioly, frère de Dury. Bourdeaulx, 17 may 1584. — Fol. 204.

63. Lettre de Mons. de Noailles Henry à Madame sa mère. — La Faige, 4 octobre 1584. — Fol. 205.

64. Lettre de Mons. Dacqs à Dury. — 20 mars 1585. — Fol. 207.

65. Lettre de Mons. de l'Isle à Mons. de Noailles Charles, son neveu. — 6 avril 1585. — Fol. 210.

66. Lettre du sieur Cezaq à Mgr de Noailles. — La Faige, 14 avril 1585. — Fol. 212.

67. Lettre de Mons. de Noailles à Dury. — 23 avril 1585. — Fol. 212.

68. Lettre de créance de Mons. de Noailles pour le capitaine Laporte à Mons. de Turenne. — 26 avril 1585. — Fol. 215.

69. Lettre de Mons. de Turenne à Mons. de Noailles, et la réponse de Mons. de Noailles. — Bergerac, 19 may 1585. — Fol. 217.

70. Lettre de Mons. de Noailles à Mons. de Turenne. — 14 novembre 1585. — Fol. 219.

71. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son fils Henry. — 25 juillet 1586. — Fol. 221.

72. Lettre de Mons. Cieutat, fermier de Sainte-Livrade, à Madame de Noailles. — 9 aoust 1586. — Fol. 229.

73. Lettre de Mons. Pillon à Mons. de Noailles. — 9 aoust 1586. — Fol. 231.

74. Lettre de Lamartine à Mgr de Noailles. — 15 septembre 1586. — Fol. 233.

75. Frais de procès payés par Madame de Noailles. — 8 janvier 1587. — Fol. 234.

76. Lettre de Dupuy à Madame de Noailles. — Larche, 11 may 1587. — Fol. 235.

77. Lettre de Lafaurie à Mgr d'Acqs. — Mazars, 3 aoust 1587. — Fol. 237.

78. Lettre de Joseph de Bets à Madame de Noailles. — Larche, 13 décembre 1588. — Fol. 239.

79. Lettre de Mons. d'Acqs, Gilles de Noailles, à Laquant. — 11 juillet 1589. — Fol. 243.

80. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son fils, Henry. — Blois, 13 novembre 158.. — Fol. 245.

81. Lettre de Laquant à Mgr d'Acqs, Gilles de Noailles. — Mallemort, 7 juin 1590. — Fol. 255.

82. Lettre de J. G. d'Espagne, femme de Mons. de Noailles, au capitaine Laquant. — La Fage, 21 juillet 1590. — Fol. 256.

83. Lettre de Mons. d'Acqs à Laquant. — 22 aoust 1591. — Fol. 257.

84. Lettre de Mons. d'Acqs à Laquant. — 28 janvier 1593. — Fol. 258.

85. Lettre de Mons. de la Boissière à Madame de Noailles. — Turenne, 4 mars 1593. Fol. 260.

86. Lettre de l'avocat Lescot à Mons. de Noailles. — 13 may 1595. — Fol. 262.

87. Lettre de Henry de la Tour à Mons. de Noailles. — Juin 1595. — Fol. 264.

88. Lettre du sieur le Peyte, officier de Mons. de Bouillon, à Mons. de Noailles. — Servière, 24 septembre 1595. — Fol. 265.

89. Lettre du sieur Beaudenon au sieur Laquant. — 1er octobre 1595. — Fol. 267.

90. Lettre du sieur Bedoult au sieur Laquant. — Paris, 4 may 1596. — Fol. 268.

91. Lettre de Laquant à Bedoult. — 8 juin 1596. — Fol. 269.

92. Lettre du procureur Bedoult aux officiers de Malemort. — Paris, 20 juin 1596. — Fol. 270.

93. Lettre du procureur Bedoult à Mons. de Noailles. — Paris, 4 aoust 1596. — Fol. 271.

94. Lettre de Mons. de la Boissière à Mons. de Noailles. — Turenne, 21 septembre 1596. — Fol. 273.

95. Lettre de Mons. de la Boissière à Mons. de Noailles. — Turenne, 25 novembre 1596. — Fol. 275.

96. Lettre du sieur X... à Mgr de Noailles. — Beaulieu, 19 mars 1597. — Fol. 277.

97. Lettre de Laquant à Mgr d'Acqs. — Mallemort, 22 mars 1597. — Fol. 279.

98. Lettre de Mons. Galland à Mons. de Noailles. — Paris, 19 may 1601. — Fol. 281.

99. Appel au présidial de Brives par Laquant et autres contre le sénéchal de Turenne. — Brives, 20 décembre 1601. — Fol. 282.

100. Lettre du roy à Mons. de Noailles. – Fontainebleau, 11 décembre 1601. — Fol. 284.

101. Lettre de Mons. de Marsillac à Mgr de Noailles. — Saint-Sere, 26 décembre 1602. — Fol. 286.

102. Lettre de Mons de Bourzolles à Mons. de Noailles. — Paris, 16 avril 1606. — Fol. 288.

103. Lettre de Mons. l'official Marsillac à Mons. de Noailles. — Saint-Sere, 20 juin et 5 juillet 1609. — Fol. 289.

104. Lettre de Duclaux à Mgr de Noailles. — Turenne, 11 avril 1613. — Fol. 291.

105, 106 et 107. Lettres de Duclaux à Mgr de Noailles. — 2 may 1613; Larche, 9 et 22 may 1613. — Fol. 293-297.

108. Lettre de Mons. de Noailles à Maillard. — Dernier juillet 1615. — Fol. 299.

109. Lettre de Mons. de Noailles à Duclaux. — 30 aoust 1615. — — Fol. 301.

110. Lettre de Madame X. Osquerque, dame de ..., à Mons. le comte d'Ayen. — Turenne, 31 juillet 1620. — Fol. 302.

111. Lettre de Mons. de Vassignac au comte d'Ayen. — Turenne, 16 janvier 1621. — Fol. 303.

112. Lettre de Mousnier à Mons. le comte d'Ayen. — Paris, 7 février 1621. — Fol. 304.

113. Lettre de Mousnier à Mons. le comte d'Ayen. — Paris, 27 mars 1621. — Fol. 306.

114. Lettre de Duclaux à Mons. le comte d'Ayen. — 2 avril 1621. — Fol. 307.

115. Lettre de Mons. de Verlhac à Mons. le comte d'Ayen (manque). — 11 mars 1623. — Fol. 309.

116. Lettre de Mons. de Vassignac à Mons. le comte d'Ayen. — Turenne, 10 avril 1623. — Fol. 311.

117. Lettre de Mons. de Grifoles à Mr ... — Larche, 10 may 1623. — Fol. 312.

118. Lettre de Frédéric Maurice de la Tour à Mons. le comte d'Ayen. — Sedan, 19 may 1623. — Fol. 313.

119. Lettre de Mons. de Vassignac à Mons. de la Sernie, à Larche. — Martel, 30 aoust 1631. — Fol. 314.

120. Lettre de Mons. de Bouillon à Mons. de Noailles. — Pontoise, 23 juillet 1652. — Fol. 315.

121. Lettre de Mons. de Noailles à Mons. le vicomte de Turenne. — Larche, 24 aoust .... — Fol. 316 *bis*.

122. Lettre de Mons. Antoine de Noailles à Mons. de Noailles, son cousin. — Sans date. — Fol. 317.

123. Lettre de Mons. Antoine de Noailles à Mons. de Noailles, son cousin. — Sans date. — Fol. 319.

124. Lettre de Mons. de la Borde à Mons. Antoine de Noailles. — 10 septembre .... — Fol. 321.

25. Lettre de Mons. de Chabrignac à Mons. de Noailles. — Chabrignac, 21 mars .... — Fol. 322.

126. Lettres de Mons. de Chabrignac à Mons. de Noailles. — — 14 juin .... — Fol. 324.

127. Lettre de Mons. de Ferrières-Sauvebeuf à Laquant. — Saulvebeuf, sans date. — Fol. 326.

128. Lettre du sieur Molceu à Mgr de Malemort. — Sans date. — Fol. 327.

129. Lettre de Mons. de la Boissière à Madame de Noailles. — Sans date. — Fol. 328.

130. Lettre du sieur La Puelière à Mons. de Noailles. — 15 avril. — Fol. 330.

131. Lettre de Madame de Noailles à Mr ..., son voisin. — Sans date. — Fol. 333.

132. Lettre de Madame de Noailles à Mons. de Lansac. — Sans date. — Fol. 336.

133 et 134. Lettres de Madame de Noailles à Mons. le vicomte de Turenne. — Sans date. — Fol. 339 et 341.

135 et 136. Lettres de Mons. de Turenne à Madame de Noailles. — Montauban, 28 juin et sans date. — Fol. 343 et 344.

137, 138 et 139. Lettres de Mons. de Turenne à Madame de Noailles. — Sans date. — Fol. 345 à 348.

140 et 141. Lettres de Madeleine de Turenne, comtesse de Tende, à Madame de Noailles. — Turenne, sans date. — F. 349 et 350.

142. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son fils. — 20 avril .... — Fol. 351.

143. Projet de transaction entre Madame de Noailles et Mons. de Choupes. — Sans date. — Fol. 353.

144. Lettre du sieur Esclafer à son frère. — Sans date. — F. 354.

145. Lettre de Mons. de Noailles à Laquant. — La Faige, sans date. — Fol. 355.

146. Lettre de Mons. de Noailles à Laquant. — 11 décembre .... — Fol. 356.

147. Lettre du procureur Beaudenon à Laquant. — Sans date. — Fol. 357.

148. Lettre de Madame Claude de Turenne à Madame de Noailles. — Paris, 11 septembre .... — Fol. 358.

149. Lettre de Henry de Noailles à Madame sa mère. — 18 may .... — Fol. 360.

150. Mémoire envoyé à Paris par Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 362.

151. Avis du conseil de Madame de Noailles. — Sans date. — Fol. 366.

152. Mémoire des pièces que Mousnier emporte à Paris. — Sans date. — Fol. 367.

153. Lettre du sieur Duclaux à Mgr de Noailles. — Lentour, sans date. — Fol. 368.

154 et 155. Lettres de Prabonneau à Mgr de Noailles. — Noailles, sans date. — La Faige, 8 février .... — Fol. 369 et 371.

156. Lettre de Mons. de Noailles à Cazenove. — Larche, sans date. — Fol. 373.

157. Lettre de Madame de Noailles à Mons. de l'Isle, son beau-frère. — 30 septembre .... — Fol. 376.

158. Lettre de Mons. de Bouillon à Mons. de Noailles (manque). — Sans date. — Fol. 382.

159. Lettre d'Élizabeth de Nassau, dame de Bouillon, à Madame la comtesse d'Ayen (manque). — Sans date. — Fol. 383.

160. Lettre de M[re] Gilles de Noailles à Mons. d'Acqs, son beau-frère. — Orléans, 20 décembre 1560. — Fol. 384.

161. Pièce ostée et mise ailleurs : il n'en est resté que les feuillets 386 et 387.

162. Lettre de Mons. le protonotaire de Murat à Mons. d'Acqs, et la réponse de Mons. d'Acqs au sieur de Murat. — 1[er] juillet 1571. — Fol. 450.

Lettres adjoutées à ce volume qui n'ont point esté copiées dans la copie qui a esté faite de ce dit volume.

1. Lettre du sieur de Monteil à Mons. de Noailles. — 18 février 1594. — Fol. 454.

2. Commissaire nommé par le roy et quatre ou cinq officiers de Mons. de Noailles, pour aller chercher des titres à Turenne. — 6 novembre 1595. — Fol. 456.

3. Lettre de Mons. de Noailles à Laquant. — La Fage, 9 novembre 1595. — Fol. 458.

4. Lettre de Mons. de Noailles à Laquant. — Vers 1595. — Fol. 459.

5. Lettre de Laquant à Mgr d'Acqs. — Mallemort, 23 et 29 juillet 1596. — Fol. 460.

6. Récépissé de Mons. de Noailles des pièces que Baluze luy a remises. — 5 aoust 1608. — Fol. 462.

7. Lettre de Mons. de Noailles à Madame sa mère, en 159.. — Fol. 463.

8. Lettre de Mons. de Noailles à Laquant. — 24 octobre 1584. — Fol. 464.

9. Lettre de Mons. de Noailles à Laquant. — Sans date. — Fol. 465.

10. Quittance de 10 escus payés par Laquant. — 10 décembre 1595. — Fol. 466.

11 et 12. Lettre de Mons. de Noailles à Laquant. — La Fage, sans date. — Fol. 467 et 468.

13. Lettre de Mons. de Noailles Henry, à Mons. l'abbé de l'Isle, Gilles de Noailles, son oncle. — Pegnières, 18 may 1579. — Fol. 469.

Nota que plusieurs lettres manquoient dans ce volume et se trouvoient rayées à la table cy-devant, parce qu'elles en avoient esté ostées et placées ailleurs.

VOLUME IV. — *Table de lettres et autres pièces qui sont contenues dans ce volume depuis 1558 jusques en 1629.*

1. Lettre de Mons. de Jugeals à Mgr de Noailles, Antoine. — Brive, 1er octobre 1558. — Fol. 1.

2. Lettre de Mons. de Saint-Geniés à Mgr de Noailles, Antoine. — La Chapelle, 17 décembre 1559. — Fol. 3.

3. Lettre de Mons. de Noailles à Mons. d'Acqs, François de Noailles, — Bourdeaulx, 1er septembre 1562. — Fol. 5.

4. Lettre de Mons. de Gourdon à Mons. de Noailles, Henry. — 20 avril 1565. — Fol. 7.

5. Lettre de Mons. Regourd à Mons. de Gourdon. — 11 novembre 1568. — Fol. 9..

6. Lettre de Mons. Raymondie à Mons. l'abbé de l'Isle. — La Maison-Rouge, 13 septembre 1571. — Fol. 11.

7. Lettre de Mons. l'abbé de l'Isle à Mons. de Noailles, Henry. — Paris, 22 may 1572. — Fol. 13.

8. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son fils Henry. — Paris, 23 juin 1574. — Fol. 15.

9. Lettre de Mons. de Montal à Mons. de Noailles. — La Roquebrou, 28 juin 1574. — Fol 17.

10. Lettre de Mons. de Gourdon à Mons. de Noailles. — Beaulieu, 4 juillet 1574. — Fol. 19.

11. Lettre de Mons. de Saint-Marsal à Mons. de Noailles. — Puydeval, 7 juillet 1574. — Fol. 21.

12. Lettre de Mons. le comte de Ventadour à Mons. de Saint-Bauzille, 17 juillet 1574. — Fol. 23.

13. Lettre de Mons. de Noailles à Madame sa mère. — Larche, 23 mars 1575. — Fol. 24.

14. Lettre de Mons. de Montal à Mons. de Noailles. — La Roque, 12 juillet 1575. — Fol. 27.

15. Lettre de Marchand à Mgr de Couros. — Larche, 22 juillet 1575. — Fol. 28.

16. Lettre de Mons. Presault à Madame de Noailles. — Salignac, 17 février 1576. — Fol. 29.

17. Lettre de Mons. de Lestang à Mons. de Noailles. — Brive, 22 juin 1576. — Fol. 31.

18. Lettre de Mons. Bargues à Madame de Noailles. — Lentour, 14 février 1577. — Fol. 33.

19. Lettre de Mons. de Chabrignac à Madame de Noailles. — Chabrignac, 17 février 1577. — Fol. 35.

20. Lettre de Mons. de Chabrignac à Madame de Noailles. — Chabrignac, 20 février 1577. — Fol. 37.

21 et 22. Lettre de Bargues à Madame de Noailles. — Lentour, 23 février et 16 mars 1577. — Fol. 39 et 42.

23. Lettre de Mons. de Malleville à Mons. de Noailles. — Tegra, 23 mars 1577. — Fol. 44.

24. Lettre de Madame de Leyme à Madame de Noailles. — La Capelle, 3 may 1577. — Fol. 46.

25. Lettre de Mons. du Saillant à Mons. de Noailles. — Le Saillant, 22 juin 1577. — Fol. 48.

26. Lettre de Mons. d'Acqs à Mons. de Sauve et à Mons. Massiot. — 3 janvier 1578. — Fol. 50.

27. Lettre du procureur Mouzié à Mons. l'abbé de l'Isle. — Sarlat, 28 mars 1579. — Fol. 52.

28. Lettre de Tallarie à Mons. l'abbé de l'Isle. — Coly, 2 may 1579. — Fol. 54.

29. Lettre de Mons. de l'Isle à Mons. de la Motte-Fénelon. — Larche, 5 juin 1579. — Fol. 56.

30. Lettre du procureur Mouzié à Mons. de l'Isle. — Sarlat, 16 juillet 1579. — Fol. 58.

31. Lettre de Mons. de l'Isle à Mons. Dufour. — 18 juillet 1579. — Fol. 60.

32. Lettre de Mons. de Chauzenejoulx à Mons. de l'Isle. — 8 septembre 1579. — Fol. 63.

33. Lettre de Mons. de Cosnac à Mons. de l'Isle, et de Turenne à Mons. de Cosnac. — 20 septembre 1579. — Fol. 65.

34. Lettre du sieur Laporte à Madame de Noailles. — Puydeval, 20 janvier 1580. — Fol. 67.

35. Lettre de Mons. d'Acqs à Dury. — 28 novembre 1580. — Fol. 69.

36. Lettre du sieur Tallarye à Mons. l'abbé de l'Isle. — Coly, 21 avril 1580. — Fol. 71.

37. Lettre de Dufaure à Mons. Dury. — Bourdeaulx, 7 juillet 1580. — Fol. 73.

38. Lettre de Mons. de Saint-Marsal à Mons. d'Acqs. — Rome, 16 juillet 1580. — Fol. 74.

39. Lettre du procureur Beaudenon à Mons. Dury. — 22 juillet 1580. — Fol. 76.

40. Lettre de Mons. d'Acqs à Dury. — Bourdeaulx, 7 aoust 1580. — Fol. 77.

41. Gazette à la main. — Septembre et octobre 1580. — Fol. 78.

42. Lettre de Dury à Madame de Montclar. — Larche, 27 octobre 1580. — Fol. 82.

43. Lettre du sieur Mosnier à Madame de Noailles. — Terrasson, 14 novembre 1580. — Fol. 83.

44. Lettre de Mons. Charles de Noailles à Madame sa mère. — 25 novembre 1580. — Fol. 85.

45. Procès-verbal de la non-jouissance de la cure de Noaillac. — 2 aoust 1580. — Fol. 87.

46 et 47. Lettres de Mons. d'Acqs à Dury. — Bourdeaulx, 1er janvier et dernier d'aoust 1581. — Fol. 93 et 95.

48. Lettre de Mons. de Noailles à Mons. de Coudresseau. — La Faige, 30 décembre 1602. — Fol. 96.

49. Lettre de Mons. d'Acqs à Dury. — Bourdeaulx, 14 décembre 1584. — Fol. 98.

50. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son fils Henry. — Agen, 20 mars 1585. — Fol. 99.

51. Lettre de Dury à Mgr de Noailles, Henry. — Breniges, 25 mars 1585. — Fol. 104.

52. Lettre de Mons. de Lestang à Mgr de Noailles, Henry.—27 mars 1585. — Fol. 106.

53. Lettre de Mons. Charles de Noailles à Mons. son frère. — 23 may 1585. — Fol. 108.

54. Lettre de Mons. de Miremont, le fils, à Mons. de Lafont. — Gambres, 24 juillet 1585. — Fol. 109.

55. Mémoire des bourgs et villages dont les habitants doivent faire sentinelle à Saint-Amand et à Coly. — 24 juillet 1585. — Fol. 110.

56. Lettre du sieur Olive à Mgr de Noailles. — 22 novembre 1585. — Fol. 112.

57. Lettre du sieur Cerny à Mons. de Noailles. — 22 novembre 1585. — Fol. 114.

58. Lettre de Mons. de Cauzenejoulx à Mons. de Noailles. — Chauzenejoulx, 6 mars 1586. — Fol. 115.

59. Lettre de Mons. de Noailles à Mons. de Bourzolles. — 6 juin 1586. — Fol. 116.

60. Procès-verbal et sentence touchant le guet au chasteau de Coly. — 28 juillet 1586. — Fol. 119.

61. Lettre de Mons. du Saillant à Madame de Noailles.—Turenne, 4 novembre 1586. — Fol. 121.

62. Lettre de Mons. d'Acqs à Laquant. — 18 may 1587. — Fol. 123.

63. Lettre de Mons. de l'Isle (Gilles de Noailles) à Mons. de Sedières. — Mallemort, 11 aoust 1587. — Fol. 125.

64. Lettre de Mons. d'Acqs à Laquant. — 14 octobre 1587. — Fol. 126.

65. Lettre du sieur de Lamartine à Mgr de Noailles. — Maleste, 15 octobre 1587. — Fol. 128.

66. Sauvegarde pour Mons. de Sauvebœuf. — 26 novembre 1587. — Fol. 130.

67. Lettres des sieurs Godonesche et Limoges à Laquant. — Coly, 26 novembre 1587. — Fol. 132.

68. Compte de ce que les soldats de Malemort ont dépensé en janvier 1588. — Breniges, janvier 1588. — Fol. 134.

69. Lettre de Mons. de Noailles à Laquant. — La Faige, 7 avril 1588. — Fol. 136.

70. Quittance de Desplas, soldat, à Malemort. — 9 septembre 1588. — Fol. 137.

71. Lettre du sieur Limoges à Laquant. — 4 octobre 1588. — Fol. 138.

72. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son fils Henry. — Blois, 11 décembre 1588. — Fol. 139.

73. Lettre de Laquant à Mgr d'Acqs. — Malemort, 18 aoust 1588. — Fol. 143.

74. Lettre de Madame de Sedières au sieur Laquant. — Sedières, 13 mars 1589. — Fol. 146.

75. Lettre du procureur Mouzié à Mgr d'Acqs. — 13 avril 1589. — Fol. 147.

76. Lettre du sieur Laquant à Mons. de Sauvebeuf. — Malemort, 20 avril 1589. — Fol. 149.

77. Lettre du sieur Recès à Mgr d'Acqs. — Coly, 13 juillet 1589. — Fol. 150.

78. Mandement du capitaine Moustoulat. — 20 octobre 1589. — Fol. 154.

79. Lettre du sieur Bargues à Mgr de Noailles. — Lentour, 3 novembre 1589. — Fol. 155.

80. Lettre du sieur Laquant à Mgr de Noailles. — Malemort, 22 mars 1590. — Fol. 157.

81. Lettre du sieur Laquant à Mgr d'Acqs. — Malemort, 12 may 1590. — Fol. 159.

82. Lettre du sieur Laquant à Mgr de Sedières. — Malemort, 18 may 1590. — Fol. 160.

83. Liste de ceux qui n'ont point fourny le foin et l'avoine. — 23 may 1590. — Fol. 161.

84. Lettre de Laquant à Mons. de Noailles. — Malemort, 27 may 1590. — Fol. 162.

85. Lettre de Laquant à Madame de Noailles. — Malemort, dernier juillet 1590. — Fol. 163.

86. Lettre de Mons. de Fénelon à Madame de Noailles. — Turenne, 16 septembre 1590. — Fol. 164.

87. Le sieur La Combe à Laquant. — Abbaye de Saint-Amand, 26 octobre 1590. — Fol. 166.

88. Compte arresté par Laquant à Reynal, soldat. — 13 avril 1591. — Fol. 168.

89. Lettre de Laquant à Madame de Noailles. — Malemort, 20 novembre 1591. — Fol. 170.

90. Lettre du sieur Razillé à Madame de Noailles. — Au camp devant Rouen, 18 janvier 1592. — Fol. 172.

91. Lettre de Mons. de Noailles à Madame sa mère. — Meymac, 22 septembre 1592. — Fol. 174.

92. Requeste de Mons. de Noailles aux trésoriers généraux de France. — 1593. — Fol. 177.

93. Lettre de Laquant à Mgr de Noailles. — Malemort, 14 mars 1593. — Fol. 179.

94 et 95. Lettres de Laquant à Mgr d'Acqs. — Malemort, 23 juillet 1593 et 4 aoust 1594. — Fol. 185 et 186.

96. Ordonnance de Mons. le duc de Ventadour. — 10 may 1594. — Fol. 188.

97. Lettre de Laquant à Mgr d'Acqs. — Malemort, 30 novembre et 2 décembre 1595. — Fol. 189.

98. Les officiers royaux de Tulle à Mons. de Noailles. — Tulle, 22 novembre 1595. — Fol. 191.

99. Lettre de Laquant à Mgr de Noailles. — Malemort, 31 aoust 196. — Fol. 1592.

100. Lettre du sieur de Miermon à Mgr de Noailles. — 23 janvier 1597. — Fol. 193.

101. Mandement du roy pour faire mille écus à Mons. de Noailles. — Paris, le 16 may 1597. — Fol. 195.

102. Lettre du roy à Messieurs du Parlement de Bordeaux. — 11 avril 1606. — Fol. 197.

103. Lettre de Mons. du Caylar à Mgr de Noailles. — Paris, 20 novembre 1613. — Fol. 198.

104. Lettre de Le Serny-Jouffre à Mgr de Noailles. — Saint-Robert, 12 avril 1614. — Fol. 200.

105 et 106. Lettre du sieur Gay à Mons. de Noailles. — Larche, 6 et 8 may 1614. — Fol. 202 et 204.

107. Lettre de Mons. le comte d'Ayen à Mons. son frère. — 21 juillet 1614. — Fol. 205.

108. Lettre de S. Mignot, abbé de Conques, à Mons. le comte d'Ayen. — Rodez, 7 aoust 1615. — Fol. 206.

109. Lettre du lieutenant Chabot à Mgr de Noailles. — Saint-Flour, 6 septembre 1615. — Fol. 208.

110. Lettre de Mons. de Fontanges à Mons. de Noailles. — 22 décembre 1615. — Fol. 210.

111. Lettre de Mons. de Caumont à Mons. de Noailles. — Dernier décembre 1615. — Fol. 212.

112. Les élus de Saint-Flour à Mons. de Noailles. — Saint-Flour, 15 janvier 1616. — Fol. 214.

113. Lettre du sieur Rougier à Mons. de Noailles. — Verteul, 1er janvier 1616. — Fol. 216.

114. Lettre de Bonafé à Mgr de Noailles. — Saint-Flour, 19 janvier 1616. — Fol. 217.

115. Lettre de Mons. de Montbrun à Mons. de Noailles. — 19 janvier 1616. — Fol. 218.

116. Lettre de Bonafé à Mons. de Noailles. — 19 janvier 1616. — Fol. 219.

117. Lettre de Mons. de Montbrun à Mons. de Noailles. — 24 janvier 1616. — Fol. 221.

118. Lettre de Bonafé à Mons. de Noailles. — 26 janvier 1616. — Fol. 223.

119. Lettre du sieur Brugier à Mons. de Noailles. — Saint-Flour, 27 janvier 1616. — Fol. 224.

120. Lettre de Mons. de Montbrun à Mons. de Noailles. — 28 janvier 1616. — Fol. 226.

121. Lettre de Mons. Daudière à Mons. de Noailles. — Pierrefont, 1er février 1616. — Fol. 227.

122 et 123. Lettres du sieur de Gay à Mons. de Noailles. — Peignières, 4 février 1616. — Fol. 229 et 230.

124. Lettre de Mons. de Pomairols à Mons. de Noailles. — Villefranche, 30 janvier 1621. — Fol. 231.

125 et 126. Lettres de Mons. de Razac à Mons. de Noailles. — Larche, 6 septembre .... et 27 juin .... — Fol. 233 et 234.

127. Lettre du sieur de Pousols à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 235.

128. Lettre du sieur d'Assaing à Mons. de Noailles. — 24 aoust .... — Fol. 236.

129. Avis envoyés par le procureur Mouzié au sieur Laquant. — 8 janvier .... — Fol. 238.

130. Lettre de Mons. de Ferrières à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 240.

131. Lettre de Madame de Noailles à Mons. de ... — Larche, sans date. — Fol. 242.

132. Lettre du s^r de Manière, soldat, à Mons. de Noailles. — 25 novembre .... — Fol. 244.

133. Lettre de Laquant à Mgr d'Acqs. — Malemort, sans date. — Fol. 246.

134. Lettre de d'Espaliers à Mons. de Reillac. — Sans date. — Fol. 247.

135. Lettre de Mons. de Saint-Marsal à Mons. de Noailles. — Tulle, 30 novembre 1595. — Fol. 248.

136. Lettre de Mons. de Pestels à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 249.

137. Lettre du sieur d'Autrement à Madame de Noailles. — Larche, 23 juin .... — Fol. 250.

138. Lettre de Mons. de Saint-Chamans à Mons. de Puydeval. — 27 juillet .... — Fol. 252.

139. Lettre de M. d'Acqs à Laquant. — Malemort, 22 may .... — Fol. 253.

140. Lettre du sieur de Turmeny à Madame de Noailles. — Larche, sans date. — Fol. 254.

141. Lettre de Mons. de la Chapelle à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 257.

142. Lettre du sieur Limoges à Laquant. — Coly, sans date. — Fol. 258.

143. Lettre de Mons. Druyac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 259.

144. Lettre de Mons. de Noailles à Madame sa mère. — Sans date. — Fol. 261.

145. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son fils. — Agen, 23 mars .... — Fol. 264.

146. Lettre de Mons. de Noailles à Madame sa mère. — Sans date. — Fol. 267.

147. Lettre de Mademoiselle de Tegra à Madame de Noailles. — 11 mars 1677. — Fol. 270.

148. Lettre de Mons. de Yolet à Mons. de Noailles. — Yolet, 5 décembre .... — Fol. 272.

149. Lettre de Mons. de Cavagnac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 274.

150. Lettre de Mons. de Boissière à Madame de Noailles. — Turenne, 3 janvier .... — Fol. 276.

151. Lettre de Laquant à Madame de Noailles. — Sans date. — Fol. 278.

152. Lettre de Mons. de Noailles à Madame de Noailles. — Sans date. — Fol. 279.

153. Lettre du capitaine du Rieu à Mons. Puyfages. — Sans date. — Fol. 280.

154. Récit d'une assemblée d'Etats tenue en Rouergue. — Sans date. — Fol. 281.

155. Lettre de Mons. d'Acqs à ... — Sans date. — Fol. 283.

156. Lettre de Mons. de Resson à Mons. de Noailles. — Sans date Fol. 284.

157. Lettre de Mons. de Noailles à Laquant. — Sans date. — Fol. 286.

158. Lettre du sieur Valois à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 287.

159. Lettre de Miraudie à Mons. de Noailles. — Lentour, jour de Noël. — Fol. 288.

160. Lettre de Marie de Noailles à Mons. son frère. — Birac, 29 juin .... — Fol. 290.

161. Lettre de Laquant à Mgr d'Acqs et à Limoges. — Sans date. — Fol. 292.

162. Lettre de Madame de Montravel à Mons. de Montbrun. — 24 janvier .... — Fol. 294.

163. Lettre de Laquant à Mgr d'Acqs. — Sans date. — Fol. 296.

164. Lettre de Bargues à Mgr de Noailles. — Sans date. — F. 298.

165. Lettre de Mons. de Noailles à Madame sa mère. — 9 novembre .... — Fol. 299.

166. Lettre de Mons. de Veyrac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 302.

167. Lettre de Mons. de Tersac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 304.

168. Lettre de Mons. de Nant à Mgr de Noailles. — 22 janvier .... — Fol. 305.

169. Lettre de Mons. d'Acqs à Laquant. — Sans date. — Fol. 307.

170. Lettre de Mons. de Tournemine à Mons. de Noailles. — 29 janvier .... — Fol. 308.

171. Lettre de Mons. de Poumiès à Mons. de Noailles. — Poumiès, 26 août 1610. — Fol. 310.

172. Lettre de Mons. de Saint-Chamans à Mons. de Noailles. — 5 juillet .... — Fol. 312.

173. Lettre de Mons. de Noailles à Madame sa mère. — La Faige, sans date. — Fol. 314.

174. Lettre de Mons. de Puymege à Mons. l'abbé de l'Isle. — 15 octobre .... — Fol. 317.

175. Lettre de Mons. de Noailles à Madame sa mère. — 8 novembre .... — Fol. 319.

176. Avis envoyés à Mons. de Sauvebeuf. — Sans date. — F. 323.

177. Mémoire du bled que Pouch a receu des quatre fermiers de Malesse. — Sans date. — Fol. 324.

178. Lettre du sieur Chassaing à Mgr de Noailles. — 30 juin .... — Fol. 326.

179. Lettre de Mons. de Sedières à Laquant. — Sans date. — Fol. 328.

180. Lettre du sieur Puymege à Mons. l'abbé de l'Isle. — Sans date. — Fol. 329.

181. Lettre de Laquant à Recès. — Malemort, sans date. — Fol. 330.

182. Lettre de Mons. de Malleville à Mons. de Noailles. — Saint-Ceré, sans date. — Fol. 331.

183. Lettre de Mons. l'abbé de l'Isle à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 332.

184. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son frère. — 3 may ... — Fol. 333.

185. Lettre de Mons. de Noailles à Madame sa mère. — 3 mars .... — Fol. 334.

186. Lettre de Mons. de Boffard à Mons. le comte d'Ayen. — Sans date. — Fol. 338.

187. Lettre de Mons. de Batut à Madame de Noailles. — Turenne, 17 may 159.. — Fol. 340.

188. Lettre de Mons. de Plaignes à Mons. le comte de Noailles. — Valon, 9 décembre .... — Fol. 342.

189. Remerciement au roy par Madame de Noailles. — Sans date. — Fol. 343.

190. Lettre du sieur Rouquette à Mons. Laquant. — Sans date. — Fol. 344.

191. Lettre de Mons. de Mountmat à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 345.

192. Lettre de Mons. de Fontanges à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 346.

193. Lettre de Mons. de Saint-Flour à Mons. de Noailles, son père. — Saint-Flour, 20 janvier 16... — Fol. 347.

194. Lettre de Mons. de Machault à Mons. de Noailles. — Lymoges, 9 août .... — Fol. 349.

195. Lettre du procureur La Porte à Mons. de Noailles. — Aurillac, 11 octobre 16... — Fol. 351.

196. Lettre de Mons. de la Borie à Mons. de Noailles. — 20 aoust 1629. — Fol. 353.

197. Lettre de Mons. de Tholonjon à Mons. de Noailles. — Nasaret, 24 avril 1621. — Fol. 354.

198. Lettre de Henry de la Tour à Mons. le baron de Marville. — Montfort, 30 octobre 15... — Fol. 355.

199. Lettre de Mons. du Breuil à Mons. le comte d'Ayen. — Dernier avril 1623. — Fol. 356.

200. Lettre de Mons. du Breuil à Mons. le comte d'Ayen. — 6 may 1623. — Fol. 358.

201. Procès-verbal du refus fait par le consul d'Aurillac de recevoir la compagnie du s^r ... — Sans date. — Collationné le dernier d'octobre 1626. — Fol. 360.

202. Lettre du sieur Dalmays à Mgr de Noailles. — 25 janvier 1628. — Fol. 362.

203. Lettre de Mons. d'Acqs à Dury. — Agen, dernier de novembre 1582. — Fol. 364.

204. Lettre de Lamartonie à Mgr de Noailles. — Malesse, 3 mars 1586. — Fol. 365.

205. Lettre du sieur du Peyron à Laquant. — Breniges, 21 septembre 1587. — Fol. 367.

206. Procès-verbal des informations sur les plaintes des habitants de Malemort. — 26 octobre 1588. — Fol. 368.

207. Mémoire du foin et de l'avoine fournis par Laquant, par ordre de Mons. le Comte, depuis le 23 may jusqu'au 29 dudit mois. — May 1590. — Fol. 375.

208. Traité entre Pierre de Gontaud et le seigneur de Pons. — 16 février 1352. — (Copie faite le 18 février 1709.) — Fol. 377.

DOSSIERS DE LA MAISON DE NOAILLES

CONSERVÉS AU CABINET DES TITRES

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Outre le Recueil Noailles de la bibliothèque nationale dont nous avons parlé et qui complétoit celui de la bibliothèque du Louvre, le *Cabinet des Titres* conserve sur la maison de Noailles plusieurs dossiers dont nous croyons utile de donner ici le dépouillement.

1. Inventaire de quelques titres originaux, mémoires, factums et autres pièces tant manuscrites qu'imprimées concernant la maison de Burnonville. 93 pièces. — Fol. 1-6.

Marie-Françoise de Bournonville épousa, en 1671, Anne-Jules, duc de Noailles, pair et maréchal de France.

2. Inventaire des titres de la famille de Boyer dans le trésor de la famille Noailles. 30 pièces. — Fol. 7.

Louise Boyer, fille d'Antoine, seigneur de Sainte-Geneviève et de Villemoisson, épousa, en 1646, Anne, duc de Noailles, pair de France, etc.

3. Inventaire des titres et autres pièces manuscrites concernant la maison de Roquelaure. 90 pièces. — Fol. 9.

Rose de Roquelaure épousa, en 1601, François, seigneur de Noailles, comte d'Ayen.

4. Inventaire d'extraits de titres et mémoires généalogiques con-

cernant la maison de Narbonne, alliée à celle d'Espagne. 15 pièces. — Fol. 19.

Jeanne-Germaine d'Espagne, fille de Jacques-Mathieu d'Espagne, seigneur de Panassac, et de Catherine de Narbonne, épousa, en 1572, Henri, seigneur de Noailles, comte d'Ayen.

5. Inventaire des extraits ou copies de titres originaux et autres mémoires concernant la maison de Cotheto, seigneurs de Biards, de La Peuchenarie, Laron, etc. 10 pièces. — Fol. 21.

6. Inventaire des titres de la maison de Gontault-Cabrérès au trésor de Noailles. 25 pièces. — Fol. 23.

Jeanne de Gontault, fille de Raimond de Gontault, seigneur de Cabrérès, épousa, en 1540, Antoine, seigneur de Noailles, etc.

7. Inventaire des titres de la maison Bonafos, seigneur de Teyssieu et Lentour, estant au trésor de la maison de Noailles. 8 pièces. — Fol. 25.

8. Inventaire des titres de la maison Bonafos, autrement Bonafons, seigneur de Teissieu, etc., alliée aux Gontaut-Cabreyre. 21 pièces. — Fol. 27.

9. Inventaire d'extraits de titres concernant les seigneurs de la maison de Pestels. 7 pièces. — Fol. 29.

Camille de Pestels, fille de Claude de Pestels et de Jeanne de Lévis, épousa, le ..... Anne de Noailles, marquis de Montclar, fils de Henri de Noailles et de Jeanne-Germaine d'Espagne.

10. Inventaire des titres de la maison de Ferrières-Sauvebeuf, étant dans le trésor de la maison de Noailles. 28 pièces. — Fol. 31.

11. Inventaire des titres de la maison de Ferrières-Sauvebeuf. 16 pièces. — Fol. 33.

Jean Ferrières, seigneur de Sauvebeuf, épousa, le 24 janvier 1561, Marie de Noailles, fille d'Antoine de Noailles et de Jeanne de Gontaut.

12. Inventaire des titres de la maison Lart-Goulart, seigneurs de Birac. 6 pièces. — Fol. 35.

13. Inventaire de quelques titres concernant la maison de Lart-Goulart, seigneurs de Birac. 11 pièces. — Fol. 37.

Joseph de Lart et de Goulart, seigneur de Birac et d'Objac, épousa, le 21 février 1572, Marie de Noailles, veuve en premières noces de Jean Ferrières, seigneur de Sauvebeuf.

14. Inventaire et autres pièces manuscrites concernant la maison de Seidières. 20 pièces. — Fol. 39.

Pierre, vicomte de Seidières, épousa, le 17 mai 1571, Marthe de Noailles, fille d'Antoine de Noailles et de Jeanne de Gontaut.

15. Inventaire de quelques pièces servant à la généalogie des seigneurs de Saint-Martin, vicomtes de Biscarosse. 6 pièces. — Fol. 41.

Louis de Saint-Martin, vicomte de Biscarosse, épousa, le 8 septembre 1568, Françoise de Noailles, fille d'Antoine de Noailles et de Jeanne de Gontaut.

16. Inventaire d'extraits de titres originaux et autres pièces ou mémoires servant et propres à la généalogie de la maison de Joubert, seigneurs d'Allemans, etc. 43 pièces. — Fol. 43.

Gui Joubert d'Allemans, seigneur de Montardit, épousa, le 11 mai 1531, Marguerite de Noailles, fille de Louis de Noailles et de Catherine de Pierre-Buffière.

17. Inventaire de pièces, extraits de titres et autres mémoires concernant la maison de Puydeval-la-Jugie-Couros. 9 pièces. — Fol. 47.

Geraud, seigneur de Puydeval, épousa, le 4 septembre 1508, Françoise de Noailles, fille de Louis de Noailles et de Catherine de Pierre-Buffière.

18. Inventaire de quelques titres et autres pièces manuscrites concernant la maison de Saint-Martial ou San Marsal, diocèse de Tulle. — Fol. 49.

Guy de Saint-Martial, seigneur de Drugeac, épousa, le ....., Blanche de Noailles, fille de François de Noailles et de Marguerite de Roffignac.

19. Inventaire de titres originaux et autres mémoires manuscrits ou imprimés, factums, etc., concernant la maison de Pierre Buffière-Chasteauneuf. — Fol. 51.

Catherine de Pierre-Buffière, fille de Pierre, seigneur de Chasteauneuf, et de Catherine de Comborn, épousa, le 11 février 1502, Louis de Noailles, seigneur de Montclar et de Chambres.

20. Inventaire de titres et autres pièces manuscrites concernant la maison de Miremont. — Fol. 55.

Raymond de Miremont épousa, vers 1345, Luce de Noailles, fille de Guillaume de Noailles et de Marguerite de Montclar.

21. Inventaire d'extraits de titres et de mémoires généalogiques

concernant la maison de Saint-Exupère-Miremont. — Fol. 57.

Antoinette de Saint-Exupère, dit de Miremont, fille de Guillaume, seigneur de Miremont, et d'Hélis d'Estaing, épousa, le 23 septembre 1481, Aimar de Noailles, seigneur de Montclar.

22. Inventaire de quelques extraits de titres et mémoires concernant la maison Du Breuil du Fraysse. — Fol. 59.

23. Inventaire de copies de titres et autres mémoires concernant la maison d'Aix ou Aitz, seigneur de la Chassaigne, autrement la Cassaigne. — Fol. 61.

Hugues d'Aix, s[r] de la Chassaigne, seigneur de Vieilval, épousa, vers 1510, Marguerite de Noailles, fille d'Aimar de Noailles et d'Antoinette de Saint-Exupère.

24. Inventaire des titres de la maison de Gimel qui sont dans le trésor des chartes de la maison de Noailles. 3 liasses. — Fol. 63 à 68 v°.

Jeanne de Gimel épousa, le 4 septembre 1439, Jean de Noailles III, seigneur de Noailles, de Chambres et de Montclar.

25. Inventaire de quelques titres et pièces manuscrites concernant la maison de Merle. — Fol. 69.

Gasparde de Merle, fille de Raimond, seigneur de Merle, et de Sibylle de Casillac, épousa, en avril 1470, Jean II, seigneur de Noailles et de Noaillac.

26. Inventaire des titres concernant la maison de Maumont et ses branches. — Fol. 71.

Hélie II, seigneur de Noailles, Noaillae de Montclar et de Chambres, épousa en 1349 Marguerite de Maumont.

27. Inventaire de quelques extraits de titres et de quelques mémoires généalogiques concernant la maison Claviers au haut Auvergne, seigneur de Murat la Rabbe. — Fol. 75.

28. Inventaire d'extraits de titres et mémoires concernant la maison de Cosnac, seigneur dudit lieu de Brive. — Fol. 77.

29. Inventaire de quelques pièces servant à la généalogie de la maison de Livron. — Fol. 79.

Marguerite de Noailles, fille de Jean I[er] de Noailles et de Marguerite de Lastairie du Saillant, épousa en 1470 Antoine de Livron, seigneur de Vart et d'Obiac.

30. Inventaire des titres de la maison de Saint-Amans, *alias* de Saint-Chamans. — Fol. 81.

Souveraine de Noailles, fille de Jean Ier de Noailles et de Marguerite de Lastairie du Saillant, épousa en 1430 Guinot Phelip, seigneur de Saint-Chamans et de Montmeige.

31. Inventaire de quelques extraits de titres, pièces et mémoires généalogiques concernant la maison Phelip, seigneurs de Saint-Amans ou Saint-Chemans. — Fol. 83.

32. Inventaire des titres de la maison de Lastairie du Saillant. — Fol. 85.

Jean Ier de Noailles épousa en 1386 Marguerite de Lastairie du Saillant.

33. Inventaire de quelques pièces, mémoires et extraits de titres qui concernent la maison de Meillars et qui peuvent servir à en faire la généalogie. — Fol. 87.

Guichardé de Noailles, fille d'Hélie II de Noailles et de Marguerite de Maumont, épousa en 1375 Jean de Meillards, dit *Vigier*, seigneur de Flaumond.

34. Inventaire de quelques pièces concernant la maison de Bruchard. — Fol. 89.

35. Inventaire des titres et autres mémoires et pièces extraites de divers endroits et qui concernent la maison de Montclar. — Fol. 91.

Guillaume, seigneur de Noailles et de Noaillac, épousa en 1334 Marguerite, dame de Montclar et de Chambres.

36. Inventaire d'extraits de titres concernant la maison dite de Saint-Michel. — Fol. 93.

Hélie-Luce-Philippe de Noailles, fille d'Hélie Ier, seigneur de Noailles, et de dame d'Astorg, dame de Noaillac, épousa en 1303 Bernard de Saint-Michel.

37. Inventaire de titres originaux et autres manuscrits, mémoires et pièces concernant la maison de Comborn. -- Fol. 95.

38. Inventaire des titres concernant les Malafaides. — Fol. 101.

39. Inventaire de plusieurs tables généalogiques de quelques familles alliées ou parentes de la famille Noailles. — Fol. 105.

40. Lettres de la capitainerie de la ville de Bordeaux et chasteaux du Ha pour Antoine de Noailles, seigneur dudit lieu, conseiller et maistre d'hostel ordinaire du roy. — 18 février 1551. — Fol. 107.

41. Confirmation des lettres de capitainerie de la ville de Bordeaux et château du Ha pour Antoine de Noailles, conseiller et mestre d'hostel ordinaire du roy. — 26 mars 1552. — Fol. 109.

42. Lettres de l'état de gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, pour Antoine de Noailles. — Saint-Germain-en-Laie, 26 janvier 1554. — Fol. 111.

43. Brevet de l'évêché d'Acqs pour François de Noailles, conseiller et aumônier du roy, vacquant par mort. — Paris, 2 aoust 1556. — Fol. 113.

44. Extrait tiré de la Chronique de la ville et cité de Bordeaux. — Fol. 115.

Notice sur messire Antoine de Noailles.

45. Lettres patentes du roy portant commission à M. d'Acqs d'aller ambassadeur à Venise. — 23 juillet 1557. — Fol. 117.

46. Lettre du roy de gouverneur de ses enfants, pour Antoine de Noailles. — 4 aoust 1557. — Fol. 121.

47. Vidimus des lettres patentes du roy pour faire jouir le sieur de Noailles du gouvernement de Bordeaux, nonobstant les provisions obtenues par surprise par le sieur de Vaillac. — Du 7 septembre 1557. — Fol. 123.

48. Lettres du roy de Navarre, gouverneur et lieutenant-général pour le roy en ses pays et duché de Guyenne, pour faire jouir le sieur de Noailles du gouvernement de Bourdeaux, nonobstant celles que le sieur de Vaillac a eues par surprise, en obtenant les lettres de la capitainerie du château Trompette. — 22 octobre 1557. — Fol. 125.

49. Lettres patentes du roy par lesquelles S. M. assigne au seigneur de Noailles, en considération de ses services rendus aux rois ses prédécesseurs depuis quarante ans, les 800 livres de son

état de Chambellan sur la recette de Bordeaux. — 20 juillet 1559. — Fol. 141.

50. Lettres patentes du roy par lesquelles il attribue au gouvernement de Bourdeaux 1200 livres de gages possédés par le seigneur de Noailles. — 20 juillet 1559. — Fol. 143.

51. Lettres patentes du roy par lesquelles il déclare que nonobstant la commutation des gages du sieur de Noailles, il jouira des mêmes honneurs deus à ses charges de gentilhomme de sa chambre et de chambellan de Messieurs ses frères. — 20 juillet 1559. — Fol. 145.

52. Brevet du roy à l'occasion des 800 livres mentionnées aux précédentes lettres. — 20 juillet 1559. — Fol. 155.

53. Lettres patentes du roy en forme de pension pour commuer les gages de 1200 livres de gentilhomme de la chambre, d'Anthoine, seigneur de Noailles, et les attribuer à l'estat de gouverneur de Bordeaux. — 9 septembre 1559. — Fol. 147.

54. Lettres patentes du roy qui déclare que les 1200 livres de pension ordonnéz au sieur de Noailles ne tireront à conséquence pour ses successeurs, gouverneurs de Bordeaux. — 9 décembre 1559. — Fol. 149.

55. Extrait fait en la chambre des comptes du roy, notre Sire, du compte de la comptablie et recette ordinaire de Bordeaux. — Cet extrait prouve qu'Antoine de Noailles a esté gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, etc. — Dernier jour de septembre 1560. — Fol. 133.

56. Autres extraits de la chambre des comptes pour prouver Antoine de Noailles gentilhomme de la chambre du roy, chambellan des enfants des France, ambassadeur en Angleterre. — Dernier jour de septembre 1560. — Fol. 127.

57. Brevet du roy en faveur du seigneur de Noailles pour jouir sa vie durant de honneurs et titres de gentilhomme de sa chambre, et chambellan de ses frères, encore qu'il eust déchargé ses États des appointements desdites charges pour les établir à Bordeaux. — 10 juillet 1561. — Fol. 151.

58. Lettres patentes du roy portant confirmation de 1200 livres de pension tant que le seigneur de Noailles sera gouverneur de Bourdeaux. — 10 juillet 1561. — Fol. 153.

59. Brevet pour M. l'évêque d'Acqs d'une pension de 4000 livres. — Dernier novembre 1561. — Fol. 119.

60. Lettre du roy à Antoine de Noailles, sur ce qu'il l'a nommé à l'ordre. — Chartres, 12 janvier 1562. — Fol. 157.

61. Lettre de la reine à Antoine de Noailles sur ce que le roy luy a donné l'ordre. — 12 janvier 1562. — Fol. 158.

62. Provisions de la charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du roy pour Henry de Noailles, fils du feu seigneur de Noailles, chevalier de l'ordre. — 3 juin 1563. — Fol. 159.

63. Lettres patentes du roy portant pouvoir à M. l'évesque d'Acqs de commander en son diocèse. — 1570. — Fol. 161.

64. Serment de M. d'Acqs de conseiller du roy au conseil privé. — 24 may 1571. — Fol. 163.

65. Lettres patentes du roy en faveur de François de Noailles, évêque d'Acqs, portant séance et voix délibérative en toutes cours comme conseiller en son conseil privé. — 1er aoust 1572. — Fol. 163 v°.

66. Pouvoir du roy à Gilles de Noailles de faire jusqu'à 50 mil écus de présent en sa légation de Pologne. — 15 octobre 1572. — Fol. 169.

67. Brevet de conseiller au conseil privé du roy pour Gilles de Noailles, abbé de l'Isle. — 11 septembre 1573. — Fol. 171.

68. Lettre de la reine Élisabeth au roy Henry III, son beau-frère, pour la charge, le mérite et les services de madame de Noailles, Jehanne de Gontaut. — 2 janvier 1575. — Fol. 175.

69. Serment de M. d'Acqs de conseiller au conseil privé. — 14 aoust 1577. — Fol. 165 v°.

70. Lettres patentes du roy en faveur de Gilles de Noailles, conseiller au conseil privé du roy, pour avoir séance et voix déli-

bérative en toutes cours de parlement et chambres des comptes. — 5 février 1580. — Fol. 177.

71. Les habitants de Tulle à M. le cardinal de Vaudemont, lui demandent M. de Noailles, abbé de l'Isle, pour évêque. — 7 décembre 1581. — Fol. 181.

72. Au roy, sur le même sujet, demandant M. de Noailles comme évêque. — 7 décembre 1581. — Fol. 182 v°.

73. Provisions de gentilhomme de la chambre du roy pour Charles de Noailles. — 7 décembre 1581. — Fol. 179.

74. Commission de cent chevau-légers pour Charles de Noailles. — 2 avril 1582. — Fol. 185.

75. Réponse du roy aux habitants de la ville de Tulle. — 1582. — Fol. 184.

76. Brevet du roy en faveur de M. d'Acqs, de conseiller en ses conseils d'État et privé, avec voix délibérative. — 8 aoust 1583. — Fol. 166.

77. Lettres patentes du roy confirmant celles du feu roy en faveur de M. d'Acqs, d'avoir séance et voix délibérative en toutes les cours, comme son conseiller en son conseil privé. — 8 aoust 1583. — Fol. 167.

78. Obligation faite par la reine de Navarre de la somme de 336 écus sols, pour marchandises à elle fournies par le nommé Gardes, marchand à Agen, pour lesquelles marchandises madame de Noailles (madame de Gontaut), dame d'honneur de la reine, avoit répondu. — 5 aoust 1584. — Fol. 187.

79. Commission d'une compagnie de trente lances des ordonnances pour le seigneur de Noailles Henry, après la mort du feu seigneur de Noailles Charles, son frère, arrivée puis naguère. — 18 juin 1585. — Fol. 189.

80. Brevet de l'évêché d'Acqs pour Gilles de Noailles. — 15 octobre 1585. — Fol. 190.

81. Procuration donnée par dame Jeanne de Gontault pour recevoir en son nom la somme de 3000 livres à elle ordonnée par le

roy pour accompagner la reine de Navarre en Gascogne. — 23 janvier 1586. — Fol. 192.

82. Lettre de la royne mère au pape pour l'évêché d'Acqs, pour Gilles de Noailles. — 27 avril 1588. — Fol. 196.

83. Requeste présentée au roy par madame de Noailles (madame de Gontaut), dame d'honneur de la reine de Navarre, tendant à ce qu'il lui soit permis de faire saisir les revenus de ladite reine pour plusieurs sommes qu'elle lui devoit. — 3 février 1589. — Fol. 194.

84. Permission du roy donnée à madame de Noailles, dame d'honneur de la reine de Navarre, de faire saisir les revenus de ladite reine pour plusieurs sommes qu'elle lui devoit. — 3 février 1589. — Fol. 195.

85. Erection d'Ayen en comté en faveur d'Henry, seigneur de Noailles, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de cinquante hommes d'armes, etc. — Mars 1592. — Fol. 240.

86. Brevet portant permission du roy à Gilles de Noailles, cy-devant nommé à l'évesché d'Acqs, de le resigner à tel que lui nommera le seigneur de Noailles neveu, en considération, services de la maison de Noailles. — Dernier février 1597. — Fol. 244.

87. Brevet du roy de conseiller d'Estat pour le seigneur de Noailles, capitaine de cinquante hommes d'armes. — 9 avril 1597. — Fol. 198.

88. Enregistrement au bailliage d'Aurillac des lettres de gouverneur et lieutenant-général pour le roy, du haut pays d'Auvergne, pour Henry de Noailles, comte d'Ayen, baron de Noailles, etc., chevalier des ordres, capitaine de cinquante hommes d'armes. — 27 septembre 1601. — Fol. 200.

89. Insinuation au greffe de Saint-Flour des lettres de gouverneur et lieutenant-général du haut Auvergne, pour Henry de Noailles, comte d'Ayen, baron de Noailles, etc., chevalier des ordres et capitaine de cinquante hommes d'armes. — 6 octobre 1601. — Fol. 202.

90. Brevet portant approbation de la résignation de l'abbaye de Saint-Geraud d'Aurillac, par Pierre de Reveilles, en faveur de Charles de Noailles. — 6 may 1605. — Fol. 204.

91. Preuves pour l'ordre du Saint-Esprit pour Henry de Noailles, comte d'Ayen. — 28 décembre 1605. — Fol. 206.

92. Procuration par M. le cardinal de Joyeuse à M. Henry de Noailles, chevalier des ordres du roy, bailly, gouverneur et lieutenant-général du haut Auvergne, pour lever le temporel de l'abbaye de Saint-Geraud d'Aurillac, au profit de Charles de Noailles, son fils, suivant le concordat, etc. — 4 juillet 1606. — Fol. 214.

93. Provisions d'aumosnier ordinaire du roy pour Charles de Noailles, abbé d'Aurillac, nommé à l'évêché de Saint-Flour. — 8 juillet 1606. — Fol. 212.

94. Brevet du roy sur la résignation de l'abbaye d'Aurillac, par Pierre de Reveilles, en faveur de Charles de Noailles. — 19 juillet 1606. — Fol. 216.

95. Commission donnée par le roy Henry IV à M. Henry de Noailles, chevalier des ordres, bailly et gouverneur du haut pays d'Auvergne, pour recevoir, au nom du roy, les hommages dus à S. M. dans ledit pays. — 15 may 1607. — Fol. 218.

96. Copie de lettres de relief d'appel obtenues en la chancellerie de la cour des aydes de Montferrand, aux fins desquelles ont été assignés en ladite cour deux éleus de Saint-Flour, qui avoient compris dans les impositions du pays 6200 livres d'une part, et 318 livres d'autre, pour Henry de Noailles; Henry s'est pourveu en conseil et a fait continuer la levée de 6000 livres. — 3 aoust 1609. — Fol. 222.

97. Hommage rendu au roy entre les mains de M. le chancelier Sillery, par Henry de Noailles, comte d'Ayen, etc., pour le comté d'Ayen, dans lequel il est qualifié chevalier des ordres du roy, etc. — 8 aoust 1609. — Fol. 220.

98. Extrait d'un mémoire envoyé à Paris par M. Henry de Noail-

les, concernant les affaires particulières de sa maison. — Fol. 227.

Ce procès estoit au sujet d'une portion de la terre de Noailles, acquise par François de Noailles, évêque d'Acqs, de M. de Liguerac.

99. Résignation faite par M. le maréchal de Roquelaure de la charge de sénéchal et gouverneur de Rouergue, à M. François, baron de Noailles, comte d'Ayen, à la charge de survivance l'un de l'autre. — 14 septembre 1611. — Fol. 228.

100. Nomination et présentation faite au roy par la reyne Marguerite, comtesse du Rouergue, à la charge de sénéchal et gouverneur de Rouergue, de la personne de François, baron de Noailles, comte d'Ayen. — 10 décembre 1611. — Fol. 230.

101. Requeste de François, baron de Noailles, comte d'Ayen, à Messieurs du parlement de Thoulouze. — 13 aoust 1612. — Fol. 232.

102. Sommaire de l'instance pendante aux requestes du palais, entre M. Henry de Noailles, contre M. Henry de la Tour, duc de Bouillon, vicomte de Turenne. — 1612. — Fol. 234.

Petit factum imprimé et copié.

103. Installation et serment de Villefranche. — Extrait des registres de la cour ordinaire de MM. les consuls de la présente Villefranche, juges civils et criminels pour le roy notre Sire, en ladite Villefranche et dépendance d'icelle. — 24 janvier 1613. — Fol. 246.

104. Nouveau brevet de l'abbaye d'Aurillac pour Charles de Noailles, évesque de Saint-Flour. — Dernier novembre 1613. — Fol. 248.

105. Brevet de conseiller d'Estat accordé par le roy à Charles de Noailles, évesque de Saint-Flour. — 15 janvier 1614. — Fol. 250.

106. Mandement du roy pour payer le seigneur de Noailles de ses appointements de guidon des gendarmes du feu roy. — 2 novembre 1614. — Fol. 252.

107. Commission d'une compagnie de cinquante hommes d'armes pour François de Noailles, comte d'Ayen. — 14 novembre 1615. — Fol. 254.

108. Dépenses d'Henry de Noailles, comte d'Ayen, bailly, gouverneur et lieutenant-général du haut Auvergne, à tous capitaines et autres officiers, de faire aucune levée de gens de guerre dans toute l'étendue de sa charge. — 24 décembre 1615. — Fol. 256.

109. Commission donnée par le roy à François de Noailles, comte d'Ayen, conseiller d'Estat, capitaine de cinquante hommes d'armes, sénéchal et gouverneur du Rouergue, pour faire obéir le roy audit pays. — 27 juin 1616. — Fol. 258.

110. Brevet du roy pour François de Noailles, comte d'Ayen, pour commander les armes en Rouergue. — 29 mars 1617. — Fol. 262.

111. Obligation par haut et puissant seigneur M. Henry de Noailles, comte d'Ayen, chevalier des ordres du roy, conseiller en ses conseils privé et d'Estat, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, bailly, gouverneur et lieutenant-général pour S. M., du haut Auvergne, pour employer au payement de partie de la dot de Marthe-Françoise de Noailles, sa fille, mariée à haut et puissant seigneur M. Jean de Gontaut de Biron. — 10 septembre 1619. — Fol. 264.

112. Acte de ratification par haut et puissant seigneur Henry de Noailles, de la vente de la terre de Lauraguet. — 25 septembre 1619. — Fol. 266.

113. Brevet du roy à François, comte de Noailles, sénéchal et gouverneur de Rouergue, de 6000 livres de gratification par an, que le pays faisoit au feu seigneur maréchal de Roquelaure, comme sénéchal et gouverneur. — 20 juillet 1625. — Fol. 270.

114. Preuves pour l'ordre du Saint-Esprit pour François de Noailles. — 15 novembre 1632. — Fol. 272.

115. Lettres patentes du gouvernement d'Auvergne pour Fran-

çois, comte de Noailles, chevalier des ordres du roy. — 15 septembre 1642. — Fol. 280.

116. Lettres patentes de conseiller d'Estat pour le seigneur comte de Noailles. — 1er janvier 1643. — Fol. 286.

117. Brevet de maréchal de camp pour Anne, comte de Noailles. — 28 mai 1643. — Fol. 288.

118. Démission de la charge de séneschal et gouverneur de Rouergue par François de Noailles, en faveur d'Anne, son fils. — 18 may 1644. — Fol. 294.

119. Provisions de la charge de seneschal comtal de la comté de Rodez pour Anne de Noailles, séneschal et gouverneur de Rouergue, vacante par la mort du feu sieur comte de Noailles, son père. — 15 janvier 1646. — Fol. 296.

120. Provisions de la lieutenance générale de la haute Auvergne, par Anne de Noailles, comte d'Ayen, vacante par la mort du feu comte de Noailles, son père. — 15 janvier 1646. — Fol. 298.

121. Provisions du gouvernement de Perpignan en faveur d'Anne, comte de Noailles, vacant par la mort du comte de Noailles, son père. — 28 janvier 1646. — Fol. 302.

122. Brevet pour Charles de Noailles, évesque de Saint-Flour, nommé à l'évesché de Rodez. — 20 février 1646. — Fol. 304.

123. Lettres de provision de la charge de capitaine des gardes écossoises du corps du roy, en faveur de M. le comte de Noailles. — 18 aoust 1648. — Fol. 306.

124. Lettres patentes du roy par lesquelles ayant pourveu M. le comte de Noailles d'une des charges de capitaine des gardes de son corps, et s'estant réservé le soin de pourvoir aux charges des officiers et archers qui viendroient à vaquer, S. M. lui donne, pour l'en récompenser, 8000 livres d'augmentation d'appointement par an. — 20 aoust 1648. — Fol. 308.

125. Commission d'un régiment d'infanterie de trente compagnies de nouvelles levées pour Anne, comte de Noailles. — 25 juin 1650. — Fol. 310.

126. Commission de maistre de camp d'un régiment de cavalerie de dix compagnies pour le comte de Noailles. — 26 juin 1650. — Fol. 312.

127. Lettre du roy au maréchal de la Meilleraye pour faire servir de lieutenant-général M. le comte de Noailles. — 2 septembre 1650. — Fol. 318.

128. Lettre du roy à M. le comte de Noailles pour servir de lieutenant-général dans l'armée de Guienne. — 2 septembre 1650. — Fol. 216.

129. Pouvoir de lieutenant-général en l'armée de Guienne, en l'absence et sous l'autorité de M. le maréchal de la Meilleraye, pour M. le comte de Noailles. — 12 septembre 1650. — Fol. 324.

130. Lettre du roy à M. le comte de Noailles pour servir de lieutenant-général en Catalogne. — 6 octobre 1652. — Fol. 330.

131. Pouvoir de lieutenant-général en l'armée de Catalogne pour M. le comte de Noailles. — 12 avril 1657. — Fol. 334.

132. Démission de madame la duchesse de Schomberg de la charge de dame d'atour de la reine, en faveur de madame la comtesse de Noailles. — 28 avril 1657. — Fol. 238.

133. Provisions du gouvernement de la ville, citadelle et chasteau de Perpignan pour M. le comte de Noailles. — 1er février 1660. — Fol. 342.

134. Provisions du gouvernement de Roussillon pour Anne, comte de Noailles. — 1er février 1660. — Fol 344.

135. Démission d'Anne de Noailles, premier capitaine des gardes du corps du roy, de ladite charge entre les mains de S. M., pour estre pourveu en la survivance de M. Anne-Jules de Noailles, comte d'Ayen, son fils aîné. — 11 mars 1661. — Fol. 350.

136. Lettres pattentes du roy qui accordent à M. le comte de Noailles, gouverneur du Roussillon et capitaine de la compagnie des gardes écossoises de son corps, la survivance de ladite charge de capitaine des gardes pour Anne-Jules de Noailles, comte d'Ayen, son fils aîné, avec la démission du père. — 12 mars 1661. — Fol. 348.

137. Brevet de l'une des dames de la reine pour madame la comtesse d'Ayen. — 2 janvier 1674. — Fol. 352.

138. Brevet du roy par lequel S. M. consent à la démission que Anne, duc de Noailles, a faite de son duché-pairie en faveur du comte d'Ayen, son fils, et lui conserve tous les honneurs et à ladite duchesse, sa femme. — 17 novembre 1677. — Fol. 354.

139. Provisions de la charge de gouverneur et lieutenant-général en Roussillon, Conflans et Cerdagne pour M. le duc d'Ayen. — 1er février 1678. — Fol. 356.

140. Provisions de la charge de gouverneur de la ville, citadelle et chasteau de Perpignan pour M. le duc d'Ayen. — 1er février 1678. — Fol. 360.

141. Commission à M. le duc de Noailles pour commander en Languedoc pendant trois ans. — 29 may 1682. — Fol. 364.

142. Pouvoir ou lettres pattentes de lieutenant-général des armées du roy pour M. le duc de Noailles. — 25 juin 1682. — Fol. 307.

143. Renouvellement du pouvoir de commander en chef en Languedoc, pendant trois ans, en faveur de M. le duc de Noailles. — 30 may 1685. — Fol. 374.

144. Commission adressée aux ducs de Saint-Simon et Montausier pour faire les preuves de M. le duc de Noailles, nommé chevalier des ordres du roy. — 12 décembre 1688. — Fol. 376.

145. Réception du roy de commandeur de ses ordres pour Anne-Jules, duc de Noailles. — Versailles, 20 janvier 1689. — Fol. 378.

146. Pouvoir à M. le duc de Noailles pour commander l'armée du Roussillon. — 8 mars 1689. — Fol. 380.

147. Pouvoir à M. le duc de Noailles pour commander l'armée du Roussillon. — 8 avril 1690. — Fol. 382.

148. Pouvoir à M. le duc de Noailles pour commander l'armée de Roussillon. — 1er avril 1691. — Fol. 386.

149. Pouvoir à M. le duc de Noailles pour commander l'armée de Roussillon. — 15 avril 1692. — Fol. 390.

150. Provisions de maréchal de France pour Anne-Jules, duc de Noailles. — 27 mars 1693. — Fol. 394.

151. Pouvoir à M. le duc de Noailles, pair et maréchal de France, pour commander l'armée de Roussillon. — 24 avril 1694. — Fol. 400.

152. Lettres patentes de vice-roy de Catalogne pour M. le maréchal, duc de Noailles (en latin). — 1er may 1694. — Fol. 404.

153. Pouvoir à M. le duc de Noailles, pair et maréchal de France, pour commander l'armée de Catalogne. — 20 avril 1695. — Fol. 416.

154. Provision de gouverneur et lieutenant-général en Roussillon pour le sr comte d'Ayen, en conservant au sr maréchal de Noailles les appointements de ladite charge, avec pouvoir de commander audit pays. — 6 mars 1698. — Fol. 421.

155. Provision de gouverneur particulier de Perpignan pour le sr comte d'Ayen, en conservant au sr maréchal de Noailles les appointements de ladite charge, avec pouvoir de commander en ladite place. — 6 mars 1698. — Fol. 424.

156. Brevet de 8000 livres de pension pour M. le comte d'Ayen. — 1er avril 1698. — Fol. 426.

157. Brevet de 8000 livres de pension pour madame la comtesse d'Ayen. — 1er avril 1698. — Fol. 428.

158. Brevet de dame du palais pour madame la comtesse d'Ayen. — 1er avril 1698. — Fol. 430.

159. Lettres patentes du roi d'Espagne par lesquelles il associe M. le comte d'Ayen à l'ordre de la Toison-d'Or. — 4 mars 1702. — Fol. 432.

160. Lettre du roy d'Espagne à Mgr le duc de Berry par laquelle il le prie de délivrer à M. le comte d'Ayen le collier de l'ordre de la Toison-d'Or. — 4 mars 1702. — Fol. 434.

161. Lettre du roy d'Espagne à M. le comte d'Ayen par laquelle il lui mande qu'il l'a associé à l'ordre de la Toison-d'Or. — 4 mars 1702. — Fol. 435.

162. Brevet de maréchal de camp pour M. le duc de Noailles. — 26 octobre 1704. — Fol. 436.

163. Pouvoir de lieutenant-général donné pour M. le duc de Noailles. — 29 may 1706. — Fol. 438.

164. Provisions de capitaine des gardes du corps pour M. le duc de Noailles. — 17 février 1707. — Fol. 440.

165. Pouvoir à M. le duc de Noailles pour commander l'armée de la frontière de Catalogne. — 24 avril 1710. — Fol. 442.

166. Lettres sous le nom de plénipotentiaire données par S. M. Catholique à M. le duc de Noailles, par lesquelles elle lui donne un pouvoir indéfini en Catalogne, et entre autre point de pourvoir aux charges, accorder l'amnistie, confirmer ou révoquer les priviléges et faire généralement tout ce qu'il jugera de plus convenable pour la réduction de cette province. — 25 septembre 1710. — Fol. 444.

167. Copie collationnée des lettres de grandesse accordées à Mgr le duc de Noailles. — 3 mars 1712. — Fol. 448.

168. Brevet du roy qui permet à M. le duc de Noailles (Adrien-Maurice) d'accepter la grandesse d'Espagne. — 1er avril 1712. — Fol. 467.

169. Lettre d'érection de la terre de la Motte-Tilly en comté, en faveur de M. et madame la duchesse de Noailles. — Novembre 1712. — Fol. 469.

170. Lettres patentes du roy par lesquelles il permet à M. le duc de Noailles de placer la grandesse d'Espagne sur la terre de la Motte-Tilly. — Décembre 1712. — Fol. 475.

171. Commission de président du conseil des finances pour M. le duc de Noailles. — 24 septembre 1713. — Fol. 479.

172. Provisions de gouverneur et capitaine des chasses de Saint-Germain-en-Laye en faveur de M. le duc de Noailles. — 27 octobre 1727. — Fol. 481.

173. Brevet du roy qui assure à M. le duc de Noailles la dignité de maréchal de France. — 14 juin 1734. — Fol. 485.

174. Etat de maréchal de France pour M. le duc de Noailles. — 14 juin 1734. — Fol. 487.

175. Pouvoir de lieutenant-général commandant l'armée d'Allemagne pour M. le maréchal, duc de Noailles, sous l'autorité de M. d'Asfeld et en cas d'absence ou maladie. — 15 juin 1734. — Fol. 491.

175. Brevet du roy à M. le maréchal de Noailles pour commander en chef en Alsace et sur le Rhin. — 17 octobre 1734. — Fol. 495.

177. Pouvoir à M. le maréchal, duc de Noailles, pour commander l'armée d'Italie. — 24 février 1735. — Fol. 497.

178. Copie de pouvoir de l'électeur de Bavière pour commander l'armée auxiliaire que le roy luy envoye sur le Danube. — 20 juillet 1741. — Fol. 501.

179. Pouvoir au s^{r} maréchal, duc de Noailles, pour commander l'armée du roy en Flandres. — 21 avril 1742. — Fol. 503.

180. Brevet du roy accordé à M. le maréchal, duc de Noailles, pour commander en chef tant dans les provinces de Flandres et de Haynaut qu'en celles d'Artois, Picardie, Boulonnois, Soissonnois, Champagne, les éveschés et frontières de Lorraine et de Luxembourg. — 21 aoust 1742. — Fol. 505.

181. Ordre du roy qui estend aux provinces d'Alsace et du comté de Bourgogne et aux troupes qui sont en Lorraine, le commandement donné cy-devant à M. le maréchal, duc de Noailles, dans les provinces frontières des Pays-Bas, par ordre. — 1er avril 1743. — Fol. 507.

182. Pouvoir de lieutenant-général, commandant l'armée que le roy fait assembler sur ses frontières, pour M. le maréchal, duc de Noailles. — 1er avril 1743. — Fol. 509.

183. Brevet du roy accordé à M. le maréchal, duc de Noailles, pour commander en chef en Allemagne, en cas de jonction des deux armées. — 6 avril 1743. — Fol. 515.

184. Plein pouvoir donné par le roy à M. le maréchal, duc de Noailles, général de ses troupes en Flandres et sur les frontières d'Alsace, pour, en qualité de plénipotentiaire de S. M., traiter, conclure et signer avec l'empereur et les électeurs, princes et Etat de l'Empire, tels traités, articles et conventions qu'il avisera bon être. — 13 avril 1743. — Fol. 513.

185. Ordre du roy qui établit M. le maréchal, duc de Noailles, commandant en chef non-seulement de l'armée qui est sur le Mein, mais aussi de celle qui revient de Bavière. — 2 juillet 1743. — Fol. 517.

186. Lettre de M. d'Argenson à M. le maréchal, duc de Noailles, par laquelle il lui mande que M. le maréchal de Broglie a ordre de se rendre à Strasbourg, et que le commandement de son armée est dévolu à M. le comte de Saxe, sous l'autorité de M. le duc de Noailles, dont il prendra les ordres. — 2 juillet 1743. — Fol. 518.

187. Pouvoir accordé par le roy à M. le maréchal, duc de Noailles, pour commander l'armée du roy en Flandres. — 1er avril 1744. — Fol. 520.

188. Pouvoir de lieutenant-général, commandant l'armée du roy, sous les ordres de S. M., pour le sr duc de Noailles. — 1er aoust 1744. — Fol. 522.

189. Ordre du roy en faveur de M. le maréchal, duc de Noailles, pour commander en chef l'armée assemblée sur sur le Rhin après la jonction du corps de troupes qui a passé de Flandres en Alsace. — 13 aoust 1744. — Fol. 526.

DEUXIÈME PARTIE

PIÈCES ET LETTRES INÉDITES

EXTRAITES

DU TOME Ier DU RECUEIL NOAILLES

DE LA BIBLIOTHÈQUE DU LOUVRE

ÉTAT DE LA MAISON DE NOAILLES AU XVIe SIÈCLE.

Louis de Noailles,
né le 1483,
+ nov. 1540,
ép. le 11 févr. 1502
Catherine
de Pierre-Bussière,
morte en couches,
de son 17e enfant,
le 23 sept. 1527.

Plus quatre autres enfants morts au berceau.

4. Anne, rel. à Lissac.
5. Françoise, abb. à Leyme.
6. Marguerite, rel. à St-Pardoux.
7. Magdeleine, à . .
8. Marie, à St-Pardoux.
9. Françoise, à Rodez.
11. Blanche, prieure à Longage.
13. Catherine, religieuse à Lavoine.

3. Marguerite,
née le 4 sept. 1509,
ép. le 11 mai 1531
Gui Joubert
d'Allemans,
seign. de Montardit,
+ le 1543

2. Françoise,
née le 4 sept. 1508,
ép. le ..... Gé aud
de St-Marsal,
seign. de Puydeval
et de Conros.

1. Antoine
de Noailles,
né le 4 sept. 1504,
+ le 11 mars 1562,
ép. le 30 mai 1540
Jehanne
de Gontaut,
morte
le 9 sept. 1596.

10. François,
évêque d'Acqs,
né en 1519,
ambassadeur
en Angleterre, etc.,
+ le 19 sept. 1585.

12. Gilles,
né le 1519,
abbé de l'Isle,
évêque d'Acqs,
+ le ..... 1600.

---

4. Gabrielle,
née le 10 mai 1549,
morte en bas âge.

3. Françoise,
née le 4 nov. 1548,
ép. le 11 mars 1575
Gabr. de Clermont-Tonnerre,
sr de Toury.

2. Anne,
née le
13 mai 1545,
religieuse.

1. Marie,
née en 1547,
ép. 1o le 24 janv. 1561
Jean Ferrières
de Sauvebeuf,
2o le 21 févr. 1572
Joseph de l'Art
et de Goulart.

6. Henri
de Noailles,
comte d'Ayen, etc.,
né à Londres
le 5 juil. 1554,
+ le 13 mai 1623,
ép. le 12 juin 1578
Jehanne-Germaine
d'Espagne.

5. Marthe,
née le 7 août 1552,
ép. le 17 mai 1571
Pierre,
vic. de Sedières.

7. Françoise,
née le 8 juil. 1556,
ép. le 8 sept. 1568
Louis
de St-Martin,
vic. de Biscarosse.

8. Charles,
né le 5 déc. 1560,
+ s. alliance
le ..... 1583.

---

6. Marthe,
née le 10 oct. 1593,
ép. le 3 sept. 1617
Jeh. de Gontaut,
baron de Biron,
sr de St-Blancart.

5. Jeanne-Françoise,
née le
2 avril 1591,
abbesse
de Leyme.

2. Catherine,
née le 8 sept. 1585,
+ en bas âge.

1. François,
né le 19 juin 1584,
ép. le 9 sept. 1601
Rose
de Roquelaure,
+ le 15 déc. 1645.

3. Anne,
marq. de Montclar,
ép. Camille
de Pestels,
+ s. p.
le 9 juin 1618.

4. Charles,
né le 27 juil. 1589,
abbé d'Aurillac,
évêq. de St-Flour,
+ le 27 mai 1648.

La terre de Noailles, sise entre Brives et Turenne, dans la province du Limousin, étoit possédée de temps immémorial par la famille à laquelle elle a pris ou donné son nom. Hugues, seigneur de Noailles, que les généalogistes considèrent comme le chef de cette maison, au moment de partir pour la cinquième croisade, en 1248, substituoit ses biens à tous les descendants de son nom, en ligne masculine. Cette substitution, observée par ses successeurs et reconnue dans la famille comme loi héréditaire, après l'extinction de la branche aînée, appeloit Louis de Noailles, chef de la branche cadette, à la succession de Hugues, ancêtre commun des deux branches. Un arrêt du parlement de 1528 confirmoit Louis dans ses prétentions. En conséquence, les seigneuries de Noailles, Noaillac, de Montclar et de Chambres lui furent adjugées avec d'autres terres qui formoient l'ancien patrimoine de cette maison. Cette disposition, contraire aux coutumes féodales, soumit au régime de la loi salique la terre de Noailles qui, depuis lors, transmise de mâle en mâle par une substitution continuelle, dut à cette règle de rester, jusqu'à la révolution, domaine des descendants de Hugues. A cette époque, cette terre subit le sort des biens des émigrés et des victimes que frappoit l'échafaud révolutionnaire, qui ne ménagea point, on le sait, l'illustre maison de Noailles. L'héritage de Hugues fut donc vendu comme pro-

priété nationale. C'est au même titre que furent mis sous séquestre tout ce que l'on put saisir des archives et des papiers de la famille. — Sous la restauration, M. le comte Alexis de Noailles put racheter le berceau de sa race. Quant aux papiers, ils restèrent aux mains de l'État, partie aux Archives nationales, partie à la Bibliothèque de la rue de Richelieu et partie, on ne sait pas trop pourquoi ni comment, à la bibliothèque du Tribunat, plus tard bibliothèque du Louvre.

Nous avons cru utile de rappeler ici ces faits, car la correspondance dont nous allons donner des extraits a, la plupart du temps, pour objectif la terre de Noailles, qu'habitoient ou hantoient à cette époque madame de Noailles, Jehanne de Gontault, ses beaux-frères et ses enfants.

Toutefois, la partie de la correspondance échappée aux flammes des incendiaires de 1871 est principalement celle que Henri de Noailles, premier comte d'Ayen et petit-fils de Louis de Noailles, dont nous venons de parler, entretenoit avec les différents membres de sa famille. Elle est tout intime et toute privée, et si, fréquemment il est vrai, les événements politiques y trouvent place, c'est qu'Henri de Noailles, successivement gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller d'État, lieutenant général au haut pays d'Auvergne, fut bien obligé, par état et par caractère, de prendre part aux troubles, aux guerres qui divisoient alors le pays. Sincère et zélé catholique, il ne cessa d'être fidèle sujet du roi, et après l'assassinat d'Henri III, fut l'un des premiers à reconnoître et à soutenir les droits d'Henri IV. — On trouvera fréquemment les traces de ce noble caractère dans les lettres que nous publions ici. Mais comme cette correspondance intéresse un grand nombre de membres de la même famille, nous croyons devoir la faire précéder d'un tableau généalogique, qui mettra sous les yeux du lecteur l'état de trois générations de la maison de Noailles

au xvie siècle, et facilitera l'intelligence des lettres qui suivent.

Maintenant il nous reste quelques mots à ajouter. La maison de Noailles, qui a fourni aux xviie et xviiie siècles de si grands hommes de guerre, avoit surtout brillé au xvie par l'éclat de ses hommes politiques. A cette époque, ils se trouvent mêlés à toutes les grandes affaires du temps, et leur nom figure à toutes les pages de notre histoire diplomatique. MM. de Noailles, Antoine, François et Gilles, tous trois fils de Louis de Noailles et de Catherine de Buffière, furent successivement ambassadeurs en Angleterre de 1553 à 1559. Antoine, l'aîné de dix-sept enfants, choisi par Henri II au commencement de 1553 pour succéder dans l'ambassade d'Angleterre à René de Laval de Bois-Dauphin, exerça cette charge auprès d'Édouard VI et de la reine Marie jusqu'en 1556, époque à laquelle il fut remplacé par son frère, François de Noailles, évêque d'Acqs, qui passe à juste titre pour l'un des premiers diplomates du xvie siècle. Au moment de sa nomination, l'évêque d'Acqs étoit à Rome, où il avoit été envoyé par le roi. En attendant son retour, qui eut lieu vers le mois de novembre, son frère, Gilles de Noailles, abbé de l'Isle, fut chargé de l'intérim. La guerre de 1587 mit fin à l'ambassade de François de Noailles. Après la paix de Cateau-Çambresis (2 avril 1558-1559), Gilles de Noailles, abbé de l'Isle, fut désigné par le roi pour succéder à ses frères et résider près d'Élisabeth, qui venoit de monter sur le trône d'Angleterre. Rappelé peu de mois après, il fut remplacé par le chevalier de Seurre, et l'année suivante fut envoyé comme ambassadeur en Écosse, puis en Pologne, à Constantinople, etc.

On trouve à la Bibliothèque nationale, en dehors des papiers sequestrés, une partie des ambassades de MM. de Noailles, puis au dépôt des Archives du ministère des affaires

étrangères, les *Lettres politiques, Instructions, Mémoires et autres papiers d'État* relatifs aux diverses ambassades de MM. de Noailles, qui y forment quatre volumes in-folio, cotés *Angleterre*, nos 13, 14, etc. Ce sont (dit M. Teulet, à qui nous empruntons ce détail) des transcriptions faites dans le siècle dernier sur les documents originaux et par les soins de l'abbé Vertot, de l'Académie des inscriptions. Vertot mourut avant d'avoir achevé son travail. Les cinq volumes in-12 qui parurent en 1763 sous le titre de : *Ambassades de Messieurs de Noailles en Angleterre, rédigées par feu M. l'abbé Vertot*, ne contiennent que les papiers relatifs à l'ambassade d'Antoine de Noailles, et s'arrêtent au mois de mai 1556. Cependant, non-seulement le titre du recueil, mais la double notice biographique placée en tête du premier volume, prouvent de la manière la plus évidente que l'abbé Vertot n'avoit pas l'intention de s'en tenir là et qu'il vouloit encore publier les documents relatifs à l'ambassade de François de Noailles. Il est bien probable qu'il auroit également compris dans ce recueil les papiers provenant de l'ambassade de l'abbé de l'Isle, toutefois il n'en parle pas dans son introduction. Les documents qui se rapportent aux diverses ambassades de ces diplomates sont donc restés inédits : ils sont cependant d'un grand intérêt, et s'ils étoient publiés intégralement, ils jetteroient un nouveau jour sur l'histoire des relations de la France au XVIe siècle.

Les papiers de Noailles de la bibliothèque du Louvre, non plus que ceux de même nature et de la même provenance de la bibliothèque nationale, n'ont jamais contenu aucune missive diplomatique de MM. de Noailles : mais ils présentent un autre genre d'intérêt. Dans cette correspondance formant, les deux parties réunies, plus de soixante volumes, on trouvoit les renseignements les plus précis, les plus circonstanciés sur la vie, les mœurs, les habitudes sociales pendant

près de trois siècles de l'une des plus grandes familles de notre France. On comprend tout le parti qu'auroient pu tirer d'une pareille mine l'histoire contemporaine, la biographie et l'histoire locale.

Malheureusement, les trente volumes de cette correspondance dont nous venons de donner le détail ont péri dans le sinistre incendie du mois du mai 1871. Nous n'en avons sauvé que le peu que nous en avons imprimé dans notre volume *les Manuscrits de la bibliothèque du Louvre,* et ce que l'on va trouver ici. Ajoutons que les quatre premières pièces du présent extrait, et quelques autres que nous signalerons à leur rang, sont tirées du Recueil Noailles de la bibliothèque nationale, où nous n'avons pas hésité à les puiser, tant en raison du grand intérêt historique qu'elles présentent que parce qu'elles mettent dès le début le lecteur en communication avec les trois Noailles diplomates, père et oncles de Henri de Noailles, le principal personnage de cette nouvelle publication.

S'ensuit, pour débuter, une lettre de l'abbé de l'Isle, Gilles de Noailles, que nous recommandons au lecteur. L'abbé de l'Islo arrive de Londres, où il avoit été envoyé au lieu et place de son frère, l'évêque d'Acqs, en mission lui-même à Venise; on conçoit son désir de rendre immédiatement compte de ses négociations au roi, aux reines, et de solliciter pour son frère et pour lui-même la continuation des bonnes grâces du ministre. Mais la conjuration d'Amboise, récemment découverte, a mis l'agitation dans tous les esprits. — Il est curieux d'observer, au milieu de ce trouble, la tenue du cardinal de Chatillon et de l'amiral, son frère, encore en ce moment à la cour, mais tout prêts à s'en départir.

1. — GILLES DE NOAILLES A M. L'ÉVÊQUE D'ACQS.

Récit de son retour de Londres. — Comme il a été accueilli à la cour par le roy, les reines, le cardinal de Lorraine et le duc de Guise. — Bonnes dispositions à son égard du cardinal de Chastillon et de l'admiral, qui s'apprestoient à quitter la cour au moment de la découverte de la conjuration à laquelle l'Angleterre n'est pas étrangère. — Affaires personnelles et de famille.

D'Amboyse, 13 mars 1559.

Monsieur mon frère, il y a IX jours que je suys arrivé en ceste court en poste, ayant laissé mes chevaulx derrière, encores que je soys parti de Londres troys jours apres eulx; et vous asseure que j'eusse bien plus aymé de m'en venir à mes journées, pour l'incommodité que je treuve icy de n'avoir lict et aultre équipage qui y est nécessaire : mais Dieu pardoint à Monsieur de Seure, mon successeur, de ce qu'il m'a donné ceste courvée par ses persuasions et asseurance qu'il désiroit de moy ceste diligence; laquelle toutes foys n'a esté telle que je n'aye demeuré VIII jours en chemin, tant je suis maulvais coureur. — Je rendis compte sommerement de ma charge incontinent que je fus venu, tant au roy et roynes qu'à Monseigneur le cardinal et Monseigneur de Guyse; mais je n'ay encores peu entendre d'aucun d'eulx quel contentement l'on a de mon service. Vray est que Monseigneur le cardinal de Chastillon et Monseigneur le mareschal de Saint-André m'ont depuys dit que l'on en avoit bonne satisfaction, et en volonté de le recongnoistre. J'escouteray encores quelques jours, et fesant ma court verrai ce qu'on me dira, et si je y cognoys de la froideur, je me ramenterai pour sonder moy mesme ce que je doibs esperer de ma fortune; laissant cependant de parler de ce qui m'est deu pour mes parties extraordinaires, de tout le temps que j'ai résidé en Angleterre, et ainsy pour le reste de mon estat, que je monte le tout plus que mes grandes nécessités ne peuvent porter, et dont je serai contraint d'en laisser le rembourcement le moings en arrière que je pourrai, si l'on me veult ouir et ne me perdre et ruiner du tout.

Je vous parle ainsin particulièrement et premièrement de mes affaires, scachant bien le bon soing que vous avez d'en scavoir et aussy que je suys encores si mal instruict aux nouvelles de ceste court, que je n'ay quasi que vous en conter; si n'est de celles qui vous touchent, pour m'en estre mieux enquis que de toutes autres; et pour ne vous taire rien de ce que j'en ay trouvé à mon arrivée; il m'a esté dit et asseuré, de plusieurs lieux, que vostre charge a esté fort et de beaucoup briguée, mais que fin elle a été promise a Monsieur de Chartres, fils de Monsieur du Mortier : n'estant toutesfois resolu, selon que j'entends, qu'il vous doive aller lever le siège de sa charge, plustost que vous ayez demandé votre congé, et que votre trièvе soit achevée; estans tous ses seigneurs fort contens de votre négociation et avec autant bonne opinion de vous qu'il est possible. — Monseigneur de Chastillon me dit hier qu'il vous faisoit responce sur tout ce que luy aviés escrit, et mesme comme il estoit d'avis que vostre présence vous seroit icy plus utile que là : qu'il ne vouloit s'entremettre de grandes requestes ny d'afferes de conséquence que le moings qu'il pourroit : ains, qu'il avoit été pourveu à tout ce que demandiés : en quoy il fault grandement louer sa prudence et luy demeurer redevable de sa bonne volonté qui ne fust james meilleure : s'il avoit quelque pouvoir, comme toutesfoys il en eut autant qu'il souloit, en ce qu'il luy plaist maintenant si sagement de tenter et raigler; estant je vous asseure grandement bien voulu et estimé de toute cest compagnie et tout ainsin que chascun cognoit le merite de sa bonté et vertu. — Luy et Monsieur l'admiral estoient sur le point de s'en aller d'icy, quand ces tumultes sont survenus, qui ont esté cause de les retenir jusqu'à ce que l'on aye veu plus advant de l'entreprinse de ces gens, qui est si étrange et inopinée que je ne scai que dire : et par malheur, il semble que les Anglois ayent attendu ceste occasion pour troubler nostre repos du costé d'Escosse, pour lequel le roy fait armer bon nombre de navires, que pleust à Dieu que plus tost il l'eust commendé, et que la bonne opinion qu'assez volontairement et trop franchement nous avions eue d'autruy ne nous eust si longuement deceus! car cest beaucoup à mon advis que d'avoir si dangereux ennemys dehors et dedans. Toutesfoys

j'espère que Dieu ne nous abandonnera, dont je luy fays très-affectionnée requeste.

J'ay trouvé icy une lettre vostre, par laquelle j'ay veu le bien que vous me désirez et la peine que vous avez prinse pour le me procurer, de quoy je vous mercie bien humblement : n'estant ce néantmoings d'advis d'en parler aucunement, veu que je n'y voy aucune esperance : et quand bien il y en auroit, je croy qu'il sera tousjours meilleur de ne me servir sans bons appuys et estre agréable. Vous verrés à ce propos ce que mondit seigneur cardinal vous en escrit, sur quoy j'estime qu'il vous conseille en bon, sûr et vray amy; combien que aucuns cuident bien qu'il seroit aussi bon et advantageux pour vous que vous rapelant, sans demander congé, pour avoir de quoy vous douloir d'avantage et espérer meilleure recongnoissance. Mais tout cella est de trop petite considération pour sy arrester, ainsy qu'il se pourroit croire que ledit seigneur cardinal ait eu quelque envie de gratifier votre successeur. — Jaçoit luy, estant son père tel que vous scavez, ce que quant bien ainsin seroit, vous ne le devez croire, ains monstrer que vous voulés suivre et obéir au conseil d'ung si prudent et bon seigneur, et duquel jusques icy vous estes très bien trouvé. Bien me semble que si vous demandés votre congé que vous le devés faire par une lettre à part, laquelle s'il vous plaist m'adresser, je ménagerai ceste affere si à propos que je verrai et de façon que votre dit successeur vous puisse demeurer obligé et tous ceulx à qui il apartient : m'advertissant au surplus le plus particulièrement de votre intention qu'il vous sera possible pour la suivre le mieulx que je pourrai. — Je trouvai icy à mon arrivée le sieur de Mareuil que Monsieur de Noailles y avoit envoyé, pour poursuivre ce remboursement de quelque argent duquel il avoit eu assignations, qui ont esté révocquées comme toutes autres : et voyant qu'il ne fesoit icy rien, je l'en ay fait retourner, ayant prins sur moy de poursuivre nouvelles assignations, avec peu d'espérance d'en pouvoir obtenir de bonnes. — Vostre nepveu a esté en fort grand dangier de perdre ung oeuil, mais graces à Dieu, il en est maintenant beaucoup mieux et en opinion des cirurgiens qu'il en verra comme de l'aultre. Au reste, le père et la mère et seurs

esoient bonne chère à la Fage, qui sera l'endroit où je prierai le Createur vous donner, Monsieur mon frère, en bonne et parfaite santé très heureuse et longue vie, me recommandant bien humblement a votre bonne grace. D'Amboyse, ce XIII[e] mars 1559.

Vostre plus humble et obeissant frère,

G. DE NOAILLES.

A Monsieur mon frère, Monsieur l'evesque d'Acqs, conseiller du roy et son ambassadeur, à Venise.

Bibl. nat., fr. 6915—2232[8].

NOTA. La lettre qui suit, d'un autre témoin des troubles d'Amboise, est infiniment plus explicite. On s'est beaucoup récrié au sujet de la répression cruelle exercée par les Guises contre les vaincus d'Amboise. Nous ne voulons pas les justifier, mais la lettre qu'on va lire fait voir la gravité du cas. Il ne s'agit point ici d'un récit apocryphe, fait après coup, pour le besoin de la cause, ni de la version intéressée d'un écrivain catholique; c'est la déposition sincère et non sollicitée d'un témoin impartial, et d'après les aveux des prisonniers eux-mêmes. Le but des conjurés, au nombre de plus de cinquante mille, étoit de tuer le roi et les Guises, de changer par conséquent le mode de gouvernement, d'abolir la religion établie, d'implanter le protestantisme comme religion de l'État et sans doute de substituer à François II le prince de Condé; aux princes lorrains, MM. de Chastillon. Tels étoient certainement, avec ou sans l'assentiment de ceux-ci, le projet des conjurés. Le soulèvement des réforméss dès les premières années de Charles IX, et la part que prirent aux guerres de ce mal- heureux règne Louis de Bourbon, l'amiral Coligny et ses frères, autorisent certainement à cette conjecture, qu'indique si bien la lettre du capitaine Mathieu.

2. — LE CAPITAINE MATHIEU A MONS. ANTHOINE DE NOAILLES.

Touchant la conspiration d'Amboise. — Le roi a commandé à M. de La Vauguyon d'assembler le plus de gentilshommes de sa compagnie qu'il pourra et de le venir trouver. On fait monter le nombre des conjurés à plus de 50,000, la plupart gentilshommes, et qui disent que si ce nombre ne suffit pas à leur dessein, ils en trouveront encore d'autres. — Les prisonniers ne s'accordent pas dans leurs déclarations. — Autres nouvelles d'Écosse.

18 mars 1559.

Monsieur, le roy a commandé ces jours icy à Mons. de la Vauguyon d'assembler le plus de gentilshommes de sa compagnie qu'il pourroit : qui a esté la cause que je suis venu icy pour amasser ceux que je pourray le plus promptement et à la plus grande diligence qu'il sera possible : car ils ont grand faulte d'hommes à qui ils se puissent fier, à cause de ceste conspiration qui a esté descouverte pour tuer le roy, à laquelle on ne pouvoit adjouster foy, quelqu'advertissement qu'on heust de toute la créance : sy n'est depuis quatre ou cinq jours ença, que l'on en a prins ung grand nombre qui en ont dit beaucoup de choses. — Les ungs disent qu'ils vouloient tuer le roy et Mess. de Guise; les autres disoient qu'ils venoient pour présenter une requeste à Sa Maiesté et luy faire faire unge confession générale de ce qu'ils veulent qu'il croie : et ne se accordent en tout ceque veulent dire; et croy qu'il n'y a que les chefs qui saichent l'entreprinz et songent les inventions, les plus aisées à esmouvoir et qui conviennent pour exécuter leur intention. — Il en a esté prins deux aultres : le baron de Castelnau, le capitaine Mazeres; puis Le Gardan, qui est de ce pays, et ung soudart de la compagnie de Mons. de la Vauguyon, nommé Teste, et quarante ou cinquante d'autres. Le nombre des autres est si grand que cela estonne tout le monde, car ils ne sont pas moings que de cinquante mille hommes, et la pluspart gentilshommes, et disent que si cela n'est suffisant pour exécuter leur entreprinse, qu'ils en trouveront tant qu'ils en voudront; et ont amassé une infinité d'argent, car la

plupart qui sont de ceste part se sont saisis de tout ce qu'ils ont pu; tant que l'on ne parle que millions d'or. Et oultre cela, ils auroient délibéré de se saisir de toutes les généralités de France; et n'y a autre bruict à la court que de gens qui marchent de tous costés : de sorte que toute la cour est si troublée que n'y scavent mestre ordre, que de faire coucher tous les princes et chevaliers de l'ordre et les gentilshommes que l'on se fie dans le chasteau, es ungs en haute chambre, les autres en celle de la royne; les autres près de Mess. de Guize et cardinal de Lorraine. Car cecy a esté si prompt qu'on n'a pas eu loisir d'y mectre ordre; et encores est en doubte de quy l'on se doive fyer. Le jour que je partis, qui fust sabmedy, furent descouvers cent, ou six vingts hommes de pied et quinze ou vingt chevaux, à deux lieues d'Amboyse, qui marchoient vers ledit Amboyse. On vint avertir soudain le roy et incontinent tous les princes montèrent à cheval. Je fus si hasté de partir que je ne peus entendre ce que l'on y avoit faict. Le roy avoit faict faire ung édict, le jour que je partis, par lequel il pardonnoit à tous les rebelles, pourveu que dans deux fois vingt-quatre heures, après la publication, faicte ils ne persistent en leur entreprinse, et que tous ceulx qui vouldroient dire leur opinion ou que leur semble de la religion seront escoutés. Et affin qu'ils ne cuydent que l'on veuille faire difficulté de les ouyr on a envoyé Mons. de Valence en Escosse porter l'*interim*.

Quant au demeurant des nouvelles du pays elles sont comme estoient et n'y a personne en campaigne. Et n'eust été, à ce que me dist l'aultre jour ung nepveu de Mons. de la Brousse que les Anglois les empeschent en tout ce qu'ils peuvent, il y a longtemps que l'on en fust venu à boult, mais ils ont beaucoup de gens armés sur les frontières d'Escosse, et tous leurs vaisseaux en mer ne veulent permettre que personne passe. Toutefois ces jours icy, le roy d'Espagne a mandé à la royne d'Angleterre que si elle se joue à esmouvoir rien qui peut rompre la paix entre elle et le roy, qu'il déclareroit la guerre à feu et à sang, et incontinent envoyera présenter au roy tous ses vaisseaux et fera crier par toutes ses terres que tous ceux qui vouldront aller en son service il les estrennera comme si c'estoit pour luy : — et cella leur pourroit donner

quelque crainte. On n'a pas sceu encore la response qu'ils ont faicte à La Vauguyon. — Ce 18 mars 1559.

Vostre très-humble et obéissant serviteur,

MATHIEU (1).

Bibl. nat., fr. 6911, f° 314.

NOTA. Antoine de Noailles, dont la lettre qui suit annonce la mort, né le 15 septembre 1504, étoit l'aîné des dix-sept enfants qu'eurent Louis de Noailles et Catherine de Pierre-Buffière. Il avoit épousé, le 30 mai 1540, Jehanne de Gontaut, dont il eut huit enfants. Nous avons dit que l'abbé Vertot a publié ses ambassades. — C'est à Bordeaux, dont il étoit gouverneur et maire, qu'après quarante années d'éminents et loyaux services, il mourut en chrétien et en gentilhomme, le 11 mars 1562. Il y fut inhumé avec beaucoup de solennité dans l'église de Saint-André, église où l'on voit encore son tombeau récemment restauré par les soins de M. le duc Paul de Noailles. — On a d'Antoine de Noailles un dessin fort remarquable, aux trois crayons, dans le *Recueil du Saint-Esprit*, et un beau portrait de Van Schuppen, au bas duquel on lit, gravées, ces quatre lignes :

ANTOINE.S^R^.DE.NOAILLES.CH^LR^.DE.LORDRE.DU.ROY.GENTILHOME.
ORD^RE^.DE.SA.CHAMBRE.AMBAS^R^.EN.ANGL^RE^.GOV^R^.ET.MAIRE.PERPETUEL.
DE.BORDEAUX.LIEUT.AV.GOV^NT^.DE.GUYENNE.AM^AL^.DES.MERS.DE.CETTE.
PROVINCE.ET.DE.FRANCE.PAR.COMISSION.MORT.LE.XI.MARS.1562.A.59.ANS.

(1) Voir au Supplément une autre lettre de Gilles de Noailles à son frère Antoine, du 20 mars 1559, donnant quelques autres curieuses particularités sur le tumulte d'Amboise.

---

3. — M. L'ABBÉ DE L'ISLE A M. L'ÉVÊQUE D'ACQS.

Il lui annonce la plus triste des nouvelles, la perte de leur bon frère Antoine de Noailles. — Détails de sa maladie et de sa fin. — Regrets universels.

Bourdeaulx, 15 mars 1562.

Mons. mon frère. J'ay longuement attendu et ne scais encore comment je vous puis escripre à cest heure la plus triste, ennuyeuse et desplaisante nouvelle que je vous scaurois dire. C'est la perte de ce grand homme de bien, nostre bon frère, que nous pouvons justement appeler père, lequel mourut jeudy dernier, unziesme de ce moys, d'une estrange et cruelle maladye que les medecins n'ont pu cognoistre et qui nous a malheureusement trompés. Elle commença par un vertige ou tournemens de teste qui luy print ung vendredy sur les dix heures du matin, estant à l'esglise Saint-André en conseil, avec aulcuns députés de la Court de Parlement, Mess. de Bourdeaulx, d'Escars et aultres dont il fut contrainct laisser la compagnie et se retirer céans, ou aussitost il se mist au lict, pressé bientost après d'ung grand vomissement qui luy dura tout ce jour et la nuyt suivante. Or, avant que se trouver mal, il avoit demeuré vingt-quatre heures sans manger, dont le jeusne et la violente évacuation le débilitèrent comme l'on peut penser. Ce néantmoings par l'ordonnance des medecins, il print ung apozème le sabmedy, et encores ung aultre le dimanche suivant qui opérèrent assez légierement, et sembla si bien purgé et dispos qu'il fut hors de danger. Toutefois le soir dudit dimanche environ neuf heures, il luy prend une extresme douleur sur le croupion, qu'il estimoit estre des vers dont il estoit plein qui sembloient là ; et les medecins disoient que c'estoient des humeurs qui couloient et tomboient sur ceste partye. Quoique ce fut, cela luy donna l'espace de deux ou trois heures un tourment sans remède ny patience, qu'en se tenans debout, et à renfort de clistères; tellement qu'après en avoir prins trois ou quatre, enfin ceste douleur s'appaisa sur les unze heures de nuit et dormit après de bon somme jusques à neuf du lendemain : mais il se trouva fort foible,

défaict et esmeu ce néantmoins tout ce jour-là, qui fut le lundi et encores le mardy après il eut assez de repos, parla et ordonna des affaires de sa charge et aultres domestiques. Il est vray que les médecins commencèrent dès lors à craindre qu'il ne tombast en fievre continue : aussi il se trouva fort mal et ne sceust dormir qu'avec grande inquiétude de toute ceste nuit là, ainsy qu'on me manda en ma chambre, le lendemain mercredy, de bon matin. Sur quoy je le vais trouver et après l'avoir veu et ouy, Madame de Noailles et moy envoyons en l'heure quérir tous les médecins et meilleurs apothicaires et cirurgiens de la ville, et par mesme moyen nous despeschons en toute diligence vers Bazas et Agen, pour en avoir d'aultres des plus excellens du pays. Cependant nous faisons, avec les présents, consulter sa maladie. Et environ les six heures du matin sa grande douleur de croupion le reprend plus longue et plus forte que la première fois. Il est levé comme de coutume; on lui donne six ou sept clistères : on luy applique des fomentations, oignements, emplâtres, frotemens et tant d'aultres choses que ce neantmoings profitoient peu et dont c'estoit une extreme pitié de voir plaindre et defaillir ce bon chevalier, ainsi cruellement tourmenté debout, soustenu et appuyé sur nos bras. Et voyant qu'il se morfondoit et n'en pouvoit quasi plus, on luy fit trouver bon d'endurer son mal dans son lict. On l'y mist et bientost après qui fut sur les neuf heures du mercredi matin, il perd la parolle, laquelle il ne peust depuis recouvrer, tellement qu'il languit en grand martyre jusques au jeudy suivant qu'il rendit l'âme à Dieu, sur les deux heures après-midy, aultant plaint, estimé et regretté des grands et petits que personnage de qualité qui mourut jamais en Bourdeaulx. Et pour ce qu'on avoit soupçon qu'il eust esté empoisonné, et que luy mesme vivant s'en estoit défié, on fut d'advis de l'ouvrir. On luy trouva toutes les parties nobles et tout le reste du corps si sain et entier qu'il estoit possible. Mais on luy trouva en la teste sur le cerveau un amas d'eau jaune qui avoit formé quelque apostume sur ledit cerveau et, comme je cuide, depuis le commencement de sa maladye seulement, ainsy qu'il est à croire veu que auparavant il ne se plaignoit point de lad. teste et bien peu encore durant ladite maladie : laquelle pour ceste occasion ne

fut jamais entendue : comme aussy confessent lesd. médecins avoir bien failly de ne l'avoir seigné dès le commencement et par mesme moyen purgé dud. cerveau. — Je crois bien que les ennuis et desplaisir qu'il a receus icy et en beaucoup d'endroicts, et mesmes pour la mort de Mons. de Guise, et voir ung si mauvais ordre et confusion aux affaires de deça, dont à toute heure il se plaignoit et desiroit estre chez lui, ont grandement advancé son heure. Il a laissé sa femme, nostre sœur, ses enfants, famille et moi bien désolez, sentant bien trestous combien nous poyse sa perte. Je m'asseure que de vostre part vous le plaindrez et comme nous le trouverez *à Dieu!* Il a esté tres-honorablement enterré en la dicte eglise Saint-André ou presque toute la noblesse de ce pays s'est trouvée : Mess. de Candolle et Monluc, d'Escars, de Lions y assistoient en habit noir comme pour leur frère de l'ordre. — Nostre dite sœur ne se peult consoler. Elle promet toute l'amityé, bien, secours et compagnye à ses enfants que nous pouvons desirer, et je le crois ainsy.

Nous avons depesché en poste pour conserver les estats aux dits enfants, les ayant fait demander au nom de M. de Ferrières jusqu'à ce qu'ils soient en âge. Il y en a prou icy qui ont aussi faict courir et, à ce que j'entends, tous les plus grands. Je ne scay que il en sera, pour le moins aurons-nous faict nostre debvoir. Madame de Noailles en a escrit à la royne une seconde lettre et luy a demandé la forme de son dueil, comme elle a esté conseillée par Madame d'Audoins qui est passée par icy. En attendant la response et la quaranteine, il nous faudra tenir icy. Elle vous escrit et prie d'avoir le soing des pupilles et de leur bien comme de vos propres enfants. Je vous en supplierois aussy si je ne cognoissois vostre bon naturel tout disposé à surmonter nostre désir. Et sur ce, je vous feray fin, priant Dieu vous donner, Monsieur mon frère, très-heureuse et longue vye, me recommandant bien humblement à vostre bonne grace. De Bordeaux, ce xv[e] jour de mars 1562.

Bibl. nat., 6915, f° 35.

4. — H. DE NOAILLES A M. L'ÉVÊQUE D'ACQS, SON ONCLE.

A la date de cette lettre Henri de Noailles n'étoit âgé que de douze ans. — Sa présentation à la cour. — Accueil du roi et de la reine mère. — M. de Ferrières a obtenu l'état de feu M. de Noailles.

Bordeaux, 19 juin 1565.

Mons. Si j'ay tant tardé à vous escrire je vous supplie très-humblement de m'excuser, car ce n'a esté pour autre occasion que pour n'estre adverti assés à temps, lorsque Madame de Noailles, ma mère, vous fait les dépesches; mais ayant maintenant la commodité de ce porteur, je vous ay bien voulu escrire que après avoir esté receu du roy, de la royne et de tous les autres de la court, avec autant de faveur que nous désirions, finalement nous avons esté contraincts après le partement du roy nous arrester en ceste ville à la poursuite du procès que savez, jusques à présent que madite dame de Noailles est preste pour s'en aller à la Fage, dans deux jours, où nous espérons bientost après avoir ce bien, Monsieur, que de vous voir, comme moy et tous nous autres vous en faisons très-humble requeste. — Cependant je ne veux oublier à vous dire, Monsieur, que par la diligence et longue sollicitation de ma dite dame de Noailles, ma mère, et d'autres de nos bons seigneurs et amis, nous avons eu lettres, et sceu pour l'asseuré, que Mons. de Ferrières (1) a eu l'estat de feu Mons. de Noailles, de quoy je vous ai bien voulu advertir pour le plaisir que je scai que vous en aurés; et n'ayant autre chose digne de vous, je finiray la présente par mes très-humbles recommandations à vostre bonne grace, priant Dieu vous donner, Monsieur, très-longue et très-heureuse vie. — De Bordeaux, ce 19e de juin 1565.

Vostre très-humble et plus obéissant nepveu.

H. DE NOAILLES.

N° 3 de notre Catal.

(1) Jean Ferrières, seigneur de Sauvebeuf, qui obtint l'état de conseiller d'Antoine de Noailles, étoit le beau-frère d'Henri de Noailles, ayant épousé, le 24 janvier 1561, Marie de Noailles, sa sœur.

NOTA. Nous placerons ici la première lettre que nous ayon recouvrée de Charles de Noailles, le frère d'Henri, dont le nom reviendra plus d'une fois dans cette correspondance. Charles, comme on le voit par notre tableau généalogique, né le 5 décembre 1560, n'étoit que dans sa neuvième année à la date de cette lettre, qui (dans le tome II de la collection de Noailles de la bibliothèque nationale) est d'une écriture tout à fait enfantine.

---

5. — CHARLES DE NOAILLES A MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'ACQS, FRANÇOIS DE NOAILLES.

28 mars 1569.

Monsieur mon oncle, si je scavois mieus escripre, je vous escriprois souvent, mais vous ne vous souvenez plus de vostre filz; quand je viendray devant vous, je vous rendray conte de mon estude. Cependant vous me ferés beaucoup de bien s'il vous plaist me tenir en vostre bonne grace à laquelle je desire estre tres humblement recommandé.

Vostre tres humble et tres obéissant nepveu,

CHARLES DE NOAILLES.

Suscription : Monsieur, Monsieur mon oncle, l'eveque d'Acqs.

Bibl. nat., fr. 6909—22322, f° 471.

---

6. — M. DE POMPADOUR (1) A M. H. DE NOAILLES, SON COUSIN.

Compliments et protestations d'amitié.

De Pompadour, 15 janvier 1570.

Mons. mon cousin, je ne vous puis escrire le plaisir que ce m'a esté d'avoir entendu de vos nouvelles et de vostre retour. Je eusse

(1) Les Pompadour, l'une des plus anciennes familles du Limousin, étoient représentés à cette époque par Geoffroy V, seigneur de Pompadour, et de Comborn. Charles IX l'avoit fait, en 1567, gouverneur du haut et bas Limousin. — Je n'ai pas retrouvé l'alliance qui unissoit les Pompadour aux Noailles.

esté fort ayse que m'eussiez fait cet honneur de passer céans, où je me fusse essayé à vous faire la meilleure chère dont je m'eusse pu adviser. Cependant je vous supplieray me faire cet honneur, si cognoissiés que j'aye moyen vous pouvoir servir en quelque chose, me vouloir employer et faire cest estat de moy, comme du meilleur amy que ayés en ce monde; vous asseurant qu'il n'y a chose en ce monde qui m'en sceust empescher. Je ne vous mande aucune nouvelle d'aultant que venés des lieux où elles viennent, si non, mes bien humbles recommandations à vos bonnes graces et prie Dieu, Monsieur mon cousin, vous donner en parfaite santé heureuse et longue vie. — De Pompadour, ce 15e janvier 1570.

Vostre humble cousin à vous servir,

POMPADOUR.

N° 6 du Catal.

---

7. — HENRI DE NOAILLES A M. L'ABBÉ DE L'ISLE, SON ONCLE.

Départ pour Monsseaux, où se trouve la cour. — Le voyage de Bretagne ajourné, en raison de la maladie de Monsieur, frère du roi.

Gallion, 29 juin 1571.

Monsieur, Je vous ay escript bien au long de nos nouvelles par un homme de Brive, qui me gardera de faire ceste cy guières longue et aussi le peu de temps que j'ay, parceque nous partons tout ast heure de ce lieu pour nous en aller à Monsseaulx (1) là où tout le reste de la court qui estoit demeurée icy, pensant que le roy y deust retourner pour parfaire son voyage de Bretagne, a esté mandé pour s'en aller trouver Sa Majesté. — La maladie de Monsieur a esté cause de cela. Je pense que depuis que nous en allons là, le dit voyage de Bretagne sera rompu, et je m'asseure qu'il y aura fort peu de gens qui en soient marris. Mons. de Montmorency s'en va en Angleterre dans quinze jours ou trois semaines. Je crois que je m'y en iray avecque luy, car Mad. de Noailles me

(1) Monceaux, village à quatre kilomètres de Meaux, célèbre au XVIe siècle par son château royal, que la reine mère et Henri IV embellirent successivement. Catherine de Médicis en faisoit sa résidence de prédilection.

donne conjet, et je m'asseure, Mons., que vous ne le trouverés pas mauvais. Et sur ce je me recommanderai très-humblement à vos bonnes graces, — priant Dieu vous donner, Monsieur, l'accomplissement de vos désirs. — De Gallion, ce 29 juin 1571.

Vostre très-humble et obéissant nepveu,

HENRY DE NOAILLES.

Bibl. nat., fr. 6916, f° 3.

NOTA. On a fait beaucoup de contes à propos du mariage de Marguerite de Valois et de Henri de Navarre. On voit, par deux lignes de cette lettre, que cette union étoit en projet depuis longtemps, et nous prouverons ailleurs qu'elle étoit préméditée dès les premières années de Marguerite. Ce mariage n'étoit donc point une trame ourdie pour attirer les protestants à la cour, comme l'ont dit les pamphlets du temps. Dans la pensée du roi, de la reine mère et de Jehanne d'Albret elle-même, ce devoit être le trait d'union entre les deux partis, et nous voyons par cette lettre que l'amiral Coligni l'entendoit bien ainsi, puisqu'il intervenoit près du roi pour en hâter l'exécution. — La grande calomnie des historiens est d'avoir vu dans cette tentative d'apaisement et de conciliation un abominable guet-apens contre la Réforme.

8. — HENRI DE NOAILLES A M. GILLES DE NOAILLES, ABBÉ DE L'ISLE.

Le roi et la reine mère à Blois, de là à Chenonceaux, où se préparent les noces de Marguerite et d'Henri, roi de Navarre.

De Blois, 25 aoust 1571.

Monsieur, Ce m'a esté un grand plaisir d'avoir trouvé cette commodité pour m'acquitter de mon devoir et pour vous dire de nos nouvelles qui sont fort bonnes, la grace à Dieu. Le roy arriva

hier soir en ce lieu et s'en est allé ce matin à Chenonceaux, à dix lieues d'icy, trouver la royne sa mère. Ils doivent retourner dans quatre ou cinq jours. La plus part de la Court est demeurée. Mons. l'amiral doit aller trouver le roy là, pour arrester le mariage de Madame. La reine de Navarre et Messieurs les princes seront bientost icy. Les nopces s'y feront. On commence à apprester tout. Je pense, Mons., maintenant que nous sommes si près de Limosin, que nous aurons ce bien de vous veoir en ceste court qui me tarde infiniment. En attendant cest heur, je vous supplieray me tenir en vos bonnes graces aux quelles je présente mes très-humbles recommandations; priant Dieu vous donner, Monsieur, en parfaite santé très-heureuse et longue vie. — De Bloys, ce 25e aoust 1571.

Vostre très-humble et obéissant nepveu,

HENRY DE NOAILLES.

Fr. 6916, f° 3.

9. — H. DE NOAILLES A M. GILLES DE NOAILLES.

Regrets de ne pas l'avoir vu à l'Isle Adam. — Sa joie de savoir M. d'Acqs arrivé à sa destination. — M. de Montmorency. — M. de Pontac.

Merlon, 25 mai 1572.

Monsieur, J'ay receu celle qu'il vous a pleu m'escrire par l'homme de Mons. de Pontac (1) et suis bien marry que je n'ay eu ce bien de vous veoir à l'Isle-Adam. Je m'en asseurois et vous y avois fait garder un logis. Dardoy est arrivé ce soir, lequel m'a promis de vous envoyer la lettre tout ainsi que la désirés et avecques un cachet vollant. Monsieur, vous m'avez fait grand bien de m'avoir mandé des nouvelles de Mons. d'Acqs, et loue Dieu de ce qu'il est arrivé là où il désiroit, sain et sauf (2). Je l'eusse

(1) Pontac, ancienne famille parlementaire du Bordelais : illustrée par de hautes charges et de grands services; elle étoit originaire de Pontac, petite ville du Béarn, qu'elle avoit autrefois possédée. — Elle a encore ses représentants à Bordeaux.

(2) Il s'agit ici de la mission en Pologne de l'évêque d'Acqs, pour travailler à l'élection du duc d'Anjou.

de ce soir dit à Mons. de Montmorency, lequel je m'asseure en recevra grand plaisir, n'eust esté qu'il s'est trouvé un peu mál de quelque flux de ventre qui le tient depuis deux ou trois jours : et je pense que cela sera cause de nous faire demeurer icy tout demain et davantage, si cela ne le laisse : et je vous asseure que l'on nous y fait une très-bonne chère et j'ayme beaucoup mieux si nous devons séjourner en quelque lieu que ce soit icy. Je ne faul-dray de vous départir souvent de mes nouvelles durant nostre voyage et je vous supplie aussy de me faire ce bien de m'en faire des vostres. Et sur ce je me recommanderay très-humblement à vos bonnes graces, priant Dieu vous donner, Mons., en parfaite santé très-heureuse et longue vie. De Merlon, ce 25e may 1572.

Vostre très-humble et obéissant nepveu,

HENRY DE NOAILLES.

Mons., J'ay escript à Mad. de Noailles comme vous m'aviez dit que j'ay emprunté l'argent que scavés de Mons. de Pontac et l'ay fort suppliée de le luy rendre le plus tost qu'elle pourra.

Fr. 6916, fol. 5.

---

10. — H. DE NOAILLES A M. L'ABBÉ DE L'ISLE.

La santé de la famille est bonne. — Préparatifs pour le siége de La Rochelle, qui menace d'être sérieux. — Grossesse de madame d'Aubiac.

Paris, 22 février 1573.

Mons., Estant de retour de Limosin en ceste ville, je n'ay voullu faire faute de vous faire entendre de mes nouvelles qui sont bonnes, la grace à Dieu; et quant à celles de mes beaux-frères et de mes sœurs, je les ay laissés qui se portoient trestous fort bien et leurs enfants. Ma sœur d'Aubiac (1) estoit en son mesnaige avant que je ne partisse du Limosin. Je fus bien marry de ce que e ne l'y pouvés accompagner, mais la peur que j'avois que vous

(1) Il s'agit encore ici de Marie de Noailles, veuve en premières noces de Jean Ferrières de Sauvebeuf, et remariée le 21 février 1572 à Joseph de Lart, seigneur de Goulart et d'Aubiac, famille qui subsiste encore.

et Mad. de Noailles vous couroussissiés de ma longue demeure en fust cause, et aussy qu'il falloit aller à la Rochelle. J'espère partir dans deux ou trois jours pour m'an y aller et le séjour que j'ay fait en ce lieu n'estoit qu'en attendant que mes armes fussent prestes. — Ils ne font point semblant de se rendre et ont tué desia des nostres, et si, l'on n'a pas encore commancé de la battre : l'on présume qu'il y mourra beaucoup de gens avant que de l'avoir. Je prie Dieu qui nous veuille trestous préserver et vous donne, Mons., très-heureuse et longue vie : me recommandant très-humblement à vos bonnes graces. De Paris, ce 22 février 1573.

Vostre très-humble et obéissant nepveu,

HENRY DE NOAILLES.

Ma sœur d'Aubiac est desjà grosse.

N° 1 du Catal.

---

11. — M. DE NOAILLES (HENRY) A M. L'ABBÉ DE L'ISLE.

Il part demain pour le siége de La Rochelle, où il seroit déjà sans la maladie de son frère. — Mention de la mort du duc d'Aumale, qui a eu la tête emportée d'un boulet de canon.

Du 9 mars 1573.

Monsieur, il n'y a que quatre à cinq jours que je vous ay fait entendre bien au long de mes nouvelles : je vous ay bien voulu encores faire ce mot pour vous dire comme je parts demain pour m'en aller à La Rochelle, et n'eust esté la maladie de mon frere, il y a huit jours que je m'en y fusse allé; mais il a esté si tres mal que je ne l'ay osé abandonner que madame de Noailles n'ait esté près de luy. Je m'assure quelle vous mande toutes les nouvelles que je vous scaurois escripre, qui me fera mettre fin à la présente par mes tres humbles recommandations à vos bonnes graces, priant Dieu, Monsieur, vous donner en prospérité heureuse et longue vie, — de Paris, ce 9ᵉ mars 1573, vostre tres humble neveu à vous obéir,

NOAILLES.

Monsieur, j'oubliois à vous dire comme Monsʳ d'Aumalle a esté

tué à La Rochelle d'une canonade qui lui a emporté la teste. Il y a encores beaucoup d'autres gentilshommes tués ou blessés, et si l'on n'a encores commencé la batterie : il y en ora bien d'autres avant que le jeu se desparte; je prie Dieu qui nous veuille ayder, il y a bien fort longtemps que je n'ay heu cest honneur de recepvoir de vos lettres, qui me fait avoir peur que je sois esloigné de vos bonnes graces.

N° 233 du Catal.

NOTA. La part que l'évêque d'Acqs avoit eue à l'élection de Henri de France au trône de Pologne, explique le vif intérêt que MM. de Noailles portoient aux conséquences de ce grand événement

12. — CHARLES DE NOAILLES A M. HENRI DE NOAILLES, SON FRÈRE.

Protestations de service et d'obéissance. — Nouvelles de Paris et du couronnement du roi de Pologne, qui ne parle point de son départ, mais ce sera sans doute peu de temps après son entrée. — Les Polonois font de grandes dépenses en France.

29 aoust 1573.

Monsieur mon frère, je ressus dernièrement votre lettre par Solome, qui me fust un grand contantement d'avoir part des nouvelles de votre bonne santé : je vous ay bien vouleu faire ceste cy pour vous remercier de la bonne affection que me portés et pour vous dire que jamais vous n'ustes ni n'arés frère plus obéissant et affectionné à vous obeir et servir que moy, esperant que j'oré ce bien et honeur de vous veoyr bien bientost en ceste ville, je ne vous fairé longue lettre; le coronemant du roy de Pologne se faict demain au Palais, comme l'on dict, et que l'antrée ce doyt faire jeudi prochain, troisieme de septambre; je désirerions bien fort que la puissiés veoyr, mais puisquelle se faict sy tost, vous ne la sariés veoir. L'on ne parle point encore du partement du Roy de

Pologne pour le certain : toute foys on estime que ce sera bien tost après l'antrée, car les Polonoys font grande despance en France : qui sera l'endroyt de présanter, mes bien humbles recommandations à votre bonne grace, priant Dieu vous donner, Monsieur mon frère, la sienne et tres-longue vie et une..... De Paris ce *xx*9e d'aoust 1573.

Votre bien et bien obéissant frère a vous obéir et servir,

CHARLES DE NOAILLES.

A Monsieur mon frère, Monsieur de Noailles, à la Fage.

Fr. 6909—22322, f° 173.

NOTA. Nous avons dit que l'abbé de l'Isle avoit été envoyé en Pologne pour y préparer l'élection de Henri de Valois : lors du départ de ce prince pour ses nouveaux États, il étoit accompagné, entre autres, des deux frères, l'évêque d'Acqs, en qualité de ministre, et l'abbé de l'Isle, à titre d'ambassadeur. Une fois l'installation et les cérémonies du sacre accomplies, l'abbé de l'Isle devoit prendre le chemin de Constantinople, où l'appeloit la médiation que le roi de France avoit acceptée pour l'apaisement des graves griefs réciproques de la seigneurie de Venise et la Sublime Porte.

« Je suis très marry, écrivoit Charles IX à son ambassadeur à Venise, que leurs affaires ne passent avec le G. S. mieux qu'il ne fait. Vous leur continuerez en cela les offres que je leur ay toujours faictes, qui est d'intervenir avec toute la faveur que je pense avoir envers ledit G. S. pour leur y moyenner tout le contentement qu'ils peuvent désirer, et l'escris à l'évesque d'Acqs. Vous scavez comme j'ay désigné l'abbé de l'Isle, son frère, pour aller à la Porte du grand Seig., y résider mon ambassadeur et luy lever le siége. J'ay mis ledict abbé de l'Isle à la suite de mon frère, le roy de

Pologne, pour avoir desjà esté employé audit pays et connoistre beaucoup de l'humeur d'icelui, afin de donner lumière à mondit frère de ce que l'expérience du passé lui peut avoir acquis. Il a charge, après le couronnement de mondict frère, qui doit estre peu après ce caresme prenant, de partir dudict pays de Pologne et s'acheminer en Constantinople, où son arrivée ne sera guières agréable, estant nouveau ambasdeur, s'il n'a pour faire quelques présents. J'ay ordonné à ceste fin vous estre envoyé deux mil escus..., et je vous prie donner ordre de les faire employer en escarlattes et draps de soies, respondant à l'humeur de cette nation, et les envoyer audit évesque d'Acqs, qui les gardera, attendant la venue de son dit frère, s'il n'est jà arrivé, comme il ne peut beaucoup tarder. »

La lettre qui suit est du jeune de Montagnac, de l'ancienne maison de ce nom, originaire du Limousin, alliée à toutes les grandes familles du pays, et sur laquelle le *Cabinet historique* a donné une notice, t. XI, p. 78.

13. — M. DE MONTAGNAC A M. H. DE NOAILLES.

Il regrette qu'il n'ait point fait le voyage de Constantinople avec son oncle, l'abbé de l'Isle; il l'exhorte à ne pas manquer du moins celui de Rome, durant l'*anno santo,* et où l'appelle du reste le vœu qu'il a fait durant sa dernière maladie.

De Constantinople, ce 3 may 1574.

Mon cousin. Je n'ay voulu perdre cette commodité sans vous faire ce mot pour le désir que j'ay de demeurer en vos bonnes graces. Je vous dirai le regret que j'ay que n'ayés faict ce voyage avec Mons. de l'Isle jusques icy, et nous en retourner ensemble par la Hongrie et l'Italie, où je vous eusse servi de bon pilote, et me semble que c'estoit un des plus beaux voyages et plus commodes

pour vous qu'il estoit possible de souhaiter. Je me suis tousjours persuadé et opiniastré qu'il n'a point tenu à vous, mais faute d'advertissement à temps; au reste qui a envie de voir Rome, il faut que ce soit cette année que l'on appelle l'*anno santo*, qui n'est que de 25 en 25 années et où l'on voit toute la magnificence d'Italie et une infinité d'étrangers, mesmement à Noël et à Pasques. C'est à ce coup qu'i' fault aller gagner les pardons, et m'asseure que Madame de Noailles n'y fera point de difficulté pour une si sainte occasion, ni Mons. d'Acqs aussy : Joint que je tesmoigneray tousjours que vous vous y vouastes à vostre dernière maladie, estant à l'extrémité : et si ne vous acquittez de vostre vœu vous etes en danger de retomber au plus grand inconvénient. Je m'asseure qu'il en ressouviendra très-bien à Monsieur et Madame Sedières qui serviront aussi de bons tesmoings affidés et sans reproche et au capitane Belette *cytobé* (?) qu'est bon compagnon. Mon frère et moy nous y allons attendre et vouldrois estre si heureux de vous y voir pour vous y faire tout le service qu'il me seroit possible d'aussy affectionnée volonté que me recommande bien humblement à vos bonnes graces. Je prie Nostre-Seigneur vous donner, Mons. mon cousin, en santé autant d'eur et de felicité que vous en souhaite, de Constantinople, ce 3e de may 1574,

Vostre plus humble cousin et affectionné à vous faire service,

MONTAGNAC.

Si venés, faites provision d'argent pour recouvrer un beau couple de coursiers de Naples au retour qui feront la piaffe. Je désire s'il vous plaist estre humblement recommandé aux bonnes graces de Mons. et de Madame de Sedières lorsque les verrés, et au capitaine Belette aussi. Mon frère de Bassignac se recommande bien humblement aux vostres et vous assigne à comparoître au dit lieu, et faites estat que nous sommes tous deux à vostre service.

Mons. de Mareuil vous tesmoignera combien de fois je vous ay souhaité pardeça, la suffisance duquel me gardera de vous particulariser d'autres nouvelles de pardeça.

N° 107 du Catal.

14. — M. DE MONTAGNAC A M. H. DE NOAILLES.

Camisade à ceux de La Rochelle. — Bussy d'Amboise. — Le baron des Adrets et autres blessés ou malades. — Polonois au siége.

Saint-Sandre, 13 juin.

Mons. Je serois bien marri laisser passer aucune comodité que je ne vous fisse entendre ce qui se passe, encore qu'il n'y aye longtemps qu'estes parti. Cejourdhuy, en plein midy, on a baillé une camisade à ceux de la ville pour et afin de bien reconnoitre les retranchements et flanc qu'ils avoient fait : et si Dieu eut voulu que nous eussions esté advertis de la surprise que nous leur faisions qu'on eut délibéré d'y aller tous, infailliblement la ville estoit nostre, car ils ne s'en doubtoient aucunement, comme fort bien ont rapporté ceux qui sont allés reconnoistre. Il y en a heu quelques-uns de blessés de votre connoissance, mais ce n'est à la mort. Premièrement : Bussy d'Amboise, Chemesson, Orme; et la plus grand part d'eux sont esté blessés au trou : le baron des Adrets, le fils, et le vicomte Duras sont morts de maladie. MM. de Montauban sont en ce siége depuis cinq ou six jours, aussi un gentilhomme du pays qui est esleu de la noblesse des leurs, pour supplier sa Majesté et Monsieur d'avoir pitié d'eux, et s'il se peut, trouver quelque moyen de paix. Nous en sommes sur cette lettre, ou totalement résolus de les forcer. Nous avons prié Mons. d'Estresses vous faire tenir vostre table et vostre escabelle, et la luy avons délivrée entre ses mains. Il ne se passera rien pardeça que ne le vous fassions assavoir, de jour en jour, les occasions se présentant. Aussi il est bien de besoin que scachiés qu'il est arrivé en ce siége des Polonois, grands seigneurs, gourverneurs de païs, a qui on a fait grand honneur. Sur ce, finirai la présente après nous estre recommandés bien humblement à vos bonnes graces, priant Nostre-Seigneur, Monsieur, vous donner en santé très-longue et constante vie. De Saint-Sandre, ce 15e juin.

Mons. de Bassignac, mon frère, vous escrit bien au long des nouvelles de ce camp et de la guerre. Je vous dirai seulement

que j'ay escrit à Madame de Noailles et fait tenir vos lettres et que je vous suis serviteur. Vous dirés, s'il vous plaist, au capitaine Belete que Greffy, secretaire de M. de Sauve, est commissaire sur les gallères et a une certaine commission, que je n'ai pu jouir de lui depuis vostre départ, de façon que n'ai pu encore recouvrer sa sauvegarde; mais ce sera avant partir de ce camp, Dieu aydant, bien que je pense que nous aurons la paix bientost, et vous ressouvenir de vous haster, car le voyage de Pologne s'avance.

Vos bien humbles cousins à vous faire service,

Z. MONTAGNAC. B. MONTAGNAC.

N° 108 du Catal.

---

15. — LE SIEUR DUPEYRON A MONSEIGNEUR DE NOAILLES.

Avis des exactions et pillages de l'ennemi sur les terres et châteaux de M. de Noailles.

Savières, du 22 juin 1574.

Monseigneur, depuis le 17e mars que vostre chasteau de Malesse fut captivé par Rieu de Molceu, nous avons receu pertes indicibles; car toutes les belles granges qui estoient en l'avenue dudit Malesse, dans Saint-Privat (1), avec autres édifices, ont esté bruslés, les bestiaux ravis, avec infinies pilleries : lesquelles qui n'en aura gousté ne les croira. Il vous a fait paistre deux prés ou fauchés, et veut lever vos bleds, si n'y pourvoyés. Ils sont environ vingt soldats, outre les ragots, les habitans, outre ceux de chés feu Pierre de Vaur, qui ont esté arrestés par force, sont fugitifs dans Beaulieu; a esté baillé à Gilles du Bac d'Argentat tant le commandement de Merle que de vostre Malesse, et chacun impose contribution et sommes si excessives que le pauvre peuple ne peut payer ny ledit Bac ni ledit Riu. S'il vous plaisoit me honorer de vos commandements, me trouveriés autant obéissant et de telle affec-

(1) *Saint-Prival*, canton de Servières.

tion que je salue vos bonnes graces de mes tres humbles recommandations, suppliant le tout puissant, Monseigneur, vous donner en toute prospérité heureuse et longue vie. De vostre maison de Bech, à Servières (1), ce 22e juin 1574. Vostre tres humble à jamais serviteur,

DUPEYRON.

N° 109 du Catal.

---

16. — M. DE VENTADOUR A M. H. DE NOAILLES.

Demande d'entrevue.

Brive, ce 24 juin 1574.

Mons. mon cousin, Estant arrivé ce matin en ce lieu, vous ay bien voulu vous faire ce mot de lettre pour vous dire que je désirois bien avoir ce plaisir de vous voir, et si vostre commodité pouvoit porter que ce fust demain matin, je serois bien aise pour discourir de plusieurs choses avec vous; qui sera l'endroit où je feray fin. — Me recommandant bien affectionnément à vostre bonne grace, priant le Créateur, Monsieur mon cousin, vous donner en santé longue vie. De Brive, ce 24 juin 1574.

Vostre affectionné cousin et amy à vous obéir,

VENTADOUR.

N° 110 du Catal.

---

17. — M. DE SAINT MARSAL A M. DE NOAILLES (HENRY), SON COUSIN.

Le vicomte de Gourdon, qui s'est emparé de la maison de Malesse, la donne à Gilles du Bac, commandant de Merle. — Tracasseries suscitées à l'abbé de l'Isle au sujet de son abbaye de Saint-Amand.

Du 26e juin 1574, de Puydeval.

Monsieur, en envoyant ce porteur à Antoine Marchand pour les affaires de M. de l'Isle, je n'ay voulu faillir de vous faire mot pour me ramentevoir tousjours à vos bonnes grâces, et vous dire que

(1) *Servières*, chef-lieu de canton, arrondissement de Tulle (Corrèze).

par un commandement que j'ay veu du vicomte de Gourdon, adressé à Gilles du Bac, qui commande à Merle, il luy donne et commet la garde de vostre maison de Malesse pour y mettre telle garnison qu'il verra estre nécessaire : et pour ce il me semble que vous ne feriés pas mal de faire escrire Mons. de Cabreyrés audit vicomte de Gourdon, car, à ce que j'ay entendu, ils sont bons amys, afin de vous faire rendre ledit Malesse : et s'il vous semble aussi en faire escrire par M. le vicomte de Turenne audit du Bac, qui est d'Argentat, et son sujet, tant pour le mesme effet que aussy pour le soulagement de vos païsans et sujets dudit Malesse et de ce qu'il vous apartient, il m'est advis que vous ne ferés pas mal. Je crois que vous aurés entendu le travail qu'on donne à M. de l'Isle, vostre oncle, en son abbaye de Saint-Amand, car Antoine Marchand, qui scait le tout, vous en doit avoir adverty, il vous plaira adviser en quoy vous le pourrés ayder et favoriser, car j'ay peur que si vous n'y mettés la main à bon escient, que les charges cousteront beaucoup plus ceste année qu'il n'en tirera, joint que jusques icy elle luy couste bien mil escus sans qu'il en ait encore tiré un liard, et sur ce, me recommandant très-humblement à vostre bonne grâce, je prieray Dieu vous donner, Monsieur, en bonne et parfaite santé, très-longue et heureuse vie. — De Puydeval ce 26e juin 1574,

Vostre plus humble cousin à vous faire service.

Signé : DE MARSAL.

N° 111 du Catal.

---

18. — M. D'ESCARS A M. DE NOAILLES.

Puisqu'il est de retour de la cour, il l'engage à venir avec lui se joindre au duc de Montpensier, qui renforce son armée et se dispose à la poursuite de l'ennemi.

Dernier juin 1574.

Mons. mon cousin, J'ai entendu que vous étiez de retour de la court : si vous eussiez pris vostre chemin par icy vous fussiez esté le bien venu, mais ce sera quand il vous plaira. Au demeurant

pour ce que la roine m'a commandé aller trouver Monseigneur de Montpensier qui s'en vient ença, lequel redresse son armée et la renforce d'autres, Sa Majesté m'a commandé d'en avertir tous mes voisins, parens et amis, tous serviteurs du roi pour l'aller trouver et que je les lui présente afin que ledit seigneur de Montpensier le luy face entendre, et moy que je lui envoie le rolle de ceux qui seront en volonté de faire service à leurs Majestés. Parquoy s'il vous plaist vouloir estre de la partie, je désirerois fort que nous allissions ensemble. Et si estes en ceste volonté de vous tenir prest pour partir le VIIIe jour de juillet prochain et je vous advertiray plus au long du jour, car j'envoie un gentilhomme devers mondit seigneur de Montpensier, pour scavoir la part où il est, car il y a quinze jours qu'il me mandoit qu'il estoit à Chinon, qui s'acheminoit ença; et vous assure que vous n'irez jamais avec parent et amy qui soit plus à vostre commandement que moy, d'aussy bon cœur que me recommande bien affectionément à votre bonne grace et prie le Créateur vous donner, Monsieur mon cousin, en santé bonne vie longue, d'Escars, ce dernier jour de juin 1574,

Vostre humble cousin et meilleur ami,

D'ESCARS.

N° 112 du Catal.

---

19. — M. MAYNARD A M. H. DE NOAILLES.

Très-prochain départ et prochain retour du roi de Pologne. — Madame de Noailles veut qu'il aille à Venise à sa rencontre. — Mention de la mort du roi Charles IX. — Les villes de Normandie remises sous l'obéissance du roi par M. de Matignon. — Supplice de Montgomery.

2 juillet 1574.

Monsieur, j'ay commandement de Madame de Noailles de vous escrire cestuy-cy pour vous donner advis comme le roy doit partir de Polonie bien tost pour s'en venir en France. Son chemin sera par l'Italie. Mardi dernier arriva le Gla, qui n'a demeuré que onze

jours pour venir. Hier, arriva un autre gentilhomme qui n'a mis que dix jours : tous deux ont asseuré la reyne que le roy estoit à présent dans les terres de l'Empire. Madame désire que l'alliez trouver en chemin droit à Venize, où pourrés scavoir tousiours nouvelles de son passage et l'attendre; et si vous l'aymés, elle dit que vous n'avez que tarder à partir. Monseigneur d'Acqs est infiniment marry que n'avés fait le voyage de Pologne avec Monseigneur de l'Isle, et delà en Levant, pour vous en revenir avec luy. Je m'asseure que Monseigneur de d'Acqs se rendra à Venize pour s'en venir avec le roy, d'aultant qu'a présent mesdits seigneurs sont ensemble certiorés de la mort du roy. — Vous satisferés beaucoup mesdits seigneurs et dame si vous faites ce voyage. J'ay eu lettre de M. de Mareuil, de Venize, du XI juin, par laquelle m'escrit qu'il partira dans douze jours pour s'en venir en Limosin. Si ma volonté estoit suivie, il passeroit plus tost icy, et seroit necessaire qu'il le fit pour le service de Monseigneur d'Acqs.

Toutes les villes de Normandie que tenoient les rebelles ont esté remises à l'obéissance du roy par M. de Matignon. Si tous les autres gouverneurs, chacun en leur endroit, avoient fait le semblable, ce royaume seroit, après tant de misères, par trop heureux. — Samedy dernier, Montgomery eut la teste tranchée à la place de Grève. Il luy eust esté plus séant qu'il fust mort à la bresche. Dieu l'avoit ainsi ordonné. Et vous ayant supplié me commander pour vous suivre, feray fin à cestuy cy par humble prière à Dieu, Monseigneur, qu'il vous conserve en sa sainte grace, vous baisant humblement les mains. De Paris, ce 2e de juillet 1574.

Votre plus humble serviteur,

MAYNARD.

Fr. 6916, f° 239.

---

20. — M. DE LESTANG A M. DE NOAILLES, HENRY.

La reine et son conseil n'acceptent point la trève. — Ordre de M. de Montpensier de poursuivre l'ennemi. — Montgomeri décapité. — M. de Guise et M. de Nevers.

De Brive, ce 3e juillet 1574.

Monsieur, j'ay receu des nouvelles de la court par des lettres du 19 du passé, que le Vialard m'a escrit que la reyne et Messieurs de son conseil n'ont pas trouvé bon les trèves que ceux de la religion demandoient, et qu'il est mandé à Monsr de Montpensier, qui est, comme on dit, lieutenant de roy, dresser un camp bien fort pour battre l'ennemy aux champs et assiéger les villes qui tiennent contre le roy. Ledit sr a mandé MM. de la Vauguion, d'Escars et Pompadour : mon frère le prevost Saleste est arrivé ce jourd'huy de Figeac, lequel m'a dit que M. de Cabrerets avoit pris les armes et s'estoit emparé de Lubersac et de Lentour. Je serois très aise qu'il ne fust pas véritable, et que les huguenots eussent remis entre vostre obéissance ce que vous occupoient. — On tient pour asseuré que Montgomery a esté exécuté. Je ne faudray vous advertir si quelqu'un va en court, et me semble qu'avés très bien fait de vous retirer à Larche : priant Dieu, Monsieur, après avoir présenté mes très-humbles recommandations à vostre bonne grâce, qu'il vous donne en santé longue vie. De Brives, ce 3 juillet 1574. Vostre obéissant serviteur.

Signé : ESTIENNE DE LESTANG.

Depuis j'ay veu des lettres venant de Pompadour par lesquelles est mandé que M. de Guise, avec vingt mille hommes, va au devant de MM. de Condé et du Mayne, qui veulent entrer en France avec treize mil Allemans; et que M. de Nevers a esté esleu vice-roy de Pologne.

N° 113 du Catal.

21. — M. DE SAINT-MARSAL A M. DE NOAILLES (HENRY).

Au sujet du comte de Montagnac, qui laisse piller ses sujets par ceux qui se sont emparés de Malesse. — Affaires personnelles. — Nouvelles du retour de Bologne du roi Henri. — Conseils à ce sujet et à propos de sa santé.

Du 13 juillet 1574.

Monsieur, j'ay receu les deux dernières lettres qu'il vous a pleu m'escrire avec celle de M. le comte de Montagnac : quant à celle de M. le comte, j'en feray ainsin comme vous m'escrivés, bien que M. le comte se rend si froid en cette besoigne, que je crains qu'il ne s'en eschaufera guères, encores qu'il aye peu d'honneur de souffrir une telle violence à sa porte et voir ainsy piller le tiers et le quart de ses pauvres sujets par ceux qui se sont mis dans ceste maison..... Car, à ce que j'entends, ils s'y trouvent en assés bonne compagnie, quand ils ont envie d'aller à la picorée pour rafler ce que bon leur semble. Quant à l'autre, j'ay veu la réponce que vostre laquay vous en reporte, autant hors de raison que chose que je vis onques, car il veut estre creu à tort et à droit en toutes ses passions : et à ce qu'il dit qu'il m'en fit parler de sa part, et que je luy avois promis faire cesser touttes poursuittes, je vous asseure que jamais je ne fis telle promesse à homme vivant, et seroit mal aisé que je l'eusse fait quand jamais homme ne m'en pria de sa part ; ce que vous pouvés juger estre vray, veu qu'avant ceste négotiation il me portoit la mesme malveillance qu'il fait maintenant, et disoit du mal de moy ou bon luy sembloit, sans propos, au moyen de quoy il n'est pas vray semblable qu'il m'eut fait prier ny rechercher de chose aucune, et tout ce qu'il en dist pour excuser et donner quelque couleur à la violence dont il est, ainsin qu'il vouloit faire pour le différent d'Evain, quand il mestoit-sus que M. de Brivesac, son frère, m'en avoit communiqué, encores qu'il n'en fust rien, comme ledit s^{r} de Brivesac luy tesmoigna depuis par parolle et par lettre, ainsy que vous luy avés depuis escrit : — et puisqu'il y a si peu de raison en luy, il me semble que c'est temps perdu que de luy en plus escrire : toutes fois

il vous plaira en faire comme vous adviserés, car quant à moy j'espère bien, Dieu aydant, le garder d'exécuter en mon endroit toutes ses bravades. Et quant au droit qu'il dit qu'un sien amy prétend, et que le procès est pendant à Bourdeaux, j'ay sceu pour vray que le vray titulaire en a eu arrest définitif en sa faveur il y a plus de trois ans à Bourdeaux, au moyen de quoy il n'y a droit aucun; et d'ailleurs la pièce qu'on a baillée pour partie de récompense audit titulaire ne se peut perdre, car il faut que ledit titulaire baille ledit Vedrines, paisible comme on doit faire la récompense que ledit titulaire et M. de Morel en doivent avoir; au reste, quant à Malesse, je crains que Louis del Riou ne vous ait donné paroles, car il n'y a point de vérité au fait de telles gens, et depuis qu'on vous a donné promesse de vous le rendre, il a fait du domage aux environs pour plus de deux mil escus, à ce que M. de Saint-Bonsire m'escrit; pour ce, il me semble que vous ferés bien de le faire solliciter de près, pour s'acquitter de sa promesse et vous randre ledit Malesse au plus tost.

J'ay entendu qu'il y a nouvelles de la court que le roy doit estre en France dans le 8 aoust, et si ainsin est, je crois qu'il prendra plus tost son chemin par l'Allemagne, du costé de Mets, que d'Italie; j'entends aussy que les Polonois se sont contantés qu'il s'en vinst et demeurast leur roy en laissant M. de Nevers, son vice-roy, et si vostre frère ne vous a laissé et vous tient guères plus, je crois qu'il vous sera mal aisé que vous puissiés aller au-devant de luy, car encores qu'elle vous laissast dans peu de jours, comme j'ay espoir en Dieu qu'elle fera, je crains qu'elle ne vous laisse si débile, que vous ne vous puissiés mettre aux champs d'un temps sans vous faire tort; il est bien besoin que vous scachiez au vray quel chemin Sa Majesté tiendra avant que vous partiés pour aller au-devant de luy, car madame de Noailles n'asseure pas totalement que ce soit par Venise, et semble qu'on en doutte encores; mais si vous avés du temps et de la santé pour faire le voyage, et il vient du costé d'Italie, il me semble que vous ne devés point craindre d'aller jusques à Venise pour crainte d'avoir faute de chevaux à vostre retour, car M. d'Acqs, qu'y sera, a beaucoup de connoissance, vous en pourra bien faire accommoder, joint que

pour peu de chose vous trouverés les chevaux qu'il vous faudra, ou bien vous en viendrés en poste ou à demy poste, car il y a grand' commodité en Italie de trouver chevaux à demy poste qui en veut, qui ne coustent que la moitié des postes; et fait on ainsin du chemin beaucoup plus à son aise qu'en poste. Et davantage quand vous serés à Thurin, vous pourrés aller par eau jusques à Ferrare, et jusques à Venise si vous voulés, et vous verrés par ce moyen une partie de l'Italie. — J'escris à madite dame de Noailles ce que vous me mandés pour s'en venir par deça; mais à ce qu'elle m'a escrit, elle n'a pas délibéré d'y venir jusqus à ce que la royne sa maistresse parte pour s'en aller en Allemagne. Je crois que vous avés bien entendu comme Mrs les vicomte de Turenne et de Gourdon se sont veus près Veyrac, où fut proposé, comme j'entends, la reddition des forts de Limosin, et que leur demande estoit de cent quatorze mil livres : mais je ne scais ce qu'ils en peuvent avoir arresté. Les habitants se remuent et préparent fort, comme l'on dit, pour se mettre bientost aux champs, et crains que nous ne soyons qu'au commencement de la guerre. Il vous plaira fort, surtout vous tenir sur vos gardes soit chez vous ou en allant aux champs, afin de ne tomber entre leurs mains, et au reste attendre à vous guérir et contregarder quand vous serez hors de fièvre pour éviter une rechute, car nous entrons aux jours caniculiers qui sont les plus dangereux de tout l'an. J'ay donné ordre à Tulle pour sçavoir si quelqu'un va à Paris, et s'il s'en trouve quelqu'un, je ne faudray de vous en advertir. Mais il y va fort peu souvent. On m'a dit que le messager nommé Tarayre est venu, et qu'il m'a apporté des lettres. Je pense qu'il ne sera point venu sans en apporter de madame de Noailles et pour vous et pour moy. J'ay envoyé à Tulle, où vostre laquais passera, afin que s'il y a rien pour vous il vous le porte : me recommandant sur ce, humblement à vostre bonne grâce, comme aussi fait ma femme : priant Dieu vous donner, Monsieur, en bonne santé très-longue et heureuse vie, — de Puydeval, ce 13 juillet 1574, vostre plus humble cousin à vous faire service,

Signé : DE SAINT-MARSAL.

J'ay oublié dire, Monsieur, qu'il vous pleut garder les deux

lettres que le s^{r} de Montagnac vous a escrites, ou bien me les envoyer quand m'escrirés, et je les garderay, car elles pourront peut-estre bien servir. — Depuis la présente escripte, j'ai receu le paquet de madame de Noailles, où je n'ay point trouvé de lettres pour vous, mais je vous envoye celles qu'elle vous a escripte avec celle de M. de l'Isle, qu'il vous plaira me renvoyer après les avoir veues et fait voir à Joseph, — car elle m'escrit par toutes ses lettres que je le sollicite à luy faire tenir argent et d'ayder à affermer vos places comme vous verrés : sur quoy il vous plaira m'advertr de ce que je luy dois respondre. Je pense que le messager apporte un paquet pour vous, et par ce j'ay dit à vostre laquais qu'il le demandast en passant : ledit messager va souvent à Paris, et je pense que pour deux ou trois escus, avec quelques autres qu'il pourroit trouver, qu'on le feroit partir quand vous voudriez. Je feray sentir dextrement de luy s'il part, et pour combien on le pourroit haster de Paris, s'il ne part, et vous en advertiray.

N° 114 du Catal.

---

22. — M. DE SAINT-MARSAL A M. H. DE NOAILLES, SON COUSIN.

Retour du roi de Pologne par l'Italie. — Reddition de Charenton, prise de Montgommery fils et autres. — Soumission de la Normandie. — Mort du maréchal de Cossé à la Bastille.

15 juillet 1574.

Monsieur, suivant ce que je vous escrivis par mes dernières, j'ay fait (pré)sentir de Taraire, message de Tulle, s'il alloit à Paris, et ay trouvé qu'il estoit après à chercher son voyage et qu'il y en avoit déjà quelques-uns qui luy en vouloient payer une partie : et voyant qu'on faisoit en ceste sorte ils ne partiront de dix ou douze jours, et prendront peut-être voyage ailleurs ; je luy ay dit que s'il me vouloit promettre de partir par tout demain ou samedy matin, pour avoir temps d'envover vers vous pour avoir vos lettres que vous luy bailleriez deux escus ; il en demandoit totalement trois, mais enfin il m'a accordé qu'on luv en bailleroit deux.

Il partira si tost qu'il aura vostre pacquet, et à la charge que je luy rendrois réponse partout demain, afin que si vous ne le trouviez bon ainsi, ou vous eussiés escrit par autre voye, qu'il ne laissast de prendre voyage ailleurs s'il le trouvoit. C'est ce messager que Madame de Noailles vous dépescha de Paris durant votre maladie, qui vint dans six jours, et c'est le meilleur et plus seur messager de Tulle. Et pour ce, s'il vous plaist qu'il y aille, envoyés moy vos lettres par ce porteur partant demain.

On tient comme pour asseuré que le roy vient par Italie. Je crois que vous avés bien entendu comme Charenton a esté à la fin pris par composition, où estoit le fils de Montgomery, Guitry, et plus de soixante autres gentilshommes de nom : de façon qu'il n'y a plus rien en toute la Normandie qui tiennent pour les huguenots ; et les forces que Mons. de Matignon y avoit s'acheminent en Picardie et en Champagne pour aller au-devant des reistres. On dit aussy que les deniers que les huguenots portoient pour payer leurs reistres ont esté pris par les chemins. J'entends aussi que Mons. le maréchal de Cossé est mort de maladie à la Bastille (1); qu'est tout ce que je vous puis dire pour le présent; me recommandant sur ce humblement à vostre bonne grace : priant Dieu vous donner, Mons., en bonne santé, très-longue et heureuse vie. De Puydeval, ce 15 juillet 1574.

Vostre plus humble cousin à vous faire service,

De Saint-Marsal.

J'ay entendu que la royne-régente a mandé à Mons. d'Acqs de ne partir de Constantinople que le roy ne soit arrivé en France et qu'il n'aye autres nouvelles d'elle, encores que Mons. de l'Isle y fust arrivé, et pour ce, nous ne pourrons pas partir sitost que nous pensions. Il vous plaira me renvoyer mes lettres de Madame de Noailles que je vous envoyay par vostre laquais ; et s'il vous plaist m'envoyer aussy les deux que vous escript le s[r] de Montagnac, je les garderay.

N° 115 du Catal.

(1) Le maréchal Cossé de Brissac sortit de la Bastille au mois d'avril 1575, et ne mourut qu'en 1582.

23. — M. DE MONTAL A M. H. DE NOAILLES, SON COUSIN.

Nouvelles diverses sur le mouvement des troupes des deux partis. — Le pays du Limousin et lieux circonvoisins. — MM. de Saint-Héran, Levedan, Cormesson, Damville, etc.

La Roque, du 26 juillet 1574.

Monsieur, je viens de recevoir deux de vos lettres et vous asseure que vostre homme avoit esté mal adverti de dire que je fusse à Beaulieu (1), car je n'y ay point esté ny ne me suis meslé aucunement du discord qui y a esté. Ce seroit un grand bien si ceste ville estoit remise sous l'obéissance du roy. J'ay esté devant Mauriac tout vendredy et samedy, pour quelque chose qui se passoit entre le vicomte de Levedan et moy, pour raison de ce qu'il retient mes beaux freres d'Autefort. Mons[r] de Saint-Héran est prest pour assiéger toutes les places qu'il tient, et sera demain, à mon opinion, à Salelles (2); car anuit, il couche à quatre lieues de là. Mons[r] de Cornusson a pris cinq ou six places en Rouergue, et nous vient trouver pour nous ayder et nous amener deux canons et une colovrine : je m'en vay au devant de luy pour luy faire escorte. Je pense que si les huguenots ont moyen de sauver ce coup au capitaine de Levedan, qu'ils me viendront combattre pour raison desdites pièces, où j'espère de faire un bon service au roy : et par autant, si vostre commodité d'estre est de la partie, et qu'il vous plaise vous rendre vendredy ou samedy, vous scaurés là de mes nouvelles, et vous supplie m'apporter ou envoyer longue..... ses troupes de Beaupré : l'on fait bruit qu'ils vont en Languedoc. Toutefois Mons[r] le maréchal de Dampville ne s'est pas déclaré encore. J'entends qu'il est dans Nismes et que ceux de Montpellier et de Pezenas se sont rendus maistres de leur ville. J'espere de vous voir bientost, et nous en parlerons plus amplement. Cepen-

(1) V. Beaulieu, canton de Champs, arrondissement de Mauriac (Cantal).

(2) Salelles, canton de Lesvens, arrondissement de Largentière (Ardèche).

dant je salue vos bonnes graces de mes humbles recommandations et prie Dieu vous donner, Monsieur, tres heureuse et longue vie. De La Rocque, ce 26e juillet 1574.

Vostre bien obéissant cousin à vous servir,

MONTAL.

Monsieur, je vous supplie me donner advertissement si vos troupes sont encore en vos quartiers. Si vous venez, je vous donneray tous les moyons que je pourray pour recouvrer vostre maison de Teyssieu.

N° 116 du Catal.

---

24. — M. DE SAINT-MARSAL A M. DE NOAILLES (HENRY).

Le receveur de Riom tient l'argent de M. de l'Isle à sa disposition. — Bonvisy, de Lyon, banquier du roi. — Arrivée de Sa Majesté à Venise, bientôt à Lyon. — La reine mère allant à sa rencontre est déjà à Nevers.

Du 11 août 1574.

Monsieur, ce mot ne sera que pour vous dire que l'homme que j'ay envoyé à Riom pour l'affaire de Monsr de l'Isle, m'a escrit que le receveur lui a promis de luy bailler l'argent dans huit jours. Et pour ce, si vous allez à Lyon au devant du roy, quand vous serez à Clermont, s'il vous plaist faire demander à M. Le Riche, banquier audit Clermont, si mondit homme a touché l'argent, et s'il est encore audit Riom, il vous en pourra dire toutes nouvelles. Et s'il y est encores avecques l'argent, et vous plaist le faire mettre dans vos coffres pour le conduire audit Riom, vous ferez beaucoup pour ledit sr de l'Isle : car encores que M. Maynard m'aye escrit qu'il s'y en iroit, je ne suis pas asseuré qu'il le face, et quand bien il y seroit, l'argent sera plus asseure dans vos coffres, pour les y porter et en vostre compaignie qu'en toute autre sorte, et ne vous donnera point de peine, car un d'eux les y accompagnera avec vous et en fera ce qu'il faut audit Lyon, quand il y sera. Il m'escrit aussi qu'un nommé de Bonvisy, de Lyon, qui est un banquier es-

tant le plus riche et pécunieux dudit Lyon, qui estoit arrivé audit Riom pour recouvrer des deniers dudit receveur, que ledit Bonvisy avoit fait avance et presté au roy pour son voyage, — lequel luy a dit que, pour certain, le roy avoit déjà passé par Venise, et que la Seigneurie dudit lieu luy avoit fait un merveilleux et somptueux recueil, et qu'il seroit en bref dans Lyon : dont je vous ay bien voulu advertir, afin que si vous avez délibéré d'y aller, qu'il me semble qu'il est temps de vous mettre en chemin. Le messager qui m'a apporté la lettre dudit Riom m'a dit qu'il a appris audit Clermont et ailleurs par le chemin, que la reyne estoit desjà à Nevers pour luy aller audevant. Qu'est tout ce que je puis vous dire pour le présent, me recommandant pour ce humblement à vostre bonne grace : priant Dieu vous donner, Monsieur, en bonne et parfaite santé tres longue et heureuse vie. De Puydeval, ce 11 aoust 1574.

Vostre plus humble cousin à vous faire service,

SAINT-MARSAL.

N° 117 du Catal.

NOTA. Ce fut en ce voyage de Lyon à Avignon que le train du roi, de la reine mère et de la reine de Navarre, embarqué sur le Rhône, fit naufrage au pont Saint-Esprit, et que faillit périr Marguerite de Navarre. Vingt à vingt-cinq personnes s'y noyèrent, entre autres Alphonse de Gondy, maistre d'hostel de ladite reine. — Du reste, on sait que dès les premiers jours du règne de Henri III, les protestants avoient repris les hostilités et que, maîtres de La Rochelle, de Montauban, de Bergerac et d'autres villes du Languedoc, ils entendoient arracher par les armes les concessions que leurs députés n'avoient pu obtenir de la cour. Leurs troupes, sous les ordres de chefs ardents et fanatiques, assiégeoient les châteaux, rançonnoient les villes, inquiétoient et épuisoient le pays, livré au dégât, au pillage, à l'incendie. Le parti de la cour avoit, de son côté, pour chefs, d'illustres person-

sonnages : le duc de Montpensier, le maréchal de Biron, les comtes du Lude, de La Vauguyon, de Genouillac, de Ruffec, de MM. de Noailles, de Pompadour et autres grands de Saintonge et du Limousin. C'est à cette période de troubles, de pillages et de dévastations que se rapporte une grande partie des lettres qui forment la correspondance de Henri de Noailles. — Une histoire circonstanciée des événements dont ce pays fut le théâtre à cette époque n'est point faite. Le recueil, dont nous ne pouvons qu'extraire une faible partie, eût été d'un grand secours pour ce travail.

25. — M. DE MONTAL A M. H. DE NOAILLES.

Avis de la reprise de sa maison de Tessieu sur les ennemis, qui se son rendus à discrétion. — M. de Saint-Héran, etc.

Du 17 août 1574.

Monsieur, je vous veux bien advertir que à ce matin je suis venu investir ceste vostre maison. Ceux de dedans se sont rendus à moy sur la promesse que je leur ay faicte de prier Mons[r] de Saint-Héran de leur sauver la vie, ce que je feray. Mais je pense qu'il n'en fera rien pour moy, et suis d'avis que vous le veniés trouver, ou envoyez devers luy dès demain, car possible, d'autant que vostre maison a esté prise deux fois et quelle est cause d'une grande ruine, en son gouvernement, il pourroit commander de la faire razer, chose de quoy je vous veux bien advertir et vous asseurer que en tous les endroits où j'auray moyen de vous servir, je m'y emploieray d'aussy bonne volonté que je me recommande bien humblement à vos bonnes graces. Priant Dieu, Monsieur, vous donner en santé tres bonne et longue vie. A Teissieu, ce 17[e] aoust 1574.

Vostre bien obéissant cousin à vous faire service,

MONTAL.

N° 118 du Catal.

26. — M. DE NOAILLES AU CAPITAINE LAQUANT.

Ordre d'assembler tous les arquebusiers du pays pour s'opposer à l'irruption des troupes de Pompadour, qui se disposent à raffler tous les bestiaux des campagnes.

Ce jeudy, à neuf heures du soir.

Laquant, parce que depuis vous avoir respondu aujourd'hui, il nous est venu des voisins qui sont des troupes de Pompadour, estant venus loger ce soir bien tard à Saint-Pantaléon (1), Gamont (2) et plusieurs autres lieux circonvoisins, en intention, comme on dit, de rafler tous les bestiaux et païsans qu'ils pourront, comme ils ont desjà commencé, d'autant que je me resous d'empescher cela, s'il est possible, je vous prie de faire assembler en diligence tout ce que vous pourrez d'arquebusiers parmy la populace de delà pour les faire avancer ençà, dans demain midy, et se joindre à nous, selon qu'il en sera besoin. On m'a dit que l'autre jour, que Tralaignes voulut charger le capitaine Mauriolles, il y en vint de vos quartiers plus de cinq ou six cents, parmi lesquels il y avoit nombre d'arquebusiers. Il ne faut pas douter que si lesd. trouppes ne sont un peu fatiguées et empeschées, ils s'en iront le long de la rivière... parquoy, il est nécessaire que tout le monde s'y oppose. Je me recommande à vous. Adieu. Vostre entièrement meilleur amy. Ce jeudy, à neuf heures du soir.

NOAILLES.

N° 104 du Catal.

(1) Saint-Pantaléon, canton de La Roche, arrondissement de Brives (Corrèze).
(2) Gamond, canton de La Roche, arrondissement de Tulle (Corrèze).

27. — M. DE LESTANG DU VIALLARD A M. DE NOAILLES (HENRI).

Nouvelles de la cour. — Départ de Leurs Majestés et des princes pour Avignon.

22 novembre 1574.

Je vous envoie par ce porteur un paquet adressant à vous qu'on m'a baillé à Lyon. Au surplus si vous désirés savoir des nouvelles de la cour, le roy, la royne sa mère, Monsieur, le roy et la royne de Navarre se mirent, il y a aujourd'hui huit jours, sur le Rhosne pour aller à Avignon d'où ils doivent estre de retour à Lyon dans trois sepmaines, à compter dudit jour qu'ils partirent; et disoit-on que Leurs Majestés seroient à Reims le 10e de janvier. Mons. le cardinal de Lorraine et Mess. du conseil privé s'étoient acheminés audit Avignon trois jours avant que le roy partist de Lyon. Si mes chevaux n'étoient pas si lassés je vous fusse allé voir comme..... (*plusieurs mots biffés*) jours. Cependant je me recommande bien humblement à vos bonnes graces, priant Dieu, Mons., qu'il vous onne en santé longue vie. Ce 22e de novembre 1574.

Vostre bien humble et affectionné à vous faire service,

DE LESTANG.

J'oubliois de vous dire que Mons. de Biron est en chemin qui s'en va à Biron, et passera chez vous à La Fage.

N° 119 du Catal.

---

28. — M. DE VENTADOUR A M. DE NOAILLES.

Il l'engage à se joindre à lui avec les siens, pour l'aider à repousser l'ennemi, qui a fait sommer le château de Noailles, et menace la ville de Brive.

Brive, 23 mars 1575.

Mons. mon cousin, j'ay entendu que les ennemis ont envoyé sommer le chateau de Noailles et qu'on s'en vouloit saisir. Parquoy je vous prie de y envoyer des soldats et y pourvoir; car,

outre la perte que vous y feriés, ce seroit un grand dommage à tout le païs. Ils font courir le bruit qu'ils viennent assiéger cette ville, ce que je voudrois qu'ils fissent; et, s'il est ainsy, je vous prierai de me venir trouver avecque le plus de vos amis que vous pourrez, lesquels je vous prie de faire tenir prests, et m'avertir de ce que pourrez scavoir de leur dessein. Et en cest endroit feray fin par mes plus affectionnées recommandations à vostre bonne grace, priant Dieu, Monsieur mon cousin, vous donner longue vie. De Brive, ce 23 mars 1575.

Vostre obéissant et bien affectionné cousin,

VENTADOUR.

N° 120 du Catal.

---

29. — M. H. DE NOAILLES A MADAME JEHANNE DE GONTAUT, SA MÈRE.

Prise d'armes de tous les gentilshommes de la vicomté. — Triste état du pays. — Noailles et Noaillac bien étrillés. — Brive menacé d'un siége. — MM. de Ventadour, de La Vauguyon, d'Escars et Pompadour.

23 mars 1575.

Madame, le seigneur du lieu a prins les armes deça trois jours avecques tous les gentilshommes presque de sa vicomté et la pluspart de ses voisins, lesquels il a contrainct de le suivre. Mons. de Bonneval de Langoyran le jeune, Mons. Geniés dict Campagnac, del Ruffenc et Chouppes de Poytou le sont venu trouver avecques toutes leurs forces qu'ils ont pu amasser : l'on estime sa troupe avec ceux-la, 4000 hommes tant à pied qu'à cheval : ils tiennent tout ce pays où le comte de Martinengue, qui est à Terrasson (1) depuis quatre ou cinq jours avecques douze cens hommes, n'en ose bouger, pour la crainte qu'il a que Mons. de Turenne le combatte. Vesla comment ce pauvre pays est mangé et ruyné de toutes

(1) *Terrasson*, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sarlat (Dordogne).

façons. Toutefois, j'ay gardé jusques ici cette lettre, mais j'ay grand peur que à la fin elle ne sera non plus exempte que les autres; excepté ce bourg, que j'espère bien préserver. Noailles et Noaillac sont esté bien estrillés et sont encore. Véla comme le seigneur que scavez, nous faict plusieurs demonstrations de sa bonne volonté.

Il y a un grand nombre de gens à Lissac, comme je viens de scavoir tout à cest heure : l'on pense que ce soit pour aller assieger Brive, là où est Mons. le comte de Ventadour. Mess. de La Vauguion, d'Escars et de Pompadour s'en viennent ença avecques des forces...

Madame, je vous envoie une lettre que Mons. le comte de Ventadour m'a escripte présentement. Vous pourrés cognoistre par là, si j'avons des affaires en ce pays. Le service du roy nous coustera bon, ai-je peur! et si, l'on ne nous en sentira pas beaucoup de gré, etc.

Fr. 6916, f° 6 *bis*.

---

30. — M. DE SAINT-MARSAL A M. DE NOAILLES, SON COUSIN.

Son oncle, M. l'évêque d'Acqs, espère le voir venir en Italie. — Il s'informe où en est son mariage. — Il lui conseille de ne rien terminer sans avoir consulté ses oncles. — Affaire Lignerac. — Bruits de paix.

Conrots, 15 avril 1575.

Monsr ayant receu une lettre que Mr d'Acqs vostre oncle m'escrit et me charge vous faire tenir seurement en vos mains propres, je vous l'ay bien voulu faire tenir par ce porteur que je vous depesche expressément. J'avois entendu que vous aviés deliberé l'aller joindre pour voir l'Italie : siainsy est et que la guerre doive continuer en ce royaume, il me semble que vous auriez bien autant de plaisir et de contentement d'aller ce pendant voir l'Italie que de voir la continuation de nos troubles et ruine. Ledit sr désire scavoir, à ce que je puis entendre, en quels termes vous etes du mariage que madame de Noailles vostre mère vous pourchasse.

Je ne scais s'il est bien adverti des qualités d'icelluy, ny s'il luy agrée ou non, mais il me semble, — encores que madite dame de Noailles vostre mère et ceux qui le traitent pour vous, soient tres saiges et advisés, — que vous ferez bien de lui en escrire et en avoir son advis, avant que de le parfaire, et de faire aussy le mesme a l'endroit de Monsr de l'Isle : car je pense que les choses ne sont pas si pressées que vous n'ayés bien loisir de ce faire, et monstrer que vous ne voulez rien faire en cela, sans leur bon advis et conseil : vous priant prendre ce que je vous en dis en bonne part et comme venant de l'humble et affectionné service que je vous désire tousjours faire.

Je vous envoie aussy la copie de ce que led. s^{r} d'Acqs m'escrit touchant l'acquisition de la place que mons^{r} de Lignerac a à Noailles, où vous verrés qu'il trouve bon que madame de Noailles et vous, soyes préférés en l'acquisition de ladite place, et la crainte qu'il a d'autre part qu'il n'en intervienent, comme il se fai de Loubressac. Sur quoy il sera bon que vous et elle vous résolviés ou d'acheter, ou de la lui laisser acheter, en cas que madite dame vostre mère ne s'en puisse accorder avec ledit s^{r} de Lignerac. Bien que je pense qu'il sera mal aisé que personne en puisse accorder avec luy sinon désavantageusement, qu'il n'aye accordé de la place qu'il veut acheter, et qu'il soit pressé de la payer : et pour ce, sauf meilleur advis il me semble que ladite dame et vous ne feriés pas mal de laisser acquérir aud. s^{r} d'Acqs la place dud. s^{r} de Lignerac; car s'il l'acquiert, il me semble qu'elle ne peut faillir qu'elle ne tombe toujours à vous et aux vôtres : et en ce lieu, vous ferés bien d'acquérir Mansac, veu que vous en estes ja entrez en quelque propos d'acheter, et aussi quelle est si voisine de Larche, quelle ne vous est guere moins bien séante et necessaire que celle dudit s^{r} Lignerac. — Vous voulant bien dire à propos dudit Mansac que, à ce que j'ay entendu, Mons. du Luc qui y prétend comme vous, a recherché ledit s^{r} d'Acqs de l'accommoder de dix ou douze mille livres pour l'acheter, et que led. s^{r} d'Acqs a déjà commis à M. de Mareuil et Anthoine Marchand de luy prester ladite somme, s'ils ont tout l'argent en main du sien et pourveu aussy qu'ils cognoissent que cet argent ne luy faict faute en l'acqui-

sition de la place dudit s[r] Lignerac (*sic*) ? — De quoy je vous ay bien voulu advertir afin que si vous pretendez acquérir ledit Mansac, vous puissiez advertir ledit s[r] de Mareuil et Anthoine de ne se haster de prester ladite somme. Vous ne feriez pas mal ce me semble d'advertir madame de Noailles de se résouldre au plus tost de l'achapt dudit Mansac, si elle y veut entendre, veu qu'il y a autre que y prétend et de la place dudit Lignerac : aussi afin qu'il n'en intervienne contre de Loubressac ainsi que led. s[r] d'Acqs dit, je luy en eusse écrit. Mais les chemins sont si difficiles d'icy à Paris qu'il ne se trouve persónne en ces quartiers qui y aille.

Je n'entends rien de nouveau, sinon ce bruit de paix qui continue tousjours ayant veu quelques advis qui disent que les articles furent signés le 12 de ce mois : autres disent que cette paix ne s'entend, sinon entre le roy et monseigneur le duc, son frère, et ce que dépend de luy; et que M. le prince de Condé n'y a pas voulu estre compris. De façon qu'il y auroit encore guerre entre luy et les gens de sa religion. Et à ce propos on me mande de Lyon par lettres du 11 de ce mois, que par les derniers avis qu'ils avoient de Paris, le roy se préparoit pour aller en son camp luy-mesme : toutes fois je ne puis croire que si la paix se fait avec mondit s[r] le duc et les sieurs, que ledit prince de Condé n'entre en cet accord, quelque mine qu'il face.

Je pense que vous avez bien entendu comme le fort que les habitants de Vic avoient fait dans leur église s'est enfin rendu a mons. de Cabreyres et autres troupes qu'estoient devant, avec lesquels le s[r] de la Boyssonnade qui commandoit dedans s'en est allé; qui fait croire que cela s'est fait avec son intelligence. Qui est tout ce que je puis vous dire pour le présent, me recommandant sur ce humblement à votre bonne grace, comme aussy fait ma femme. Priant Dieu vous donner en toute prospérité très-longue et heureuse vye, de vostre Conrots ce 25 d'avril 1576,

Votre plus humble cousin à vous faire service.

DE SAINT-MARSAL.

N° 126 du Catal.

---

31. — M. DE BOURDEILLES AUX CONSULS DE BRIVE.

Il les prie de livrer à M. de Noailles les pièces et munitions qu'ils ont en leur ville.

Du camp de Coly, 4 août 1575.

Messieurs, j'ay prié M. de Noailles de prendre la peine d'aller en vostre ville pour prendre vos pièces, auquel je vous prie les faire délivrer avec la munition telle que vous aurés, lesquelles je vous feray rendre sans doute le plus tost qu'il me sera possible et que les affaires le permettront, et à cette fin vous envoie l'asseurance telle que vous pourrez désirer. — Et m'asseurant que le fairés, remettant le surplus audit seigneur de Noailles, je ne vous en feray plus long, me recommandant de très bon cœur à vos bonnes graces, priant le Créateur, Messieurs, vous donner en santé vie longue. — Du camp de Coly, ce 4e aoust 1575, — vostre entièrement et meilleur amy,

BOURDEILLES.

No 121 du Catal.

---

32. — MÉMOIRE ENVOYÉ PAR MONS. DE NOAILLES, COMME IL PENSA ESTRE TUÉ PAR LES EMBUCHES DU Sr DE BOURDEILLES.

1575, aoust.

Le seigneur de Noailles ayant entendu que le seigneur de Bourdeilles, gouverneur pour le roy en Périgord, estoit arrivé au lieu et bourg de Coly avec toutes ses troupes pour assiéger le fort de Saint-Amans, tenu par les ennemis de Dieu et du roy, se seroit dès le 30 juillet 1575 acheminé audit Coly, devers ledit sr avec le plus de ses amis qu'il avoit pu assembler pour assister audit sr gouverneur à reprendre ledit fort pour le service du roy et repos public : lequel fort, dès le lendemain, ledit sr de Bourdeilles et sr de Noailles allèrent recognoistre; et après avoir icelluy reconnu, fust dit qu'on ne pouvoit rien faire là sans canon; où fust résolu que

ledit s^{r} de Noailles s'en retourneroit pour voir s'il pourroit avoir le canon de la ville de Brive, dont ledit s^{r} de Bourdeilles le pria vouloir ce faire. Ce que ledit s^{r} de Noailles offrit faire pour le devoir et service qu'il doit au roy. Et pour ce incontinent monta à cheval, et auroit tant fait que, tant à la prière dudit Bourdeilles et sienne, les consuls et habitants dudit Brive luy auroient accordé, baillé lesdites pièces de canon, avecque quelque bonne asseurance. Lequel offre ledit s^{r} de Noailles auroit fait entendre audit s^{r} gouverneur ; sur quoy il anroit mandé, voire escrit audit s^{r} de Noailles, de faire advancer lesdites pièces, et sans en ce lieu attendre, de le venir promptement et diligemment trouver pour le service du roy. Ce entendu, ledit s^{r} de Noailles, dès le 3 du présent mois d'aoust 1575, seroit incontinant monté à cheval pour icelluy aller trouver audit Coly, comme il fut; où fut conclu et arresté que ledit s^{r} de Noailles s'en retourneroit dès le lendemain à Brive, pour faire conduire et mener lesdites pièces, dont pour ce ledit gouverneur luy bailla une lettre missive, adressant auxdits consuls de Brive, avec charge et procuration expresse de leur bailler, pour raison desdites pièces, telle asseurance qu'il adviseroit. Ce que ledit s^{r} de Noailles accorda faire librement pour le service qu'il doit au roy. Et advenu le lendemain, qu'estoit le 4e du présent mois d'aoust, ledit s^{r} de Bourdeilles manda audit s^{r} de Noailles qu'il s'en allast promptement chercher lesdites pièces : ce entendu, incontinant il monta à cheval, et passant devant le logis dudit s^{r} gouverneur, il vit sortir plusieurs gentilshommes et autres gens de guerre avec les pistolets et arquebuses et espées nues en main, où entr'autres estoient Ramond Chatz, dit de Rastigniac, et ses frères, venant vers lui. Et comme il alloit droit son chemin, passant sur le pont dudit Coly, qui est au bout du bourg, distant du logis dudit s^{r} gouverneur, un jet d'arbaleste, vit un grand nombre de soldats, au bout dudit pont, avec leurs arquebuzes en main, le chien couché, qui commencèrent à dire : *Mort Dieu! Tue, tue!* et ceux qui venoient de derrière, qui estoient sortis du logis dudit s^{r} gouverneur, où estoient, comme dit est, lesdits de Rastigniac et ses complices, *disoient de main en main soldat* (?) Et de fait, se mirent à tirer plusieurs coups d'arquebusade sur ledit s^{r} de Noailles et ceux de sa compagnie. Et

comme ils se virent ainsin chargés devant et derrière, et à tous côtés, se mirent en défense pour passer leur chemin seulement; mais ce ne fust pas qu'il n'y en eust plusieurs de blessés et tués de sa compaignie, mesme un nommé Léonard Caraches.

N° 90 du Catal.

---

33. — HENRI DE NOAILLES A MADAME DE NOAILLES SA MÈRE.

État actuel du pays. — La guerre est toujours imminente. — Au sujet du mariage dont elle s'occupe pour lui. — Mademoiselle de Saint-Amand : M. l'évêque d'Acqs à Padoue. — Il ne voudroit pas voir madame de Noailles reprendre rang parmi les dames de la reine de Navarre. — Mort du chevalier de Montal. — Lignerac inquiété.

De l'Arche, ce 1er février 1576.

Madame, la présente sera pour vous dire que je me suis rendu en ce lieu en bonne santé, Dieu mercy, et où je fais maintenant fort bonne chère, combien que j'aye trouvé le pays assez ruiné, n'estant encores la tresve observée en ce pays, je n'en ay pu scavoir nulles nouvelles depuis mon partement de Paris, de quoy je suis bien en peine : car à ouyr parler les politiques de ce quartier nous n'avons que la guerre qui me fait désirer d'en scavoir bien tost ce qui en est, comme aussy ce que le roy a accordé touchant l'argent qui nous est deu. J'ay laissé une lettre à Paris, que je vous escrivois par là, où je vous faisois entendre en quels termes j'avois laissé le tout et de la commission pour ce lieu, qui est que M. de Roissi m'a promis de me l'envoyer si la guerre est, pourveu qu'on luy en fist souvenir. — Au surplus, madame, je me suis remis quant au mariage que scavés à ce que vous et madame de Mouchy en arresteriés. Vous ferés très-bien d'en scavoir tost une résolution. Je trouve que mademoiselle de Saint-Amand a beaucoup de bonnes parties en elle, selon mes yeux, et la pluspart du temps l'on ne les trouve pas qui en ayent tant ensemble; par ainsin, vous y penserés.

J'ay receu des lettres du sieur de Massiot, du 9 du passé, par

là où j'ay veu que vous n'estiés encore de retour à Paris. Je m'attends bien qu'à vos premières que je recevray, vous me manderez de vous envoyer chercher, suivant la promesse que vous m'en avés faite, et si de fortune vous l'aviez oublié je vous en feray ressouvenir par ceste cy, que à tout le moins si vous avez envie demeurer davantage à la court, que ce ne soit point avec la charge que vous aviés; et si vous la reprenés, Madame, outre ce que vous vous faites grand tort, vous rendrés tous ceux qui vous appartiennent très-marris et fachés : m'asseurant que vous aurez envie de venir chés vous, je ne vous en parleray davantage. Il ne tint pas à moy que je ne retirasse vostre traquenard qu'a Mons. de Toury, mais je ne le trouvis, ny ma sœur à Celles, comme je pensois; mais il m'y vint trouver en poste, et me promit de le bien conserver, en attendant que l'on l'envoie chercher. Et ceux qui vous iront trouver à qui je bailleray la guilledinne (haquenée) le pourront prendre en passant. — Depuis estre arrivé icy, Peyrouton, recevour de Penières, est mort. J'ay envoyé Oline à sa place, qui, je crois, s'acquittera bien de ceste charge. Le greffier du Léris est mort aussy. Madame de Chambret et M. du Verdier m'ont escrit pour un que je ne connois. Toutesfois ils m'asseurent qu'il est homme de bien, et me semble que de cela l'on ne le doit point refuser. Je me suis remis à ce que vous en feriés cependant. Je luy ay donné charge d'exercer l'estat. Le jeune Chaussenejous, qui estoit à M. d'Acqs, est de retour icy depuis deux ou trois jours. Il l'a laissé à Padoue, et se portant fort bien. Il est demeuré bien seul, et mesme de gens à quoy nous nous puissions fier. Je prie Dieu qu'il le garde que mal ne luy advienne. Je crois que si l'infortune venoit de luy que nous n'en augmenterions pas de beaucoup. Je désire que nous ayons une trève ou une paix affin que bientost je y puisse aller, et sur ce je me recommanderay très-humblement à vostre bonne grace, priant Notre-Seigneur vous donner, Madame, en santé bonne et longue vie. De Larche, ce 1er février 1576.

Vostre très-humble et très-obéissant fils pour jamais,

NOAILLES.

Madame, vous ferés bien, ce me semble, de avoir l'autre part de ce lieu par engaigement, si vous ne le pouvés avoir autrement;

j'ay escrit à M. de Conros pour scavoir ce qu'il a faict touchant Noailles, mais je n'en ay heu encores response. Je crois que vous avez sceu la mort du chevalier de Monval, qui fust bientost après celle de son frère et fort estrange. L'on chatouille Lignerac icy d'une terrible façon, qui a confessé de l'avoir fait. Je crois que cela lui augmentera bien l'envie de se deffaire de ce qu'il a audit Noailles. J'ay rompu le prix-fait de Mansac.

N° 2 du Catal.

---

34. — M. DE SAINT-MARSAL-PUYDEVAL A M. DE NOAILLES, SON COUSIN.

Il seroit parti pour Paris si la trêve eut lieu. — Touchant le prieuré de Larche : M. d'Acqs nommé à l'ambassade de Rome. — Il engage M. H. de Noailles à l'accompagner en Italie. — L'armée du prince de Condé à Dijon, à Chaslon. — Les 9,000 reistres du comte de Mansfeld.

Du 9 février 1576.

Monsieur mon Cousin, j'ay receu vos lettres du 28e du passé, par ce porteur, bien aise d'entendre de vos nouvelles et bonne santé, vous advisant quant à ce que vous désirés scavoir si je fais encores estat d'aller à Paris, que si la trêve eut eu lieu je y fusse allé, mais voyant les choses confuses comme elles sont et la difficulté des chemis je ne m'y suis voulu mettre, ne m'y mettray qu'il ne face meilleur qu'il ne fait.....

J'ay receu le mémoire que vous m'avés envoyé pour l'impétration du prieuré de Larche, suivant lequel je donneray ordre d'en faire venir une signature de Rome, le plus tôt qu'il sera possible. J'ay bien entendu d'ailleurs comme M. d'Acqs avoit été nommé pour l'ambassade de Rome, et pour aller aussy à Gênes pour ayder à pacifier les troubles qui sont entre les citoyens d'icelle; mais je n'ay point entendu qu'il y ait eu encores rien de résolu, et s'il prend quelque charge en Italie, il me semble que vous ferés fort bien d'y aller, car vous ne scauriés avoir meilleure comodité de la voir, et ce qui est digne et singulier que par

ce moyen. — Par les dernières lettres que j'ay de Lyon, du dernier du passé, l'on me mande que l'armée de M. le prince de Condé estoit près de Dijon et Chaslon, en Bourgogne, et qu'elle cherche fort de prendre quelque ville en ce pais-là pour favoriser le passage de ce costé là, mais qu'elle n'avoit encores fait pas grand cas, estant le mauvais temps des neiges et de pluye qu'il avoit fait, et que MM. de Chiverny et de Belièvre y avoient fait divers voyages vers M. le prince de Condé, comme avoient fait aussy les députés de M. le duc et dudit sieur prince, et qu'ils estoient encores tousjours après pour pacifier les choses, dont on avoit encores quelque bon espoir, ayant esté déjà baillées les villes de Coignac et de Saint-Jehan d'Angely audit s^r duc, et qu'il ne restoit plus que Bourges. Les six mille Suisses que le Roy a fait naguières lever sont aussy arrivés en France à ce qu'on me mande : mais quant à la levée des 9000 reystres que le comte Charles de Mansfeld fait en Bavière pour le Roy, on ne pense pas qu'elle puisse passer le Rhin avant la fin de ce mois. Le peu de confiance qu'il y a entre le roy et ses ennemis d'une part et autre, rend ceste pacification si difficille qu'on ne peut encores juger ce qu'il en adviendra : qu'est tout ce que je vous puis dire pour le présent, me recommandant sur ce humblement à vostre bonne grâce, priant Dieu vous donner, Mons. mon cousin, en toute prospérité longue et heureuse vie; — de Conrots, ce 9e février 1576,

Vostre plus humble cousin à vous faire service,

Signé : DE SAINT-MARSAL.

N° 122 du Catal.

---

35. — M. DE SAINT-MARSAL A M. H. DE NOAILLES.

Rien encore de négocié touchant la place de Noailles. — Il le remercie dernier d'avoir bien voulu tenir son enfant sur les fonts de baptême. — Bruits de paix, etc.

Du 15 mars 1576.

Monsieur, Ayant entendu que vous n'avez pas encore eu la responce aux lettres que vous m'escrivîtes sur le commancement de

février dernier lorsque vous fûtes à Puydeval, je vous ay bien voulu faire la présente pour vous dire que je la baillay incontinant à l'homme qui me aporta vos lettres, qui estoit, comme il me dit, de Peignères, auquel Rogier les avoit baillées; qui me fait croire que depuis vous les aurés receües : par icelles je vous advisois que je n'avois encores rien pu négocier avec M. de Ligneyrac, touchant sa place de Noailles, pour ce qu'il ne la veut vendre comme il m'a dit, sinon pour en acheter une autre près d'ici, dont il n'a pu encores estre d'accord avec celuy qui la veult vendre, qui la lui tient si haute que je me doubte qu'il ne vendra ny achetera, bien qu'il m'a dit s'il en peut estre d'accord, il ne faudra de m'en advertir affin d'accorder du prix de la sienne de Noailles; et s'il le fait il ne faudroit de vous en donner advis et d'y faire ainsy que Madame de Noailles, vostre mère, m'en a escrit : je receus aussy un mémoire pour l'impétration que lors vous m'escrivites que j'ay fait tenir à Lion, pour la faire venir de Rome : j'espère qu'on l'aura avant Pasques, Dieu aydant, et sitost que je l'auray, je ne faudray de vous l'envoyer : ne voulant oublier au reste, Monsieur, de vous remercier très-humblement de l'honneur qu'il vous a pleu faire à ma femme et à moy de tenir ce baptesme nostre dernier enfant; estant bien marry n'avoir eu moyen de m'y trouver à cause d'une défluction ou sciatique qui m'a tenu quelque temps et tient encores et me garde de monter à cheval. Je fis aussy reponse incontinant à la lettre que vous m'envoyâtes de madite dame de Noailles et croy qu'elle l'aye bien maintenant receue. — On n'entend icy rien de nouveau que vous n'entendiés plus tôt par de là. Il semble au bruit qui court qu'à ce coup, nous aurons la paix, ce que Dieu veuille par sa grâce. J'ay avis de Lyon que les 6400 Suisses pour le roy estoient arrivés à Châlon dès le 18e du passé, et depuis avoient fait montre et s'estoyent acheminés pour aller trouver M. le duc du Mayne, et qu'on attendoit en bref les 6000 reitres que le Roy a fait lever, et qu'on parloit encores d'une descente d'Anglois. Dieu veuille que par le moyen d'une bonne paix, tous s'en puissent retourner dont ils sont venus, avant qu'on soit contraint de les employer : me recommandant sur ce à vostre bonne grâce, priant Dieu, vous donner en toute prospérité, Monsieur, très

longue et heureuse vie. De vostre Conrots, ce 15 mars 1576. Vostre plus humble cousin à vous faire service.

Signé : DE SAINT-MARSAL.

Fr. 6916, f° 256.

---

36. — LE SIEUR DUMAS A M. H. DE NOAILLES.

La paix semble assurée. — Madame fait ses apprêts de départ. — Ses démarches à la cour et bonnes dispositions à son endroit du roi, de la reine et des ministres. — Propos plaisants sur les dames. — Arrivée de M. et madame de Mouchy.

De Paris, 12 avril 1576.

Monsieur, ayant la paix toute asseurée, comme on tient pour tout asseuré que nous l'avons, Madame (de Noailles) s'acheminera incontinent après la feste de Pasques par delà; et ce qui me console le plus, c'est qu'elle en fait toujours son aprest pour obvier à la dépense qu'il faut qu'à son regret elle face en ceste ville. Et croyant que ce sera bientost, je ne vous en manderay aultre chose; mais venant aux commandements qu'il vous plust me faire avant partir, je vous diray, en premier lieu, que j'ay baillé vos lettres au roy, qui, pour le fait duquel je luy ay parlé, m'a commandé de luy en donner placet, ce que j'espère faire demain, avec l'ayde de Dieu; mais, s'il estoit possible, nous voudrions fort trouver quelque chose pour y demander nostre assignation. Au reste, en cela comme en tout, nous ferons au moins mal. Je vous asseure bien qu'il m'a heu fort bonne réponce. Dieu veuille que l'effet en soit semblable. J'ay baillé l'autre à la royne qui m'a promis aussi de vous favoriser en tout. Et l'autre blanc a esté baillé à Mons. de Villeroy qui l'a receu fort courtoisement, et promis tout ayde en tous vos affaires, comme ont bien fait MM. de Souvré, de Grillon et de Baccaville, lesquels m'ont commandé de vous escrire à ma propre commodité leurs recommandations à vostre asseurance qu'ils vous sont bons frères, amis et serviteurs, et qu'en tout et partout ils se montreront tels en vostre endroit. Mons. le Grand-Prieur et M. le marquis d'Elbeuf vous asseurent que vous n'avés ny n'aurés jamais de meilleurs amis

qu'eux, et tous ensemble avec force sont merveilleusement aises de vostre bon portement; comme est bien surtout qui sera le dernier de ceste lettre, Mons. de Pruneau. — Mais laissons ces seigneurs, et nous mettant aux dames, je vous advertis, Monsieur, que madame de Mouchy (1) doit arriver demain en ceste ville, à laquelle nous bastirons une belle lettre, toute farcye de belles harangues anagramabolitizées, pour entendre le fait de sa confession, et à la demoiselle (de qui nous faisons feste) une autre pleine de beaux et gracieux discours amoureux pour entendre la fin de sa délibération. Car ainsin a esté arresté en nostre privé conseil, sans oublier de dire que nous sommes icy pour ce fait, et cas advenant qu'elle n'arrivast point, nous prendrons une petite carrière jusques-là, samedi prochain. Qu'est en somme ce que je vous puis mander et sommer, remettant l'explication du tout à une petite lettre que madite Dame vous escrit. Et sur cest endroit, en vous baisant très-humblement les mains, je salue vos bonnes graces de mes humbles et affectionnées recommandations, priant Dieu vous donner, Monsieur, en très-bonne santé, heureuse et longue prospérité, avec sa grace, et moy la vostre. A Paris, ce 12 d'avril 1576.

Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

DUMAS.

Je vous suplie, Mons., m'avertir par le premier, s'il vous a pleu me vendre mon cheval, parce que, si vous le trouvés bon, j'en acheteray un autre, et peut-estre que, sur ceste paix, ils viendront à bon prix.

Fr. 6916, f° 258, n° 124.

(1) Je suppose qu'il s'agit ici d'une des sœurs de Henri de Noailles.

37. — MADAME J. DE LA GUICHE, DUCHESSE DE POMPADOUR, A M. DE NOAILLES (HENRY).

Sa joie de la paix conclue : elle lui communiquera les nouvelles qu'elle espère de M. de Pompadour.

21 avril 1576.

J'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre et ay esté fort aise d'avoir entendu les nouvelles de la paix que me mandés, Dieu veuille qu'elle puisse continuer pour le grand besoin que nous en avons. J'attends aujourd'hui un homme que j'avois envoyé vers M. de Pompadour, lequel je pense qu'il m'apportera quelques nouvelles du camp de Monsieur, et si c'est quelque chose qui mérite, ne faudray de vous en faire part. En attendant, je vous supplieray de regarder si nous avons quelque chose en nostre puissance qui vous puisse servir, en vouloir disposer comme du vostre. Cependant je saluerai vos bonnes grâces de mes bien humbles recommandations, et prie Dieu, Monsieur, vous donner ce que désirés. — De Pompadour ce 21e avril 1576.

Vostre humble à vous faire service.

J. DE LA GUICHE.

Fr. 6916, p. 260.

---

38. — M. LE COMTE DE VENTADOUR A M. H. DE NOAILLES, SON COUSIN.

Au sujet du recouvrement des tailles dans ses domaines.

De Brive, ce 27 avril 1576.

Monsieur mon cousin, Les receveurs m'ont dit que les habitants du lieu et parroisse de Larche n'ont rien payé des tailles, il a deux ans : qui me fait vous prier bien fort leur vouloir commander qu'ils les viennent payer en ceste ville, dans trois jours pour le plus tard, autrement je seray contraint d'y envoyer des gens pour

les y contraindre à toute rigueur : vous priant me faire sur ce entendre leur vollonté : car je ne peux entretenir les soldats, ne faisant point lever autres deniers que les dites tailles. — J'ay entendu cejourd'huy vostre retour en ce pays, dont j'ay esté fort ayse pour le desir qu'ay de vous voir. En attendant que j'aye ce plaisir, vous me conserverés, s'il vous plaist, votre bonne grace, à laquelle presenteray mes plus affectionnées recommandations, priant Dieu créateur, Mons. mon cousin, vous donner en santé longue vie. De Brive, ce 27e avril 1576.

Vostre plus affectionné cousin, prest à vous obéir.

VENTADOUR.

Fr. 6916, fo 276. (No 127.)

---

39. — MADAME DE SAINT-BLANCART, DAME DE BIRON, A M. H. DE NOAILLES.

Elle le prie d'obliger M. de Grateuil et le faire conduire jusques à Combort.

Biron, 4 mai 1576.

Monsr mon cousin, s'en allant M. de Grateuil en court et désirant le favoriser en tout ce que je pourrai pour la seureté de sa personne, je vous l'ay bien voulu adresser pour l'asseurance que j'ai que vous me ferez ce plaisir de lui donner de se conduire seurement jusques à Combort et de là en hors. Je m'asseure que les gens de Monsr le vicomte de Chasteauneuf mon fils, luy donneront moyen de passer plus outre : vous priant de penser, pour votre particulier, commander à quelques-uns des vostres le conduire jusques-là. Et oultre que c'est un personnage d'honneur et de mérite, et qui scaura bien recognoistre la courtoisie qu'en cela vous luy ferés, je vous en demeurerai obligée pour vous servir ailleurs à la part où j'en auray le moyen et que vous m'emploierez, à quoy vous me trouverez tousjours autant affectionnée qu'en cet endroit je me recommande humblement à vostre bonne grâce

et prie Dieu vous donner, monsieur mon cousin, en bonne santé longue et heureuse vie. De Biron, ce 4e may 1576.

Votre humble cousine à vous obéir.

SAINT-BLANCART.

N° 128 du Catal.

---

40. — QUITTANCE DE SOEUR MARGUERITE, RELIGIEUSE A SAINT-PERDOUS, A M. H. DE NOAILLES, SON NEVEU.

Saint-Perdous, 10 mai 1576.

Je soubsigné, Marguerite de Noailles, religieuse au monastère de Saint-Perdous-la-Rivière, ay heu et receu de Monsr de Noailles mon neveu, la somme de soixante-quinze livres à moy deue et restant pour ma pension qu'est vingt-cinq livres pour chacun an : Et oultre ce, je alloue les quittances ci-devant baillées, à cause de mes pensions par maistre Marcial Poujol, pour le paiement de la pension des autres années précédentes. Et en tesmoin de ce je signe la présente. Au monastère de Saint-Perdous, le 10 may 1576.

M. DE NOAILLES.

N° 129 du Catal.

---

41. — CHARLES DE NOAILLES A SON FRÈRE, HENRI.

Il lui marque qu'il est dans une double obligation de se maintenir dans ses bonnes grâces, et puisque son jeune âge ne lui permet pas de satisfaire pleinement à son devoir, il le prie de vouloir se contenter de sa bonne volonté.

Paris, 13 mai 1576.

Monsieur mon frère, combien que le deveoir que je vous doys me commande de m'entretenir tousjours en vos bonnes graces pour me faire paroistre le plus affectionné frère à vous servir et obeir à jamais que pourriés avoir, comme jay desiré et en la volunté de me faire veoir tel en vostre endroit, si est là se que

l'obligation que je vous ay pour cognoistre l'effaict de bonne volunté et amitié que me portés ne me peust qu'estre plus grand commandement pour me faire satisfaire à mon deveoir. A quoy parce que mon eage ne me permest donner ni présenter aultre chose que ma bonne volunté pour satisfaction, je vous prieray avoir aultant agréable ce que je vous présente, qui est mon service que si plus grand effaict je vous offrois, auquel endroist je vous presenteray mes bien humbles recommandations à vos bonnes graces, priant Dieu,

Monsieur mon frère, vous donner en toute prosperité et santé très heureuse et longue vie. De Paris, ce 13 jour de may 1576.

Votre tres humble et affectionné frère et serviteur à jamais,

CHARLES DE NOAILLES.

Je vous escripray plus au long que madame de Noailles nostre mère s'en aille. — Monsieur mon frère, il vous plaira faire mes bien humbles recommandations à monsieur et madame de Sedières, ma seur, et leur dire que si j'eusse pancé que les lettres leur eussent esté randues, je leur eust escript.

A Monsieur mon frere, Monsieur de Noailles, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, à La Fage ou à Larche.

Fr. 6909, f° 474.

---

42. — M. DU MAS A M. DE NOAILLES (HENRY).

Touchant le brevet, après le paiement duquel, ayant fait ses baisemains à la reine-mère, Madame quittera Paris. — Divertissements de la cour, promenades sur l'eau et fusées en réjouissance de la paix, etc.

Paris, 16 mai 1576.

Monsieur, il n'a esté possible jusqu'à ce jourd'huy de recouvrer le brevet de chez Mons. de Villeroy, et demain avec l'ayde de Dieu, Mons. Massiot parlera à Mons. de Montau, pour trouver quelque moyen d'en estre payé le plus tot qu'il sera possible, car ledit brevet est aussy ample qu'il est possible. A cause de quoy, on y

pourra donner quelqu'ordre. Je pars demain matin pour aller à Mouchy pour entendre une fin de tout, à celle fin qu'on n'en soit plus en peine; et cela fait, Madame n'a autre chose à faire qu'à baiser les mains à la Reine mere du Roy, qui doit arriver demain à ce qu'on dit, et tout incontinant elle promet de s'en aller. Je prie Dieu qu'il la tienne en ceste volonté, à celle fin que je puisse me tirer de ce purgatoire, et me mettre en lieu, où je prenne plus de plaisir qu'icy; —encores bien que depuis la paix, il ne y ait en ceste cour que bravades, et tous les soirs, le Roy et la Reyne et la plupart de la court vont sur l'eau, où se tirent tant de fusées que je crois qu'il ne s'est pas tant gasté de poudre à chasser les Reistres de France, comme s'en gaste à ce faire. Je prie Dieu qu'elle ne serve jamais en ce royaume d'autre chose que de donner plaisir, et non du mal, comme il a fait depuis tant d'années; et à nous, face la grace d'estre bien tost près de vous, Mons., pour vous faire service comme je désire faire toute ma vie d'aussy bon cœur qu'en vous baisant tres humblement les mains, je salue vos bonnes graces, et le prie vous donner, en parfaite santé heureuse et longue prospérité, ses graces, et à moy la votre, que je salue encore tres humblement. De Paris, ce 16e may 1576, par vostre tres humble et affectionné serviteur.

J. DUMAS.

N° 130 du Catal.

---

43. — M. LE COMTE DE VENTADOUR A M. DE NOAILLES.

Au sujet de l'emprunt que Monsieur, frère du roi, veut estre levé au pays de Limosin.

De Thulle ce 18 may 1576.

Monsieur, je receus hier une lettre de Monseigneur, frère du roy, par laquelle il me prie tenir la main à ce que les deniers de l'emprunt qu'il a ordonné estre levés en ce païs de Limosin, soient entièrement payés, d'aultant qu'il a fait estat desdits deniers pour le paiement des Reistres à ceste cause et afin que le service du

roy et de mondit seigneur ne soient retardés, à faute dudit paiement, je vous ay bien voulu prier par ceste, vouloir assister et porter toute faveur aux commissaires et trésorier de mondit seigneur qui lèvent lesdits deniers; à ce que vos sujets et voisins qui sont taxé audit emprunt payent volontairement leur cotisation sans qu'il soit besoin les contraindre à ce faire par les rigueurs ordinaires par mondit seigneur. — Priant sur ce, Monsieur mon cousin, vous maintenir en santé longue vie. — De Thulle ce 18e jour de may 1576.

Vostre plus affectionné cousin, prest à vous obéir,

VENTADOUR.

Fr. 6916, f° 282, p. 267.

---

44. — LE Sr DU MAS A M. DE NOAILLES (HENRY).

Madame est sur le point de son départ, pour éviter la dépense. — Train coûteux qu'elle mène. — Se plaint du tort que M. de Noailles son fils lui fait par ses profusions. — Madame de Mouchy et mademoiselle de Saint-Amans, etc.

Paris, 23 may 1576.

Mons., Madame et nous, sommes en grande peine de savoir de vos nouvelles, car depuis mon arrivée en ceste ville nous n'en avons peu scavoir, encores bien que je vous ayons escrit quatre ou cinq fois. Je ne puis penser d'où vient la faute que de l'empeschement qu'est par les chemins; qu'est cause que ma dite Dame a tant tardé à partir : mais asture, vous assurè-je bien qu'elle partira bien tost pour éviter la grande despense quelle est contraincte de faire à cause du train quelle a tout dressé; car elle a un coche, garny de quatre jeunes beaux chevaux, qui ont cousté 208 escus tout nus : il y a le traquenart que je mène de Toury, le grand cheval galeus duquel nous faisons si grand feste; vous asseurant, Mons., quelle est tousjours sur ce chant — ou sur la ménagerie par elle prétendue que vous faites par delà, avec si grans serments, que c'est pitié! jurant et attestant que si vous avés rien pris du sien et qu'elle ne trouve sa maison garnie de tout ce qu'il faut, que dans

deux jours après, elle se retirera à sa maison, avec protestation de retirer tout le sien : — et m'asseurant qu'avec ce petit sommaire vous y comprendrez le reste, je crois et m'asseure que vous estes si bien advisé que vous y mettrez tel ordre quelle ne pourra que recevoir contentement en tout. — Et laissant ce propos pour revenir au train, outre la despense dessus spécifiée, il y a un secretaire, un tailleur, un cocher, un garson, un brodeur, un *brousse* et quatre ou cinq femmes ou filles. Je vous laisse penser s'il y a de la dépence, veu que tout est enchéry en ceste ville d'un tiers, à cause de la guerre ou de la gelée. — Je vous ay déjà mandé comme les placets avoient esté respondus, et que j'avois esté à Mouchy où je ne trouvois personne, car Madame de Mouchy estoit allée delà Rouan douze lieues, pour faire panser la petite sœur de Mademoiselle de Saint-Amans; et ladite damoiselle estoit chez une sienne parente, qu'a esté cause que je n'ay veu ny l'une ny l'autre. Madame a esté malade deux ou trois jours, mais elle se porte mieux asteure, graces à Dieu, et est résolue d'aller voir Madame la Connestable à Escouan, où veut demeurer deux ou trois jours, et après prendra congé de la Reine mère, pour après prendre chemin. Ellé a fait marché de faire porter ses coffres jusques à Limoges, de quoy on paye quatrevingtcinq livres ts. Je prie à Dieu que ce soit bientost, à celle fin que je me puisse voir près de vous, Monsieur, tant pour vous conter toute l'histoire du voyage que pour vous servir en tous vos commandemens, ce que je désire faire toute ma vie d'aussy bon cœur qu'en vous baisant tres humblement les mains, je salue vos bonnes graces et prie Dieu vous donner, Mons., en tres heureuse santé, bonne et longue prospérité sa grace, et à moy la vostre, que je salue encores très humblement. — A Paris, ce 23e may 1576, par votre tres humble et affectionné serviteur.

J. Du Mas.

N° 132 du Catal.

45. — M. DE NOAILLES A M. L'ABBÉ DE L'ISLE, GILLES DE NOAILLES, SON ONCLE.

Motifs de son retard à l'aller joindre en Italie. — Touchant les affaires de M. l'abbé de l'Isle. — Mauvais vouloir de ses fermiers de Saint-Amand. — L'un d'eux, méchant homme, accusé d'homicide. — Ses bois et garennes de Coly. — Le fort Saint-Chamand démantelé comme trop coûteux à entretenir.

De Larche, ce 13e juillet 1576.

Monsieur, la présente sera pour vous supplier bien humblement de m'excuser si j'ay tant tardé à vous escrire de mes nouvelles, vous asseurant que ce qui m'en a gardé est l'espérance que j'avois de jour à aultre de m'en aller en Italie et de là, en hors, vous aller trouver : mais la paix a demeuré si longuement à se conclure, et puis l'arrivée de madame de Noailles en ce pays m'a retenu de l'aultre costé jusqu'à présent, que je fais estat de partir dans peu de jours, me réjouissant bien fort de ce que j'ay entendu, que vous pourrés estre de retour en Italie de vostre légation dans ce temps là. Je prie Dieu, Monsieur, que ce soit en aussi bonne santé que je le désire, et me face la grâce de vous pouvoir faire connoistre par effet la volonté que j'ay de vous faire toute ma vie service et vous obéir en tout ce qui vous plaira me commander et d'aussy grande et semblable affection que je présente mes très humbles recommandations à vos bonnes grâces, priant Dieu qui vous donne, Monsieur, en parfaite santé, très bonne et longue vie. De Larche, ce 13e juillet 1576.

P. S. Monsieur, je ne vous feray pas long discours de vos affaires, d'aultant qu'ils ne se sont portés si heureusement que j'eusse bien désiré, mais il faut imputer le tort à l'injure du temps : je m'asseure aussy que M. de Conros vous advertit assés souvent comme tout va : vous avés les fermiers de Saint-Amand de ses deux années précédentes qui ne faisoient pas grand semblant de vous vouloir payer; mais j'ay faict prendre le principal, qui est accusé aussy d'avoir tué un homme, et j'espère que avant qu'il eschappe d'entre mes mains, il vous satisfera de tout ce qui

doit, et si à mon opinion sera pendu, à tout le moins il ne tiendra pas à moy, car c'est un fort meschant homme. — J'ay mis un recepveur à Coly pour se prandre garde que l'on ne despeuple vos bois et garennes, que l'on vous a ruiné beaucoup, à ce que j'ay peu entendre : j'allé moy mesme sur les lieux pour faire affermer vos dismes et le tout en bled, je n'ay point voulu permettre que ce fust en argent, me doutant bien que si Dieu vous fait la grâce d'estre de retour cet hiver prochain en ce pays, vous aurés à faire de vivres : et ce recepveur que je y ay mis pour garder la maison et les bois, et aura soin de les lever et de les bien conserver. Le capitaine huguenaut qui estoit dans Saint-Chamant ne l'a abandonné que depuis quinze jours en ça, vous asseurant qu'il y a bien fait du remue-mesnage et en toute vostre terre. J'ay donné charge de démanteler le fort pour éviter l'inconvénient qui en pourroit advenir une aultre fois, et par ce aussy que tout le monde me l'a conseillé, ce vous seroit une grande despence de garder deux maisons à vos dépens l'une près de l'autre. Vostre très humble et obeissant nepveu.

Signé : NOAILLES.

N° 3 du Catal.

---

46. — M. DE L'ESTANG A M. DE NOAILLES.

Le roi, de Tours se rend à Poitiers, à Cognac. — M. du Maine à Pons. — Allarmes causées par la vermine des huguenots. — La capitaine Belette. — M. Massiot.

Limoges, 8 juillet 1577.

Monsieur, je vous mercie bien humblement de la bonne souvenance que vous avez de nous : Vous avés sceu comment on nous traita à Brive ; mais j'espere que bientost recognoistront leur Dieu et que tous serons remis en nos maisons. Le Roy est à Tours, s'en va à Poitiers et à Cognac. Mons. le duc du Mayne s'en va assieger Pons. Je suis bien marri de l'inconveniant advenu à Mons. Larchier de la Porte. Ces alarmes ne cesseront jamais tant que vous aurez de la vermine auprès de vous qui donnent ces advertisse-

ments : mais j'espere quelle se bougera bien tost. Nous avons advisé que le capitaine Belette ne devoit aller en Cour et que M. Massiot, qui partira cejourdhuy ou demain en poste, fera asseurement l'affaire. Vous suppliant m'honorer de vos commandemens auxquels j'obéiray toute ma vie et d'aussy bien bon cœur que je prie le Créateur, Mons., après avoir salué vos bonnes graces de mes tres humbles recommandations vous donner ce que désirés. De Limoges, ce 16e juin 1577.

Vostre obéissant serviteur,

ESTIENNE DE L'ESTANG.

N° 135 du Catal.

NOTA. La lettre qui suit est du principal du collége de Navarre, où le jeune frère d'Henri, Charles de Noailles, achevoit ses études, en 1577. — Nous avons publié dans les *Manuscrits du Louvre*, p. 109, une lettre du précepteur d'un des fils de Henri de Noailles, datée de 1598. Ces témoignages prouvent une fois de plus contre les reproches d'ignorance adressés par les écrivains de l'école libérale aux gentilshommes du XVIe siècle, combien la noblesse attachoit de prix à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse. — L'abbé de Bellozane, qui surveilloit non-seulement les études, mais le caractère, le moral de ses élèves, fait ici quelques remarques sur les tendances du jeune de Noailles, et parle, sans le nommer, du jeune prince, son maître, dont il dirige également l'éducation. Nous supposons qu'il s'agit ici du jeune prince de Conty, avec lequel nous retrouverons plus tard Henri de Noailles en correspondance.

---

47. — TOUCHARD, ABBÉ DE BELLOSANE A MADAME DE NOAILLES (JEANNE DE GONTAULT).

Détails curieux sur les affaires, le caractère, les études et la manière d'être de son jeune fils, Charles de Noailles.

Du Collége de Navarre, le 8 juillet 1577.

Madame, j'ai grand regret de vous voir travailler de ce dont je me soucye le moins, car je pense vous auoir toujours escrit que pendant que je seray auprès de votre fils il n'aura besoin de chose du monde, non plus que si vous estiés en ceste ville, quand nous avons eu cet honneur de vous y voir. Vous n'avés eu que trop de soin de m'envoyer argent pour luy, qui me fera tousiours croire que ce ne sera que l'incomodité des chemins qui vous retardera de ce faire : et pour vous en parler librement, je suis honteux, madame, que pour si peu de chose vous me faciés excuse, et vous suplie très-humblement croire que ce me seroit plaisir que vous eussiés ceste confiance que rien ne m'est plus cher que votre service, et mest plus d'heur et contantement de scavoir de votre bonne santé que tout l'argent que pourriés envoyer. Je ne feray faute de payer pour Burson ce qui m'a dit luy faire besoin de reste, qui sont environ quelques deux cens dix livres.— Je fis un voyage de quinze jours à Bellozane, ayant laissé M^r Le Roy en ma place : au retour je trouvay Lachesne vendue, dont je fus fort marry : après, Gaze envoya céans pour vous faire signifier une requeste. Je fis responce à l'huissier de la court que votre fils estoit nourry auprès de Charles, M^r, pour estudier, et non point pour solliciter vos affaires; aussy que luy ny moy n'avions aucun moyen de vous faire tenir lettres, car je prévoyois bien où tendoit ce malicieux trait de chicanerie, pour vous oster le moyen de le faire emprisonner, ce que toutes fois nous n'eussions pas laissé de faire; mais il n'a esté possible pour argent de retirer l'obligation du notaire, sans ouyr les partages, cependant il se fust prévalu de sadite requeste et ce n'eust esté jamais faict. — Sa conscience luy dit bien tout le contraire de ce qui met en avant, mais il tasche avoir quelque diminu-

tion de la somme; ce ne sont pas les moyens de parvenir : s'il eust esté emprisonné vous eussiés en des amis en la court de parlement; et plustost monseigneur le cardinal eut prié Mr le président et les autres que d'y oublier rien, comme quand il en sera besoin. Quant à la tonsure, madame, c'estoit chose où il ny auoit point de difficulté; dès la première fois que j'envoyay voir quand Mr l'evesque de Lusson auroit le loisir, il sy offrit, et ce fust fait aussitost; sinon qu'il a fallu escrits et lettres des secrétaires qui estoient longs, ce que je laissai faire à M. Pécou, qui vous escrit, comme je crois, amplement de toutes vos affaires.

Et pour revenir à ce que vous désirés le plus d'entendre, l'estat de la santé, des mœurs et estudes de votre fils, ma conscience et le service fidelle que je vous dois en son instruction, ne me peuvent permettre de le flatter, ny de le laisser faire tout ce que la jeunesse voudroit, pour ne le vous rendre, s'il plaît à Dieu, ny vicieux ny malade, recevant pareil traitement que Monseigneur mon maistre. Toutefois je me doubte qu'il n'a garde de vous en rendre le tesmoignage que il doit, parceque petites opinions de grandeur qui naissent en l'esprit des jeunes gens sans expérience leur font croire qu'ils ne seront jamais heureux s'ils n'ont un train à part, et force argent, pour voir le monde, sans autre conduite que leur volonté. Il n'y aura jamais que ceste persuasion de grandeur qui le perdra, si vous ne luy donnés quelque habile homme quand vous le retirerés. Si mondit sieur mon maistre, qui est prince, en avoit autant en l'esprit, je ne serois pas deux heures auprès de luy. Je ne parle que pour l'advertir, car je remédie bien à tout cela, Dieu merci, et le supplie vous donner, madame, en parfaite santé très-heureuse et longue vie et à moi l'honneur de vous faire très-agréable service. Du collége de Navarre, ce 8e juillet 1577.

Vostre très-humble serviteur.

TOUCHARD.

Madame, je vous supplie, la première lettre que vous escrirés, mandés que vous ne voulés point que vostre fils sorte sans congé, car il aime tant la paulme! Il s'eschauffera, puis j'en seray en peine.

N° 4 du Catal.

48. — M. DE NOAILLES (HENRI) A MADAME SA MÈRE.

MM. de Bussy et Pompadour près d'Uzerche, en résolution de ravager le bas Limousin.

Madame, j'ay receu présentement vos lettres par le petit Guigon, et d'aultant que ce porteur vous dira des nouvelles du camp. Je ne vous en manderay par ceste cy la grâce à Dieu, je me suis conduit en ce lieu sain et sauf; et ayant entendu que Mess. de Bussy et de Pompadour estoient bien près d'Userche, je y despesché un homme devers eux qui revint au soir mesme et me manderent par luy d'aller là où ils estoient, et crois que à présent ils sont à Userche, là où je les vais trouver, et partiray une heure avant le jour, et fusse parti dès anuit, n'estoit que j'ay envoyé Saint-Martin devers M. de Plaiques et le jeune Veillac pour les faire venir. Et puisqu'ils ne sont venus anuit, je ne les attendray, mais on leur dira céans qu'ils suivent audit Userche. Les troupes desdits sieurs de Bussy et de Pompadour sont de douze cents arquebuziers et deux cents chevaux, et à ce que j'entends, ils viennent en délibération de faire bien du ravage au bas Limousin, en attendant la venue de Monsieur. Pensez bien, et la dame à l'advertissement que l'on vous a donné et ne permettés que ceux qui se retireront à Larche, estrangers le fassent, qui ne soient reconnus pour catholiques et fort gens de bien. Ne vous promenés point plus loin que ce que me mandez pour l'honneur de Dieu! et faites tenir bien estroitement le mestre de camp des pigeons. J'espère que ses enfants chanteront autre chanson que celle qu'ils ont faite jusques icy. Vous me verrés plus tost que vous ne pensiés à mon opinion, et si vous avez envie de savoir de mes nouvelles et me faire part des vostres, faudra envoya vers Uzerche auxdites troupes. Vous baisant sur ce très-humblement les mains, priant Dieu vous donner, Madame, ce que plus vous est nécessaire. — De Larche ce mardi au soir.

Ma bourse est trop mal fournie pour mériter que vous en ayez tant de soin.

N° 85 du Catal.

49. — YSABELLE DE GONTAUT, BARONNE D'ASTARAC ET DE FONTRAILLES, A M. FRANÇOIS DE NOAILLES, ÉVÊQUE D'ACQS.

Isabelle de Gontault étoit de la branche des Gontaut de Cabrères, et sœur de madame de Noailles. — Elle avoit épousé Michel d'Astarac, baron de Fontrailles, le 15 septembre 1570. — Détails de famille.

Monsieur, je ressus beaucoup deze et contantement d'entandre de vos nouvelles et mesmemant de la part de Monsieur de la Marque, par lequel je tiens moyen d'an savoyr plus anplemant. Je louhe Dieu du bon estat auquel yl luy a pleu vous tenyr et tout se quy vous apartient : Monsieur et Madame l'amirale sont en bonne santé, grasses à Dieu, et tous Messieurs leurs enfans : yl est vray que Mademoyselle de Chatillon a esté malade et le petit Monsieur Charles; mais à prézant il sont bien guéris. Je fus malade à Paris d'une fievre de laquelle je fus prontemant secourue, de sorte que mayntenant je suis en bonne santé avec tele affaiction, Monsieur, que je fus jamés de vous fere très humble servysse, vous asurant que l'ouneur et bonne chère que je resoys journelemant de Madame ma mestresse m'an hocmante de tant plus la volounté, considerant que par votre moyen je jouys d'ung bien lequel je préfere à tout autre : car à la verité le profit que je puys fere aupres d'une tele dame faict qu'il me samble qu'il n'y a pas troys jours que j'y suys; au demeurant, Monsieur, ma dite dame vous escript bien au long des nouvelles de deçà qui me gardera de vous an fere long discours joynt ausi quelle an est ung peu mieus ynformée, et a cete ocazion, feré fin par mes tres humbles recommandations, que je salue vos bonnes graces, priant Dieu, Monsieur, pour votre santé et parfaict contanteman. De Chatillon.

Votre tres humble et hobeyssante seur à vous fere servisse.

YSABEL DE GONTAULT.

A Monsieur, Monsieur d'Acqs.

Fr. 6914, fº 131.

50. — MADAME DE SALAIGNAC A M. DE NOAILLES (HENRY) SON COUSIN.

Elle le prie de recommander à son ami, M. de Pompadour, les pauvres gens de ses terres.

Du 14 juillet 1577.

Mons. mon cousin, tout présentement je viens d'entendre que MM. de Bussy et de Pompadour sont à Terrasson qui vont à Coly. Je vous supplie s'il est ainsin vouloir employer vostre faveur pour empescher que nostre pauvre terre ne soit molestée, et mesmement le pauvre Nadaillac qui est sur le passage; les bonnes gens ont édifié un fort, comme ont fait ainsy à Boureze par le commandement de M. de Salaignac, non pour faire déplaisir à aucun, mais pour y retirer les bestiaux et autres meubles de la main des voleurs. Je scay combien M. de Pompadour vous est amy et nous nous asseurons que vous êtes le nostre, et puisque vous le pouvés je vous suplie le plus humblement qu'il m'est possible empescher que nos sujets ne soient foulés, car je vous asseure que ce qui despendra de nous et des nostres aurés toujours service. M. de Salaignac se recommande bien humblement à vostre bonne grace, et m'a commandé vous escrire, d'autant qu'à telles heures il ne se peut signer qu'à grand peine. Mons. mon Cousin, après vous avoir présenté mes plus humbles recommandations, prieray Dieu qu'il vous donne, en bonne santé, longue vie, — de Salaignac, ce dimanche matin, 14e juillet 1577, Vostre plus humble cousine à vous faire service.

Signé : DE SALAIGNAC.

N° 134 du Catal.

51. — M. DE CHATEAUNEUF A M. DE NOAILLES (HENRY), SON NEVEU.

Au sujet du différent survenu entre leurs paysans ou vassaux. — Il se dispose à aller en cour pour solliciter justice contre son ennemi, dont les faussetés sont assez connues, etc.

Du 22 novembre 1577.

Monsieur mon neveu, les premières nouvelles que j'ai entendu du différent de vos hommes et des miens, nouvellement advenu, a esté par vostre lettre, et ne vous en feray long discours, pour autant que j'en escris à Mons. vostre oncle. Je vous dirai seulement que nos païsans ne se puissent accorder, sans y avoir de la perte de mon costé. Bien que Dieu vous aye départi beaucoup plus de bien qu'à moy, il n'y sera rien espargné, et ne vous plaindray ce que je plaindrois à un estranger, joint que je ne voudrois engager ma conscience pour mes païsans, car je scais combien il est contre raison et désagréable à Dieu de donner à un ce qui appartient à un autre. Je vous advertiray bien aussy d'une chose, Mons. mon neveu : connoissant les païsans de nostre pays, lesquels il ne faut croire du premier coup, car ils sont malicieux. Mais quant au fait, je cuide qu'il sera aisé d'entendre leur fait et d'y donner ordre, moyennant la providence de Mons. vostre oncle et la vostre : vous remerciant humblement, quant au restant de vostre lettre, de l'asseurance que vous me faites, ne faisant aucun doute de vostre naturel généreux. — Et pour ce que je suis en voye d'aller à la court et de requérir justice au roy contre mon ennemi, et qu'il se pourroit plaindre de ce que je ne luy aurois fait demander raison de ce que ses valets et larrons domestiques ont fait en son absence, je suis contant de connoistre de plus en plus la suffisance de ce corsaire : pour ce je vous supplieray, Monsieur mon neveu, luy faire tenir une lettre de vostre part, afin de scavoir bientost sa responce : nous avons bien d'autres affaires ensemble; sa vieille grand'mère ne luy servira plus de rien, car ses faussetés sont assez connues, et si a plus fait contre luy et les siens qu'il ne les

connoit encores. J'accourcirai ce propos par mes bien humbles recommandations à vos bonnes grâces, en priant Dieu, Monsieur mon neveu, vous donner heureuse et contente vie, — de Lostanges ce 22e novembre 1577.

Vostre bien obéissant oncle a vous obéir et servir,

CHASTEAUNEUF.

Monsieur mon neveu, vous ne trouverez mauvais s'il vous plaist, si je présente en cet endroit mes bien humbles recommandations de madame de Noailles et de Mons. et de madame de Sedières, m'asseurant que vous n'estes point si près les uns des autres sans vous entrevoir.

N° 136 du Catal.

---

52. — CHARLES DE NOAILLES A MADAME SA MÈRE.

Il lui demande pardon s'il lui a donné sujet de mécontentement; ses fautes ne sont pas si grandes qu'on les a faites. Les lettres de Massiot et de l'abbé de Bellozane confirmeront le regret que tous ses compagnons eurent quand il prit congé d'eux, etc. L'âge l'ayant rendu plus discret, elle doit attendre de lui tous les devoirs d'un bon fils; M. d'Acqs l'a excusé de ses légèretés et lui a donné permission d'aller voir madame de Sedières à Larche; de là il ira trouver son frère à Peignières. Il a vu à Celles (en Berry) M. et madame de Toury, qui ont une gentille fille, qui sera belle et agréable.

De Larche, 16 mai 1578.

Madame estant arrivé en ce lieu deux jours après moy, Monsieur du Fraise, j'ay eu ce bien de scavoir de vos nouvelles, ce qui m'a diminué le déplaisir que je avois de n'avoir eu tant d'heur que de vous trouver icy à mon arrivée, à laquelle je désirois infinement vous suplier, Madame, excuser et me faire pardon des faultes passées, desquelles j'ay eu, apres estre faictes, tant de regrets que vous en pouvez avoir receu de mescontantement, pour la trop parfaicte amitié, laquelle sans mérite, vous m'avez toujours porté, de laquelle aussi certeinement je me suis tant assuré jusques icy que je me persuade le pardon desja accordé : duquel je vous faicts en-

cores très-humbles prières : et vous assure, Madame, les faultes n'avoir esté si grandes que peut estre l'on les vous a faictes acroire; et les lettres dernières que le sieur Massiot vous a escriptes vous en serviront de témoignage, comme aussi je panse que celles de Monsieur de Bellozane vous le confirmeront, et le regret que Charles Monsieur, luy, et tous mes compaignons eurent au congé que je prins d'eux : ce que pourra vous faire cognoistre que, graces à Dieu, je n'ay offancé personne et ay esté moy seul offancé de vous avoir donné, et à tous les miens, occasion de mescontement; ne vous aiant randu l'obéissance et le service que je vous doibs : à quoy je vous proumets de satisfaire parci après et de faire mon debvoir mieux que je n'ay faict les années passés : ce que n'a jamais esté causé par mauvaise volunté que j'eusse, mais par le peu de discrétion que mon eage m'avoit aporté; de laquelle ayant cogneu quelque augmentation, je vous suplie très-humblement encores derechef vouloir vous assurer de la promesse que je vous faits de vous rendre plus, s'il ce pouvoit de debvoir, que le fils en doict à sa mère : et cognoissant votre bon naturel plus anclin à pardonner qu'à accuser, je finiray mes priayres par vous dire comme seulement depuis deux jours je suis arrivé en ce lieu, ayant eu ce bien d'y trouver Monsieur d'Acqs, duquel j'ay desja receu plus de bien et d'honneur que je ne mérite; et j'ay toutes les occasions du monde de me louer d'iceluy, auquel il a pleu m'excuser des faultes passés, cognoissant que je desirois satisfaire aux offances, par tres humbles services lesquels je luy ay voués et les y rendray de très bonne volunté pour l'envie que j'ay de meriter l'honneur qu'il me faict et le témoignage d'amitié duquel il m'a honoré : — et parce que Madame du Fraise m'a dict que désiriés de me veoir près de vous, je changeray ce subjet pour vous remercier très humblement de la souvenance qu'il vous plaist avoir de moy, et vous supplie croire que je désire infiniment avoir ce bien et honneur de vous veoir, pour l'espérance que j'ay de vous faire quelques bons services qui puissent mériter la continuation de vos bonnes graces. J'avois espérance que Monsieur d'Acqs trouveroyt bon que je alasse vous trouver, Monsieur du Frayse luy en ayant parlé de votre part : mais il ne l'a pas faict, ce que j'eusse desiré; toutefois

j'ay conformé ma volunté à la sienne, m'assurant que vous l'avés eu et arés tousjours agréable, il ma donné congé d'aller voir ma sœur de Sédiere avesque son mari, qui est céans depuis le jour que je arrivay, et de là il trouve bon (comme il l'a dit au sieur du Fraise) que je aille trouver mon frère à Peignères et que je revienne icy avec mon dit frère et que j'y attendisse votre venue. Je panse, Madame, que vous ne me sarés point mauvais gré si je ne vous vais trouver, car depuis que Monsieur d'Acqs ne le trouve bon, je n'oseroys ni ne voudrois l'entreprandre, sachant bien votre volunté est toujours semblable à la sienne, et que vous seriés marrie que je eusse entrepris quelque chose qu'il eust eu désagréable : et par ce me remestant à Monsieur du Fraise, qui vous escripra la responce que mon dict sieur d'Acqs lui a faicte, je finiray celle-cy après vous avoir baisé les mains et prié Dieu vous donner,

Madame, en parfaicte sancté tres heureuse et longue vie. De l'Arche, ce 16 may 1578.

Vostre très-humble et obéissant fils et serviteur perpétuel.

CHARLES DE NOAILLES.

Madame, je vous diray, comme venant en ce lieu, j'ay passé à Celle, là où j'ay veu mon frère et ma sœur de Touri, qui ont une belle et gentille fille qui sera fort belle et agréable. Ma sœur vous escrivit à la haste, mais elle et son mari vous envoieront bien tost un gentilhomme exprès pour vous parler d'un faict lequel je pance qu'elle vous ayt proposé dans sa lettre; toutes foys pour le peu de loisir qu'elle avoit de vous le faire entendre au long, elle ce remist au raport que je vous en feray.

A madame de Noailles, l'une des dames de la Royne mère du Roy.

Fr. 6909—2232², f° 476.

53. — H. DE NOAILLES A M. L'ABBÉ DE L'ISLE, SON ONCLE.

Il a dû recevoir ses dernières lettres qui lui annonçoient son mariage : touchant leur procès avec MM. de Saint-Chamans et du Luc, et celui de sa femme contre sa sœur, mademoiselle d'Aussun. — Les dépenses qu'il a faites pour son mariage l'ont mis à sec. — Nouvelles de la cour. — Impatience qu'il a de le recevoir dans son nouveau ménage : il croit sa femme grosse, etc.

De l'Arche, 15 août 1578.

Monsieur, je vous escrivis estant à Thoulouze, au commencement du mois passé dernier, par un marchand de ladite ville qui qui s'en alloit à Lyon. Or avois-je opinion qu'il vous deust dès lors trouver arrivé audit Lyon, ou plus avant en France, veu ce que nous avoit mandé le secretaire Massiot, maintenant conseiller; qui fut cause que deux jours après je vous fis un duplicata par la voie de la court, craignant aussy qu'il survint quelqu'inconvénient audit marchand, empeschant la réception de ma lettre : et parce que je veux espérer, Monsr, que l'une ou l'autre vous aura esté rendue, où vous aurez pu voir le succès de mon mariage, auquel je pense n'avoir eu occasion d'y regretter autre chose que de ce que je n'y ay esté honoré et assisté de vostre présence, je ne vous useray de redite à ceste heure, et vous diray comme je suis venu en ces quartiers depuis trois sepmaines avecques mon frère, afin d'acommoder et mettre ordre à nostre mesnage pour recepvoir ma femme; madame de Noailles ne le pouvant faire à cause que bientost après mes nopces, elle fust contrainte de s'en retourner à Bordeaux, pour les procès que nous y avons contre les s^{rs} du Luc et de Saint-Chamans, desquels lad^{e} dame en attend bonne issue par lettre que je viens de recepvoir présentement d'elle, datée du 7e de ce mois. — Monsr d'Acqs la suivit bientost après audit Bordeaux, où depuis estre arrivé il a obtenu arrest contre ledit du Luc, de la somme que ledit marchand luy avoit prestée de douze mille livres, par lequel il a esté condamné aux dépens, dommages et intérests : de sorte que, à ce que j'entends, le tout ensemble montera quinze ou seize mille. Voila comment, Monsr, il s'est esbattu à ses despens,

et je crois qu'il n'est pas à ceste heure à s'en repentir et d'avoir refuzé raison, tant dudit seigneur d'Acqs que de madame de Noailles. Le père et les enfants faisoient fort les braves, mais j'ay opinion que à la par fin il recognoistront la différence qu'il y a d'eux à nous. Cependant ce ne sera pas sans se fascher de la despense qu'ils ont faite et font encores pour plaider; et mesme à présent que Lyon n'a plus de mise en leur endroit, vivants tretous aux despens du père : ils ont présenté la moytié de la place de Maussac, à ce que m'a mandé madame de Noailles; mais mons^r d'Acqs n'y a pas voulu entendre, selon mon advis, il seroit meilleur de s'asseurer d'une partie que de se mettre en hazard de n'avoir rien du tout. Je l'ay escrit auxdits sieur et dame; ils sont sur les lieux pour juger et prendre le plus expédient, et je m'asseure qu'ils le sauront bien faire.

Je reviendrai, monsieur, à ma femme, laquelle j'ai laissée à Thoulouze en la compagnie de mesdemoiselles de Panessac et de Salèles, sa mère et grand'mère, qui la conduiront en ce pays, mais qu'elle aye pourveu à des affaires qui l'ont retenue là, et entre autres le procès qu'elle a contre sa sœur, mademoiselle d'Aussun (1), qui nous est de grande importance. Toutefois nostre droit est si bon et clair qui ne nous peut mal baster, pourveu que nous ne le mesprisions. Monsr d'Aussun se mist, il y a sept ou huit mois, peu après la mort de feu mons^r de Panessac, dans la terre de Seiches qui est la plus belle que ma femme aie, étant de la valeur de quatre mille livres de revenu par an; mais ledit d'Aussun a esté condamné par arrest de la court de parlement de Thoulouze, et avant du sénechal, d'en sortir et restituer tous les grains, meubles, vins et autres ustanciles qu'il a trouvés ou prins, durant la jouissance de ladite place, qui se montera de cinq à six mille francs : et nous de luy bailler 2000 liv. chaque an, comptant, depuis le jour du décès dudit s^r de Panessac, jusqu'à ce que le principal de la matière soit vuydée, qui est la chose bien esloingnée de ce qu'ils

(1) Cette demoiselle d'Aussun étoit fille de M. de Panessac et sœur de madame de Noailles. M. d'Aussun s'étoit emparé de la terre de Seiches, sans doute après la mort de M. de Panessac, laquelle terre faisoit partie de la dot ou du lot de madame Henri de Noailles.

s'attendoient. La court a eu esgard seulement à 25,000 liv. (qui ne sont encore baillés) que le père constitua de dot à sa seconde fille en la mariant avecques ledit s[r] d'Aussun, luy réservant toutefois le supplément de légitime, et non à luy ordonner la 3[e] ou 4[e] partie des biens, comme ils espéroient; néantmoins que leur conseil et le nostre sont d'un commun accord à résoudre sur une légitime sans plus, estimée la 6[e] partie des biens paternels.—Mons[r], je vous discours particulièrement de nos petites affaires, espérant que ne vous seront désagréables : — et mesme une nouvelle que je ne vous celeray davantage, toutefois je ne la vous baille encores du tout certaine, c'est que ma femme est grosse, selon l'opinion de celles qui s'y entendent; et à ce qu'il m'a esté mandé elle a desjà laissé le busq. — Mon frère partira à la fin de ce mois pour l'aller chercher. Je crois que mesdemoiselles de Saleles et de Panessac font estat bientost, après avoir mené ma dite femme en son mesnage, de se retirer aux Biards, à cinq lieues d'icy, qui est maison que ladite demoiselle de Saleles, a à elle, tant qu'elle vivra, et après vient à sa fille, mademoiselle de Panessac, et puis à ma femme, avecques le reste des biens maternels, qui est une baronnie près le Léris, qui se nomme le Léron, outre ce douaire que tient la demoiselle de Panassac.

Je délibère ne faire nulle assemblée à la venue de ma femme, puisque vous et mons[r] d'Acqs ne vous pouvez y trouver; aussy ai-je beaucoup dépensé à mes nopces et tant, que cela m'a mis fort bas : et puis force affaires que j'ay sur les bras ceste année qui m'acheveront de ruiner. Mes dites noces se sont faites en une ville et parmi une nation de gens que je ne pouvois, pour mon honneur, moins faire que ce que j'ay faict. J'attends madame de Noailles bientost icy, puisque nous sommes en vacations. Quant à mons[r] d'Acqs, il s'en va en son éveschè, si le voyage de la Royne-mère du roy, en Guyenne, pour admener la royne de Navarre près le roy son mary ne l'an empesche pour quelque temps. — Je crois que Massiot vous tient adverty des nouvelles de court où il y a eu force de meurtres, et entre les plus favoris, qui me gardera de vous despartir de celles que je puis scavoir; et craignant de vous importuner de ma trop longue lettre, je remettray le surplus à la

première commodité qui s'offrira, ne vous voulant dire autre chose pour la fin de ceste cy que l'extresme envie que j'ay, Monsieur, d'avoir cet heur de vous revoir, et mesme en nostre nouveau mesnage. Je prie Dieu qui m'en face la grace aussitost et en tel estat que je le désire et me continue en vos bonnes graces, lesquelles je salue de mes très-humbles recommandations, faisant requeste à Nostre-Seigneur vous donner très-longue et heureuse vie. De l'Arche, ce 15e d'aoust, jour de Nostre-Dame, 1578.

Votre très-humble et bien obéissant nepveu,

NOAILLES.

Monsr, si j'ay du temps assez, après que mes mère et femme seront arrivées en ces quartiers, pour vous aller trouver à Lyon, c'est chose que je feray fort, fort, fort volontiers, si grands affaires ne m'en empeschent. Sans mon mariage, je fusse il y a desja longtemps près de vous. Je ne vous ay point envoyé d'homme, comme m'aviez mandé pour avoir soin de vos chevaux, parce que je n'en avois point d'assez digne pour avoir la charge d'une escurie, ou qui l'eussent méprisé ou qui ne l'eussent pas sceu faire. Sur quoy je jugé à penser, comme je fais encores, qu'il vous estoit plus aisé d'en trouver là, que à moy icy; et puis que s'il vous plaist, Monsr, m'amener un cavalcadour, comme un *caval de maneghio*, que il ne vous en faudroit point d'autre, pour prendre garde à faire panser vos dits chevaux. Je crains que vous n'ayés receu une longue lettre que je vous escripvois estant à Pegnières, il y a environ deux mois ou trois, par la voie de Lyon, à cause que vous ne m'en avés fait nulle mention.

N° 5 du Catal.

---

54. — H. DE NOAILLES, A M. L'ABBÉ DE L'ISLE.

Il lui envoye les lettres de madame de Noailles, dont il lui recommande le retour. — Il y verra l'affaire avec M. de Turenne. — Le procès d'Aussun et MM. de la Boissière et Saint-Bonnet. — Affaires diverses et de famille.

18 mai 1579.

Monsieur, hier au soir fort tard, mon muletier arriva céans avecque le paquet de madame de Noailles, où j'ai trouvé trois lettres

des siennes, lesquelles j'ay bien voulu vous envoyer incontinant, et sans différer davantage avecque tout le reste qui estoit dudit paquet. Je cuide qu'elle ne s'attendoit pas que je vous fisse voir les siennes, selon que vous pourrez juger ainsi. Je vous supplie, Monsr, de ne lui en rien faire connoitre et de considérer que les femmes ne se peuvent taire, dès qu'il leur est permis de parler. Vous y verrés toutes bonnes nouvelles de ce costé-là, Dieu mercy, et comme sa présence en Gascogne nous pourra rapporter quelque fruict, et principalement en nostre procès contre M. d'Aussun. Vous y apprendrés aussy ce qui s'est passé entre M. de Turenne et elle, sur quoy l'on se peut assez apercevoir qu'il a envie de se réconcilier avec ses voisins et anciens amys. Vous y serez le très-bien veu et receu, lorsqu'il vous plaira d'y aller, comme fera bien aussi mon frère. Quant à moy, il faudra bien qu'il fasse mainte déclaration et démonstration qu'il désire que je face le semblable et de me faire bonne chère, avant que je parte de la main pour le visiter. Il en a fait trop du dégousté par le passé. — Si vous faites ce voyage et que vous rencontriez à Turenne mons^r de la Boissière, je vous supplie, mons^r, de l'assurer que je n'ay point pensé à m'employer pour ses ennemis et que tant s'en fault que je voulusse assister de Saint-Bonnet contre luy, que je sceus plus tôt leur accord que leur querelle. Je le connois de plus longue main que l'autre, et l'estime si honneste et mestable gentilhomme que je n'ay moins de volonté de luy faire plaisir et de le servir que audit s^r de Saint-Bonnet. Au reste, il vous plaira d'envoyer à mesdemoiselles de Saleles et de Panessac la lettre de madame de Noailles du 9, et les copies de celles que la royne a écrites en notre faveur au roy, à mons^r le garde des sceaux et à mons^r le premier président, et autres de M. de Lansac audit sieur président sans plus; car il me semble qu'il n'est pas besoin que le reste se voie ny se sache, pour plusieurs raisons. J'ay chargé ce laquais d'en être le porteur avecque celles que nous leur escrivons, et à son retour de là à Larche, s'il vous semble gentil garson et digne de vous servir, vous le pourrez retenir pour laquais, car aussy je l'ay recouvert à cette intention, parceque vous m'aviés mandé que vous désiriés en avoir un autre. Cestuy-cy va bien et est de ceste terre. Si vous

le gardés, vous me renvoyrés toutes mes lettres s'il vous plaist par quelque message de la Fage, je n'en ay retenu copie d'aucune, qui me fait vous en supplier bien humblement et que celles qui iront aux Biards ne s'oublient, car je mande à mademoiselle de Saleles de les vous renvoyer par celuy mesme qui les leur apportera. Je vous ay escrit par Peyrebrune et respondu copieusement à vos dernières, qui me gardera de la vous faire plus longue pour ceste heure, vous baisant très-humblement les mains avec prière à Dieu vous donner, mons., en parfaite santé très-bonne et longue vie. — De Peignères, ce lundi 18 may 1579.

Vostre très-humble et plus obéissant nepveu et serviteur,

NOAILLES.

Mons., si le roy venoit à Moulins, comme l'on dit, il ne seroit pas besoin que vous prinssiez la peine de l'aller chercher à Paris, s'il fait ce voyage, je cuide qu'il sera maintenant parti dudit Paris et que vous en pourrez estre bientost adverty. Ma femme vous baise très-humblement les mains.

Fr. 6916, f° 19.

---

55. — M. DE NOAILLES (HENRY) A M. L'ABBÉ DE L'ISLE, SON ONCLE.

Ses conseils à son frère. — Il fera tous ses efforts pour l'aller joindre, mais le procès de Seiches le retient ; d'ailleurs il se trouve bien à sec d'argent ; ses trois levriers lui sont arrivés sains et gaillards ; il va les essayer sur les lièvres du pays, etc.

De Penières, ce 11e juin 1579.

Monsieur, mon frère fust de retour hier au soir céans, qui m'a discouru particulièrement sur ce qui s'est passé en sa visite : sur quoy je ne puis prendre fondement ny grande asseurance pour ceux à qui l'on conseilloit de y aller après luy et de faire le mesme voyage que plustost il ne leur soit aparu quelque chose de mieux. Les Roys et les Princes recherchent les gens d'honneur et de valeur avecques plus d'honnestetés, d'affection et courtoisie que ne fait

cestuy qui n'est ny l'un nỳ l'autre, et s'ils n'en usoient ainsin, je cuide qu'ils n'auroient pas tant de serviteurs qu'ils ont : puisque nostre mercerie est si peu prisée pour ce regard, je m'attens que de vostre cousté vous l'anchérirés comme je feray bien moy du mien. — Le sr de Richome, en me baillant vostre petite lettre et les autres papiers que m'avés renvoyez m'a tenu certains propos de vostre part, tandans toujours à la confirmation de vostre bonne volonté envers moy, dont je vous remercie très-humblement, mais il faut que je vous die, Monsr, que je me trouve tellement empesché là-dessus que je ne sçay bonnement comment je m'y dois résoudre, car si je désire d'aller en un endroit qui est de vous accompagner, je vois que je suis grandement apellé de l'autre, selon que vous avés peu connoistre par plusieurs lettres de mad° de Noailles : et me semble que je y ay une telle quantité d'affaires et qui requièrent extresmement nostre présence que je ne puis justement m'en excuser, et pense que si je différois encore ..... davantage à m'y transporter, il nous en reviendroit du mal et préjudice. Néantmoins, Monsr, je vous ay voué tant, tant et tant de services que si allant en Court, je suis si heureux que de vous y en pouvoir faire, il n'y a affaires ny négoces en ce monde, pour importantes qui soient, que je ne quitte tout, et *com allegressa granda* : mais si ce n'est principalement que pour la poursuitte d'une évocation, je crains que cependant que je solliciterois de ce cousté là, mon procès se juge à Thoulouse qui est sur le bureau; et non moins, que Monsr D'Aussun me sentant loin, se mette en debvoir de jouir les fruits de Seiches et autres maisons de ma femme, comme desjà il en menace : nonobstant toutes ces considérations, je tascheray de vous obéyr et complaire si vous voulés que je marche avecques vous : mais je ne veux oublier à vous dire aussy que je ne puis faire estat d'un sol du mien de deça. — Ledit Richomme m'a parlé de quelque couverte de mullet qui sera preste, s'il vous plaist de vous en servir, lorsque vous la voudrés : je n'ay rien, Monsieur, qui ne soit à vous entièrement. — Vos trois levriers se rendirent hier icy en mesme temps que mon frère, sains et gaillards, non toutesfois leur gouverneur qui ne put aller si viste, et coucha en chemin : ils me semblent très beaux et rares, n'en ayant

jamais veu de pareils; et vous assure qu'ils me seront en telle recommandation que j'espère que vous n'aurés regret de m'en avoir commis la garde : — nous allons demain les essayer en lieu où les lièvres vont bien. L'esclave s'en est voulu retourner vers vous, lequel je n'ay pas voulu aussy retenir, m'ayant asseuré ledit Richomme que vous l'aviés ainsin ordonné. Il sera porteur de la présente, laquelle je finiray en vous baisant, tous nous, très humblement les mains, priant Dieu vous donner, Monsieur, en parfaite santé bonne et longue vie. De Penières, ce jeudi au soir, 11e juin 1579.

Votre très humble plus obéissant nepveu et serviteur,

Signé : NOAILLES.

P.-S. Monsieur, vous m'advertirés s'il vous plaist du jour ou au plus près que l'homme vostre amy doit partir, affin que je me puisse rendre vers lui en mesme temps, et un jour ou deux avant s'il m'est possible, pour recepvoir ses commandements. Je vous envoye une lettre de ma sœur de Birac, vous y verrés les honestes offres de Monsr Descars.

N° 6 du Catal.

---

56. — H. DE NOAILLES A M. L'ABBÉ DE L'ISLE. (GILLES DE N.).

Difficultés avec MM. de Turenne et du Luc, procès en perspective. — Il le remercie de ses bonnes dispositions pour son neveu, le jeune de Sauvebœuf. — Difficultés sur l'affaire de Noailles. — État inquiet du pays toujours sous la menace d'une guerre civile. — Mort de M. de Caumont. — Grande fortune qui attend le gendre de M. de Biron.

De Lantour, 23 juillet 1579.

Mons., depuis ma lettre escrite, le laquais de ma sœur de Birac est arrivé céans avecques ses lettres et celles qu'il vous a pleu m'escrire par luy, où j'ay trouvé dedans la copie accusée : et quant à l'avis qui vous y est donné, je ne prévois aucun expédient pour remédier à cela. Si le roy de Navarre y est résolu, il me semble que si l'on offre argent, il ne se doit point refuser, car cela nous

pourroit apporter du préjudice. Je me doute que ce soit M. de Turenne ou ceux du Luc qui ont fait cette mesnée, afin de le recouvrer pour eux, car il y a longtemps que nous en estions menassés comme vous savés : par avanture, n'y gagneront-ils pas tout ce qu'ils pensent, et au lieu d'une terre ils auront acheté un beau et grand procès. Aussitôt que nous serons à Thoulouze, je ferai que madame de Noailles dépeschera vers mons. de Grateins et madame de Fonterailles pour scavoir au vray ce qui s'en est passé, afin que si les choses aussi ne sont fort avancées, de rompre ce couplà : nous y ferons de nostre costé tout ce qui nous sera possible, selon que vous pouvés penser, et je vous supplie, Monsieur, n'y oublier rien du vostre, si les occasions s'en présentent. J'eusse bien désiré scavoir l'autheur de la lettre, pour juger si c'estoit point une fausse alarme, veu que nous en avons heu desjà plusieurs; puisque vous faites estat de ne partir si promptement, que vous estes d'avis que mon neveu de Sauvebœuf vienne à Thoulouze avecques moy, je l'en admeine, en délibération de le faire passer chez sa mère lorsque je le renvoieray, qui sera incontinant après estre arrivé là, car elle me prie fort par ses dernières lettres que je luy donne congé pour l'aller trouver. — Je luy escrits, Monsieur, le bien que voulez faire à mon dit nepveu de l'an admener avecques vous, dont je m'attends qu'elle sera très-ayse, et le tiendra à grande obligation. — Je suis bien marri qu'il se trouve tant de difficultés sur l'affaire de Noailles, pour la crainte que j'ay que la longueur en quoy il se remet d'heure à aultre, nous face perdre ceste occasion : car si mons. de Lignerac venoit à mourir, il seroit plus mal aysé de contracter seurement avecques ses enfants, qu'il n'est à présent avecques luy; encores qu'il y ait prou affaire ainsin mesme. Je ne doubte, Monsieur, que si vous ne parachevés ceste affaire plustot que de partir, qu'il n'y sera de longtemps mis fin. Je crois que Dury en rapportera de Bordeaux toute résolution.

L'on présume fort la guerre. Les huguenots sont fort souvent en campagne pour surprendre les forts et attaquer les catholiques. Il a esté massacré dans Beaulieu un frère bastard du s[r] Destresses, nommé M. de Pleinjour, et sans occasion, comme m'a dit M. de Saigues, qui ne fait que de partir présentement d'icy. L'assemblée

de Montauban n'est encore despartie, qui nous fait prendre un autre chemin et séparés suivant vostre conseil; vous ferez bien, mons., d'avoir l'œil à vous. Je renvoieray l'archier de la poste le plus tost qu'il me sera possible. Je ne puis demeurer seul au temps où nous sommes, et au pays où je vais; qui est tout ce que je vous diray de plus que de ce qui est contenu en mon autre lettre et que vous scaurez par la créance de Betz, vous baisant sur ce très-humblement les mains, avec prière à Dieu vous donner, mons., en parfaite santé très-longue et heureuse vie. De Lentour, ce 24e juillet 1579.

Vostre très-humble et plus obéissant neveu et serviteur,

NOAILLES.

Mons. le maréchal de Biron est à la veille d'avoir un gendre fort riche puisque Mons. de Caumont est mort, car il n'y a qu'une fille: si elle vient à mourir, tout ce bien vient à mons. de la Force. Ma sœur de Birac vous pensoit parti, côme vous pouvez voir par la lettre quelle m'a escrit que je vous envoie, Monsieur, au contenu de laquelle j'ay satisfait pour le peu de temps que j'en ay heu le plus qu'il m'a esté possible, et ai remis le reste à Betz, comme l'exécution de l'affaire du Puy d'Argentat. — Ce papier est si mauvais que je crains que vous ne pourrés pas bien lire la présente : c'est du meilleur qui soit à Lentour!

No 7 du Catal.

---

87. — M. CHARLES DE NOAILLES A M. DE L'ISLE, SON ONCLE.

Récit de son voyage d'Italie : — il dit qu'il est arrivé à Padoue : il le prie de l'assister d'argent, et de lui donner les moyens de se faire honneste homme : les études à Padoue et les exercices ont cessé à cause des festes; il s'en retournera à Venise. Passant à Turin, il alla baiser les mains de M. le prince de Piémont, et reçut beaucoup d'honneur de ce prince, fort amateur des François. Arrivé à Venise, sa visite à M. du Ferrier, qui fut très-aise d'apprendre des nouvelles de M. de l'Isle et de M. d'Acqs, où il parla du procès de M. de Noailles (Henry) contre M. d'Aussun, etc.

Padoue, 20 décembre 1579.

Monsieur, je crois qu'avant partir de Larche pour aller à la cour vous receutes une lettre que je vous escripvis de Lyon en

hors; et parce qu'il vous pleut lorsque je prins congé de vous, me faire, commandement de vous faire entendre de mes nouvelles à toutes les commodités qui s'en offriroient, soudain après estre arrivé icy, je n'ay voleu faillir encores de vous escripre pour vous donner advis de mon voiage, auquel, graces à Dieu, je n'ai receu mal ni incommodité aulcune, que de ma bource, qui a esté de telle façon gourmandée par les hosteleries de l'Italie, que déjà je suis contraint, Monsieur, de vous crier à l'aide et vous faire ressouvenir de la promesse qu'il vous pleut me faire à Larche, qui feust de me faire bien tost secourir de moiens, veu ceux avecques lesquels j'entreprins mon voiage : d'ou je prenderois desja occasion de m'en repantir, n'estoit l'assurance que j'ay qu'il vous ora pleu, Monsieur, avoir souvenance de moy : et encores que je me le prou mette bien, si est ce que pour la crainte que j'ay de tumber en la necessité qui me rand meffiant, importun, pour la préveoir trop proche, il fault que je vous supplie, Monsieur, vouloir tant faire pour moy, que de tenir la main qu'il me soyt envoié des moiens, pour accompaigner le désir que j'ay de me faire honneste homme : à quoi j'emploieré le temps aussi affectionnement et diligement que je vous ay toujours assuré. — Je ne suis arrivé en ceste ville que depuis six ou sept jours, aussi ne puis je encores, Monsieur, vous rien dire de ce que l'on y fait, parce que y arrivant j'ay trouvé que la plus part des exercices estoient cessés jusques après les prochaines festes de Noël; et aux estudes ne s'y fesoyt que quelque leçon de medecine extraordinaire. Je partiré deux ou trois jours avant la faiste, pour m'en aller à Venize, comme Monsieur du Ferrier me le conseilla lorsque je le vis à Venize, où j'arrivai, plustot qu'en ceste ville, parce que je m'embarquay à Turin sur le Po, pour éviter les mauvais chemins de la Lombardie,—et parce que passant a Turin, je allai baiser les mains a Monsieur le prince de Piémont, entendant que Monsieur le duc de Savoie son père remettoit toute la court à lui, pour estre desja homme fort retiré. Je n'oublie à vous dire que je receus beaucoup d'honneur et de faveur de ce prince, lequel est fort amateur des Françoys. — Je vins jusqu'a Venize par eau et receus beaucoup de discourtoisies par les chemins, de la coustume que l'on a de fouiller de lieu en aultre les valises, et d'en prendre

péages, comme aussi de ce que partout il me falloit prandre des boulettes de la sancté, pour le soupçon de la peste qui est encores bien fort à Genes, comme l'on dict. Je ne sejourné que deux jours à Venize en esperant de y retourner à ses fêtes; — et l'une des premières choses que je fis, y estant arrivé, feut d'aller veoir Monsieur l'ambassadeur du Ferrier, lequel eut fort grand plaisir d'entendre de vos nouvelles et de celles de Monsieur d'Acqs. Nous ne demeurâmes guères à parler du procès de Monsieur de Noailles, mon frère; et luy feust le premier qui n'attendit que je luy en commençasse le propos, car en riant il me dit : « Vraiment, j'ay eu grand envie de rire plusieurs fois d'une nouvelle que mon frère, le conseiller de Thoulouse, m'a escripte, qui est que par fortune il se trouve le premier qui oppina au procès de Monsieur de Noailles en faveur de sa partie; et moy cognoiseant qu'il n'avoit pas bien entandu le faict, le luy contai et cogneu qu'il ignoroit que son frère feust contretenant, et qu'il se feust partialisé et randu si contraire; et après que, par plusieurs fois, il se feut fait raconter le tout, et enquis du point du procès, ce que je luy discourus au long, il temoigna avoir un extreme... (?) de ce qui estoit advenu; et après diné, m'aiant faict demeurer avesque luy, il leust la lettre de Monsr d'Acqs, laquelle il n'avoit encores ouverte, et après me dit n'avoir, depuis dix ans, entendu nouvelles qui luy eust tant despleu, pour l'amitié qu'il portoit a Monsieur d'Acqs et à vous. Je cuide, Monsieur, qu'il vous ara escript par le courrier qui est parti depuis, lequel, par oubli, faillit à prendre mes lettres a l'hostellerie de cette ville, où il passa comme il me l'avoit proumis. — Je n'ay pas failli de rendre vos lettres au sieur Camille de la Croix, lequel, avesques mestre Pierre Vidal, s'est montré fort affectionné en toutes mes affaires. Estant arrivé icy, je m'enquis aussi des sieurs Thomitan et Galvan, comme vous me l'aviez commandé, mais Thomitan est aux champs, quant au sieur Galvan, je l'ay veu fort souvent, et je luy suis infiniment obligé de la peinne qu'il a voleu prandre à me faire trouver logis, et an toutes les aultres affaires que j'ay eues; dont il vous plaira, Monsieur, prendre la peinne de l'en remercier, veu qu'il l'a faict pour l'amour de vous. Aussy vous diray-je qu'allant veoir le potestat de ceste ville, qui s'appelle

sig. Justiniano, et le capitaine que l'on nomme el sig. Cornero. Je receu plus d'honneur et de faveur que gentilhomme françois qui soit venu icy : mais parce que je scay, Monsieur, que ça esté pour la memoire que M. d'Acqs et vous avez laissé icy, je vous supplieray aussi, si vous les cognoissés, de les en remercier tous deux. Je ne sache avoir aultre chose à vous escripre que derechef vous supplier, Monsieur, avoir pitié de moy, telle que ma pauvreté le requiert.

Je prie Dieu vous donner, Monsieur, en parfaicte sancté, très heureuse et longue vie, vous baisant très humblement les mains. De Padoue, ce 20e jour de décembre 1579.

Votre très humble et très obéissant nepveu et serviteur,

C. DE NOAILLES.

Monsieur, le sieur Galvan m'a prié de vous baiser les mains de sa part. Je ne vous dis rien de tout le chemin que j'ay fait pour crainte de vous importuner, seullement je vous diray qu'en lieu du monde, je n'ay mangé de si chères sallades que là.

A Monsieur de Noailles, abbé de l'Isle et de Saint-Amans, conseiller du roy en son conseil privé.

Fr. 6909, fo 483.

---

58. — H. DE NOAILLES A MADAME DE MONCLAR.

Affaires de fermage. — Il lui envoie une levrette, la meilleure qu'il ait, et la lui recommande.

Sans date (vers 1579).

Madame, vous ayant escrit bien amplement ceste après disnée par mon escuyé que je vous ay dépesché, je n'ay à y adjouster autre chose. Pour celle que Lebrallon me vient de rendre, continuant en la mesme résolution que vous aurez entendue, parquoy vous ne pouvez faillir de faire trouver le matin à Saint-Céré ceux que vous devez envoyer, et de mettre entre les mains de Beth tout ce que je vous ay mandé par ma dernière, si ja ne l'aviés

baillé à Gourdon. Il ne faut que vous craigniés que j'accorde rien pour afferme, ni autrement : cela viendra mal à propos si le capitaine Moustoullac ne se trouve demain de retour là : Il ne faut mener bruict que j'y doive aller ni passer; car peut estre que cela lui donneroit occasion s'il y a de l'intelligence entre eux, ce que je ne veux croire toutefois, qu'il se cacheroit pour mettre tousjours les choses en longueur.

Je vous envoie une levrette, la meilleure que j'ay, toutefois pleine de quelques jours, pour la garder et vous en servir à prendre quelque levrault, jusques à ce que je vous rende le grand levrier. Il vous plaira, Madame, de commander qu'elle soit bien traitée et bouchonnée les matins. — Toute la compagnie qui est céans vous baise très humblement les mains, et moi, Madame, pareillement, en vous disant adieu.

H.

N° 66 du Catal.

---

59. — M. HENRY DE NOAILLES A MADAME DE MONTCLAR, SA FEMME.

Au sujet du procès sur lequel il y a arrest. — Affaire de M. de Caumels, à la réussite de laquelle il s'emploiera. — Elle n'a point accusé réception de l'envoi du chaperon et des trois paires de gants. — Il lui recommande de lui envoyer le plus d'argent qu'il sera possible.

De Paris, le dernier février (1580 ?)

J'ai receu, après avoir clos mes lettres et présentement, les vostres du 9 et du 17 de ce mois ensemble, par la voie de Bourdeaux, avec tout le reste y contenu. J'ay esté infiniment aise et content d'y apprendre que la provision vous aye esté rendue avant l'exécution réelle de l'arrest, et que l'ayez bien faite exploiter, mais il me semble que on ne devoit avoir omis de la signifier à la partie, et ne scay comment le conseil de delà a esté de contraire opinion à celluy d'ici en cela. Ce n'est la première et lourde faute qu'ils nous ont fait faire. Dieu soit loué! j'espere que moyennant

son ayde, vous ouyrés bientost parler d'une casserie. Quant à Mons. Caumels, je m'emploierai tousjours fort volontiers en tout ce qui le concernera, sachant bien que nous lui sommes obligés et dont je ne veux estre ingrat ! Mais je désirerois qu'il voulût faire le premier essay de ma bonne volonté en chose plus facile à obtenir du Roy que celle dont vous me parlez, car je crains qu'il sera fort mal aysé d'en pouvoir venir à bout, d'autant que le Roy a faict, de fraische mémoire, un édict exprès pour se lier les mains sur les survivances et résignations : et les cahiers des Estats de Blois l'en brident encore plus estroitement : et de fait il y a six semaines que je poursuis de faire admettre l'état de sénéchal des Lannes (1) que Mons. de Saint-Martin, pere de M. de Viscarosse, mon beau-frère, a fait en sa faveur; le roy me l'a accordé, et néantmoins Mons. le garde des sceaux n'en veult sceller les lettres, encores qu'on lui remonstre assés que ce n'est point office qui se vende, ni sujet à estre supprimé, comme est celuy du s[r] de Caumels. Nonobstant tout cela je adviseray avecque de mes amis sur le mémoire que m'en avez envoyé, s'il y a moyen de le contenter en ceci ; et vous asseure que si je cognois que mon labeur ne soit point en vain, je luy feray tous les meilleurs offices d'ami que je pourray, et sans m'y espargner non plus que en mes propres affaires.

Je m'estonne que vous ne me faites nulle mention du chaperon et de trois paires de gans que je vous ay envoyé. — Si Madame de Noailles ne part de Quercy pour venir en cette ville dans le 20 de mars, et sans faire nul sejour en Limosin, je suis d'avis qu'elle attende là notre retour, car aussi, si elle partoit plus tard, elle ne nous pourroit pas rencontrer icy.

Faites moy tenir de l'argent, surtout en la plus grande quantité qu'il sera possible. Je m'asseure que Mons. de Sedière et ma sœur, sa femme, vous prêteront librement deux ou trois cens escus pour ceste occasion là, et s'il n'y a de ressource d'ailleurs, ne craignez de les employer. De Paris, le dernier février.

N° 61 du Catal.

(1) Le sénéchal des Lannes, ou plutôt des Landes, ainsi que nous le fait remarquer M. T. de L., ce mot *Lanne* ne signifiant autre chose en Gascogne que *Lande*.

60. — EXTRAIT DE LETTRE DE M. CHARLES DE NOAILLES A M. SON FRÈRE, HENRY.

Nouvelles de la cour — et relation d'une querelle qu'eut le s[r] de Neuvie avec le s[r] Pralain.

De Paris, 9 mars 1582.

J'ay bien prou nouvelles du monde pour vous entretenir quinze jours; de quoy ne vous puis rien escripre pour la crainte, que j'arois que mes lettres feussent vues. Je vous diray seullement pour ce coup comme Monsieur le mareschal de Reis est osté de la charge de premier gentilhomme de la Chambre, et Monsieur de Joieuse et Monsieur de Espernon mis en sa place, de façon qu'ils serviront, Monsieur de Villequier et eux, chacun quatre mois de l'an, s'il ne faict à la fin le sault comme le marechal de Reis a faict; de quoy, force gens ont opinion, et que Monsieur de Mercœur ara le gouvernement de l'Isle de France. — Le roy avesques tous les princes est allé aux champs chasser depuis six jours et y en demeurera aultant à ce qu'on dit encores. Ce jour qu'il partit, Neuvie eut querelle avesques un gentilhomme qui s'appelle Pralin, qui est de mes amis, lequel je crois que vous ne cognoissez pas, parceque c'est un jeune homme de dix-huit ans, qui est depuis peu à la court, qui a toutesfois beaucoup de courage, comme il montra, car ils se battirent, et feut blessé Pralin d'un petit coup d'estramason au visage, et Neuvie à une main et à une jambe; mais il l'eût mieux esté, à ce qu'on dict, si des gardes, qui les vindrent séparer ne feussent venus; car ledit Neuvie estoit tombé à la renverse tout-de son long, et je vous lesse à penser si l'aultre ne l'eust pas accommodé à sa discretion. Sa prouesse n'a pas esté grande, et, comme je vous ay desja escript, il vit avesques peu de réputation en ceste court parmy les gens d'honneur, fors Monsieur de Mercœur et Monsieur de Joyeuse qui l'aiment, mais je ne puis croire qu'ils l'estiment : il me recherche fort d'amitié, mais je luy faicts paroistre faire peu de cas de la sienne.

Je vous baise les mains, priant Dieu vous donner, Monsieur

mon frère, en santé, très-heureuse et longue vie. De Paris, ce 9e mars 1582.

Votre bien humble et bien obéissant frère à vous faire service.

CHARLES DE NOAILLES.

Excusez-moy si je vous escrips en ce brouillon regratté parceque je suis trop paresseux pour rescripre une si longue lettre. Ecripvez-moy de vos nouvelles, je vous prie, et que vous faites en Gascongne.

Fr. 6909, f° 488.

---

61. — M. DE COMBORN-CHATEAUNEUF A M. DE NOAILLES, SON COUSIN.

Il fait les noces de sa sœur et ne peut se rendre à son invitation.

12 juillet 1582.

Monsieur mon cousin (1), a plus mauvaise heure ne pouvois-je estre adverty de vous aller trouver, étant sur le point de faire les nopces de ma sœur dimanche. Je vous ay voué tant de service et d'amitié que je me trouverai demain matin à Larche, qui sera l'endroit où je vous baise bien humblement les mains et prie Dieu, Monsieur mon cousin, qui vous donne en santé, bonne vie et longue, de Chateauneuf ce jeudy 12e de juillet 1582.

Votre humble cousin à vous faire service

COMBORN.

N° 141 du Catal.

(1) Une Catherine de Comborn avoit épousé, vers 1480, un Pierre Buffière, sans doute le frère de l'aïeule de Henri de Noailles.

---

62. — MADAME. DE MONTCLAR. (J. GERM. D'ESPAGNE) A M. DE NOAILLES, SON MARI.

Elle lui fait part de la naissance d'une fille.

4 septembre 1582.

Monsieur, vous ayant escript par Ginson n'a gueres, et l'asseurance que j'ay qu'aurés receu mes lettres, me garde de vous faire ceste-cy plus longue, si ce n'est pour vous advertir de la grace que Dieu nous a faict de nous donner une belle fille, dont je l'en loue et remercie. Et hier feust le jour de sa naissance et tout à l'instant baptizée par un pauvre de Seisses et une pauvre de Leonaguet : — et a le nom Jehanne Françoise (1), laquelle Dieu veuille préserver et nous donner ce qu'il cognoist nous estre nécessaire et à vous, Monsieur, en très parfaicte santé, très longue et très heureuse vye. De Seisses, ce mardi IIIe septembre 1582.

Propria manu. Monsieur, je vous voudrés bien faire acroire que nostre fille est belle pour vous donner plus d'envie de la venir voir (2).

Vostre bien humble obéissante fame et meilleure amie,

J. C. D'ESPAIGNE.

Fr. 6909, f° 381.

---

63. — M. DE NOAILLES (HENRI) A MADAME SA MÈRE.

De la peste qu'on dit à Agen et environs. — Recommandations à ce sujet. — La reine de Navarre voudra bien l'excuser, si elle se retire dans ses terres.

29 aoust (vers 1583).

Madame, estant passé par icy, M. de Larfullière s'en allant où vous estes, je l'ay bien voulu charger de ce mot, où vous serez

(1) Il s'agit ici d'une première née qui ne vécut guère, car les généalogistes n'en parlent pas.

(2) Charmant *post-scriptum* d'une mère gisante. — Cette lettre fut envoyée à madame de Noailles la douairière, afin qu'elle eut part de cette bonne nouvelle.

advertie comme le laquais Gaillard arriva icy, il y a deux jours, avec vos dernières lettres, qui ont été toutes ouvertes en chemin et près de la chapelle Biron, n'en ayant toutefois perdu aucune, et m'estonne bien que vous ne faciés nulle mention du danger de peste qu'on dit estre maintenant à Agen, et lequel j'ay entendu depuis vous avoir renvoyé le laquais jaulne et depesché avecq luy Mirandie. Qui me fait vous supplier à cette heure, Madame, que si ainsy est que ce bruit soit véritable, n'attendre quelle se eschauffe davantage, comme sans doute elle fera si Dieu n'y pourvoit, et gagner au plustost la campagne, mettant en considération vostre age, l'ennui et la tristesse que vous avez eu, dont vous n'estes encore defaitte, chose qui engendre plus que nulle autre quantité de mauvaises humeurs et beaucoup de corruption, dont provient bien souvent cette infection. Aymés vous, pour Dieu, et n'attendez l'extrémité de telle maladie. — Je m'asseure que la royne de Navarre, luy représentant toutes ces raisons, vous dispensera volontiers pour quelque temps et on vous envoyera vostre coche et conduite où il vous plaira pour vous admener chés vous. Je scais combien vous estes appréhensive, qui est une autre cause fort contraire à ceux qui sont en lieu suspect. Les gens vieux doivent plus craindre ce mal que les jeunes ; pourquoy pensez-y, je vous supplie à temps, et ne mesprisez le conseil qu'on vous donne. — Mes gens de Paris ne sont encore venus, mais j'en ay eu des nouvelles et pense qu'ils arriveront aujourd'huy, ou demain, si ne leur est survenu en chemin d'inconvéniant : toutefois il m'a esté rien mandé de l'occasion de leur retardement. Selon ce qui me rapporteront je me resoudray de faire la dépesche sur ce que vous me donnez advis par vos dernières, y estant déjà allé homme à pied exprès avec la lettre que scavés, je me doubte que ce sont des allarmes qu'on vous donne, car cela ne se peut justement. Toutefois il ne faut rien mespriser et n'est que bon d'aller audevant : s'il se retire personne en votre maison de Quercy, ils n'ont garde de se servir de rien du vostre, et n'est besoin que vous en soyés en peine, car on l'a toujours entendu ainsy. On ne peut ni doit refuser telles courtoisies à ses amys et bons voisins. Toutefois je pense qu'il ne s'entreprendra rien de ce cousté là, car Monsieur de Tu-

renne, qui est venu en ces quartiers, est déjà parti de chés luy, qui en admène, comme on dit, toutes ses troupes vers Bergerac et lesquelles ont temporisé en grand nombre quelques jours sur ces environs et n'en sont encores gueres esloignées. Lamaurie a demeuré deux jours où est l'oncle de Périgord avec son régiment. Somme, c'est pitié de ce que le pauvre peuple souffre: car outre la mangerie, ils font beaucoup de mal.

Je ne puis me résoudre de dresser ma compagnie et la mettre aux champs que je n'aye plustot veu ce qui me sera commandé, et la longueur de mes gens me revient à beaucoup d'incomodité. — Je suis bien délibéré de n'estre des paresseux à partir de la main lorsqu'il en sera temps, mais cela ne se peut faire sans beaucoup de moyens; et néantmoins, Madame, vous ne m'offrez point d'aide. Je vous supplie, Madame, que s'il en faut venir là, que vous me faciez paroitre que vous m'aymez et désirés mon honneur, qui est le vostre même. J'ay du bien, mais je ne puis si promptement qu'il est nécessaire recouvrer finance.

Vous ayant escrit et respondu au long par Mirandie, je ne vous la feray plus longue que pour vous baiser tres humblement les mains et prier Dieu, Madame, de vous préserver de tout mal et vous donner très longue et très heureuse vie. — De Larche, à haste, ce 29e d'aoust.

Le Prestre de la Fage ne bouge et ne m'a point demandé congé : aussy n'ay-je pas envie de le luy donner. Si vous pouviez trouver de delà quelqu'honneste homme de recepveur pour ledit la Fage, ce nous feroit grand plaisir pour l'extrême besoin que nous en avons. Si Monsieur de Larfullière ne se fust présenté, je vous renvoyois Gaillard. Dites à la dame de Niclhon qu'elle ne se rende opiniastre à ce qui luy est conseillé, ou aultrement mal luy en adviendra. Elle y est conviée par une infinité d'occasions que la moindre l'y oblige. Faites le luy, s'il vous plait, bien entendre et tenez-moy toujours pour vostre tres humble et tres obéissant fils et serviteur.

NOAILLES.

L'homme de Thoulouze n'est encores de retour icy, dont je suis ébahy. Vous ferez bien de retirer vos pièces prestées de delà et

faire sortir tout ce que vous aurés de meilleur, si vous ne vous resolvez promptement à en faire de mesme. Si la demoiselle de Lasguiseries fait ce qu'on luy a escript, elle pourra...

(*Cætera desider.*)

N° 100 du Catal.

---

64. — CHARLES DE NOAILLES A HENRY DE NOAILLES, SON FRÈRE.

Il lui répond au sujet d'un démêlé que M. Henry de Noailles avoit eu avec un gentilhomme voisin, qu'il ne nomme pas, et avec lequel il avoit esté sur le point de se battre, et à cette occasion, M. Charles de Noailles lui avoit offert de le bien seconder. — Quant à l'obligation qu'il pense lui avoir de ses offres de le servir en pareille circonstance, il la tient pour nulle, et se trouvant offensé pour son propre compte de certains propos de ce personnage, il s'en remet à lui du soin de ménager son honneur, etc.

De Paris, 23 octobre 1583.

Jay demeuré jusques à cette heure à respondre à la dernière des vostres, que Nicart, conseiller à Limoges, me fit tenir il y a quelque temps, avec d'aultres de Monsieur d'Acqs, qui estoit arrivé en ce temps là mesmes, mais je vous promets que ça esté faulte de commodité, car depuis je n'ay sceu que personne alla en vos quartiers : et pour m'acquiter de ce debvoir, je vous diray premierement que quant à l'obligation que vous pancés m'avoir des offres que je vous fis, estant adverti de ce qui se passoit entre vous et vostre voisin, je la tiens pour nulle, n'ayant eu ma volunté en cella nul effait, et sachant vous debvoir davantage, vous estant proche comme je suis : — aussi me desplais-je de veoir que vous prenés la peine de me remercier de ces offices et que plus librement que vous n'avés faict vous ne les desiriés de moy, qui viverai tousjours disposé de vous rendre service et éternellement affectionné de participer à vos fortunes et les courre quand vous arés besoing d'un amy. — Or, à ce que je veois, ce n'a pas esté en cette occasion là que vous ny les vostres ayez eu grand affaire d'en sortir : — mais je n'en juge pour cela moigns de raison de vous bien garder et vous tenir

adverti, car je ne doubte point, veu la façon dont il s'est gouverné, qu'il n'entrepreigne, s'il pance vous trouver à propos pour son advantage, et tant pour son particulier que pour celluy daultres de vos ennemis, ou gens envieux de votre heur, qui le luy persuaderont tousjours comme chose necessaire pour son honneur et pour son repos. — Toute fois s'il est tant soy peu advisé, il considerera que quand il seroit parvenu à l'occasion devous faire desplaisir, sa querelle ne seroit pas bien estainte; et qu'il ha à se résouldre à en tuer d'aultres après, qui n'auroient rien tant affectionné que la vengeance qui leur seroit toujours presante : — mais prenés de grace les choses au pis et mettés peine de scavoir ce quil ha dans le cœur, bien que je le pance difficile, veu l'humeur de quoy il est composé; et si vous pouvés par quelque heureuse rancontre parler à luy, usés de votre advantage en l'endroit de telle personne qui mérite estre assoumée aux despans du public. — Mais pour parvenir à cella et empescher un dessin semblable qu'il ha peust estre sur vous, et avec d'aultres encores du païs, qui ne vous veulent guieres de bien, commandés vous, je vous prie, à ce plaisir de la chasse dont vous estes par trop mallade, et vous osterés le moyen à vos ennemis d'entreprandre sur vous, comme personne qui peust nuire, et à qui il n'est pas aisé de randre la pareille.

J'ay veu les lettres de Monsieur de Lamotte et vos responces sur l'aultre faict dont nous avons souvent parlé : mais sur ce que vous desirés mon advis, je ne scay que vous dire et suis contraint par raison de m'en remettre au jugement de Messieurs d'Acqs et de l'Isle, nos oncles, et au votre particulierement, qui a veu et recogneu les offances, et qui pouvés recognoistre quelle satisfaction elles meritent. Toutefois, je vous diray, que si j'avois espérance d'aller bien tost sur les lieux, de quoy, je suis doubteux, je vous prierois d'attendre que je feusse présant pour veoir s'il avoue avoir dict, ce que me semble, il ne peust nier; veu que notre frère de Sedière vous en a porté la parolle, de « s'estimer autant que votre cadet » : m'estant chose de trop dure digestion que ce langage partant de la bouche de personne si inégale : car bien qu'il ne le veuille entandre sur le faict de la race, à qui il recognoist ne pouvoir faire de comparaison, je ne puis pâtir

quil en face des moyens mesmes, encores que je ne face pas gloire ny trofée d'avoir fort bonne bource, mais pour en avoir assez pour rompre la teste à ce coquin, quand l'envie m'en pressera, comme elle le fera tousjours par occasion semblable. — Et sur cela aprenés qu'est ce quil peust dire, et mettés en avant ce que je vous propose comme le plus considérable, et l'oyant parler, si sa satisfaction vous semble raisonnable, recoignoissant combien vous estes jaloux de votre honneur et du mien, qui est joint ensemble, usés de mon nom par l'advis de nos oncles, comme vous jugerés necessaire, soit pour reculer ou pour avancer ceste affaire que je vous remets du tout entre les mains, pour la bien et prudement meinager : vous priant de m'escripre ce que vous en arés résolu, et ce qui sen passera; qui doibt estre à loisir, et non avec tant de précipitation que celle dont use Monsieur de Lamotte : persuadé de l'aultre, qui recognoist trop tard avoir failli et s'en repentant à loisir, à la façon accoustumée des fols téméreres qui se prennent à plus forts que soy. Il me deplaira tousjours que nous ayons rien à démeler avec personnes semblables, pour leur inégalité de nous à eux, qui empesche de suivre les voyes ordineires dont il fault sortir de querelles : mais ce me seroit encores plus de regret que nous ne seussions pas avec prudance meinager nos forces et garder nostre advantage quand il nous forceront d'en venir là. — Mais je vous pance trop advisé pour ignorer nulle de ses raisons, aussi me remetteray-je du tout à vous et à l'advis de ceux que je vous ay nommés, estant, à ce que jay tousjours oui dire, meilleur, pour éviter reproche, de faillir par le conseil de ceux qu'on estime beaucoup, que de faire bien de sa teste. Je vous baiseray doncques les mains, ne scachant rien de nouveau que ce que j'ay escript à Monsieur de l'Isle par lequel vous en serés adverti et prieray Dieu vous donner, Monsieur mon frère, toute l'heur et la prospérité que vous désirez.

Je baise les mains de votre part à la dame de vos amies à qui vous me mandiez de donner l'assurance que vous estiés son serviteur, qui me pria vous escripvant, de vous faire ses affectionnés recommandations et de vous assurer quelle sera toujours affectionnée et desireuse de vous servir en ce quelle en ara le moyen. Je donne la lettre à Monsieur de Dunes comme vous verrés par sa

responce, mais Givry na point esté icy depuis quelque temps qu'il est allé chés lui, aussi n'ai je peu l'advertir de votre affection en son androit, non plus qu'à Grillon; mais, à la première veue, je feray ce debvoir, et resteray éternellement votre frère et serviteur plus fidelle. De Paris, ce 23e octobre 1583.

A Monsieur mon frère, Monsieur de Noailles, gentilhomme ordinère de la chambre du Roy.

Fr. 6909—2232², f° 485.

NOTA. L'ESTOILE, dans son *Journal de Henri III* et les Mémoires du temps ont donné d'amples détails sur cette fâcheuse disgrâce de la reine Marguerite, dont madame de Noailles étoit alors première dame d'honneur. — Mais il ne faut pas prendre à la lettre tout ce qu'en ont écrit les protestants, et notamment l'abominable libelle intitulé *le Divorce satyrique*, que l'on a attribué, je crois fort à tort, à d'Aubigné, bien que *le Baron de Fœnestre* n'ait point été désavoué par ses éditeurs. — Au surplus, on trouvera tout ce qui concerne cette affaire et les négociations auxquelles elle donna lieu, dans le tome 295 de la *Collection Brienne*.

65. — HENRI DE NOAILLES, A MADAME SA MÈRE.

Propos divers. — Récit de la pitoyable mésaventure de la royne de Navarre, sous le nom de Marion.

D'Horlac, 29 octobre 1583.

Madame, si Lafon a esté retenu quatre ou cinq jours en ces quartiers, depuis qu'il est de retour près de moy, avecques les lettres qui avoient esté cause de luy faire suivre M. de Joyeuse, il vous dira luy-mesme les occasions, dans un jour ou deux qu'il ne faudra d'arriver à vous, le dépeschant dès asteure pour cest effect.

Mais il fault qu'il aille passer à Malesse pour chercher encores un autre contract de six cens escus, qui me semble (sur ce que j'ay veu par vostre lettre que mon laquais Ganachon me rendit, et celle de Moussoin François à vous) ne vous avoir esté porté. Et néantmoins c'est le principal et en seray toujours en peine jusques à ce que vous m'asseuriés l'avoir receu des mains de Lafon. Je revendois par ledit contract beaucoup de rentes à maistre Gaspar de Roffiac, mon procureur, pour la caution en quoy il devoit entrer, si j'eusse acheté le cheval de M. de Pestels. Je vous supplie, Madame, que j'en sois au plus tost éclaircy. C'est audit Lafon à m'en répondre à qui je baille le tout, et il m'auroit fait un très-mauvais tour, s'il estoit allé en autres mains. Vous ne pouvés faillir de vous tenir toute preste pour partir dès le lendemain qu'il sera arrivé à vous, qui pourra estre jeudy ou vendredy au plus tard.

Nous sommes encore en ces quartiers attendant le retour de mons. le marquis de Canillac, qui n'est encore revenu de la Limagne, où il alla après la royne de Navarre, ayant sceu du chemin, comme nous venoit de ça, qu'elle estoit partie soudainement de Carlat (1) — pour prendre cette route avecq peu de gens : je ne vous mandois rien par ma précédente depesche faite à Margoullis, du commencement de ceste tragédie, parce que je pensois que Lafont que j'attendois plus tost qu'il ne vint, deust estre à vous un jour ou deux après, et me remettant encores à ce que vous pourrés aprendre de luy : je vous diray seulement cependant, en sommaire, que la farce est telle, que celuy qui l'avoit conduite à Carlat ayant heu opinion qu'on le vouloit chasser de là, ou prenant ce prétexte, il se rendit maistre de la place, et dit à *Marion* qu'il falloit que l'oncle d'Ysabeau sautat le rocher, nouvelle qui luy fut si rude qu'elle se trouva bien en peine; et après avoir garanti par prières et autrement ce personnaige, elle aima mieux vuider et changer de place que demeurer là sans luy; et ayant prins son chemin, en crouppe derrière luy, et accompagnée encore de Cambon, de Linayrac, et de quelques autres de sa maison, de ses filles, et de

(1) Carlat, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Cère, arrondissement d'Aurillac (Cantal).

mademoiselle d'Aubiac, elle se retira à un chateau près Loches, qui est à la Royne-mère du roy, appelé Yvoy; où pour estre suivie de fort près par ledit s^r marquis avec quarante ou cinquante gentilshommes qui avoient commandement du roy de s'en saisir, elle se trouva tant surprise qu'elle fut contrainte d'ouvrir la porte, après avoir fait un peu semblant de se défendre; et Aubiac qui s'estoit déguisée pour se sauver, fut recognue et menée à une maison du s^r marquis, appelée Saint-Cirque, et ladite *Marion*, à une petite ville là auprès, en attendant la volonté du roy, vers qui ledit s^r marquis avoit dépesché; et crois que cela le retient; mais on attend l'heure qu'il arrive. On dit que cette pauvre princesse est si éplorée qu'elle s'arrache tous les cheveux. Lyneyrac l'a traittée fort cruellement et contrainte de payer jusqu'au dernier denier de tout ce qu'il lui a mis en avant qu'elle luy devoit, et contrainte de lui laisser des gages. Jugez le bien qu'elle en doit dire! A la vérité, cela est estrange. Je crois qu'on la gardera bien à ceste heure de courre.

Le laquais Ganachon me rendit les lettres que vous luy aviés baillées, comme fit hier au soir ce porteur vostre dernier pacquet; où il semble que vous aviés opinion que je ne veuille que vous alliés en Gascogne; et Dieu scait si je vous y souhaitte! jugeant, Madame, combien vous êtes nécessaire et mesmes pour ceste affaire de Guerrier, craignant bien que le temps passe. Vous pourrés, si vous voulez, partir samedy matin. Je suis bien d'advis que vostre charette marche tousjours avecq vous. J'espère que nous serons bientost voisins de Thoulouze, ne délibérant pas de temporiser guières plus en ces quartiers, comme vous scaurés dudit Lafont, et qu'il n'y a encore rien gasté, Dieu merci!

Montvert a quitté et quelques autres petits forts qu'il y a aux environs, de sorte que ce qui reste à faire sera bientost dépesché et ne nous amusera pas beaucoup. Nous avons esté dans la montaigne où j'ay esté malade, trois ou quatre gentils hommes de ma compagnie et plusieurs de nos gens. Les gentilshommes sont Puy de Beste, Beausoleil et Callart. Le reste de la trouppe se porte bien, Dieu mercy, et le petit M. de Tigra mieux que les autres; et les plus honnestes gens vous baisent très-humblement les mains,

comme je fais, et prie Dieu, Madame, qui vous donne à très-bien conduire. De près d'Orlheac, ce 29e octobre, 1580.

Je n'ay esté encore à Peignères, toutefois je pense m'en approcher annuit d'une lieue; et s'il est possible j'y donnerai un coup d'éperon pour n'y arrester point. Quant à ce qui vous a esté mandé du logis de Paris, je ne pensois pas que ces conditions y fussent. Toutefois je pense que ce ne sera que notre mieux, s'il devoit tomber en ruine et crois que ce qu'on y répare sera bien parachevé, lorsque vous y arriverés; autrement ce seroit de l'incommodité. Vous trouverés que Mirandie en retiroit quelque profit. Il a esté marry qu'on l'en aye retiré, qui luy en fait parler de ceste façon. Je suis bien autant marry contre mons. du Lion de ce qu'il a fait vendre les lits et la pluspart des habillements du deffunct, contre ce que je l'en avois tant prié. Il peut bien parachever tout. Ce juif de Digos a bien esté pressant. — Vous m'avés fait plaisir de me faire ressouvenir de ce drap de couleur que vous me donnates. Mon tailleur m'asseure que ma femme l'a, dans une garde-robe; ce que vous pourrez s'il vous plaist scavoir. Je voudrois de bon cœur l'avoir ou au moins qu'il fut dans vos coffres pour m'en servir en Gascogne. Madite femme m'escrivoit, n'a que deux jours, que mons. de Saint-Maurin luy avoit donné quelque espérance de prester ces dix mille francs de Guerrier à l'intérest, qui viendroit bien à propos pour n'entrer en nulle capitulation avec ce *Mercadante*. — Je vous rends graces, Madame, de vostre boete de Cotignac, et vous envoie au lieu, un fromage qui ne sera pas peu, s'il se conduit à vous. — Je vous supplie de ne permettre qu'on chasse à Seiches; si vous y menez des levriers, on m'y prendra tous les lièvres.

H.

Nous apprenons en ce païs à ne boire point de vin. — J'ay depuis avisé que Lafont vous portera plus seurement ce fromage.

N° 8 du Catal.

66. — M. DE NOAILLES HENRY, A M. DURY, MAISTRE D'HOSTEL DE M. DACQS, FRANÇOIS DE NOAILLES

Il est arrêté à Seysses dans l'attente du roi de Navarre, qu'il veut accompagner au pays de Foix.

De Seysses, 4 juin 1584.

Monsieur Dury, je receus hier vostre lettre avec celles que vous aviés envoyé à la Fage pour me faire tenir, ayant esté très aise de vous scavoir de retour de vostre voyage, et que vous l'ayés fait heureusement; j'ay eu grand plaisir aussy de l'espérance que mon frère me donne et que vous avés qu'il vous viendra bientost voir. Je suis arresté encores en ce pays pour quelques jours à cause que le roy de Navarre n'a pas fait si tost son voyage en Foix qu'il pensoit, là où j'ay promis à S. M. de l'accompagner : toutes fois j'y feray le moins de séjour qu'il me sera possible pour aller au plus tost faire office de bon mary; sans l'affaire de Mons[r] d'Acqs, je me fusse bien gardé de m'obliger à cette promenade, qui me revient à beaucoup d'incommodités, mesme à présent, que nous sommes sur la récolte, mais j'ay voulu préferer cette occasion à mon particulier, et espérant vous voir en peu de temps, je ne vous en diray davantage que pour prier Dieu, Monsieur Dury, vous avoir pour jamais en sa sainte et digne grâce, me recommandant bien fort à la vostre et à celle de vostre femme. De Seysses, ce 4[e] juin 1584. Vostre plus seur et entier amy,

Signé : NOAILLES.

N° 9 du Catal.

67. — CHARLES DE NOAILLES A M. D'ACQS.

Il luy rend compte de ce qu'il a fait à la cour; accueil du roi allant à vespres : il présente les lettres de M. d'Acqs, etc. Les questions que la reine lui fit lorsqu'il remit la lettre adressée à la reine de Navarre : ladite reine avec la reine sa belle-fille, fort en peine de la prise de Ferran et de l'état de la reine de Navarre, dont elle vouloit être éclaircie; interrogé s'il n'en savoit pas des nouvelles certaines, prière à M. d'Acqs d'en savoir la vérité promptement, et de lui mander avis certain de ce qu'il en est et de ce qui se dira du prisonnier Ferran, etc. — Nouvelles de la cour, qui ne fut de longtemps si galante. — Choses diverses.

De Paris, 18 février 1585.

Monsieur, ceste cy sera seullement pour vous dire que je me suis conduit icy, la grace de Dieu, depuis vendredy au soir où j'ay gardé le logis sans me fere voir, qu'à quelques particuliers amis pour prandre langue, jusques au jour de hier auquel je baisay les mains du roy allant à vespres, qui me vit à l'accoustumée, sans toutesfois me rien demander. L'on luy avoit voulu donner asseurance que j'avois demeuré amoureulx en Gascoigne, de façon que s'estant souvant enquis à mes amis que c'etoit que de moy? et où je demeurois? je croy que l'on luy avoit mis en soupçon. — Toutefois, mon retour fera foy de mes desseings et coupera chemin à ces bruits qui ne m'estonneront jamais, quant ils ne seront point veritables. Je luy ay, depuis ce jourdhuy, presenté votre lettre en luy disant (ainsin qu'il est entré en son cabinet, se retirant le soir), que vous luy escripviez, et oultre m'aviés donné charge de luy faire entandre que vous mesnagiés ce peu d'années qui vous restoient, ayant le moyen et la force de luy faire service, attandant l'honneur de ses commandements que vous aviés tousjours très chers; que par le passé vous en aviés rendu preuve par vos labeurs et par votre fidelité, dont la gloire qui vous en estoit restée, quand Sa Majesté en avoit eu toute satisfaction, vous servit de récompance : vous estant contanté de cela, sans luy estre importun d'autre chose. » — J'ay remis le reste à ung jour d'audiance, ayant aprins qu'il n'a pas agréable qu'on luy parle, s'il n'apelle à telles heures. Il a bien receu, ce me samble, votre lettre, et m'a dit : « Je verray sa lettre

et luy feray responce. » — Je luy en parleray au premier jour d'audiance plus avant, et vous en donneray advis, — comme *du cours du marché*, donc je seray plus scavant.

Je n'ay pas encore peu donner à la reyne votre lettre, j'espere que ce sera demain; mais je luy ay donné celle de la reyne de Navarre, parce que, ayant dict à Mons[r] de Lanssac que je l'avois, luy, l'en ayant advertie, elle me fit hier appeller en son cabinet où estoit la reyne, sa belle-fille et toutes les dames. Je ne trouvay pas là fort à propos de luy particulariser beaucoup de choses, dont je luy pourray faire entendre votre opinion selon que le me commandates. Je la trouvay bien en peyne de la prinse de Feran, et eut bien desiré d'estre advertie particullièrement de ma mere sur ce faict, parce que l'on en parle diversemant. Elle me commanda de le luy escripre, mais qu'a fin que les lettres allassent plus seuremant, et ne vinssent à se perdre, avec danger, que l'on me les escrivit à moy seulement, comme par curiosité. Je vous supplie, Monsieur, d'en scavoir la verité promptemant et de tout ce qui concernera ce faict, et m'en envoyer des advis sans être autremant signés, affin que je l'en luy face entandre. — Ma mère est là de retour; elle le vous escripra, et d'ailleurs je croy que vous le scauriés bien, car je feray icy grand plaisir à ceste princesse de l'en esclaircir. Elle me demanda que m'en avoit dict le marechal de delà? mais je luy respondis que je ne l'avois poinct veu, mais que d'ailleurs j'en avois aprins cela et cella: elle me dict quelle eut bien desiré que mon voiage par Nerac eut esté depuis cela advenu, pour en aprandre davantage: mais je l'asseuray que là l'on tenoit qu'il n'y avoit pas tant du particulier de sa fille, en cete prinse, que disoit-on. Ce qu'elle me respondit avoir entandu estre de vray par Monsieur de Turenne, me disant qu'elle souhaiteroit que ce ne fut que cela. Je vous supplie me donner promptement le moyen de l'esclaircir de ces doutes, pandant lesquels le roy, sur ce que le roy de Navarre luy a escript, à envoyé sur les lieux ung president pour ouyr le prisonnier, ce qui met le monde en cervelle. C'est l'occasion principalle qui m'a faict mettre la main à la plume.

J'ay veu Monsieur d'Espernon chés le roy, et depuis chés luy,

où, après en avoir reçeu très bonne chère, je luy ay donné ce jourdhuy votre lettre. Après l'avoir veu, il m'a dict que vous estiés trop honneste, et qu'il vous feroit ung petit mot de responce. Si ainsi est, je la vous envoyeray avec d'aultres. J'ay disné avec luy et ay veu ce soir Monsieur de Joyeuse, en sa chambre, qui s'estoit trouvé mal aujourdhuy et hier, qui m'a faict assés bonne chère, de façon que le comencemant va fort bien et esperé-je mieulx de la fin, avec la grace de Dieu. — J'ay trouvé la cour tout en joye et ne parle-t-on que de fere balets et gallanteries. Si cecy dure, il la fera beau voir. J'ay entrée partout, ce qui me fait croire qu'au *premier* quartier je seray enrollé. J'en parleray au premier jour, si je voy le debvoir faire. J'acheveray de distribuer vos lettres et en retireray le plus de responces que je pourray et mesmes du nonce, mais celle la veult du loisir. Voila pourquoy je patianteray encores quelques jours, courant aux plus pressées affaires et à faire ma court. Dans peu de temps, je vous feray part de plus de nouvelles. L'on attand de respondre aux ambassadeurs des Pais-Bas, qu'ung ambassadeur d'Angleterre soit arrivé, qui doibt apporter au premier jour des offres fort belles sur cette guerre de Flandres. L'on vit cepandant entre la crainte et l'espérance. Je vous baise très humblement les mains, Monsieur, et vous prie de me donner advis de ce qui sera et se dira du prisonnier pour en advertir la reyne et me tenir cepandant en vos bonnes graces pour votre très humble nepveu et serviteur.

De Paris, ce lundi XVIIIe de febvrier 1585.

6909—2232², f° 487.

---

68. — M. DE NOAILLES A M. SON FRÈRE.

Récit des circonstances qui firent échouer son affaire d'honneur avec La Chapelle.

(Sans date.)

Monsieur mon frère, parce que je sais bien que ce vous sera plaisir d'entendre l'accord de La Chapelle et de moy, je vous le

veux dire afin que vous ne permettiez que personne y veuille rien changer, ce que je crois que Pompadour ou La Chapelle pourroit faire, s'estant très-mal gouverné en cela, au jugement de toute ceste cour. — Pompadour estant arrivé à Paris, au fauxbourg Saint-Germain, passa devant la porte du logis de madame de Noailles, où j'étois arrivé depuis peu, venant de Saint-Maur; ce que sachant, je sortis et le trouvai avee les estres Peisac et La Grillere, autrement Lafaye, avec quelques autres : et après nous estres salués, nous faisant bonne chère et ayant parlé quelque temps ensemble, je me retirai et pensois que La Chapelle n'étoit point venu avec lui comme il n'estoit encore. Mais il arriva à son souper, et m'en estant allé, après souper, sur le quai des Augustins, avec les filles de Chaumont, où j'avois dit à Pompadour que nous nous verrions, il y arriva sans La Chapelle. Et nous estant retiré ce soir-là à mon logis, au lieu d'avoir le lendemain des nouvelles de La Chapelle, je demeurai jusques à dix heures au lit, où M. de l'Isle m'envoya chercher en toute diligence; et m'en estant allé le trouver, il m'avertit que La Chapelle qui estoit arrivé, estoit caché depuis le jour passé au logis de Pompadour, dont je fus extrêmement esbahi, veu qu'il avoit passé la plus belle occasion de me faire appeler; et me donna, et plus à mes amis qu'à moi, occasion de croire qu'il me vouloit faire supercherie. Et pour le désir que j'avois d'estre averty de cela, je m'allay promener avec quelques-uns de mes amis sur le quay des Augustins, par deux ou trois soirs, que je n'avois jamais nouvelles de luy et y trouvois toujours Pompadour. Et enfin Roquemorel, un soir, parla à luy pour en ouyr le propos; et après plusisurs langages, Pompadour dit qu'il croyoit que ce seroit luy qui m'appelleroit, parce qu'il en avoit fait promesse à La Chapelle; mais qu'il ne scavoit où je logeois et que j'allois tousjours accompagné. Desquelles deux choses il mentoit, car il m'avoit veu devant mon logis entrer et sortir et parler à moy, et m'avoit trouvé ce jour mesme tout seul et m'estois promené avec luy. Et sur ce Roquemorel luy dit : Qu'à cela ne tienne! Je vous asseure que vous serez le bien venu si vous voulés porter cette parole à Noailles. Au reste, si vous dites que, à faute de le trouver seul, vous ne pouvés parler à luy, si vous

voulés nous nous trouverons demain matin, à six heures, Noailles et moy icy, et trouvés vous y La Chapelle et vous, et ils parleront ensemble. Ce qu'il ne voulut jamais accepter de peur d'estre obligé de se battre; mais il disoit tousjours : « Vous ou quelqu'un des amis de Noailles, répondés de luy et La Chapelle ira se battre avec luy. » — Roquemorel dit : « Ny moy, ny pas un de ses amis ne sommes si mal advisés de donner le *Cam*(?) à nostre amy, comme le roy peut en avoir affaire; mais nous vous asseurons que si vous, ou par autre homme d'honneur, La Chapelle luy fait porter parolle, il s'ira battre avec luy, et s'il a besoin de second, ni tiers ni quart, moy et d'autres fort honnestes hommes nous nous y trouverons pour se servir de nostre espée. Et après luy avoir dit mon logis, et que je m'en allois coucher avecques Saint-Suplice : mais qu'il y avoit homme à mon logis qui me représenteroit tousjours; dans un quart d'heure se despartit d'avecques lui et s'en vint me trouver et me dit tout ce qui s'étoit passé. J'envoyai Digos à mon logis et m'en allay chez Bonneval où mes amis voulurent que j'allasse, et le lendemain matin Pompadour vint à mon logis, où scachant à la porte que j'estois là, s'en voulut partir sans s'enquérir davantage. Mais Digos, d'une fenestre, lui cria que j'y estois et luy alla parler et lui dit : « Je m'en vais vous mener où il est, car il m'a laissé icy pour cela. » Ce que il ne voulut, et luy dit : « Puisqu'il n'est icy, je n'irai pas ailleurs. » Et Digos l'asseura que il scauroit bientost de mes nouvelles, et me vint dire cela. Ce que sachant, avecques quelques six ou sept de mes amis, je m'en allai dans un jeu de paume et mandai à Pompadour, par Bonneval et Digos, qu'ayant sceu qu'il vouloit parler à moi je l'attendois dans un jeu de paume près son logis, où il seroit bien venu et receu à me porter telle parolle qu'il lui plairoit. Et venant avecques eux, au lieu d'entrer dans le jeu, il demeura à la porte et laissa entrer La Grillere qui estoit venu avecque luy, qui me vint prier de remestre nostre querelle à nos amis qui nous accorderoient. Moy, bien esbaï, lui dis que je n'attendois pas cela de luy, et que ce que je luy pouvois respondre estoit que je n'avois rien à demander à La Chapelle, et que si je l'eusse eu, il y avoit longtemps que je l'eusse fait, et que c'estoit à luy qu'il falloit demander cela; ce qu'il fit et m'apporta la nou-

velle qu'il le vouloit, et qu'il avoit parole de luy de ne me rien demander; ce que volontiers je luy promis lors. Et ayant fait election l'un et l'autre de Grillonnet de Serillac pour voir nostre différent, chascun mit son dire par escrit à scavoir la querelle, et eux trouvant de la difficulté à nostre accord demeurerent quelques jours sans rien conclure; d'où estant marry, je repris ma parolle et m'en allai à Saint-Maur, — où M. de Guise, ce mesme jour, parla à moy et me dit qu'ayant entendu ma querelle, il vouloit venir à Paris pour nous accorder, et qu'il en avoit eu commandement du roy, et qu'il me prioit de m'en retourner à Paris, où il seroit ce jour-là. Ce que je fis. Mais luy, estant à Paris ce soir mesme, s'en retourna à Saint-Maur et me manda qu'il me prioit d'aller le lendemain disner avecques luy, et manda le semblable à Pompadour pour y mener La Chapelle, où estant tous deux, dinasmes à la table du grand maistre, vis à vis l'un de l'autre, sans parler ensemble, ne laissant pas pour cela de rire de bon cœur. Et estant appelés chez Mons. de Guise, l'un après l'autre, moy le premier, qui avois dit que je ne le recherchois de rien et estois très-content en mon âme; luy dit le semblable. Et sur ce fusmes accordés avec promesse de ne parler jamais plus de nostre querelle, et sans parler autrement ensemble nous départismes. — Les choses s'estant passées ainsy, vous cognoistrés qui s'est mal gouverné et qui a laissé du sien, et ne permettrés, s'il vous plaist, qu'il soit autrement conté qu'ainsin : de quoy tesmoignera dans le païs Mons. de Bonneval, qui y sera bientost. Je vous baise sur ce les mains, vous priant de me vouloir tousjours aymer.

N° 70 du Catal.

---

69. — MONS. DU BREUIL OU DE LA BREULLIE A M. DE NOAILLES.

Il s'excuse de ne pouvoir se joindre à lui, s'étant engagé avec M. de Montmorency.

20 avril 1585.

Mons., j'ay veu celle que m'avez escrit par laquelle me mandés de prandre party avec vous : mais Mons., vous savez que de

longtemps j'ay fait promesse à mons. de Montmorency, et croyez que je me fusse fort librement deporté de ceste promesse, n'eust esté que depuis peu de temps il m'a escrit, me sollicitant fort de la promesse faite à luy, auquel j'ay faict response et luy ay fait assurance de l'aller trouver dans peu de jours. Vous pouvez cognoistre si je m'en puis départir à mon honneur, et mesmes pour des affaires que j'ay avecques luy, me devant quelque somme d'argent, que je ne cuiderois pas retirer autrement; qui est l'occasion que je vous supplie très-affectueusement me vouloir tenir pour excusé et vous asseurer que si j'estois libre de promesse envers cet homme là, vous ates celuy que je cognoisse que je desirerois autant prandre party, pour beaucoup d'obligations que je vous ay et aussy la bonne volonté que j'ay de vous faire paroistre le très humble service que je vous ay promis : vous me ferez donc ce bien que de n'estre marry contre moy et de me faire estat que je suis pour jamais tel que vous me scauriez désirer. Tenez moy en vos bonnes graces, je vous prie, et me continuez toujours la bonne volonté que je me suis promise de vous, vous baisant tres humblement les mains et prie Dieu, Monsieur, vous donner l'accomplissement de vos scuhaits : — de votre La Breullie ce 20 avril 1585

Vostre plus hobéissant cousin et serviteur

La Breullie.

J'ay envoyé un laquais jusques devers mons. de Montmorency avecques un gentilhomme qui a passé par icy et l'ay prié de me vouloir fort excuser s'il est possible envers mons. de Montmorency. Et si je ne fais point le voyage, faites estat que je ne courray point d'autre fortune que la vostre, ou celle de mons. vostre frere, et baise les mains de tant d'honneur que me faites, n'en ayant jamais... (*Le reste manque.*)

N° 149 du Catal.

70. — M. DU BASTIT A M. DE NOAILLES (HENRY).

Il s'excuse de ne pouvoir le suivre, s'étant engagé avec M. de Turenne.

Du 20 avril 1585.

Monsieur, j'avons receu la lettre et sommes bien marry que je ne vous puissions résoudre au contenu en icelle, ayant une affaire qui nous importe de si près que nous empesche de vous pouvoir asseurer de ce que pourriés désirer de nous, en ayant esté ces jours passés priés bien fort par Monsieur de Turenne, auquel n'avons voulu donner parolle, si ce n'est de ne prendre party sans scavoir de ses nouvelles; vous asseurant que n'y a personne aujourd'huy en ce monde à qui nous ayons dédié plus d'amitié et service que à vous, pour nous avoir fait tousjours cet honneur que de nous aymer. Ce que je vous prions encores vouloir continuer ceste bonne volonté en nostre endroit et attendant avoir ce bien que de vous voir dans peu de jours, après avoir pourveu à quelques prisonniers que j'avons à Brive, me fait vous baiser bien humblement les mains, par celuy qui vous est, Monsieur, vostre bien humble et affectionné serviteur.

Du Bastit.

N° 148 du Catal.

---

71. — M. D'ARAGNY A M. H. DE NOAILLES.

Les gentilshommes du voisinage qu'il a visités sont disposés à se réunir à M. de Noailles contre l'ennemi. — Il seroit à propos de faire occuper Lentour, qui est particulièrement menacé.

1585.

Mons., ceste cy sera pour vous dire que j'ay esté partout là ou vous m'aviez commandé, et sont les plus marris du monde du désastre advenu, et me ont asseuré que ils seroient prests à marcher lorsqu'il vous plaira de le leur mander, et désireroient estre advertis

de bonne heure afin de avoir moyen d'assembler de leurs amis. J'ay veu aussi M. de Sonnas et du Roquemaret et de la Gilère, qui m'ont dit qu'ils sont fort à vostre service. M. de Camburat est allé à Court et m'a dit qu'il vous pourroit voir à son retour : Je n'ay point veu Mons. de la Borie, parce qu'il estoit allé dehors; mais je le verrai bientost. Je crois que vous aurés M. Duport, car il a escrit à Mons. le baron de Valiac qu'il vous avoit promis. Je vous envoie la réponse de M. de Roquefort, et la créance est qu'il est fort à vous pour vous obéir en tout ce qu'il vous plaira. Ils me ont dit que lorsqu'il faudra marcher il faut qu'il y aye quelqu'un de vos gens, parce qu'ils pourroient rencontrer quelques-uns en chemin et se pourroient battre. Il me semble, Monsieur, que vous feriez bien d'envover quelques souldats en ce lieu de Lentour, parce que les ennemis ont résolu de l'avoir, quoi quil leur couste. Et ne la vous ferai plus longue, après avoir baisé très-humblement les mains, prierai Dieu, Monsieur, qu'il vous donne ce que désirés et par le tout. Vostre très-humble et plus affectionné pour vous faire perpétuel service.

De Arragny.

6916, p. 321 (n° 173).

Nota. Nous voici arrivés à l'époque de la catastrophe qui vint jeter le deuil dans la maison de Noailles. — Au mois de juin 1585, le jeune de Noailles, de six ans plus jeune que son frère Henri, fut lâchement assassiné dans un guet-apens dont les circonstances ne nous sont pas clairement énoncées par les lettres qui suivent, mais que nous révélera en partie la procédure intentée à ce sujet par madame de Noailles contre les auteurs présumés du crime. Nous savons dès aujourd'hui que ce fut en revenant de Montignac, aux environs de Sarlat, où il étoit allé recruter des hommes pour compléter sa compagnie de cent chevau-légers, qu'il fut attaqué et laissé pour mort sur la voie publique. — La désolation fut unanime

dans la famille et dans le pays où, malgré la vivacité de son caractère, le jeune de Noailles s'étoit fait aimer de tous. — Le poëte Bertaut (l'évêque de Sées) a composé, *sur le trépas de feu M. de Noailles*, une élégie touchante et qui mérite d'être lue.

72. — M. DE NOAILLES A LAQUANT.

Sur la mort de son frère, dont le corps est conduit à Noailles.

Sans date (juin 1585).

Capitaine Laquant, je m'asseure que vous avez participé à mon affliction, aussi avez-vous fort particulièrement perdu, outre que je scay que vous sentirés tousjours ce qui adviendra à ma maison. Cet accident a esté bien cruel et soudain. Son corps s'en va pour estre conduit à Noailles. Ma sœur et Monsieur de Saint-Flour l'accompagnent avec la plupart de nostre famille, et je suis encore retenu de deçà par les affaires : mais je les suivray le plus tôt que je pourray, car, comme vous pouvés penser, le séjour ne m'est pas fort agréable mesuit en ces quartiers. L'enterrement se fera après que je seray arrivé là bas. Nous n'avions pas besoin de ce triste et déplorable acte. Dieu soit loué de tout, et le surplus qu'il luy plaise m'estre en ayde et à mes pauvres enfans. Je n'eus jamais tant de besoin d'estre fidèlement servi et assisté, et je me fie fort en vous et vous prie de continuer d'avoir soin de tout ce qui me touchera de vostre costé, et soyez toujours asseuré, capitaine Laquant, que je suis vostre bien vray et parfait amy.

NOAILLES.

J'ay envoyé de bonnes graines de melon, ces jours passés, à Prabonneau, et luy mandois de vous en faire un peu de part : s'il ne l'a fait, il vous en sera baillé maintenant.....

73. — MADAME DE VILLEMOR, NÉE G. DE GONTAUT (1), A M. DE NOAILLES (H.).

Condoléances sur la mort de Charles de Noailles, son neveu, et frère d'Henry. — Affaires relatives à Concos.

Lalbenque, 13 juin 1585.

Mon neveu, je ne vous scaurois assez dire le regret et desplaisir que j'ay pour les nouvelles que j'ay entendues de mon neveu vostre frere. Je prie Dieu nous voulloir nous consoller tous : il avoit tant de bonnes parties en luy que encores qu'il ne m'eust esté rien, je ne me eusse pu garder d'y avoir un fort grand regret, et m'estant si proché, je vous laisse à penser le desplaisir que j'en ay. Mais, Monsieur mon neveu, après tout bien considéré, il nous fault remettre à la bonne volonté de Dieu et nous conformer à icelle. De quoy je vous supplie bien humblement; car sachant la grande et bonne amitié que vous luy portiés et estant de si bon naturel que vous estes, il ne peut estre que vous n'en ayez un tel ennui et desplaisir qui enfin vous pourret porter dommage. Je vous supplie de penser que pour vous en fascher, il n'en peust estre autre chose, puis qu'il plaist à Dieu. Je pense y avoir perdu un bon ami et mon fils aussy qui n'est pas en ce lieu et ne scait encore rien de ces nouvelles : et il aura un fort grand regret, car il l'aimoit comme son frere. Je porte aussi beaucoup d'ennui de celui que madame ma sœur et MM. d'Acqs et de l'Isle auront de ces tristes nouvelles : mais il nous faut tout remettre à la bonne providence de Dieu. Mandés moy, s'il vous plaist, s'ils en sont encore advertis, ensemble de l'estat de madame de Monclar, ma nièce et de votre petit. Je prie Dieu le vous vouloir préserver de tout mal.

Au demeurant, mons. mon neveu, ce porteur vous va trou-

(1) Gabrielle de Gontaut, fille de Raimon de Gontaut, seigneur de Cabrères, de l'Albenque, etc., et d'Anne d'Auriolles, étoit sœur consanguine de Jeanne de Gontaut, mère de Henri de Noailles. — Elle avoit épousé Léonard de Bridiers, seigneur de Villemort ou Villemaur, en Berri.

ver pour vous dire qu'il est besoing de donner ordre au bénéfice de Concos et de l'afermer. Il y a desja des orges de coupées et voyant que nous ne scavions point de nouvelles de Lentour, j'ay donné charge de les faire amasser, afin que rien ne se perdit. La mère de ce porteur étoit allée à Cours aujourd'huy qui m'a asseurée du décès de mons. mon nepveu et que M. de Cours veut prétendre au bénéfice de Concos : il vous plaira y vouloir faire mettre ordre; et en tout ce que je vous y pourrai servir, je le feray d'aussy bon cœur que pour moy mesme. Il seroit fort bon que le curé y envoyast un homme de sa part. Et quant à la ferme, je vous supplie que ce porteur soit préféré à tout autre, en vous en donnant ce que de raison : Et vous supplie vous asseurer que je suis du tout à vostre service. Ma fille vous en dit de mesme, et toutes deux nous vous baisons bien humblement les mains, priant Dieu, Monsieur mon nepveu, vous donner heureuse et contente vie. De Lalbenque, ce 13 juin 1585.

Vostre bien humble tante pour vous fere service,

G. de Gontaut.

Fr. 6916, p. 289 (n° 152).

---

74. — M. DAVID DE VANTAUX A M. DE NOAILLES.

Il s'excuse de ce qu'étant engagé avec M. Montégut, il ne peut se rendre à son invitation.

De Champvert, 4 juillet 1585.

Monsieur, je suis infiniment marri que pour la première fois que j'ay eu cet honneur d'estre employé de vous, il faille que j'use d'excuses en vostre endroit, ne pouvant vous acccompagner pour ce coup, à cause d'une promesse que j'ay faite à un de mes amis d'aller, pour quelques mois, avecques luy. Mon frere de Pommiers vous pourra dire comment, luy estant dans ce pays, j'ai receu deux lettres de mons[r] de Montégut, auquel j'ay beaucoup d'obligation, et ne luy ay toutefois peu satisfaire. Vous me ferez, s'il vous

plaist, cet honneur de croire que j'auray toute ma vie un regret infini de ce que je ne peux vous faire paroitre maintenant la volonté en laquelle je suis de vous rendre toute ma vie très-humble service. Vous baisant en cet endroit très-humblement les mains, priant Dieu, monsieur, vous donner en santé très-longue et heureuse vie. De Champvert, ce 4e juillet 1585.

Votre très-humble et obéissant à vous faire service.

Signé : H. DE DAVID.

N° 153 du Catal.

---

75. — M. DE CHAMBARET A M. DE NOAILLES, SON COUSIN.

Il se recommande à son souvenir.

Chambaret, 17 juillet 1585.

Monsieur mon cousin, envoyant vers mon frère, je n'ay voulu passer pardessus cette commodité sans m'en servir pour vous sommer de vous ressouvenir de vostre cousin et serviteur, c'est chose que je désire infiniment d'estre en vostre mémoire mesme lorsqu'il sera besoin que vos commandements s'estendent sur ceux que vous tenés pour vos plus asseurés serviteurs et de quelle volonté je marcheray lors, et de quelle rage possédé si j'estois oublié. Jouissez, je vous supplie, de ce qui vous est acquis en moy. Enfin, je suis vostre tres humble serviteur et cousin de Chamberet. Ce 17e juillet 1585.

CHAMBERET.

N° 154 du Catal.

---

76. — M. LE BURG A M. DE NOAILLES (HENRY).

Il a pris part à ses ennuis, et sans le rhume qui le retient il seroit allé le trouver. — Bruits de paix.

De Burg, le 20 juillet 1585.

Monsieur, ayant demeuré si longtemps sans savoir aucune nouvelle de vous, si ce n'est par M[lle] des Biarts, qui m'en a fait part quelquefois, j'ay porté beaucoup de peine, depuis nostre dernière vue, de votre ennuy, comme je fais encore, qui m'a esté occasion, d'envoyer ce porteur devers vous pour vous supplier très humblement me faire cet honneur de me mander comme vous vous portés. Je vous promets, Monsieur, que je me réjouirai grandement d'entendre que soyés en bonne santé et par exprès, que tous vos affaires ayent pris tel succès comme vous désirés, et mesme ceux que Thoulmeny avoit en main à Paris. Vous me ferés ce bien, s'il vous plaist de m'excuser si je n'ay envoyé plus tost devers vous, parce que je cuidois moy-mesmes, de jour en jour, recevoir ce bien-là que de vous voir à Larche; mais il ne m'a esté possible, à cause d'un méchant rume que j'ay, lequel a pris son cours dans l'estomac, qui m'a pensé tuer; encore me presse-t-il toujours bien fort: sans ce malheur-là vous m'eussiez veu bien souvent pour l'honneur que je reçois d'estre auprès de vous, pour estre la personne de ce monde que j'estime et ayme autant, et qui désire d'aussy bonne affection vous faire bien humble service, ce que je feray toute ma vie, lorsque j'auray esté honoré d'estre commandé de vous. Je me suis tout esbahy de ce que quelqu'un de vos laquais, allant aux Biards, n'a jamais voulu passer par icy, combien qu'ils y sont esté fort souvent et n'alongeant point leur chemin, qui m'a fait penser que ne vous souvenez plus de moy. Je m'estimerois par trop malheureux si j'estois esloigné de vos bonnes graces, car tout ce que je souhaite au monde, c'est que d'estre toujours aymé de vous.

On tient, en ces quartiers, que la paix est faite : vous le devez

bien scavoir pour le vray. Je voudroys de bon cœur que ce feust ainsyn. Si avez sceu de celles de mons[r] de d'Acqs, vous m'en ferez part et des vostres bien au long. Attendant ce, je vous supplie, encore un coup, Monsieur, vous asseurer de moy comme du plus fidèle serviteur que vous ayés. Et, sur cette asseurance et vérité, je vous baise très humblement les mains, avec prière à Dieu, Monsieur, vous donner l'accomplissement de vos bons désirs, en parfaicte santé longue vie. De vostre Burg, ce dimanche 20 juillet 1585, Votre plus humble et obéissant à vous faire service.

Signé : LE BURG.

N° 155 du Catal.

---

77. — M. DE VILLEMOR A M. DE NOAILLES (H.), SON COUSIN (1).

Son regret de n'être point de sa compagnie, sa religion l'attache au roi de Navarre, qu'il ne peut trahir, ni son parti. A la paix, il sera heureux de témoigner à M. de Noailles tout son dévouement.

Juillet 1585.

Monsieur, je ne vous scaurois dire le regret que j'ay de quoy la guerre n'est comme nous pensions, à cause qu'elle m'empesche d'avoir cet honneur d'estre en vostre compagnie. Mais je vous supplie de songer bien si mon excuse peut être légitime, voyant l'édit qui a esté publie, mardi dernier, à Toulouze, de nous falloir quitter la France et nos biens confisqués, si nous n'allons à la messe : ce que je ne ferai jamais que l'on ne m'y porte. Et vous supplie penser si je dois faire la guerre contre mon party et contre le roy de Navarre, qui m'a nourri en sa maison. Je scais que vous avez l'entendement trop bon pour m'employer, ce que je ne scaurois faire, sinon contre ma conscience, et en recevant beaucoup de calomnie tant du roy de Navarre que de ceux de la religion. Mais pour vostre particulier, j'irois au bout du monde. Vous

(1) N. de Villemort, fils de Gabrielle de Gontaut et de Léonard de Bridiers, seigneur de Villemort, qui suivoit le parti de la Réforme.

scavez bien le service que je vous ay voué, et vous promets que je ne suis point dissimulé, car il vous est aussi asseuré que de votre plus humble serviteur. Je désirerois que nous eussions bonne paix pour afin que vous me puissiez employer pour tirer preuve de mon affection ; et vous connoistriez alors si je ferois bon marché de ma vie pour votre service, laquelle je désire voir employer pour quelqu'un qui vous fust agréable, comme estant et voulant toujours demeurer vostre très humble et affectionné cousin, à vous faire service.

VILLEMOR.

N° 157 du Catal.

---

78. — M. DE FONTRAILLES (1) A M. H. DE NOAILLES, SON NEVEU.

Touchantes et chrétiennes condoléances sur la mort de Charles de Noailles, frère d'Henri.

6 août 1585.

Sertes, mons. mon neveu, si je pouvois avec mon sang racheter la perte que vous et moy nous avons faite, je ne l'espargnerois pas, comme je ne lairé aussi en avoir avec vous la raison de celuy qui si traitreusement l'a tué; et si pour se plaindre se pouvoit aussy racheter, je ne ferois jamais autre chose! mais enfin, il fault se résoudre que c'est la volonté de Dieu : il lui a pleu enfin! sa volonté soit faite! Je diré bien qu'il est dur à porter : je le sens et le confesse, mais c'est enfin qu'il plaist à ce grand Dieu. Irons-nous contre sa volonté? A Dieu ne plaise, car il ne fait rien qui ne soit bien fait, le tout pour nostre bien. Nous dirons bien : C'estoit une très-belle espérance! Il faisoit honneur aux siens! Il est vrai. Mais Dieu l'a voulu retirer à soi, pourquoi? C'est sa volonté; et passerai bien plus outre : Ce sont nos péchés! Nous n'estions pas dignes d'avoir cette belle fleur! Pourtant Dieu nous l'a

(1) Michel d'Astarac, baron de Fontrailles, avoit épousé, le 15 septembre 1570, Isabeau de Gontaut, sœur consanguine de Jeanne, femme d'Antoine et mère de H. de Noailles et sœur de père et de mère de Gabrielle de Gontaut, dame de Villemort.

flétrie avant le temps. Je dis flétrie, pour nous, indignes de l'avoir; Mais il l'a colloquée en un meilleur logis que icy bas, le faisant triompher là haut ès cieux de ce grand et éternel royaume que son fils Jésus-Christ nous a acquis par son précieux sang. Nous qui l'aimions, lui porterions nous envie de le voir triomphant et posséder un royaume qui est plus grand que tous les royaumes de la terre le sont? Mons. mon neveu, que vos larmes estanchent ce grand ruisseau que son absence de ce monde nous avoit fait naistre; et louons nostre Dieu de l'avoir logé si grandement qu'il a fait, et réjouissons-nous de le savoir accompagné des anges de Dieu, comme nous serons un jour, quand il plaira à ce grand Dieu nous retirer de ce bas monde. Et cependant qu'il lui plaira me laisser icy bas, vous y aurés un fidele et très-affectionné serviteur et oncle, et me feriez un grand tort, Mons. mon neveu, de ne me tenir pour tel: et à toutes occasions qu'il vous plaira m'employer je monteray à cheval, et quoique nous voïons un misérable temps, si vous irai-je trouver quand vous le commanderés, au hazard de ma vie. Croïés, Monsieur mon neveu, que vous n'estes pas plus vostre que je suis et à jamais veux estre, Monsieur mon neveu

Vostre plus humble et obéissant à vous faire service, du 6 aoust 1585

FONTRAILLES.

Fr. 6916, f° 297.

---

79. — M. D'USSAC A M. H. DE NOAILLES.

Malgré son désir, son fils ne peut prendre service dans sa compagnie, s'étant déjà engagé dans celle de M. de Fénelon.

D'Ussac, ce 8 septembre 1585.

Monsieur, il y a desjà longtemps que j'ay des tesmoignages de vostre bonne volonté envers moy, suffisant pour me garder de la révoquer jamais en doubte, outre lesquels je n'estime peu les honnestes et gratieuses offres que maintenant il vous plaist faire pour mon fils, lequel m'asseurant ne pouvoir envoyer en compa-

gnie où il fust mieux qu'en la vôtre, je désirerois que desjà il y fust, et l'y envoyerois dès que luy et ses chevaux seront en estat de marcher, s'il estoit en sa liberté : mais, estant aucunement engagé de parolle à mons[r] de Fénelon, je vous prie ne trouver mauvais si ne vous en puis rendre réponse résolue, que premièrement il n'aye eu quelque descharge (si honnestement il le peut), dudit s[r] de Fénelon, duquel nous sommes parens et bons amis ; mais, dans peu de temps, je vous en manderay une certaine résolution, et vous advertiray de ce qu'en cet endroit nous pouvons faire pour vostre service, pour lequel je n'espargneray jamais ma personne, ny chose qui en dépende. De quoy vous supliant faire tousjours estat certain, Monsieur, je vous baise les mains très-humblement. A d'Ussac, ce 8[e] septembre 1585, Votre très humble et très affectionné cousin à vous faire service.

D'USSAC.

N° 159 du Catal.

---

80. — M. DE MARCENAC A M. DE NOAILLES (H.).

Protestations de très-humble dévouement.

19 septembre 1585.

Monsieur, je ne vous saurois assés remercier de la souvenance qu'il vous a pleu avoir de votre humble parent et serviteur, espérant que Dieu me fera la grâce de me relever de ceste maladie, où je pourrai après avoir moyen vous aller baiser les mains et remercier de la visite et honnestes offres qu'il vous plaist me faire. Et bien, Monsieur, que je n'aye heu cet honneur avoir fréquentation avecque vous, si est-ce que j'ay tousjours heu en réserve une bonne volonté et affection de vous offrir ma vie, à la disposer à vous faire service lorsque l'occasion s'en pourroit présenter. Vous priant vouloir continuer à avoir souvenance de moy, et me vouloir aymer et prendre de mesmes asseurances, Monsieur, que je demeureray inviolablement vostre très-humble cousin et serviteur. Ce 19 septembre 1585.

Signé : DE MARCENAC.

N° 161 du Catal.

81. — GABRIELLE DE GONTAUT, DAME DE VILLEMORT, A M. DE NOAILLES H., SON NEVEU.

Détails de famille.

De Lalbengue, 22 septembre 1585.

Mons. mon neveu, ce m'a esté beaucoup de contentement et plaisir d'avoir entendu de vos nouvelles et de celles de madame de Monclar, ma nièce, et loue Dieu de ce qu'elles sont bonnes et que vostre famille croist. Puisqu'il vous plaist entendre des nostres, nous sommes aussi en bonne santé. Mon fils n'est icy pour ceste houre, estant allé à Sieurac où il se tient la plupart du temps. Il vit dernièrement mons. de Turenne à Senevières, chez mons. le vicomte de Gourdon, qui luy dit de s'en venir trouver le roy de Navarre le plus tôt qu'il pourroit ; mais il n'est encore accomodé comme il desire. Je vous supplie, Mons. mon neveu, vous vouloir asseurer que où qu'il soit, il sera tousjours très-affectionné à votre service très-humble. Je souhaite plus que je ne scaurois dire qu'il plaise à Dieu nous donner une bonne paix, par le moyen de laquelle nous nous puissions voir tous, et réjouir ensemble (1). — Quant à ce que vous me mandez (de votre fermier de Conquots), je lui ay monstré votre lettre et fait entendre comme vous vouliés que dans trois ou quatre jours il vous aportat argent. Il ma dit que ce qu'il vous devoit estoit prest; mais il fait grande difficutté de se mettre en chemin, veu ce temps, craignant de perdre tout : mais il s'est avisé d'un moyen pour faire plus asseuré tenir l'argent demandé à Jeally, marchand de Gramat, qui tient des affermes de Mess. du chapitre de Cours, de vous bailler ce qu'il vous pense devoir de ce pas comme il mande à Lage Rose ; et il en baillera autant pour luy audit chapitre ou à d'autres où il devra en ce païs. Et pour ces fins pour l'amour de vous, j'en escris audit Jealli, et s'il vous plaist, vous ferès advertir de vostre volonté et sienne, afin de vous

(1) On a vu par la précédente lettre de M. de Villemort ou Villemaur, époux de Gabrielle de Gontaut, qu'il avoit embrassé la Réforme : ce qui explique ce vœu de la sœur de Jeanne de Gontaut, dame de Noailles et tante d'Henri.

rendre bien tout contant. Je desire autant que vous scauriez faire que vous le soyés tant en cela que en toute autre chose, comme celle qui est du tout à vostre service : vous suppliant me tenir en l'honneur de vostre amitié et souvenance, vous baisant bien humblement les mains. J'en dis de mesme, avecques vostre permission, à madame ma nièce, priant Dieu, Monsieur mon neveu, vous donner heureuse et contente vie. De l'Albenque, ce 22e de septembre 1585.

Vostre bien humble tante à vous faire service

G. DE GONTAUT.

Mons. mon neveu, je suis bien marrie de ce que me mandés de la peine en laquelle madame ma sœur est, je prie à Dieu la vouloir préserver de ce mal. Je voudrois de bon cœur qu'elle fut en sa maison. Je ne vous scauray assez dire le bon gré que je vous scais de ce qu'il vous plait scavoir des nouvelles de Cabreires : ils sont tous en bonne santé : ils ont deux filles. Mons. mon frère, à ce que je puis entandre, ne bougera de ses maisons et pour mon contentement, je vous desire à tous de vous aymer autant que ayés jamais fait. Je prie a Dieu que ainsin soit-il.

Fr. 6916, f° 303 (n° 162).

NOTA. Il ne se trouvoit, dans le recueil Noailles de la bibliothèque du Louvre, que six lettres de l'ancien évêque d'Acqs, François, le second des fils de Louis de Noailles et de Catherine de Pierre-Bussière. L'une de ces lettres se trouvoit dans le tome III; les cinq autres dans le tome IV. Malheureusement nous n'avons su en prendre à temps copie, et notre catalogue a pu seul les renseigner. Mais nous sommes en mesure d'assurer que le recueil que possède aujourd'hui la Bibliothèque nationale dédommagera amplement de cette perte, comme on pourra le voir par le dépouillement que nous nous proposons de faire ultérieurement de cette autre

partie de [illegible]

François [illegible]

d'Acqs [illegible]

[illegible]

n'avons pas à nous occuper aujourd'hui.

83. — M. LAVAL A M. DE NOAILLES [illegible]

Bruit de la mort de Mgr François de Noailles, évêque d'Acqs. — [illegible] démarches près [illegible] pour [illegible] la succession de ses charges et [illegible] en faveur de M. Gilles de Noailles, abbé de l'Isle. — Nouvelles de la cour.

Du 25 septembre 1585.

Monseigneur, j'ai receu aujourd'hui la vôtre du 16 du présent, par laquelle trouve que n'avez receu la mienne, qui vous faisoit entendre, en partie, l'estat de vos affaires, et, entre autres choses que, estant arrivé icy, ay trouvé que M. de la Illière avoit fait courir le bruit de [illegible] la mort de [illegible] l'oncle, et en avoit fait parler déjà au roy, comme j'ay, depuis, sceu par M. de Joyeuse, lesquels

estans tres tous venus, qui fust jeudy dernier, j'ai baillé toutes vos dépesches, sauf celles du roy, parce que ledit s^r m'a dit qu'il n'estoit besoin, parce que ledit oncle se portoit bien, mais qu'il en parleroit, en tous cas, au roy, le mardi d'après.

Il est arrivé ici un courrier dudit s^r de la Illière, qui a asseuré ledit sieur oncle estre à l'extrémité : et estant chez mons^r de Villeroy pour le solliciter dudit affaire, et bailler la lettre du roy pour la luy bailler, m'a asseuré, comme ledit sieur de Joyeuse m'avoit dit, que le roy s'estoit ressouvenu de vostre maison, et qu'il réservoit l'évesché pour mons^r de l'Isle; et, du reste, que le roy l'avoit desjà accordé à d'autres. En mesme temps que j'estois chés ledit sieur de Villeroy, ledit courrier a baillé un paquet audit sieur de Villeroy, concernant ledit fait. En sortant, lesdits sieurs m'ont asseuré le roy n'avoir changé de volonté pour le regard dudit évesché, ni pour le reste à l'endroit des autres. — J'ai baillé à la royne la lettre de mad^e de Noailles et parlé dudit affaire; laquelle m'asseura qu'elle en prieroit le roy, comme elle m'a, depuis, dit avoir fait et confirmé la mesme volonté, et qu'il n'yavoit rien perdu que ladite abbaye; quelle (que) remonstrance que j'aye fait, que ledit s^r l'avoit acquise avec bonne récompense, pour l'unir avec ledit évesché, et que le roy ne l'en pouvoit priver sans luy bailler la récompense qu'il ne avoit baillée. Et quant au prieuré, le roy l'a distribué à deux ou trois; et m'a on dit qu'ils avoient eu la collation de M. Le Petit-Bastard, estant de la collation de son abbaye de Saint-Benoist sur-Loire : encore que ladite reyne m'en avoit dit que le roy ne le pouvoit faire, ils ont demandé jusques à Mallemort et Maillac. Je suis bien en peine de ce qu'il a peu résigner; car, si j'en feusse esté cru, vous eussiez heu un homme près de luy, qui eust donné ordre à tous vos affaires par delà : car pour espargner 20 ou 30 escus, vous en peut couster vingt mil. — Vous savez bien que ledit sieur n'a personne auprès du roy qui se soucie de ces affaires-là, car ils sont prou en peine d'autres affaires. Si Du Faure y estoit, qui scait tous ces affaires, il y eut pourveu. Par quoy il est nécessaire et besoin que y envoyés pour y pourvoir et scavoir si la dépesche de la reyne est bien, qui n'est entre les mains de mons^r Taussy, banquier de Bourdeaux, auquel mon dit s^r

avoit baillé les dates des procurations, que mon dit sieur avoit mises dans son cabinet, et y pourvoirés le plus diligeamment et le plus secretement que faire se pourra, car vous avés affaire à prou gens. Je prie à mon Dieu qu'il n'en soit rien du tout. Vous avés le juge de *Chananrac* (?) qui vous est fort serviteur, qui entend assez bien les affaires en matière bénéficiale. Si vous lui en communiquez, il vous y pourra servir. J'en ay desjà présenté le plans, mais je suis remis à demain. Je ne scay quel accord le roy y mettra. Il fait estat de s'en aller pour quelques jours à Saint-Germain. J'ay parlé incontinent, la votre receue, à mons[r] le maréchal de Biron, qui m'a dit que le roy avoit desparti ledit prieuré et obtenu desjà la collation dudit s[r] Petit-Bastard, et aussy luy parlay du quartier que mon dit feu avoit desjà icy, qui m'a dit que ce ne seroit que perdre temps, comme mons[r] et madame de Thoury me l'ont asseuré, qu'ils y ont fait tout ce qu'ils ont peu pour en retirer quelque chose, estant lesdits s[rs] de Thoury en la place dudit s[r] feu, ce qu'ils n'ont pu.....

Quant à vos casaques, j'ay advisé, par tous les moyens qu'il m'est possible de les faire servir pour gendarmes, ce qui ne se peut, car elles ne vous y peuvent servir de rien, ou pour les cinquante des archers; mais, pour les autres cinquante, je les ay mises en vente. Si je puis les vendre pour liquider les autres, lesquelles ne pouvons avoir sans argent, veu tant d'arrêts qu'il y a dessus; car personne ne se veut contenter de papier; et toujours vous en faudra-t-il faire trente, s'il en est de besoin; mais il faut plustot savoir le commandement du roy : les plus habiles sont pris en ses affaires, et faut tenir bride en main. Quant à la vostre, elle ne vous peut servir, estant coupée de mesme façon que les autres; mais faudra la faire servir en quelque autre chose. J'ay fait réserver le passement, afin de ne le gaster, qui pourra servir pour vous s'il est besoin d'en faire; quant à ce que m'avés mis par mon mémoire de faire faire celle des manteaux, le Bourguignon n'en a rien du tout pour les faire; quant à vos armes, elles sont toutes séparées chez mons[r] de Lion, mais je les feray rassembler à l'armurier de la selle. Je demeuré en peine tout un temps, parce que je pensois qu'elle fust garnie, et la lame est encore toute roliée chez le

doreur, mais je feray graver et dorer incontinant que je pourray finir du mémoire. Quant à vostre enseigne, j'ay prou prié M. Gilibert, et voulu payer la rente depuis le décès dudit feu sieur, et encore pour six moys, que ne l'a voulu faire; et m'a asseuré que si ne luy envoyés argent dans deux mois, qu'il la vendra. Il m'a dit qu'elle pouvoit valoir cinquante escus de plus qu'il ne luy est deu : vous verrés ce qu'il vous en escrit...

Je vous dirai que mons^r du Maine est icy, qui sollicite fort son partement de Guyenne, et mons^r d'Epernon le sien de Dauphiné : pour tout certain, la résolution est faite. Le roy est résolu de entretenir son édit et ne le révoquer; on fait courir le bruit qu'il veut déjà confisquer le bien des huguenots, et tient-on qu'il s'en va lundy au palais pour faire ladite confiscation. Je ne scay ce qu'il en sera. — Depuis que ledit sieur du Mayne est venu, tout s'en va en festins, et sont toujours ensemble les s^rs du Mayne, de Joyeuse et d'Epernon, et les uns chez les autres, après de belles et grandes remonstrances que la reyne leur en fit lundy dernier chés elle, les priant de s'aymer trestous. Le voyage de ladite reyne mère est rompu, et ne s'en parle plus; ceste court est bien grande, et y a force peuple : ils font estat de partir très tous dans huit jours, pour aller chacun en leur armée. — Je suis fort en peine de scavoir ce qu'il se passe par delà, et meme de l'estat des affaires de mondit s^r de d'Acqs, lequel, s'il vous est possible, ferés entendre le plustost que faire se pourra, pour nous oster tous de peine, et pourvoir le plus diligemment que pourrés de envoyer vers ledit sieur. Je feray fin à la présente, après avoir prié N. S., monseigneur, vous donner, en santé, longue et heureuse vie. De Paris, ce 25e septembre 1585. Vostre humble et très obéissant serviteur.

Signé : LAVAL.

J'adviseray de effectuer au contenu de celle que j'ay receu ce jourd'huy, tant de vostre commission d'arquebusiers à cheval que du reste. Je pense que aurés prou temps à les dresser toutes; car ne y aura grands moyens et encores que ne partiés si tost, vous y serés prou à temps : ce que je vous en dis, c'est par l'advis de mons^r le mareschal. Quant à l'autre affaire, il s'en faut pourvoir

par la voie du parlement de Bourdeaux, depuis qu'il en est saisy et mesme que le roy leur a mandé d'entrer; j'en ay parlé au conseil, qui m'ont dit que ne pouviés attenter chose du monde sans avoir un arrest de condamnation, car il faut que tout par mesme moyen se vuide; mais faites poursuivre à Bourdeaux le plus roide que faire se pourra. J'espère estre depesché dans quinze jours si Dieu plaist, fait ou failly (*sic*), si le roy demeure icy.

N° 163 du Catal.

---

83. — M. DE BIRAC A H. DE NOAILLES, SON BEAU-FRÈRE.

Doléances sur la mort de Charles de Noailles. — Nouvelles de la reine de Navarre, — de l'émeute d'Agen et de la fuite et refuge de cette princesse à Cahors.

De Birac, 29 septembre 1585.

Monsieur mon frère (1), comme je pensois, de jour à autre, envoyer en Limosin, pour entendre de vos nouvelles, j'ay tousjours esté prévenu tant de la mémoire du désastre qui nous est advenu en la perte de feu mons^r nostre frère, que de l'angoisse que j'en portois et porte, et que je prévoyois que vous et tous ses apartenans en portiés; si, que je ne scavois quel chemin y prendre. Mais à la fin, un très-grand désir que j'ay de scavoir de vostre estre, m'a relevé et mis en chemin d'y envoyer, non pas pour en ressusciter quelque chose qui vous puisse ou doive fascher, bien plus tost pour en méditer le sujet au ciel, où il est si heureux et contant, que tous les grands biens qu'il promettoit de luy, çà-bas, ne sont rien au prix de celuy qu'il jouit, mesme en ce temps calamiteux, qui rend la mort plus désirable que la vye. Attendant donc une mesme félicité, je vous requiers me départir de vos nouvelles

(1) Marie de Noailles, sœur de Henri, qui, en premières noces, avoit épousé (le 24 janvier 1561) Jean Ferrières, seigneur de Sauvebœuf, épousoit en secondes noces, le 21 février 1572, Joseph de Lart et de Goulart, seigneur de Birac et d'Abjac : famille dont la descendance subsiste encore.

et portement, et de vouloir faire tousjours estat à mon humble service, auquel vous me trouverés disposé pour toute ma vie.

Je vous advise que les habitans d'Agen se sont eslevés contre la reyne de Navarre, à son de tocqsain; et, après grande occision de ses gens et sur le conflit, elle, advertie que la victoire inclinoit pour les citoyens qui avoient forcé l'une de ses citadelles et maistrisé la ville, réservé la citadelle des Jacobins, où elle s'estoit retirée (quelques jours auparavant, mercredy dernier, que cela fut exécuté); et la porte de Saint-Anthoine n'eut remède que se sauver en trousse avec quarante ou cinquante chevaux, mon frère estant du nombre. Et le lendemain, suivie par monsr le mareschal de Matignon avec trois ou quatre cornettes de cavalerie: mais il fust court, car elle avoit gagné Cahors ou Quercy d'une traite (1). Madame de Noailles, avec vos nièces, se retira dans le couvent de la Nonciade, où elle se porte très-bien, graces à Dieu; lequel je supplie, après vous avoir bien humblement baisé les mains, vous donner, Monsieur mon frère, en bonne santé heureuse et longue vie. De Birac, ce 29 septembre 1585. Votre humble et obéissant frère.

BIRAC.

N° 164 du Catal.

(1) Nous ne pouvons songer à rectifier ici les mille et une sornettes des biographes à propos des malencontreuses aventures de la reine Margot, en ces fâcheuses années de sa vie. Nous recommandons seulement de ne lire qu'avec une extrême réserve et défiance les récits des chroniqueurs et les accusations des libellistes du temps. Bayle, dont la critique est habituellement si éclairée, si judicieuse, semble réserver toute sa foi aux ignobles imputations du *Divorce satyrique*. C'est donner sa confiance à de bien invraisemblables monstruosités. — Ce qui doit quelque peu sauvegarder le renom de la pauvre reine, c'est que madame de Noailles étoit sa principale dame d'honneur, et qu'elle ne la quitta qu'au moment du dernier désastre d'Agen.

84. — M. DE NOAILLES HENRY AU S[r] BEDOULT, SON PROCUREUR.

Affaires de Monseigneur d'Acqs. — La succession de l'évêché paroît assurée à l'oncle.

De Larche, 12 octobre 1585.

Monsieur Bedoult, après avoir clos mon paquet, et comme on estoit prest à l'envoyer à la poste, j'en ay receu un de mons[r] de l'Isle, où j'ay trouvé les copies de Dacqs et de Bordeaux, qui seront icy encloses, et lesquelles il m'a envoyées pour les faire aller incontinant à vous, ayant gardé les originaux, vous y verrés comme il est nécessaire de pourvoir promptement à cela pour s'oposer à la malice et méchanceté du lieutenant Lalane dudit d'Acqs, et recouvrer, à cet effet, des patentes bien amples du roy, interdisant ce poltron si plein de venin; et, s'il estoit besoin pour faciliter telles expéditions tant requises de mes lettres pour le roy, la royne sa mère, à mons[r] de Joyeuse, à mons[r] le mareschal de Biron et à MM. de Lansac et de Villeroy, vous en pourrés faire faire et prier M. Juye, qui pourra, s'il luy plaist, prandre ceste peine de les dresser là, et M. Dufaure avec luy : puisque la haste avecq laquelle je vous escris ne me donne loisir d'y mestre à ceste heure la main, et vous prie bien fort tous trois d'affectionner l'affaire, autant que vous jugerés par l'importance d'iceluy estre nécessaire. — Je porte, au reste, peine que nous ne sachions l'evesché estre bien asseuré à l'autre oncle, bien que parce que nous en mandoit Laval et ledit Dufaure du 25[e] du passé, il semble que nous n'en devions rien craindre, puisque Sa Majesté avoit toujours continué en une mesme opinion, se ressouvenant des services de ceux de nostre maison, à laquelle on fera assés de tort de donner ailleurs l'abbaye, qui ne devoit estre nullement séparée de ledit evesché pour une infinité de considérations.

J'estime que vous tous n'avés rien oublié à remontrer là-dessus, ce qui vous a esté besoin pour obtenir le mieulx. Il me tarde que nous n'ayons de vos nouvelles pour estre esclercy de ce qui en

aura succédé, et à tant je prieray Dieu, monsieur Bedoult, après m'estre très-affectionement recommandé aux bonnes grâces de mons[r] Juye et aux vostres, sans oublier Dufaure, vous donner, en santé, longue vie. De Larche, ce 12 octobre 1585.

N° 10 du Catal.

---

85. — LE PROCUREUR LA PORTE A M. H. DE NOAILLES.

Sur l'arrêt rendu dans le procès avec madame de Salaignac. — Ses regrets de la mort de M. l'évêque d'Acqs son oncle. — M. de Mareuil veille aux biens et objets précieux de la succession. — Translation du corps à Noailles.

15 octobre 1585.

Monseigneur, je receus par le s[r] de Laval, présent porteur, le 8[e] de ce mois, la lettre qu'il vous pleut m'escrire, le second, avec les *armes* (?) qui y estoient encloses, accompagnée de la lettre du procureur Salviat et de la coppie de l'arrest que la dame de Salaignac vous a fait communiquer. Si vous revoyés les premiers mémoires que je vous envoyai touchant cet affaire, vous y trouverés escrit ce que faut faire déduire maintenant; qu'est d'alléguer fins de non recevoir et faire déduire l'arrest général donné en la cour de Parlement, par lequel est dit que ceux qui ne se seront pourveus contre les arrets, dans les six mois après qu'ils auront esté donnés, ils ne seront recevables après iceux. Je vous envoyerai, par le premier, ledit arrest pour le produire. Cependant, advertissez votre dit procureur de dillayer le plus qu'il pourra; mais qu'il advise bien de ne souffrir pas une forclusion de deffence absolue, mais plustot qu'il allègue lesdites fins de non recevoir, tout ainsin que les trouverés par mondit premier mémoire.

Au surplus, Monseigneur, je regrette et suis infiniment dolant et marry de la perte que vous avés faite de monseigneur d'Acqs, vostre oncle (1), duquel Dieu aye eu l'âme : vous scavez que mons[r] de Ma-

(1) Nous avons dit précédemment que François de Noailles mourut le 19 septembre 1585, et que son frère, Gilles de Noailles, lui succéda comme évêque d'Acqs.

reuil estoit auprès de luy lors dudit déceds, lequel vous a esté toute sa vie si affectionné serviteur, qu'il ne faut craindre qu'il se perde aucune chose de l'or, argent, vaisselle aussy d'argent, bagues, joyaux et autres choses précieuses que mondit s[r] avoit; mais le plus hasté est de vous résoudre du moyen que vous pouvés avoir d'exécuter sa volonté, mesme de faire porter son corps à Noailles. Je m'asseure que si vous employés M[gr] le vicomte de Turenne, il vous obtiendra du roy de Navarre passe-port si ample que voudrés pour faire porter ledit corps, et autres choses, si voulés. Aussitost que ledit porteur fut arrivé, je fus d'advis qu'il s'en retournast d'icy et hors, et qu'il n'estoit besoing qu'il allast à Dacqs, n'y passat plus avant, toutesfois.....

fr. 6916. p. 313.

---

86. — LE SIEUR RUAUD A M. DE NOAILLES.

Au sujet de ses lances et du prix de la peinture des dites lances. — Les soldats de M. de Turenne ont pris les mulets du porteur.

Du 18 octobre 1585.

Monseigneur, suivant vos commandements, en absence de mon père, j'ay fait faire cinquante lances qui coustent cinquante sols pièce, comme a veu l'argentier de feu Monsieur vostre frère, sans y comprendre les fers argentés, ny les faire peindre de blanc et noir. Le peintre demande pour les peindre à l'huile, un teston par pièce : vous y adviserés, et s'il vous plaist escrirés à M. Nycard de fournir argent ou l'envoyer par homme exprès. Les lances seront portées dans huit ou dix jours, que je vous suplie faire tenir argent ou lettre, afin de payer ces maistres; et me mandés si vous voulés que je les fasse peindre. Le présent porteur me dit que les soldats de Turenne lui avoient pris ses mulets. Je vous suplie luy vouloir estre aydant à les recouvrer, vous asseurant que s'il les perd, il sera contraint de demander l'aumosne, car c'est tout son bien : qui sera l'endroit où je saluerai vos bonnes grâces de mes

très humbles recommandations. Priant Dieu, Monseigneur, vous donner en santé et longue vie, de vostre *Lion d'or* de Limoges, ce jour saint Luc, vostre humble et obéissant serviteur,

RUAUD.

N° 166 du Catal.

---

87. — M. D'AYNAC A M. H. DE NOAILLES.

Au sujet du serviteur de madame l'abbesse de Leyme. — Il s'excuse de ne pouvoir le suivre à l'armée.

D'Aynac, 5 décembre 1585.

Monsieur, j'ay veu ce qu'il vous a pleu m'escripre; et quant aux soldats qui ont pris le serviteur de madame de Leyme (1), je vous puis asseurer, Monsieur, qu'ils ne sont pas des miens. Il est vray qu'ils se retiroient dans ce lieu; mais, à votre prière, je les en ay fait sortir, et semble ay fait tout ce qu'il m'a esté possible pour le faire eslargir; mais ils ne l'ont voulu faire, parce qu'ils en veulent de l'argent.

Je vous supplie de m'excuser, Monsieur, si je ne puis aller avec vous, parce que j'ay promis à mons^r de Témines, mon cousin, d'aller ensemble trouver l'armée. Vous suppliant très humblement de croire, Monsieur, que sans la promesse que j'ay faite audit s^r de Temines, il n'y a seigneur au monde que je désirasse plus de lui faire service que à vous : et le vous feray paroistre, lorsqu'il vous plaira m'honorer de vos commandemens. Et sur cette vérité vous baise très humblement les mains, priant Dieu, Monsieur, vous donner, en bonne santé, longue et heureuse vie. D'Aynac, ce x décembre 1585.

Votre humble serviteur,

AYNAC.

N° 167 du Catal.

(1) Leyme, dans le haut Quercy, de l'arrondissement de Figeac (Lot), avoit autrefois une abbaye de filles, de l'ordre de Cîteaux, dont à cette époque étoit abbesse Françoise de Noailles, tante de Henri de Noailles.

88. — M. DE NEUFVILLE A MADAME DE NOAILLES.

Compliments de condoléance au sujet de la mort de son fils.. — Le roi a donné l'ordre d'arrêter l'auteur du meurtre.

Paris, 22 décembre 1585.

Madame, vous avez raison de vous prévaloir de ma bonne volonté et de l'affection que j'ay de vous faire service, car vous ne serez jamais déceue de l'un ny de l'autre. J'ay porté beaucoup de regret de la mort de feu Monsieur de Noailles votre fils, et pour votre respect et pour l'amitié que je luy portois, laquelle n'a poinct esté estaincte par sa mort. C'est pourquoy je vous offre, Madame, tout ce que je puis pour soulager votre affliction, estant bien marry de n'avoir peu faire davantage que de mettre ès mains de ce porteur la lettre que le roy a trouvé bon d'escrire à Monsieur du Mayne pour faire prendre prisonnier celluy qui est cause de votre juste douleur, c'est ce dont vous m'avez requis; mais c'est peu de chose au regard de ma dévotion à votre service, de laquelle vous feray plus de preuve quand il vous plaira, et cependant je vous présenteray mes très-humbles recommandations à vos bonnes grâces, priant Dieu,

Madame, qu'il vous donne, en santé, bonne et longue vie. Paris le xxiie décembre 1585.

Votre très-affectionné serviteur,

De Neufville.

A Madame, Madame de Noailles, dame d'honneur de la royne mère du roy.

Fr 6912, f° 408.

89. — LES CONSULS D'AURILLAC A M. H. DE NOAILLES.

Au sujet de la reddition de Monvert.

Aurillac, 24 décembre 1585.

Monseigneur, nous receumes hier celle qu'il vous pleust escripre tant à Messieurs les officiers du roy qu'à nous, estant trèsque joyeulx pour le grand soulagement que tout le pays recevra de la reddition du lieu de Montvert (1), et en monstrant celle qu'il vous a pleu nous escrire à M. le Président, il nous auroit dit que Messieurs de la justice auroient décerné commission à M. de Plaignes pour le régiment dudit lieu de Montvert, suivant les édits faits par Sa Majesté, en attendant que ledit s[r] de Plaignes soit esté par deça pour nous faire tous certains et asseurés de ce qu'il a négotié pour cest affaire depuis son département de ceste ville : comme aussi il vous plaist, par vostre lettre nous escrire qu'il y viendra, et attendant sa venue, nous vous remercierons très-humblement la peine qu'il vous a pleu prendre pour tout ce pauvre et désolé pays, d'avoir moïenné pour nous la reddition dudit lieu, pour lequel bien, ensemble une infinité d'autres qu'il vous plaist journellement nous faire participans, nous confesserons pour tout ce païs vous en estre à jamais obligés et redevables, comme ceux qui vous présentent très-humble service, priant Dieu, Monseigneur, vous donner en santé très-longue et heureuse vie. D'Aurillac, ce 24[e] décembre 1585.

Vos très-humbles et obéissans serviteurs, Les consuls d'Aurillac,

Signé : LACARRIÈRE, *consul, et* DEMOLE, *consul.*

N° 169 du Catal.

(1) *Montvert*, aujourd'hui canton de la Roquebrou, arrondissement d'Aurillac (Cantal).

90. — HENRI DE NOAILLES A MADAME DE NOAILLES (J. DE GONTAUT, SA MÈRE).

Il la dissuade de se remettre chez la reine de Navarre au rang de simple dame, après avoir tenu celui de première : — son âge et les affaires de sa maison sont suffisants à l'excuser. — Procès contre Saint-Chamans et Cazenove. — Affaire de la terre d'Ayen, à laquelle on veut intéresser contre eux le roi de Navarre.

25 décembre 1585.

Madame, vostre depesche du 16 me fut rendue avant hier, mercredy, par ce laquais, m'estant beaucoup réjouy du bon estat en quoy il vous laissa et de vous scavoir plus près de nous que vous ne soultiés (n'aviez coutume), voulant espérer que nous aurons tost cet honneur de vous voir de deça. Puisque comme vous me mandés, la reine de Navarre a reprins madame de Candolle pour sa dame d'honneur, et que quand sa santé ne lui permettroit de la venir trouver, la dite dame reyne est toujours en vollonté d'en recepvoir une autre en ceste mesme charge; il n'y a pas un des vostres en ces cartiers qui soit d'avis, Madame, qu'ayant, vous, tenu là quelque temps lieu de première, vous fussiés maintenant sous une autre... consentant d'estre simple Dame : et je m'asseure que quoy que vous me proposiez ladessus, que vous avés le cœur trop bon pour vous voulloir tant ravaller et vous faire ce tort et à ceux qui vous appartiennent. Vous devés donc dire, ce me semble, a la reyne de Navarre que vous vous estimez fort heureuse de luy avoir faict service, et encore plus de ce qu'elle l'a heu agréable, et que vous estes maintenant necessaire chez vous et à vos enfans, avec ce que vostre santé vous oblige à aller prendre du repos et chercher des remedes : mais que vous ne serez pas si loing que vous ne la puissiez voir souvent et luy faire service, sans estre couchée sur son estat, et que vous ne pouvés avoir tant de metresses, estant a la royne sa mère et à la royne Elisabeth aussy. — Je suis bien d'opinion que vous delogiez le plus tost que vous pourrez et, au pis aller, incontinant qu'elle sera arrivée auprès du roy son mary, sans

attendre qu'il en soit venu d'autre pour exercer la charge que vous teniés. Et si elle vous vouloit encore retenir, vous luy pouvez dire aussi qu'il n'y a point faute de dames de grand lieu en Guyenne, pour en appeler près de S. M. et que bien que vous sentiez de très-bonne maison, vous ne voulez point mettre rien en dispute pour ce regard, ne desirant que de vous retirer, pour toutefois la servir quand elle aura besoin de vous. Et croyés, Madame, que si vous en usez ainsin, que c'est le vray moyen pour vous faire désirer, et qu'avec le temps on vous envoiera chercher chez vous et prier de prendre l'honneur qu'on veut donner maintenant à une autre. Ne veuillés donc, je vous supplie, vous laisser gagner par promesses et belles parolles : non que je ne vous conseille de prier ladite dame reyne, de continuer en ladite bonne volonté qu'elle asseure vous porter et la vous réserver lorsque l'occasion s'en offrira. Je m'estonne que vous ne soyez lasse de travailler, ayant si longuement playdé et fait la cour, vous devez avoir envye meshuy de jouyr vostre maison et d'y chercher repos et plaisir. Advisés donc quand vous voudrés qu'on vous envoie votre chariot et des gens pour vous conduire : vous avez demeuré près de la reyne de Navarre trois mois et plus.....

Ici manque un feuillet, et la copie continue ainsi : ... a qui j'ay voué le plus d'honneur, d'amitié et de service, chose que le temps vous fera cognoistre. Cependant je reviendrai sur mon propos commencé de Pujols et de mes gariens (garents), qui ne font pas grand devoir à se defendre contre Saint-Chamont, et si ne font pas semblant d'avoir envie d'accorder avec luy, lequel m'en avoit fait rechercher et j'en avois escris a mons. de Cazenove par Cerny lorsqu'il alla dernièrement à Pujols pour l'exécution des susdits 200 escus, mais il ne le trouva pas, et bailla la lettre à sa femme qui faisoit la scandalisée de ce que je demandais le mien. Et Dieu sait s'il ont occasion de se plaindre, veu ce que j'ay payé et la patience que j'ay heu jusques icy, Je ne scay comme ils l'entendent, mais il y a longtemps que Saint-Chamont a envoyé son solliciteur boiteux en Provence et pense qu'à l'heure que je parle, il a eu arrest par lequel on luy adjugera l'autre moitié de l'acquisition de Noailles et mes gariens (cautions), seront condamnés par mesme

moyen envers moy. Cependant ledit de Saint-Chamont jouira comme il fait desja de la première moitié, et je ne tiens rien moy! il faut que je courre après mon esteu (ma balle), et s'il me condamne encore les effraits de cinq années; mais je vous jure que mesdits gariens n'auront pas aussy de repos, et que je les entreprendray comme il fault, et qu'ils n'auront si beau bien qui ne soit saisy : car au lieu de se deffendre il se mocquent du monde et m'ont constitué a une dépense presque insupportable. Vous n'estes pas loin dudit sieur de Casenove, je vous supplie que si vous le voyez ou sa femme, de luy faire bien entendre cela, affin qu'ils y pourvoient mieux qu'il n'ont fait. Il me semble qu'ils ne devoient point mespriser un accord, mais au contraire le désirer et rechercher, car de s'y opiniastrer par procès ils n'en verront jamais la fin avec ce malheureux Saint-Chamont qui fait tout ce qu'il veut en Provence et ce n'est que folie de plaider là avec luy. J'ay retenu trois jours ce laquais pour attendre la responce de Beth et de Mirandie, auxquels je fis tenir incontinant a Lentour la lettre que vous leur escriviés, et la leur sera cy enclose. Ledit Mirandie se porte bien, Dieu mercy. Beth est allée là pour faire vendre vostre blé vieux, et affin aussy de faire raconster au sergent de Leyme le procès-verbal fait sur les excès de Saint-Ceré, et lesquels il faut bien poursuivre à toute oultrance. Ma femme partist de céans pour s'en aller en Beards, et mes niepces avec elle, le jour mesme que ce porteur arriva et j'ay heu nouvelles depuis qu'elle s'y est conduite Dieu mercy sans inconvéniant, bien qu'elle allat à cheval. Elle trouva venue la mademoiselle de Panassac, de sorte qu'à ce compte, il n'y aura point faute de femmes. Mesdites niepces vous escripvirent par ma dernière depesche, et craignant de vous fascher de mes trop longues lettres, je vous beserai pour la fin très-humblement les mains et prierai Dieu, Madame, vous donner en pafaite santé trèsbonne et longue vie. De ce jour de Noël 1585

J'ay baillé à ce laquais pour son retour l'escu que vous me mandiés et pense qu'il ne se plaindra point de la chere qu'il a receue céans. J'oubliois, Madame, a vous dire comme ils sont huit de ligne dans la d'Ayen, ou voisins delà, qui ont résolu de oster à M. d'Acqs ladite terre Ayen, s'ils peuvent. Et pour cest effect depuis peu de jours ils

ont passé procuration ès mains de La Vallade, maistre des requestes du roy de Navarre pour en présenter 1,000 liv. davantage que ledit s[r] d'Acqs n'en a baillé et moyennant 200 escus qu'ils donnent de présent audit La Vallade, il leur promet merveilles et se rend leur procureur qui est néantmoins, lui, de ceux qui preschèrent autant pour faire entendre Mons. d'Acqs à ceste acquisition. Les huit de quoy il est question sont : MM. d'Escars, de Pompadour, de Beauregard. de Lom, de la Reynie, du Luc et La Chabrouillerie; de l'autre, il ne m'en souvient point. — Les habitans de la terre dudit Ayen qui voyent bien que s'ils tombent entre les mains de ces gens là, qu'ils seront réduits à une espèce de tyrannie. Ils se sont résolus de présenter requeste audit s[r] roy de Navarre, tendante qu'il plaise à S. M. de retirer pour luy ledit Ayen, ou bien de le laisser à Mons. d'Acqs. Et afin, Madame, que vous sachiés comment ces messieurs susnommés prétendent venir à l'acquisition, c'est par le moyen de madame la princesse de Navarre, à laquelle il font aussi un présent, pour s'aider de son nom et la faire venir dans l'an, comme lignagier. Je ne puis bonnement croire que le roy de Navarre, contre sa parolle et les promesses qu'il a faites et escrites à Mons. d'Acqs, veuille consentir à cela. — Quant à ce conseiller de Bordeaux contre qui ledit seigneur d'Acqs eut prinse il y quelque temps, et qui parla téméraírement dont vous me faites mention, bien qu'il se soit dédit comme un poltron et qu'il luy en aye fait ample réparation, si est-ce qu'il n'en est pas encore quitte n'ayant parachevé de compter avec toute la race, et espere que avant que cela soit advenu, il maudira l'heure d'avoir trop parlé. C'est un belistre qui a fait service aux deux oncles et en a receu tout plein de bien en la nécessité : et puis il vont faire du brave! Je suis infiniment marri qu'on aye rien à démesler contre telles gens : toutefois, lorsqu'ils s'oublient et qu'ils veulent se méconnoitre, si faut-il les redresser! Qu'au diable soit la canaille! Nous faisions refaire nostre moulin, avant, et est desja fort avancé, de sorte que je m'attends que vous le trouverez, se Dieu plaist, moulant. Venés nous donc voir bientot, et ce caresme nous irons en Gascogne pour commencer de s'approcher des eaux d'Eauze, desquelles vous pourrés user dès le mois d'avril. Je vous supplie

encore un coup, Madame, de n'oublier d'amener ma nièce de Bérac l'aisnée, si vous ne pouvez toutes deux.

Mons. d'Acqs m'a envoyé présentement une lettre que mons. de Sedière lui a escrite, que j'ay pensé de faire aller jusques à vous, afin que vous voyez comme il confirme ce que je vous mandois sur le rachapt de la terre d'Ayen et les menées et pratiques de ces bonnes gens pour nous faire desplaisir. Cela sera bien estrange si le roy de Navarre, pour un peu d'argent davantage, veut oter ledit Ayen des mains de ceux qui ne luy ont jamais esté que serviteurs et qui ont moyen de luy faire service, pour le bailler à des personnes qui n'ont pensé qu'à tyranniser de longue main ses terres, et profané et foulé aux pieds sa justice, et de la pluspart desquels il n'a jamais tiré service, et ne les connoit pas seulement. Je pense que mondit s^r d'Acqs envoira bientot son secretaire par delà, tant pour ceste occasion, que l'eschange de mons. de Sirac. Cependant, Madame, si l'on vient à propos d'y pouvoir faire quelque bon office, il vous plaira de vous y employer, et crois qu'il n'y aura point de mal de s'en plaindre, si vous voyés le roy de Navarre et madame la princesse. Sans Ayen, mondit s^r d'Acqs eut fait l'acquisition de Donzenac, qui nous estoit encores plus commode. Jugés du tort que le roy de Navarre nous aura fait en cela. Vous pourrés escrire à la reine mère du roy, avant partir de là où vous estes, et après avoir conduit la reyne de Navarre près du roy son mary, que vous avés satisfait aux commandements de sadite majesté et que vous avez demeuré trois mois plus que sadite majesté ne vous avoit donné espérance que vous feriés. Et que vostre indisposition avecq vos affaires aussi vous contraignent de vous retirer chez vous, où vous n'avez esté il y a trois ans. Et certes, Madame, ce terme est assez long pour avoir envie d'y venir. Vous devés préférer votre santé à toute autre chose.

Je feray entendre à mons. de Reillac, estant en Auvergne, ce que vous avez fait pour son neveu, en considération de la bonne volonté que vous luy portez. Madame, ceste lettre est si longue que j'ay fait conscience de la refaire et ay pensé que vous l'aymeriez mieux brouillée de ma main que bien au net de celle d'un secretaire. Vous excuserez donc s'il vous plaist cette faulte, espece

de paresse, vous suppliant qu'après avoir veu celle que j'escris à mons. de Birac qui est à cachet vollant, la faire fermer comme l'autre de mons. d'Acqs. Il me deplaist, Madame, que je ne sois voisin de quelque bonne ville pour vous pouvoir envoyer une belle estrenne et digne de vous. Puisque vous m'avez prévenu en cela, je me réserverai pour le premier lieu à propos où je me trouveray; et voudrois bien que nous eussions dans ce parq quelque roche qui produit d'aussy beaux diamants que celuy qu'a heu ce bon et saint prélat hasté d'aller par le Saint-Esprit, comme ils ne vous seroient point espargnés! Je reçeus hier des lettres de mon frère, que mons. de Chasteauneuf, qui est revenu de la court, m'a envoyé. Il se porte bien, Dieu mercy, et dit qu'il travaille tant qu'il peut pour vous faire payer de l'argent du roy, mais qu'il n'a encore rien gaigné, et selon qu'il mande, telles poursuites ne furent jamais si inutiles à la court, car, en matière d'argent, on n'a point d'oreilles.

Il se parle fort de grands retranchements qui se sont faits à Saint-Germain-en-Laye, qu'on ne peut encore néantmoins entendre particulièrement.

N° 11 du Catal.

---

91. — LE SIEUR DE CASTEL-NOVEL A M. H. DE NOAILLES.

Il le loue d'avoir épargné au pays la charge des troupes. — Touchant la garnison de Treps et M. de Plaignes.

Du 25 décembre 1585.

Monseigneur, vos lettres sont bien venues à point nommé pour contremander les forces, et l'on vous donne ceste louange avoir fait quitter les ennemis, de quoy Dieu vous bénira, et le los qu'en rapportez ne vous sera dérobé, par ce qu'il y a de gens honnestes qui ont crédit pour en faire rapport au roy : bref, c'est un œuvre de Dieu. Si la garnison de Treps vouloit quitter, ce seroit grand bien au pays, car je me doubte que pour entretenir la guerre il se

fera grand ravage sur le pauvre peuple d'une part et autre. Pour parvenir à cest effect, le remède seroit s'ayder dudit s^{r} de Carrière, et par le moyen de Monsr de Plaignes, le pays ne faudra que reconnoisse le bien. Mess. les officiers et consuls vous mercient très humblement de vostre bonne volonté, et office qu'avés fait au pays qui vous demeure obligé. — Ils ne peuvent faire response sans conférer audit s^{r} de Plaignes, qui n'est encore arrivé.

Je n'ay autres nouvelles, si ce n'est que Mons. le marquis de Canillac est arrivé de son voyage. Mon neveu La Carrière, secrétaire de mondit s^{r}, partira dans deux jours pour aller devers mondit s^{r}, et de là à la court, lequel désire vous faire humble service. En tout ce que vous plaira me honorer de vos commandemens serez obéi d'aussy bon cœur que baise vos mains et salue vos bonnes grâces de mes plus humbles recommandations. Mgr, je prie Dieu vous tenir toujours en sa sainte garde, en bonne prospérité et santé. D'Aurillac, ce jour de Noël 1585. Vostre plus humble et fidèle à jamais serviteur,

CASTEL.

Monseigneur, je donnerai les lettres à Monsr de Plaignes.

P. S. Monseigneur, les consuls m'ont prié vous envoyer la présente accompagnée de la leur, outre icelle, chargé de vous montrer que le lieu de Treps sera cause que Monseig^{r} de Randan montera si haut avec grands forces, et que ceux qui sont ès environs dudit lieu sont en voie d'estre ruinés. Joint que l'on nous baillera garnison. Lesdits sieurs consuls m'ont promis qu'ils ne faudront escripre au roy du bien qu'il vous a pleu faire à la reddition de Montvert et de tous les bons offices que le pays a receus de vostre seigneurie. — Monsr de Plaignes n'a point esté par deçà : cependant que le temps est un peu propice, j'envoie quérir le bled que de vostre libéralité vous plaist m'octroyer, lequel j'espère bien recongnoistre, à l'ayde de Dieu, auquel je prie vous tenir tousjours en sa sainte garde et grâce, et à moy, Monseigneur, me tenir en la votre. D'Aurillac, ce 28 décembre 1585.

Votre plus humble serviteur,

CASTEL.

N° 170 du Catal.

92. — LE PROCUREUR LA PORTE A MADAME DE NOAILLES.

Condoléances sur la mort de Ch. de Noailles et poursuites contre son meurtrier.

Bordeaux, 29 décembre 1585.

Madame, la lettre qu'il vous pleust m'escripre le trezième de ce moys ne me fut rendue par ce porteur que le vingt deuxième, par laquelle apperçois la doulleur que portés en votre cœur de la perte de feu Monseigneur votre fils, et que ne serez en repos que n'ayez eust arrest contre celluy qui l'homicida, lequel me mandés poursuyvre, ce que vous promectz faire de la plus grande affection que chose que j'aye jamais faicte pour votre maison : et croyez, je vous prie, que je n'euz jamais meilleure volunté de vous faire très humble service que à présent, et qu'il me souvient tous les jours de feu Monseigneur de Noailles votre mary, et de Monseigneur votre fils, et regrette infiniment le défunct. Cependant vous advise que pour faire razer le chasteau du délinquant, il est requis de recouvrer par delà les informations, procédures, sentences et condempnations des autres homicides et crimes par luy commis, et me faire tenir le tout lors qu'envoyerés les recollemens ; il est certain que si vous estiez icy lors que l'arrest se donnera, votre présence y serviroit de beaucoup ; toutesfoys ne veois que vous y puissiez rendre seurement, à cause de la guerre et troubles où sommes maintenant ; vous porrés faire des missives et les m'envoyer pour les présenter à Messieurs, et vous pouvés assurer que je feray en cela tout ce que pourray et scauray, et ce sera d'aussi bonne volunté que prie Dieu vous donner,

Madame, en très parfaicte santé, très longue et très heureuse vie. A Bourdeaux, ce XXIX décembre 1585.

Votre très humble serviteur,

ANTHOINE DE LA PORTE.

Madame, Madame de Noailles, dame d'honneur de la reine, mère du roy.

Fr. 6912, f° 410.

93. — LES CONSULS D'AURILLAC A M. DE NOAILLES.

Touchant Montvert et M. de Plaignes.

D'Aurillac, 30 décembre 1585.

Monseigneur, nous avons veu celle qu'il vous a pleu nous escripre et entendre par M. de Plaignes ce qu'il a fait pour raison de Montvert, pareillement le contenu de votre dite lettre, ce que nous ne faudrons de communiquer de notre part à Messieurs les consuls de l'année prochaine, qui entrent demain en charge : aussy à Messieurs de notre siége présidial, pour tous ensemble vous faire response, sur ce que mondit s^r de Plaignes nous a dit, vous suppliant de nostre part très humblement vouloir continuer le zèle et amitié que monstrés par effect à ce pauvre et désolé pays : Et nous vous demeurerons de plus en plus à jamais redevables à vous faire service. Priant Dieu, Monseigneur, vous donner en santé très longue et heureuse vie. — A Aurillac, ce 30 décembre 1585.

Vos très humbles et obéissants serviteurs, les consuls d'Aurillac,

Signé : LACARRIÈRE, *consul*, DULAURANS, *consul*,
VIGUIER, *consul*.

N° 172 du Catal.

---

94. — DU BASTIT A M. DE NOAILLES.

Le duc du Maine à Chasteauneuf fait sa jonction avec le maréchal de Matignon. — Les Suisses. — Bruits de paix.

Du 2 janvier 1586.

Monsieur, le longtemps qu'il y a que n'ay eu ce bien d'entendre de vos nouvelles, me fait envoyer vers vous pour avoir ce bien

d'en entendre, et par mesme moyen vous dire de celles de ce cartier icy, qu'est qu'on tient pour tout asseuré que Mons[r] le duc du Maine est encore à Chasteauneuf, près d'Angoulesme, là où M. le maréchal de Matignon s'est joint avec luy depuis la veille de la Noël. La maladie est fort grande parmy les Suisses; l'on ne sait encores quelle route ils prendront, et craint qu'ils ne passeront guières avant : l'on murmure d'une paix et disent que le roy leur permet l'exercice de la religion en la Guyenne : qu'est tout ce que vous en puis dire, vous supliant faire estat de mon service. Escrit de la Reilhe, ce 2[e] janvier 1586,

Vostre bien affectionné à vous faire service,

Du Bastit.

N° 174 du Catal.

---

95. — H. DE NOAILLES A M. , SON COUSIN.

Avis de l'arrivée des troupes en ces quartiers; ordre de se tenir prêt à marcher, lui et les siens.

De Peignères, 3 janvier 1586.

Mons. mon cousin, Je vous escripvis il y a sept ou huit jours par homme exprès pour vous prier de vous rendre le 10 ou 11 de ce moys à Larche, sur le bruit qui couroit, lorsque l'armée s'en venoit droit en Limosin, sans séjourner en lieu; et l'opinion que j'avois de recevoir mandement d'heure à aultre de m'y acheminer, et mesme parceque m'en avoit escrit M. le mareschal de Matignon, qui me devoit avertir dans huit ou dix jours après, et s'estant joint avecq Mons. du Maine, de ce que j'avois à faire, et n'ayant eu encores nouvelles de là, si ce n'est ce qui se dit, que l'armée est tousjours à Gernac, et aux environs de Pons, sans faire aucun semblant de s'approcher, et estant incertain encores du chemin qu'elle doit faire qui est comme je crois ce qui a empesché ledit s[r] Mareschal de dépescher vers moy, j'ay pensé de vous envoyer ce porteur, et vous prier de temporiser encores quelques jours et

ne partir que vous n'ayés autre avis de moi, bien vous tenir tout prest avecq vos amis, sans en laisser perdre pas un, ains plus tost en accroistre tousjours le nombre, autant que vous pourrés. Si Mons. de Favars vous estoit venu trouver de Thoulouze pour passer avec vous, selon que je vous escrivois par ma précédente, il pourroit continuer son chemin, et crois qu'il luy sera assez aisé de gagner Larche, tenant la route, au partir de Cahors, droit à Sarlat, et prenant langue partout pour éviter aux dangers. Je n'attends que l'heure qu'un gentilhomme que j'ay à la Court vienne, par lequel je scauray toutes nouvelles et désire que nous puissions monter à cheval aussitost qu'il le nous sera commandé : Qui me fait vous prier de rechef de vous tenir en estat et vous servir cependant de moy en ce qu'il vous plaira comme la personne du monde qui vous est la plus acquise et qui vous baise en cette volonté les mains, priant Dieu, Monsieur mon cousin, vous donner en santé longue et heureuse vie. De Peigniòres, ce 3e janvier 1586.

Vostre humble et affectionné cousin à vous faire service,

NOAILLES.

Je baise bien humblement les mains à Mons. et Mademoiselle d'Espanel, sans oublier mes cousins, vos frères. — Je vous mandois par mon autre dépesche, comme je croi que vous n'avez oublié, d'engager avec vous les amis de vostre cousin du Boulnes puisque Dieu l'a voulu appeler et pense encore qu'il vous sera aussi ressouvenu d'avoir son équipage de chevaux et d'armes, comme il vous aura été fort aisé de le recouvrer des mains de vostre tante, ou de la veuve. Et si vous n'y aviés pas pensé vous avéz mal fait. Je te prie, Cousin mon amy, de vous tenir prest, car je n'attends l'heure qu'il me soit mandé de marcher et dont vous serez aussytost adverty.

N° 12 du Catal.

96. — M. DE SESSAC A M. H. DE NOAILLES SON COUSIN.

Il a présenté le porteur de sa lettre à M. du Maine, qui lui fait réponse. — Protestations de dévouement.

Périgueux, du 19 janvier 1586.

Monsieur mon cousin, j'ai esté bien aise d'entendre par ce porteur vostre retour et vostre bonne santé. J'ay présenté ledit porteur à Mgr du Maine, qui vous fait bien particulièrement response, et de laquelle je m'asseure que vous serez content. Cela me garde de vous faire si ample lettre que j'eusse fait : seulement, vous prierai-je de croire qu'en tout ce qui vous concerne, je m'emploieray tousjours très volontiers, et ne feray jamais preuve d'amy et serviteur qui vous soit plus affectionné que je vous suis, selon que j'ai donné charge expresse en particulier à ce dernier porteur de vous faire entendre de ma part, vous priant de l'en croire, attendant que je le puisse faire scavoir de bouche. Et cependant, après vous avoir présenté mes plus affectionnées recommandations, je prie Dieu, Monsieur mon cousin, vous donner, en santé, heureuse et longue vie. A Périgueux, le 19 janvier 1586.

Vostre humble et affectionné cousin à vous faire service.

SESSAC.

N° 175 du Catal.

---

97. — MADAME DE PUY-DE-VAL A M. H. DE NOAILLES, SON COUSIN.

Elle lui fait part de la mort de l'un de ses fils, et s'excuse de ne pouvoir, dans son chagrin, se séparer de son second, qui devoit se rendre près de M. de Noailles.

De Conros, 22 janvier 1586.

Mons. mon cousin, La volonté de Dieu a esté telle qu'il luy a pleu appeler à soy mon fils, le protonotaire, depuis jeudy 16ᵉ de ce mois, d'une pleurésie qu'il ne garda que quatre jours à laquelle

prompt secours qu'on sceust donner ne fut possible remedier de le conserver, dont j'ay tel extrême regret et douleur que je ne vous puis dire, pour avoir perdue toute la consolation que je m'attendois recevoir de luy, estant nourry et élevé comme il estoit, et l'espérance, besoin et nécessité qu'il faisoit à nostre maison; de quoy aussy mon fils, son frère, est si triste et dolent que je crains qu'il n'en tombe malade. Vous ayant voulu faire ce mot et vous envoyer ce porteur exprès pour vous advertir de ceste nostre affliction et incommodité, et vous supplier n'estre marry et excuser mon dit fils s'il ne vous va trouver, comme il vous a promis pour vous suivre en vostre compaguie, et à l'armée, à l'occasion du susdit malheur et des affaires qui nous sont survenues en conséquence d'icelluy, auxquels il est requis de pourveoir. En quoy nous avons tant de besoin qu'il nous fait oublier qu'il puisse aller en aucun lieu; et d'ailleurs que nous sommes céans tous mal disposés estant depuis hier encores mort le palfrenier de mon dit fils, oultre quelques autres qui sont malades. Et je prie Dieu qu'il soit loué de tout et nous donne ce qu'il voit nous estre nécessaire : estant si triste et dolente que je n'ay le cœur voué en Dieu. Davantage n'en feray la présente plus longue que pour vous suppléer de rechef nous excuser si mon dit fils ne vous peut aller trouver et croire qu'il n'a faute de vous faire très-humble service : mais vous voyés les inconvénients qui, pour ce coup, l'en destournent, dont j'en suis très marrie, et salue en cet endroit vos bonnes graces de mes très humbles recommandations, comme fait mon dit fils, en priant Dieu vous donner, Monsieur mon cousin, en très parfaite santé, très longue et très heureuse vie. — De Conros, ce 22 janvier 1586, vostre très humble cousine à vous obéir.

Signé : de Puy de Val.

N° 176 du Catal.

98. — M. DE LA GASTINE MONTBRUN A M. DE NOAILLES.

Il lui fait part de la mort de M. de Saint-Herem.

Chassignolles, 13 février 1586.

Monsieur, le sieur de Filioulie vous allant trouver, vous ay bien voulu faire ce mot pour vous remercier humblement de la souvenance qu'il vous plaist avoir de moy, vous priant croire que je suis et serai toujours à vostre service, sans dissimulation, en ce qu'il vous plaira m'employer, et pour vous faire part des nouvelles de ce pays. Ledit sieur de Filioulie vous dira le désastre qui est arrivé céans du décès de feu Mons[r] de Saint-Herem, que Dieu veuille pardonner, qu'est une perte qui est grande pour tous ses amis, et principalement pour ceux qui lui apartiennent. Je avois délibéré de luy dire ce que me mandiés dernièrement; mais Dieu ne l'a permis : mais bien vous prierai-je de croire ce que le présent porteur vous dira, et vous asseurer que je m'y emploieray de toutes mes meilleures affections. Et en ceste volonté, je vous baiseray bien humblement les mains, après vous avoir dit encores un coup que je suis et seray perpétuellement

Vostre bien humble à vous faire service.

LA GASTINE.

Chassignolles, ce 13e jour de février 1586.

N° 177 du Catal.

---

99. — M. DE SESSAC A M. H. DE NOAILLES SON COUSIN.

Touchant Beaulieu, qui seroit pris si tant de gens n'avoient voulu se mêler de l'attaque. — M. du Maine aura sa lettre et y fera réponse.

Au camp de Soulhac, ce 28 février 1586.

Monsieur mon cousin, ce gentilhomme vous dira comme Monseigneur est allé à Beaulieu, parce qu'ils ne se veulent pas rendre.

Je voudrois que tant de gens ne s'en fussent pas mêlés, car il y a huit jours qu'elle fust rendue. Il y a aussi beaucoup d'autres qui voudroient qu'on ne luy fist rien, lesquels je ne nommerai, parce que vous les cognoissez. Je ne failliray à bailler vostre lettre à Mgr du Maine, incontinent qu'il sera arrivé, et où vous connoistrés que j'aurai moyen de vous servir, je le feray d'aussi bon cœur que parent et amy que aurés jamais en ce monde, vous baisant bien humblement les mains et à Madame de Noailles, et prie Dieu, Monsieur mon cousin, qu'il vous donne heureuse et longue vie. — Au camp de Soulhac, ce 28 fevrier 1586.

Vostre plus affectionné cousin à vous faire service.

SESSAC.

N° 178 du Catal.

---

100. — M. DE LA COMBE DE BLASIMON A M. H. DE NOAILLES.

Nouvelles de M. le maréchal de Matignon, bruit divers sur la marche de son armée : détresse et ruine du pays.

D'Agen, ce 22 juin 1586.

Monsieur, ayant entendu par la lettre que Madame de Noailles m'a fait cet honneur de m'escrire, que vous estiés de retour de la cour, j'ai pris cette hardiesse de vous escrire ceste ici pour vous réoffrir tousiours l'ancien vœu que j'ay fait à feu M. de Noailles vostre frère, Messieurs vos oncles et Madame vostre mère, de leur estre, tant que je vivray, humble et très affectionné serviteur, vous suppliant le recevoir en aussi bonne part comme si c'estoit chose condigne de vous. Et quant à moy, où vous plaira de m'honorer de vos commandemens, je vous y rendray très cordialement humble service.

Cependant, Monsieur, je vous diray comme Monsr le maréchal de Matignon est à Thonins avec l'armée de M. du Maine et sienne il y a environ quinze jours. On ne peut cognoistre quel est son dessein, ne ce qu'il a délibéré de faire : il a recueilli un grand nombre de bateaux chargés de vivres et mesmement de bleds. On

tient que pour le moins il en est passé et descendu de douze à quinze mille charges par eau : c'est pour nourrir bien longuement l'armée. Si c'est entièrement pour cet effet, il y a diversité d'advis de son acheminement dudit Thonins. Les uns tiennent que ce sera à Castillon, et les autres en quelqu'autre lieu qu'on ne nomme point. Cependant il est fait une ruine si profonde et grande à ce pauvre païs qu'elle n'est croyable qu'à ceux qui le voient. Dieu y veuille pourvoir par sa sainte miséricorde et grâce, et retirer de dessus nous sa main de courroux en général et particulier. Il y en a qui font bruit de quelque paix et d'autres qui la renvoient bien loin : le tout est entre les mains de la divine puissance et majesté : il la nous donnera quand il lui plaira. Cependant on souffre beaucoup, mais non pas tant que nos *maux* communs et particuliers le méritent. Et en cest endroit n'ayant de quoy m'estandre en ceste cy davantage, je suplieray Dieu, Monsieur, qu'il vous donne très longue et prospère vie. D'Agen, ce 22 juin 1586.

Vostre humble obéissant serviteur.

DE LA COMBE.

N° 180 du Catal.

---

101. — MADAME DE SAINT-BLANCART, MARÉCHALE DE BIRON, A MADAME DE NOAILLES, SA COUSINE.

Nouvelles de M. le maréchal son mari et de M. leur fils. — Ils sont à Poitiers, attendant les forces que le roi leur baille. — Bruit de la prise de Lusignan. — Le sieur de Berac va près du roi de Navarre pour moyenner une trève et parvenir à la paix. — Mort de M. le grand prieur (Henry d'Angoulême, fils naturel d'Henri II), tué par M. d'Altovite, lui-même tué par ses gardes.

Biron, 22 juin 1586.

Madame ma cousine, je me suys grandement resjouye de la commodité de ce porteur pour l'affection que j'ay de vous tesmoigner combien je désire estre conservée en vos bonnes grâces, et d'autant que je scay le contentement que vous recevez d'entendre des nouvelles de Monsieur le maréchal mon mary ; je vous diray

qu'il n'y a que quelques jours que j'ay esté asseurée de sa bonne santé, comme aussy de celle de mon fils : ils sont à Poictiers, attendant les forces que le roy leur baille. Le bruict a desjà coureu qu'il avoit prins Pusignan : je ne scay s'il est vray. On m'a ce jourd'huy escript que le sieur de Berac, frère du président de Nesmont et maistre d'ostel de la royne, a passé par Agen et s'en allant de la part de Sa Majesté trouver le roy de Navarre pour ouvrir quelques moyens de fere une treufve, et par après venir à la paix. — On m'a escript aussy que Monsieur le grand prieur a esté tué par Altovite, mary de Mademoiselle de Chasteauneuf, sur ce que le roy luy ayant donné une maison à Marseille, où le sieur grand prieur estoit logé, et en voulant jouyr, ledit sieur grand prieur entra si avant en cholère contre luy, qu'après luy avoir dit plusieurs oultraiges en son logis en la ville d'Aix, il luy donna deux coups d'espée dans le corps, qui feust occasion que ledit Altovite se lansa sur luy à corps perdu, et luy donna trois coups de poignart dans le corps, dont il mourut le lendemain, et ledit Altovite feust aussy achevé de tuer par ses gardes (1). C'est un cas estrange et sinistre dont je vous ay bien voulu fere le discours comme je l'ay aprins, et vous offrir tous les moyens que j'auray jamais à vous fere service et d'aussy bonne volonté que je vous bayse bien humblement, et que je prie Dieu vous donner,

Madame ma cousine, heureuse et longue vye. De Biron, le XXIIe juing 1586.

Votre humble cousine à vous fere service,

SAINT-BLANCART.

Madame ma cousine, Madame de Noailles.

Fr. 6912, f° 412.

(1) Henri d'Angoulême, Grand Prieur de France, gouverneur de Provence et amiral des mers du levant, tué à Aix le 2 juin 1586. Brantôme raconte en termes que nous ne reproduirons pas ici, qu'Henri II l'avoit eu d'une dame de bonne maison, Madame Flamin, d'Écosse, qui s'étoit trouvée très-heureuse et très-honorée de ses relations avec le roi. « Ce fils, ajoute Brantôme, fut tué dernièrement à Marseille, ce qui fut un très-grand dommage, car il estoit un très-honneste brave et vaillant seigneur. » Le P. Anselme paroît mieux renseigné et dit que Henri d'Angoulême étoit né de N... Léviston, demoiselle écossoise, et qu'il fut tué à Aix en Provence par Philippe Altovite, baron de Castellane, le 2 juin 1586.

102. — H. DE NOAILLES A M. D'ESCARS.

La demande en mariage qu'il a faite pour M. d'Escars fils a été bien accueillie : difficultés et concurrences qui s'y trouvent. Protestations de dévouement à ce sujet. — Le duc de Joyeuse se rend au Puy et se dispose au siége de Marèges.

Peignères, 5 juillet 1586.

Monsieur, après avoir attendu aussi longuement que j'ay peu à Larche de vos nouvelles, quelques affaires qui m'appeloient en ces quartiers me forcèrent de partir avecq regret, toutefois que je n'eusse plus tost veu celuy que vous me dépescheriés, ayant sceu depuis qu'il y arriva bientost après, comme la lettre qu'il m'apporta de votre part qu'on m'a fait tenir icy me l'a confirmé; m'estant beaucoup de desplaisir de ne m'y estre trouvé pour luy dire de bouche ce que je serai donc contraint de vous faire entendre par escrit sur ce que vous désirez; qui est que la dame et le sieur que je vis après vous avoir laissé, estimèrent grandement la proposition que je leur fis comme de moy, honorant autant vostre alliance qu'autre qui se pourroit présenter; et ne prenant à peu de faveurs le compte que vous faites de la leur, recognoissant vous en estre fort redevable. Ils disent que, comme vous scavés, il se passa quelque chose à la requeste de vous et de Monsieur de la Vauguyon, et du consentement d'une partie des parents entr'eux et Monsr de Flouyrac pour son fils, et dont, bien qu'ils soient à présent hors de tels termes, il est besoin d'en retirer la parolle; et que d'ailleurs ils ne sont seuls en ceci, et qu'il faut que la mère et grand'mère y soient appelées, comme aussi Mess. le maréchal de Biron et de Lansac, comme estant cause qu'elle est entre leurs mains : pour leur particulier, ils ne font doubte qu'estant né de bon naturel comme vous estes, vous ne laissiez le personnage dont est question pour l'advenir fort riche et aisé, mais qu'ils pensent que, puisqu'il vous est encore libre de la disposition de vos biens, et qu'il n'y a rien d'acquis pour luy par vostre contract de mariage : que les autres voudront scavoir ce que vous luy vou-

drez donner, veu mesme que vous avez d'autres enfants et de divers mariages, et que le moyen pour disposer tant plus les affaires à bien, et de vous faire entendre d'ors et déjà sur ce que vous avés envie de luy asseurer, après vous. — Quant à la garde de la fille, ladite dame n'enteud s'en dessaisir, quoi qu'il en réussisse, que le mariage ne se consomme : Aussi est-ce chose qui pourroit advenir dans un an ou deux, car elle en a douze. Je n'ai oublié de représenter les beaux et grands partis qui s'offroient pour ledit personnage qui vous appartient et qu'il falloit que vous fussiés bientost résolu de celui là, afin de ne perdre l'occasion des autres. Sur quoy ils me répondirent aussi que M. de Charlus leur avoit fait offrir, de fraische mémoire, son fils avec 15 ou 18,000 livres de rente qu'il donneroit par contrat de mariage : Monsr de Mortemart le sien, second, avec 20,000 livres de rente, et encore quelques autres non moins grands dont il ne me souvient. — Je vous dis aussi que Launiac, qui a 15,000 livres rente, fort aisé et seul en sa maison, y prétendoit. Toutefois il n'en y a point qu'ils prisent à l'égal de celui qui vous touche, et à la proposition duquel je ne pense, Monsieur, avoir rien oublié pour leur en augmenter la volonté. Vous adviserez là dessus ce que vous aurez à faire pour conduire plus avant ce traité, au cas que vous les ayez agréable, et à quoy je ne vous offre moins de service qu'en tout autre endroit que je pourrai estre si heureux que d'avoir moyen de vous en rendre. — Vous merciant, au surplus, bien humblement des nouvelles qu'il vous a plu me départir, désirant que ce commencement puisse succéder à quelque si bonne fin, que l'estat de ce pauvre royaume, tant déplorable, puisse estre converti à quelque plus heureuse condition.

On tient en ce pays que Monsr le duc de Joyeuse doit arriver le 10 de ce mois à Moulins, pour de là aller rejoindre son armée près du Puy, et commencer par le siége de Mareges. — L'estape et autres choses nécessaires pour le recevoir sont desjà dressées de ce costé là. Il m'a esté dit que je dois estre mandé de lui avec une compagnie pour l'aller trouver : néantmoins je ne lairai d'envoyer un gentilhomme devers lui, afin d'entendre mieux et plustost sa volonté. Cette armée et celle dudit Languedoc ne doivent estre

qu'une mesme. J'avois aussi délibéré de partir dans trois semaines pour aller trouver Mons[r] le maréchal son père, suivant ce qu'il m'avoit naguères mandé. Où que je sois, Monsieur, je vous supplie d'en disposer comme de celui qui sera toujours prest à vous obéir et servir, et qui désire infiniment la continuation de votre amitié et bonne grâce, que je salue de mes plus humbles et très affectionnées recommandations, priant Dieu vous donner, Monsieur, très heureuse et longue vie. — De Peignères, ce 5 juillet 1586.

Monsieur, à votre permission, je baiserai très humblement les mains à Madame vostre femme.

Le laquais que j'avois envoyé en Languedoc est de retour en Limosin depuis quelques jours, ayant bien conduit par delà toutes les lettres qu'on lui avoit baillées, et pense que s'il a raporté réponses des vostres, que ma femme n'aura failli de les vous faire tenir.

N° 13 du Catal.

---

103. — LES CONSULS DE BRIVE A M. DE NOAILLES (H.).

Tulle investi par les huguenots : Brive menacé : — Demande de secours.

De Brive, 7 septembre 1586.

Mons, l'assurance que nous avons de la bonne affection que vous portés au service de Dieu, du roy, et particulièrement à nostre ville, nous a occasionné vous envoyer la présente et par mesme moyen vous advertir que ceux qui se sont eslevés contre S. M. et qui ont longuement roué en ce païs sont à présent à l'entour de la ville de Tulle, faisant estat d'y entrer et de fait ont desja bruslé quelques moulins. Leur dessein, à ce que nous avons peu entendre est de forcer ceste ville, s'il est à leur puissance, comme aussy ils veulent faire de mesme à la nôtre. Et pour cest effet, ils attendent de jour à autre des forces de Quercy et de Périgord, qui

sont désià en chemin; et de tant que nous pouvons avoir beaucoup d'assistance par vostre moyen, nous vous supplions très-humblement que si nous en venons là, comme desjà nous nous en tenons asseurés, nous secourir de vostre présence avec le nombre que pourrés recouvrer de vos amys, de ceste courtoisie qu'il vous plaira nous faire, nous la mettrons au nombre d'autres obligations que nous vous avons et de quoy nous ferons aparoir aux endroits où il vous plaira nous commander et ce d'aussy bonne volonté que nous saluons vos bonnes grâces de nos très-humbles recommandations, priant Dieu, Monsieur, vous donner longue et heureuse vie. De Brive, ce 7 septembre 1585.

Vostres humbles et obéissants serviteurs, les consuls de Brive.

CHAPON, consul. — BORY, consul. — et RONY, consul.

N° 158 du Catal.

---

104. — M. H DE NOAILLES A MADAME SA MÈRE.

Conseils pour lui faire laisser ses procès et ne plus tant obliger aux dépens de sa bourse les belles et honnêtes femmes. — Mademoiselle de Birac à Saint-Vitour. — De la reine de Navarre (Marion) et de Mademoiselle d'Aubiac.

D'Orlac, 11 novembre 1586.

Madame, par la voie de M. d'Escars qui en alla et veut recevoir l'autre en Limosin, il ne sera que bon que vous sortiez du fait de Magniagnes s'il vous offre la raison et assez d'asseurance pour attendre ce qu'il ne vous baillera comptant. Nous n'avons que trop de procès. Madame de Duras a mis fin aux siens, puisqu'elle a prins le chemin que vous m'escrivés, vous aurez perdu votre debte, si son mary n'use en cela de conscience et ne veuille favoriser sa mémoire par tel acquit. Je ne pense pas que celui de Madame de Tirrede soit mieux asseuré. — Vous vous plaisez à obliger de ces belles et honnestes femmes aux dépens de vostre bourse : la mienne s'affoiblit fort. Dieu lui donne quelque bon et

heureux renfort, et à vous, Madame, toute la santé, prospérité et longue vie que vous désire. Vostre très humble serviteur,

H.

Si après avoir entretenu ledit s[r] de Bournarel j'aprens quelque chose digne d'estre ajousté icy, il sera faict, et retiendray exprès ce porteur jusques à demain disner. Je n'ay maintenant loisir de respondre à l'honneste lettre de M. de Roquelaure, le remettant à la première occasion. J'ay rompu vostre blanc. Le fermier de Tessieu m'a fait tenir vostre dépesche, comme je luy renvoye la mienne. Il ne veut point lascher un prisonnier qu'il tient de la Rocquebro, appelé Jauliac, dont mes amis m'avoient escrit; mais quoique je luy aye sceu mander, il ne démord point : il sera cause de mettre toute vostre terre et mienne en proye. — D'Horlac, ce dimanche 11 novembre 1586.

P. S. J'ay depuis veu Mons[r] de Bournazel, qui m'a dit que M[lle] de Birac s'estoit retirée à Saint-Vitour avec cent escus qu'on luy donna. — Il m'a confirmé comme Marion est fort éplorée de se voir prinse : Aubiac est entre les mains du prevost, ne sachant encores ce qu'il doit devenir. On attendoit des nouvelles du roy; cependant ladite Marion est à une petite ville appelée Saint-Amand, avec cent harquebuziers de garde. On m'a fait voir une belle lettre qu'elle avoit escrite durant son siége, dont je n'ay heu le loisir de tirer encore copie.

N° 15 du Catal.

---

105. — MADAME THOURY, FRANÇ. DE NOAILLES A M. HENRI DE NOAILLES, SON FRÈRE.

Il lui est fort agréable que M. d'Acqs veuille appeler à lui un de ses enfants et le tourne à l'Église, surtout s'il lui fait part quelque peu de ses biens. — Affaire de la dame au bracelet. — Au sujet du traître dont elle souhaite le châtiment. — Le don de mille écus du roi, etc.

Paris, 28 décembre 1586.

Mons. mon frère, Ce m'a esté beaucoup du contentement d'avoir sceu par Laval de vos bonnes nouvelles. Il vous dira la diligence

que j'ay faite pour vous faire bailler vos casaques. Il avoit résolu de ne point bailler qu'il n'eut tout l'argent qui lui est deu : à la fin M. de Thoury et moy avons tant fait qu'il les a rendues à Laval et a fallu que nous en ayons répondu, ce que nous avons fait fort librement, sachant bien que ne nous en lairés en peine. Croyés, Monsieur mon frère, qu'en tout ce que nous pourrons vous faire service, que nous n'y espargnerons nos vies, ni tout ce que Dieu nous a donné de moyens.

J'ay veu par votre lettre comme Mons. d'Acqs désire d'avoir un de mes enfants près de luy : qui est chose que j'ay très-agréable, m'asseurant bien qu'il ne scauroit mieux estre. Je luy envoiré mon second, dans quatre ou cinq mois. C'est estila que je désire qu'il soit d'église, pourveu qu'il aye agréable de lui donner quelques biens. Si le malheur venoit que nous le perdissions, tous ces biens d'église seroient perdus pour les siens, s'il n'en dispose. Je scais, mon bon frère, que vous estes de si bon naturel que vous désirerés le bien de mes enfants qui vous sont si proches. Je vous supplie bien humblement de leur en procurer.

Laval a trouvé icy un paquet, lequel j'avois baillé à du Faure pour vous le faire tenir : Je crois que Laval en sera le porteur. Je vous faisois une requeste pour celle-là, que si me la pouviés octroyer cela m'oteroit d'une grande peine. Je vous supplie de me faire délivrer, Mons. d'Acqs et vous, le plus tost qu'il vous sera possible, les mille escus que feu Mons. d'Acqs m'a donné; vous pouvant asseurer qu'ils ne seront que très-bien employés pour notre profit. Je ne suis point si mal avisée et n'apréhende point si peu ce peu de moyen que nous avons que je veuille faire de mauvais ménage : l'on m'a dit que vous avés ici dix mille francs à recevoir, je désirerois bien que, si cela estoit, que ce fust de cet argent, parceque je retirerois un moulin qui nous est de grande conséquence : il n'en sera pas employé un liard mal à propos. J'ay parlé à la dame que scavés, touchant le bracelet. Il lui fache fort de ne l'avoir point. Je luy ay asseuré qu'elle auroit sa bague, et luy ay dit force belles parolles qui l'ont un peu contantée et..... entretenir vostre amie en tout ce que je vous y pourray servir, croyés que je n'y espargneray.

J'ay fait en sorte que Mons. de Givry a fait que le roy a escrit une lettre à Mons. du Maine, affin qu'il ne receut ce traitre en son armée. J'ay cela si fort en affection. Je ne seray jamais à mon aise que ce méchant ne soit puni. Dieu nous en fera justice s'il luy plaist. — La haste que j'ay de vous faire ceste cy vous gardera de pouvoir lire ceste lettre. Vous m'excuserés s'il vous plaist si elle n'est mieux escrite. Qui sera fin, vous baisant bien humblement les mains, et prie Dieu, Monsieur mon frère, vous donner très-heureuse et longue vie. De Paris, ce 28e décembre 1586.

Vostre bien humble sœur à vous servir,

FRANÇOISE DE NOAILLES.

Mon frère, je vous envoye le don de deux mille escus que le roy avoit donné à feu mon frère; je l'avois entre mes mains quand je fus arrivée en ceste ville. J'en fis les poursuites. Le frère de Laval qui estoit à mon dit frère le scait bien, et que je contrefis son sain. Si en pouvés retirer quelque chose, vous m'en ferés quelque part, comme vous ayant mis les pièces entre vos mains. Tenés moy en vos bonnes graces. Si vous voulés croire vos amis, vous viendrés trouver le roy et ne ferés la guerre au païs. — Je vous supplie de solliciter Mons. de d'Acqs affin qu'il me face délivrer les mille escus : nous en avons un moulin qui nous valloit dix muids de bled, qui est prest à estre perdu, si bientost je ne le retire.

Fr. 6916, f° 331 (n° 185).

---

106. — MÉMOIRE DES ARMES QUI ONT ESTÉ RAPPORTÉES A MON RETOUR DE L'ARMÉE, EN LA FIN DE DÉCEMBRE 1586, QUI ONT ESTÉ LAISSÉES A LARCHE, HORS QUELQUES-UNES QUE J'AY APPORTÉES AVECQ MOY A SEICHES, COMME IL APPAROISTRA CY-DESSOUS :

Janvier 1587.

Premièrement, six pères de brassats ou mounions (1) qui ont esté mis dans un coffre ensemble.

(1) Je crois qu'il faut lire *mourions*, morions, armure de tête, sorte de casque.

Plus un aultre père de mounions qui me souloient servir de tout temps.

Il y a mon harneys noir complet, tout entier, que j'ay apporté à Seyches, hors la sallade et les gantelets, qui sont demeurés audit Larche, ayant prins au lieu un casque fait en forme de sallade, qui fut faict avecq ledit harnoys pour moy, et le plastron aussi a esté emporté.

Plus il y a quatre pères de tacetes (1), dont les unes sont des vieilles.

Trois paires de manoples (2) qui sont de celles que j'avois de tout temps.

Plus encore aultres deux pères de mounions.

Six hausse-cous.

Un champfrain noir.

Trois casques vieux, des miens, dont deux sont couverts de velours noir.

Plus un autre casque qui fut acheplé du Grand, à Paris, avecq le reste de ce qui manque à l'arnoys.

Plus six sallades, de celles qui furent dernièrement acheptées à Paris.

M. de Sauvebœuf en a encore une de celles qui en sont à dire.

M. de Boysse une aultre.

La Barthe en brusla une.

Il y a de plus mon harnois complet doré, avecq le champfrain et encore un aultre champfrain noir.

Une paire de gantelets au bord dorés.

Il y a cuirasses, six, sans compter une qui est demeurée à Thoulouze, dont on en prend pour porter à Seiches.

Il y a une autre cuirasse qui me sert avecq des chiffres dorés, qui est encore à Lentour, depuis que le s[r] du Cluseau l'y porta.

M. du Boys en a aussy une aultre entre ses mains qu'il faudra recouvrer, estant une de celles qui me sert.

Et Bridat de Montignac une aultre qu'il faudra aussi retirer.

(1) Tacète, ou plutôt tacle, sorte d'arme défensive, espèce de bouclier.
(2) Sorte de gantelets de *manualis, manipulus.*

La Pacherie en a une aultre qu'il ne fauldra aussi oublier de recouvrer.

Le harnoys complet qui avoit esté baillé à Mons[r] de Tegra, qui sont mes premières armes, luy est aussy demeuré.

A l'ayné Laval, un harnoys complet de mesme.

M. Dussac a retenu aussi une père de brassats et un hausse-cou.

Plus a esté mis des cazaques dans une garderobe du magazin, tant de gendarmes que d'archier, qui sont de reste ou qui ont esté rendues, dix-sept, et cinq modèles d'arquebuziers.

Fait à Larche, le 13[e] janvier 1587.

Plus avons laissé la grand' Enseigne, Guydon et Cornette ordinaire.

Demeuré encores audit magazin deux cuirasses noires et six qui ont esté portées en Gasconnie.

Fr. 6916. — (*Pièce copiée de la main de Baluze père, et placée à la fin du volume.*)

---

107. — M. DE SAINT-GELAIS, ÉVÊQUE DE COMINGES (1), A M. DE NOAILLES (H.).

20 mai 1587.

Monsieur, nul ne scait mieux quelle charité c'est de visiter les pauvres prisonniers que ceux qui l'ont esté naguières. Je ne fais qu'aujourd'hui de sortir d'une prison volontaire, d'une diette de dix jours, pour éviter un adjournement que je craignois de quelque commencement de goutte, en laquelle j'ay veu tant de près, que j'en ay presque oublié le bon vin : mais ce qui m'a le plus fasché a esté de ne pouvoir point ouïr chanter le rossignol à la

(1) Cette lettre, qui est plutôt celle d'un homme du monde que d'un homme d'église, est d'Urbain de Saint-Gelais, évêque de Comminges, de 1588 à 1599. — Il avoit succédé à Charles de Bourbon, fils naturel d'Antoine de Bourbon et de Louise de Rouet. Urbain, lui-même fils naturel d'Alexandre de Saint-Gelais, seigneur de Lansac et de Romefort, étoit frère de père de Louis de Lansac, célèbre par ses ambassades sous Henri II et ses successeurs, — et neveu du poëte Octavien de Saint-Gelais.

campagne, et encores que pour la belle assiette de vostre maison, vous n'ayés pas faute de leurs aubades, et que les bonnes compagnies de Thoulouze, qui vous sont si voisines, ne vous manquent point; toutefois il me semble que je ne m'acquitterois pas de mon devoir si je ne vous saluois et visitois aussi pour scavoir de vostre bonne santé, et en quoy je pourrois estre bon à vous faire service : et si ce temps nous laissoit en nostre liberté accoustumée, je serois souvent à la porte de vostre chambre avec tous nos instrumens de musique, pour vous ayder à passer ces longues journées. Je dis tout cela pour vous assaillir : sachant bien, Monsieur, que vos seules méditations sont suffisantes pour vous entretenir, et que vous mesme, seul, vous vous gardés d'estre seul. Si vous scavez quelque chose de nouveau, vous ferés grand aumone d'en despartir aux pauvres montagnards qui, dans ces solitaires vallées, n'entendent rien que quand il tonne. Pour ne vous estre trop ennuyeux, je vous baise bien humblement les mains et prie Dieu, Monsieur, vous donner aussi bonne, parfaite et entière santé comme je la désire pour moy mesme. D'Alan, ce 20 de mai 1587.

Vostre humble et affectionné serviteur,

DE SAINT-GELAIS, *évêque de Cominges.*

Monsieur, encores qu'il ne me soit pas permis de chasser, si ai-je pris un petit marcassin, lequel il vous plaira avoir agréable que je vous présente.

Fr. 6916, f° 337.

---

108. — SAINT-GELAIS, ÉVÊQUE DE COMINGES, A M. H. DE NOAILLES.

Offres de services et compliments.

18 juin 1587.

Monsieur, J'ay entendu que les huguenots vous avoient esté molester, de quoy je suis infiniment marri. J'envoie ce porteur vers vous pour vous suplier bien humblement de me mander de vos nouvelles et de votre santé, et comment vous vous estes trouvé

de votre diette, et si je vous puis servir de quelque soldat et il n'y aura ni mètre ni bourguignotte qui ne soit tout employé pour votre service, et n'ayant aucunes nouvelles dignes de vous, que je ne pense que vous ne sachiez mieux que moy, je me recommanderay en cet endroit très-humblement et de toute mon affection à votre bonne grâce, et prie Dieu, Monsieur, vous donner en parfaite santé très-heureuse et longue vie. D'Alan, ce 18e de juin 1587.

Vostre très-humble et plus affectionné serviteur,

SAINT-GELAIS, *évêque de Cominges.*

Mons., Il vous plaira me permettre qu'en cet endroit, je baise très-humblement les mains à Madame de Noailles, et recevoir s'il vous plaist, un francolin qui est blanc l'hiver et l'esté reprend sa robe grise.

Fr. 6816, f° 342.

---

109. — M. DE BÉRAT A M. DE NOAILLES (HENRY).

Protestations de dévouement et d'obéissance.

Bérat, 3 septembre 1587.

Monsieur, ayant sceu par vos escrits la délibération qu'avez prise à vous en aller pour quelque temps de ce pays, je faisois estat avant vostre départ vous aller voir et vous réoffrir de parole ce que je fais par ceste cy. C'est moy et ce qui en dépend, pour entièrement vous estre fidèle et affectionné à vostre service, et quand il vous plaira, l'espreuve vous en donnera tesmoignage. Mais comme j'estois prest à partir, en fus empesché par les affaires qui sont entre les sieurs de Montegut, La Loubère et moy, vous affirmant, Monsieur, que loin ou près, absent ou présent, me trouverez tel que vous dis; et espère que si bataille se donne aux quartiers de delà, en France, vous y verrés vostre Bérat : m'asseurant que vous ne voudrés manquer à y estre. Et ne mettez, je vous supplie, Monsieur, en doubte qu'estant icy, je m'emploieray pour vostre terre de Marignac comme pour la mienne

propre, comme vous estant, Monsieur, vostre très affectionné voisin et serviteur. — De Bérat, ce 3e septembre 1587.

DE BÉRAT.

N° 190 du Catal.

---

110. — M. DE VENTADOUR A M. LE COMTE DE NOAILLES, SON COUSIN.

Ses succès contre les huguenots, sur lesquels il a repris les châteaux Charlus et Chabanes. — Tulle secourue. — Le fort Lerbel repris sur Saint-Martin, etc.

Ventadour, 13 aoust 1588.

Monsieur, je receus bien grand contentement d'entendre de vos nouvelles par Geoffre : quant à celles de ces quartiers, bien tost après que j'y fus arrivé, je tins de si court les huguenots qu'estoient dans les deux chasteaux de Charlus et Chabanes, que je les contraignis de les quitter et remettre en l'obéissance du roy : en estant, le sieur de Maligny sorty avec quatre-vingt ou cent cuirasses et deux cents arquebusiers, lesquels ne cessoient de faire courses et ravages sur le pauvre peuple de cedit pays, et l'eussent entièrement ruiné s'ils eussent guière plus demeuré dans lesdits forts, — que j'ay fait abattre, voyant le peu de moyens qu'il y avoit d'entretenir la garnison qu'il estoit nécessaire de mettre pour la conservation d'iceux et empescher qu'ils ne les reprissent. Depuis je fus instamment prié par les officiers et habitans de Tulle qui, à ces fins, envoyèrent devers moy le lieutenant particulier, deux conseillers et autres, de m'acheminer en ladite ville ; ce que je fis : où estant avec la plupart de la noblesse de ce païs, je fus adverty par le sieur Boussac que lesdits huguenots s'estoient emparés de sa maison la nuit auparavant mon arrivée, qui fut occasion que je y envoyay mon fils tout promptement avec un bon nombre de gentilshommes et arquebusiers pour les investir : et comme je m'acheminois avec le reste de ma troupe, je trouvai qu'ils avoient esté forcés, et tous ceux qui estoient dedans taillés

en pièces, hormis deux capitaines que je fis mener en ceste ville : les habitans de laquelle et les députés des autres me prièrent d'aller avec ladite troupe au fort de Lerbel, que les huguenaux avoient aussy prins ; et estant à demy lieue près, je sceus que le sieur de Saint-Martin, qui commandoit dedans ledit fort l'avoit abandonné, y ayant mis le feu, et estoit retiré à Turenne avec cent arquebuziers, de façon qu'il n'y a maintenant, Dieu grâce, aucun fort qui tienne en ces quartiers pour lesdits huguenaux, et pour s'y passer de présent autre chose qui mérite, finiray ceste cy après vous avoir prié de me conserver en vostre bonne grâce, faisant estat asseuré du pouvoir qu'avés sur moy pour en disposer en tous les endroits où vous verrés que j'auray moyen vous servir : désirant demeurer tousjours, Monsieur mon cousin, vostre plus affectionné cousin à vous faire service. — De Ventadour, ce 13e aoust 1588.

DE VENTADOUR.

N° 193 du Catal.

---

111. — M. DE SAINT-MARTIN, Sr DE BISCAROSSE, A M. DE NOAILLES, SON BEAU-FRÈRE.

Protestations d'affection et de dévouement : regret de ne pouvoir l'aider à obtenir raison du meurtrier de leur frère.

1er janvier 1589.

Monsieur mon frère, je suis esté en pareille peine de scavoir de vos nouvelles qu'il vous a pleu me mander par celle que par M. Muret j'ay receue, venant trouver son oncle Mons. de Mareuil, lesquels tous deux ont pris la peine me venir voir. Et ledit sieur de Muret me a discouru après la réception de ladite vostre, plusieurs autres nouvelles. Je suis très-marri de la longue distance qui nous sépare y a si longtemps, et à présent que vous etes approché que je ne puisse traverser jusques à vous, afin que je eusse ce bien de vous voir et vous monstrer par effect que l'absence ne

a diminué tant peu soit de l'affection que j'ay tousjours eu à vous être très-humble frère et à perpétuité serviteur. De quoy je vous supplie, Monsieur mon frère, le croire et en faire estat avec humble prière que par ceste icy je vous fais de me continuer en vos bonnes graces et me faire part, s'il vous plaist, quelquefois de vos nouvelles et de l'issue de l'affaire qui vous rappelle où vous etes. Je regrette que je ne puisse estre près de vous, pour vous y servir et faire mon possible d'avoir raison du tort qui nous a esté faict, nous priver d'un si honorable frère, lequel mon cœur gémira sa vie durant. Cependant, je prierai Dieu en permettre telle punition que l'exemple en demeure et que je vous puisse faire service, vous offrant d'estre à jamais, Monsieur mon frère,

Vostre humble frère et très-affectionné serviteur,

DE SAINT-MARTIN.

A la Roque d'Oudres, ce 1er jour de l'an 1589.

Fr. 6916, p. 351, n° 194.

NOTA. Voici une lettre de Bernard de Girard, seigneur du Haillan, particulièrement connu sous ce dernier nom, l'un des plus féconds et des plus vaniteux écrivains du XVIe siècle : né à Bordeaux en 1535, mort le 23 novembre 1610. Il quitta de bonne heure le calvinisme pour faire plus facilement son chemin à la cour. Il avoit accompagné, en qualité de secrétaire, François de Noailles, évêque d'Acqs, dans ses ambassades d'Angleterre en 1556, et de Venise en 1557, et à son retour il reçut une pension de la maison de Noailles. Ses seuls ouvrages historiques forment plusieurs volumes in-folio. — De ses livres nous citerons notamment *l'Histoire générale des rois de France depuis Pharamond jusqu'à Charles VII*, 1576-1584, in-folio. C'est le premier corps d'histoire de France qui ait paru dans notre langue.

112. — LE SIEUR DU HAILLAN A M. DE NOAILLES (HENRI).

Remerciments et protestations de dévouement de lui et les siens, de sa femme en particulier, qui a été assez heureuse pour recueillir l'oncle et le neveu. — Détails relatifs au procès contre le sieur de Fellès et consorts, assassins présumés de Ch. de Noailles, et aux instances pour le recouvrement des bénéfices de l'évêque d'Acqs.

12 février 1589.

Monsieur, j'ay receu depuis trois jours celles qu'il vous plaist m'escrire du 28 du passé, à la courtoisie et éloquence desquelles je n'entreprens par ceste cy de respondre, mais avec toute la simplicité et humilité vous remercier de cœur et d'âme de la continuation de vostre bonne volonté et amitié et de l'estime que vous avez de la mienne, du devoir de laquelle vous en retirerez cordial et fidèle service, tant que je vivray, sans compter le survivant de ma femme ou de moy, puisqu'elle vous a sceu faire service agréable en l'affaire et réconciliation d'entre Mgr vostre oncle, que j'ay sceu plus particulièrement par vos dictes dernières, que par autre voye, ne d'elle mesme que j'ayme davantage pour avoir si bien satisfait et respondu en mon absence au plus grand de mes désirs. Je suis marri de la perte d'aucune lettres qu'elle m'escrivoit, où ledit sieur vostre oncle, et possible vous mesme, qui ont esté portées jusques icy depuis trois jours, et néantmoins ne m'ont esté rendues. Je ne vous escrivis point par Mons[r] Gauffreteau pour des raisons que je mis en celles que j'escrivois audit sieur et à ma femme : mais paravant je vous avois donné advis de la poursuitte qu'on faisoit pour avoir évocation pour le sieur de Félès; ils en ont eu une commission pour informer de vos suports et faveurs en la court de parlement, fondées sur l'alliance de M. de Favars et la promotion de M. le président de Rabeix. J'en advertis Madame de Noailles, qui ne y espargne ses pas ne ses remonstrances à l'endroit de M. le garde des sceaux, qui luy promist refus : mais la voie qu'ils ont prise par commission pour informer des susdites alliances et supports estoit inévitable! Mais nous avons à débattre

la validité d'icelles, auxquelles s'il vous y faut procéder, vous n'aurés faute de moyens ne d'amis pour vous y servir : me délibérant devant mon partement y donner bon ordre, puisque les moyens que nous avions pris avec Mons[r] de Baynac ne sont plus de mise pour recouvrer l'abbaye d'Aubasine, nous en avons pris un autre, avec M. l'archevesque d'Embrun, à qui le roy l'a donnée et en a dépouillé tout à fait le sieur de Hautefort, lequel n'a esté eslargi des prisons que sous la caution de Messieurs d'Escars, Montignac, Brive et Aubasine, et faire sortir desdits lieux tous soldats ou gens autres que de fidélité due au roy, et de ne porter ne servir à party quelconque contraire au commandement du roy, suivant la déclaration que verrez bientost contre les ligueurs et fauteurs d'icelle avec proscriptions et anathématisations de ceux qui ont adhéré, adhèrent ou adhéreront à ce crime de lèze majesté au premier chef.

Je n'estois délibéré prenant la plume sur ce papier de vous en dire tant. Je n'avois entrepris que vous faire entendre que ledit sieur d'Ambrun prendra récompense en l'abbaye ou encore mieux en prieurés pour ladite abbaye d'Aubasine soit en Provence, Dauphiné, Auvergne, Forez, Bourbonnois, Champagne, Bourgogne et pays deça Loire. Et du surplus si les pièces de permutation n'estoient suffisantes, pensions congrues extinguibles par les voies licites. Je voudrois que le prieuré de Sainte-Livrade fut transporté en quelqu'unes desdites provinces, ou que vous eussiez le moyen d'en trouver récompense èsdits lieux, car j'ai appris que vous pourrés entrer en ladite abbaye, qui vous seroit beaucoup commode près de vostre maison. Mais faites estat qu'il faut avoir titulaire qualifié, à présent une des plus grandes raisons du roy, pour en avoir privé ledit sieur de Hautefort, a esté qu'elle s'est trouvée sans titulaire confidant ne aultres, encores qu'il jouit sous la cloche de feu Mgr le cardinal de Guise, devant mon départ; aussi je pourvoyerai à cest affaire et assembleray ladite dame avec ledit sieur d'Ambrun pour en accorder les conditions et les adresser, en leur absence et esloignement, pour continuer ladite négociation. Je vous y feray, en somme, tout le service que je vous suplie attendre de ma volonté, de ma dévotion et de mon affection

en tout ce qui vous pourra porter commodité, contentement, honneur et profit, d'aussy bon cœur que je prie Dieu, Monsieur, vous les accroistre avec aussi parfaite santé et prospérité que le désire vostre plus ancien, obéissant et affectionné serviteur :

DE GIRARD.

De Blois, ce 12e février 1589.

N° 195 du Catal.

NOTA. Voici le seul acte que nous ayons trouvé se rattachant à la poursuite des assassins de Charles de Noailles. Il semble résulter de cette pièce et de la lettre précédemment donnée du procureur La Porte, que le guet-apens dont fut victime le jeune de Noailles, se rattachoit aux questions d'intérêt, aux procès qui divisoient depuis longtemps la famille. Le Jean de Ferrières de Sauvebeuf qui figure dans cet acte comme un des principaux accusés, étoit sans doute un neveu de Marie de Noailles, épouse, en premières noces, de Jean Ferrières de Sauvebeuf, et mariée en secondes noces dès l'année 1572 à Joseph de Lart. — Les papiers de Noailles conservés à la Bibliothèque nationale nous donneront sans doute l'éclaircissement de cette sinistre affaire.

113. — ARREST DU PARLEMENT DE BORDEAUX DU 27 JANVIER 1590.

A la poursuite de Jeanne de Gontault, dame douairière de Noailles, contre Me François de Fellès, chevalier de l'ordre, accusé de l'assassinat commis en la personne de Charles de Noailles : — et aussi entre Marie de Roffignac, dame de Fellès, demanderesse en excès, et Jean de Ferrières, escuyer, sieur de Sauvebœuf, défendeur et accusé. — La cour ordonne que ladite dame de Noailles et le procureur général feront venir tous les témoins non confrontés, pour être confrontés et même recollés audit de Fellès dans un mois. — Ledit de Sauvebœuf sera pris au corps et mené prisonnier en la Conciergerie de Bordeaux, etc.

27 janvier 1590.

Entre Jeanne de Gontault, dame doarière de Noailles, Marguerite Personne, veusve de feu Aymar de Jarris, et Jehanne Beys-

sière, demanderesses en excès, meurtres et homicides et autres crimes et délits, le procureur général du roy joinct à elles d'une part; — et M. François de Fellès, chevalier de l'ordre du roy, défendeur et prisonnier détenu en la conciergerie de la cour, d'autre : — Et aussy entre Marie de Roffignac, dame de Fellès, demanderesse en excès, le procureur du roy joinct à elle d'une part, et Jehan de Ferrières, escuyer, sieur de Sauvebeuf, défendeur et accusés d'autre.

Veu les procès, charges et informations des vingt septième de juin mil cinq cens soixante huict, cinquième septembre et vingt troisième octobre mil cinq cens soixante dix neuf, neufvième janvier mil cinq cent quatre vingts, cinquième de mars mil cinq cent quatre vingt deulx, cinquième de juing mil cinq cent quatre vingt cinq, onzième d'apvril mil cinq cent quatre vingt sept, et dix neufième de novembre mil cinq cent quatre vingt huict : — audition dudict Fellès, recollemens et confrontemens de tesmoings à lui faicts, procès verbal faict par le sénéchal de Périgord ou son lieutenant au siége de Périgueulx, sur la question et torture de Léonard de la Clergerie, dict le bastard de la Fond, du douzième de décembre mil cinq cent quatre vingt ung; sentence de condempnation de mort donnée par deffault contre ledict Fellès par ledict sénéchal ou son dict lieutenant, du vingtroisième de juing mil cinq cens quatre vingt deulx : Arrest de condemnation de mort aussi intervenu par deffault contre ledit détenu, du vingt septième janvier mil cinq cens quatre vingt six, procès verbal de la prise et capture dudict Fellès, fait par le sénéchal de Périgort du vingtième d'aoust mil cinq quatre vingt sept, charges et informations faictes par authorité de la court à la requeste de ladicte Roffignac, du onzième juing mil cinq cens quatre vingt six, autres charges et informations faictes à la requeste dudict Fellès : — conclusions du procureur général du roy, et autres pièces et productions des parties mises par devers la court; — et ouy ledict de Fellès en la chambre; dict a esté, avant procéder au jugement définitif du procès que la court a ordonné et ordonne que le procureur général du roy et ladicte dame de Noailles instante, feront venir tous et chacuns leurs tesmoings non confrontés, nommés

tant en charges et informations le cinquième de septembre et vingtième d'octobre mil cinq cens soixante dix neuf, cinquième de mars mil cinq cens quatre vingt deulx, et onzième d'apvril mil cinq cens quatre vingt sept, que, au procès verbal du vingtième d'aoust mil cinq cens quatre vingt sept, signé Puyenche, produit au procès et tous aultres que bon leur semblera, pour estre recollés, et si besoing est, confrontés audit de Fellès dans ung mois prochainement venant; — pendant lequel ledict de Sauvebœuf sera prins au corps, mené et conduit en la conciergerie de la cour pour respondre aux fins et conclusions dudict procureur général du roy et de ladicte de Roffignac, à fin civille; pour estre lesdictes instances criminelles contre lesdicts de Fellès et Sauvebœuf traictées par ladicte court, conjoinctement ou séparément, comme elle devra estre à fere, et sans retardement, du jugement du procès dudict de Fellès lors qu'il sera instruict : et néantmoings ordonne ladicte court que, à la dilligence dudict Fellès, le greffier de la séneschaucée de Périgort, au siége de Périgueux, remettra dans quinzaine prochainement venue, par devers le greffe de la court la minute et l'original du procès verbal faict sur la question et torture de feu Léonard la Clergerie, dict le bastard de la Fon, du douzième décembre mil cinq cens quatre vingt ung, à peine de cinq cens escus, despens réservés en fin de cause, dict aux parties, — de Bourdeaux, en parlement, le XXVII[e] janvier 1590.

Pour les espices trente escuz paiables par moitié.

Fr. 6912, f° 416.

---

114. — M. DE NOAILLES (HENRY) A MADAME SA MÈRE.

A la date de cette lettre, Henri IV pressoit le siége de Paris et campoit effectivement à Chelles. — Le *Recueil des missives*, de Berger de Xivrey, donne deux lettres de ce prince, l'une du 5, l'autre du 7 septembre.

Du camp de Chelles, du 6 septembre 1590.

Madame, l'original de la présente fut bailhée la sepmaine passée à un laquais du s[r] Pillon, qui s'en alloit de vostre cousté. Vous

seaurés comme depuis trois jours après, nous sommes bien arrivés en ceste armée, Dieu merci, et si à propos qu'il ne se pouvoit davantage, tant pour y estre bien receus que pour participer à ce qu'on y attend d'heure à autre. Et parce que j'ay fait un sommaire de toutes les nouvelles que je vous puis despartir maintenant, et selon le loisir qui m'est donné, je ne vous en diray par ceste cy autre chose : et vous assureray seulement qu'il va bien à tout ce que vous aymés qui vous touche de deçà, la grâce de Dieu; et vous prie de faire aller copie dudit sommaire au beau-frère et autres de nos meilleurs amys voisins que vous jugerés mériter cela. On m'a mis, dès que j'ay esté arrivé, du régiment de M. de Nevers, qui n'est ici que quelques jours avant nous. Monsr de Viragne est avec luy. Ce n'a esté, comme vous pouvez penser, sans parler de vous. — Je vous baise, Madame, très humblement les mains et vous recommande tous nos affaires. Je n'ay encore veu le beau-frère, voisin de Blois, qui est toutefois en l'armée et avecque M. de Longuevalle. Mais à cause qu'il a esté, comme j'entands, un peu malade, il n'a pu se trouver au champ de bataille lorsque toute l'armée s'y est rendue, et je n'ay aussy le loisir de l'aller chercher où il est, estant à toute heure à cheval, ou mandés de nous trouver prests. Je prie Dieu de nous avoir tous en sa sainte protection. Il ne se parle point icy maintenant d'affaires. — Du camp de Chelles, ce 6e septembre. H.

N° 234 du Catal.

---

115. — DON OU REMISE FAITE PAR LE ROY A M. DE NOAILLES HENRY, DE PLUSIEURS SOMMES CONSIDÉRABLES.

Voici un curieux spécimen de la façon dont le pauvre roi de Navarre, déjà roi de France cependant, payoit les services de ses partisans. — Il leur faisoit remise de tout ce que ceux-ci devoient à leurs fournisseurs du parti de la Ligue, — dont les biens étoient confisqués et censés appartenir au roi. Reste à savoir, si la paix faite à quelque temps de là, les anciens débiteurs des ligueurs se reconnurent légalement libérés.

6 décembre 1590.

Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à nos amez et féaux conseiller les gens, tenans les chambres de nos

comptes et domaniales establies à Tours et Montpellier... bailly de... ou son lieutenant et à tous autres nos justiciers, officiers et subjects qu'il appartiendra en chacun en droit soy, salut.

Désirant gratifier nostre cher et bien amé le s[r] de Noailles, capitaine de cinquante hommes d'armes de nos ordonnances, en considération des bons services qu'il nous a faits durant ces guerres et comme continue chacun jour, et pour luy donner quelque moyen de suporter la despense qu'il a faite à ceste occasion, nous luy avons accordé et fait don et remise par ces présentes, pour ce signées de nostre main, de toutes les sommes de deniers qu'il doit, tant en constitution de rentes, arrérages d'icelles, obligations et promesses à une fois payée que aultrement et dont il estoit obligé, et répondant à nos subjets rebelles cy après nommés, à scavoir : à Martin de Neufville, demeurant à ....., 1400 escus sol, pour le principal de 116 escus deux tiers de rente par chacun, ou 38 escus sol que ledit s[r] de Noailles devoit payer à Blaye pour ....., rebelle ; à Jehan Guerrier, marchand et bourgeois de Thoulouze, la somme de 6666 escus deux tiers.

A un marchand et bourgeois de Paris, nommé *Rain* (?), gendre de la Roze, de reste de plus grande somme, 260 escus deus par le s[r] de Noailles, dont la dame de Noailles est respondante.

A Habert, marchand de draps de soie, demeurant rue au ..... à Paris, 114 escus.

Plus à Thibault, armurier, demeurant à Paris, 100 tant d'escus ; à Habert La Mothe, marchand de draps audit Paris, 100 escus sol ou environ; à ..... Le Roy, passementier audit Paris, 100 escus sol ou environ, restant de plus grande somme.

A Dollet, cordonnier, 50 escus ou environ.

A Rollequin, fourbisseur sur le pont Saint-Michel, audit Paris, 40 ou 50 escus sol, deus par le feu frère dudit s[r] de Noailles.

Plus à ..... Gaumont, orfévre sur le pont au Change, audit Paris, 40 tant d'escus.

A la veuve Ane Faman, orfeveresse sur ledit pont, et par promesse, 30 escus sol ou environ.

A un nommé Toussaint, M[e] quincallier sur ledit pont Saint-Michel, audit Paris, 20 escus sol ou environ.

Lesdites sommes à nous acquises et confisquées par la rebellion des dessus dits, en suivant les édits et déclarations contre les rebelles.

A ces causes, Nous vous mandons, et à chacun de vous ordonnons très expressément que du contenu cy dessus vous faites souffrir et laissés jouir et user plainement et paisiblement ledit s[r] de Noailles, cessans et faisant cesser tous troubles et empeschemens au contraire; et en ce faisant, le faire tenir quitte et déchargé ensemble ses pleiges et cautions, hoirs successeurs et ayant causes de toutes les susdites sommes deues aux dessus nommés; vous aparoissant duement qu'ils soient dudit nombre et qualité de rebelles, et sans que ledit s[r] de Noailles susdit pleiges et cautions, hoirs, successeurs et ayant cause, puissent estre contraints en payer aucune chose, en vertu des contrats et constitutions de rentes exécutoires qui en peuvent avoir esté faits et passés; ne pour raison d'iceulx, aucunement poursuivre ne molester en quelque sorte et manière que ce soit : lesquels contrats, constitutions de rentes, obligations, transports, promesses, cédules, comptes, arrests ou exécutions, Nous avons, pour cet effect, cassés, révoqués et annulés, cassons, révoquons et annullons, de notre pleine puissance et autorité royalle, — et iceux déclarés nuls et de nul effet et valleur comme non avenus et passés; et afin qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance, nous voulons ces présentes leur estre signifiées par nostre premier huissier ou sergent qu'à ce faire commandons, sans pour ce demander aucune permission, placet, visa ne *pareatis,* nonobstant oppositions ou appelations quelconques, ordonnances, mandemens, deffenses et lettres à ce contraires, et que tous dons par nous faits deussent passer par nostre espargne, que ne voulons empescher l'effet cy dessus, et auxquelles nous avons desrogé et dérogeons par ces présentes : car tel est nostre plaisir. — Donné à Saint-Quentin le 6[e] jour de novembre 1590, et de nostre règne le deuxiesme.

Signé : HENRY.

Et plus bas :

Par le roy : POTIER.

Fr. 6916, f[o] 52.

116. — H. DE NOAILLES A MADAME DE NOAILLES SA MÈRE.

Nouvelles de sa santé et de sa marche à travers les montagnes et la neige. — Il a envoyé à Usson. Son arrivée près d'Issoire.

Près d'Issoire, 8 décembre.

Madame, je ne perdray occasion que je puisse à vous faire part de nos nouvelles; et m'ayant dit Mons[r] de Marsillac qu'il dépeschoit à Orlhac, je vous feray ce mot par ceste voie là, et vous diray qu'il nous va à tous bien, Dieu mercy, et que nous avons bien enduré du froid et de la neige en passant les montagnes, car il y a plus de dix jours que nous n'avons veu que neige, et au logis tant de fumée que nous étoufflons, car ils ne connoisent point en ce païs là les cheminées. Tant y a que nous avons surmonté toutes difficultés et que nous voicy près d'Issoire depuis hier au soir, où nous espérions trouver M. le comte d'Auvergne; mais il est du costé de Maringues, où nous nous acheminerons demain, Dieu aydant. On nous assuroit que M. de Nemours nous attendoit sur nostre route, près Brioude, avec ses belles forces, pour combattre avec beaucoup davantage, et à quoi nous nous étions préparés : mais néantmoins il s'est retiré vers Lyon et séparé ses trouppes deçà et delà en ce païs, dans les places qui le reconnoissent. Nous avons marché cinq ou six jours dans un pays qui est tout à eux. — Il n'y a que trois lieues d'ici à Usson, n'ayant méprisé cette commodité, y ayant dépesché ce matin un des miens après avoir rempli vostre blanc, et donné instruction requise à cela. Je ne scay si l'homme courra fortune, parce qu'il y a du danger entre cy et là, et peut estre *qu'elle mesme* (1) luy fera faire déplaisir. Je retiens encore le garçon de Sainte-Livrade, qui vous rapportera ce qui aura esté respondu dudit Usson : qui est tout ce que je vous diray maintenant, vous baisant, Madame, très humblement les mains, — d'une lieue d'Issoire, ce 8 décembre.

H.

(1) Sans doute la reine de Navarre.

Si la bonne femme dont vous me parliez par vostre dernière est encore mal, il ne sera que bon que vous luy faciez disposer de tout ce qu'elle peut en faveur de la dame de Milhon, et si elle en faisoit difficulté, plus tost du sieur de Cros.

Vous ferez, s'il vous plaist, tenir à Madame de Cavaignac un petit mot que M. de Cavaignac lui escrit.

N° 99 du Catal.

---

117. — M. HENRY DE NOAILLES A LAQUANT.

Avis de son retour à Larche.

De Larche, le 4 septembre 1590 ou 1591.

Capitaine Laquant, me voicy de retour de deça pour sept ou huit jours, assez heureusement, la grâce de Dieu, sans la perte que nous avons faite de M. de Meyratz, frère de M. de Monmége, de M. de Malcoste et du pauvre Malzerin. Le capitaine Chambon vous en fera toutes particularités. En attendant que vous me voyés, je vous renvoie par luy le mulet que vous m'aviez presté, qui se porte bien, adieu. De Larche, ce 4 décembre 1591.

Vostre entièrement et meilleur amy,

NOAILLES.

Nous avons garanty, Dieu merci, ce pays de l'orage qui y venoit, et espère que si on scait recueillir les fruits de ce qui s'est passé, nous le mettrons du tout au repos.

N° 23 du Catal.

---

118. — M. DE COMBORT A M. H. DE NOAILLES, SON COUSIN.

Mauvaises nouvelles du pays : il est urgent de secourir Saint-Yriès et M. de Chamberet.

Limoges, du 26 mars 1591.

Monsieur mon cousin, ayant entendu vostre arrivée aux Biards, j'ay fort sollicité d'envoyer vers vous : beaucoup de malheur est

arrivé en ce païs, comme vous avez entendu, il est plus besoin de pourvoir aux remèdes que plaindre son desplaisir. Secourons Saint-Yriès; Monsr le comte de la Voute attend des forces et se veut mettre promptement aux champs. Je seray d'avis que incontinant estre asseuré du lieu où vous estes nous vous joignons. Monsr de Chamberet mérite d'estre secouru : nous y aurions tous un grand intérest à sa perte. Je vous baise cent mille fois les mains, et seray toute ma vie

Vostre plus humble cousin et serviteur.

COMBORT.

A Limoges, ce 26e mars 1591.

N° 198 du Catal.

---

119. — H. DE NOAILLES A MADAME SA MÈRE.

Au sujet du s^{r} de Villemor. — Le marquis de Moignelay dagué par M. de Mayenne. — Prise de Louviers par le roi. — D'Espernon blessé. — Mort de M. de Thoré.

Mars 1591.

Madame, le jeune Batut de Turenne, qui est venu de Tours, m'a apporté des lettres, et entr'autres de mon cousin de Villemor : il s'en est trouvé une pour vous que j'ay ouverte, afin que s'il ne vous y mandoit mesmes nouvelles qu'à moy, vous envoyer copie de la mienne comme je fais. Il y en a aussy pour Mons. de Cabrères et la pauvre madame de Villemort, qu'il ne pense pas morte. Je lairay tout cela icy avec autre que j'escriray à Mons. de Cabrères, afin que le premier que vous dépescherés en Quercy prenne le tout en passant en ce lieu, et je suis bien d'avis, Madame, que ce soit dès demain qne vous y envoyés, car il y a chose pressée et qui importe audit sieur de Villemor, et à quoy il est besoin que sa sœur remédie promptement sur sa maison de Villemor, se trouvant empesché celuy qui est dedans, s'il n'est secouru de quelques moyens. J'ay dépesché au matin, à Layme, avant re-

cevoir lesdites lettres et n'ay qu'un laquais, puisqu'il plait à Dieu, qui est aux champs.

Mons. de Rosac m'escrit de Tours que Mons. du Maine a fait daguer le marquis de Moignelay par le seneschal de Montelimart pour le soupçon en quoy il estoit qu'il voulut remettre la place de La Fère entre les mains du roy. Sa Majesté a pris Louviers, qui est une bonne ville, et a exécuté cela fort heureusement par escallade de jour. — Mons. d'Espernon a eu une arquebusade dans la machoire à Pierrefonds (1), près de Compiègne, qui luy a fait tomber force dents. Il est asteure à Tours, qui s'en revient à Angoulesme.

Mons. de Thoré est mort de maladie depuis six sepmaines. Je crois que je ne pourray plus retarder mon partement, vous conseillant, Madame, de vous bien gouverner, et vous baise bien humblement les mains. Ce samedy.

H.

N° 94 du Catal.

---

120. — M. DE NOAILLES (HENRY) A LAQUANT.

Il attend le capitaine Chambon et des renforts, se voyant menacé par l'ennemi.

De l'Arche, 7 novembre 1591.

Capitaine Laquant, je m'attendois que le capitaine Chambon fust arrivé icy dès hier au soir, suivant ce que je luy en avois escrit, mais il n'a point encore comparu. Je vous prie de le faire avancer. Je m'estonne bien au reste de ce que Monsr d'Acqs vous escrit qui me touche, veu ce qui fust proposé et arresté entre nous, dont à ce que je vois il ne lui souvient pas, nous en parlerons à nostre première vue, à Dieu. De Larche, ce 7 novembre 1591, — Vostre plus seur et vray amy,

NOAILLES.

(1) Le siége de Pierrefonds eut lieu en mars 1591, ce qui donne la date approximative de cette lettre.

Capitaine Laquant, je viens d'estre adverty que ces Messieurs viennent à s'approcher davantage de moy et loger à ceste porte, et croy que ce n'est pas sans quelque dessein; qui me fait vous prier de me faire venir en toute diligence ledit capitaine Chambon et m'envoyer encore d'hommes avec luy tout ce que vous pourrez.

Fr. 6916, f° 56.

---

121. — H. DE NOAILLES A MADAME DE MONCLAR, SA FEMME.

Il lui écrit à la veille d'une rencontre avec l'ennemi.

De Lentour, ce samedi avant jour, 23 novembre 1591.

Ma mye, je vous renvoye ce porteur et vous dis qu'il nous va bien à tous, Dieu mercy, et qu'il ne s'est encores rien passé de sanglant. Mais je crois qu'on ne tardera guières à se voir, si les ennemis veulent. Je recognus hier, ayant avec moy dix-huit hommes armés seulement, toutes leurs troupes de bien près, comme ils marchoient d'Aynac (1) à Gramat (2), où ils allèrent coucher hier au soir avec leurs trois canons; mon neveu, que j'avois fait avancer devant avec trois ou quatre, tira son pistolet à un à la teste d'un escadron des leurs de cent chevaux, qui n'estoient encores guières esloigné du reste de leur gros, et celuy *de borda* luy faillist néanmoins. Ils n'eurent envie de s'avancer beaucoup vers nous, car paroissant avec ce peu que j'avois avec moy de l'autre costé du vallon, ils n'enfoncèrent davantage ledit nepveu et s'arrestèrent, faisant paroistre avoir de l'alarme entr'eux. Ils faisoient estat de passer leurs pièces dans les bois de céans : mais ayant opinion que nous pourrions les combattre en gros en ces environs ici, ils ont changé de dessins et reprindrent le mesme chemin qu'ils avoient fait du costé de Themines (3) pour gagner Gramat, où

(1) *Aynac*, du canton de La Capelle-Marival, arrondissement de Figeac (Lot).

(2) *Gramat*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Gourdon (Lot).

(3) *Thémines*, commune du canton de La Capelle-Marival.

je fus cause qu'ils arrivèrent hier au soir, trois heures de nuit. Ils menaçoient fort cette maison de l'assiéger; qui fut cause que j'y envoyai il y a trois ou quatre jours des gens, et que je voulus m'y rendre hier moy mesme avant le jour. Mais ils ont bien cogneu qu'il ne falloit pas qu'ils s'y frotassent. Je monte toute à steure à cheval, et avant le jour, après avoir couché céans pour aller retrouver nostre gros, à une lieue d'ici, assez près de Lobersac : et crois qu'il se pourra passer aujourd'huy quelque chose. Je n'ay loisir de vous en dire davantage n'y d'escrire à personne. De Lentour, ce samedy avant jour, 23 novembre 1591.

Fr. 6916, fᵒ 57.

---

122. — H. DE NOAILLES A M. DE SEDIÈRES, SON BEAU-FRÈRE.

Succès des armes du roi.

Canyac, 27 novembre 1591.

Frère, je vous avois escrit hier au matin ce mot, pensant que Mons. de Favars s'en deust retourner, mais il a changé depuis d'opinion par l'advis de ses amis, et n'y a point eu de regret pour avoir participé à ce qui se passa deux heures après, et que vous entendrés par ce que j'escris à la femme et dont je luy mande de vous faire aller promptement copie. Jugés si Dieu nous a favorisés d'avoir fait une telle défaite où il n'y avoit pas la moitié nostre cavalerie et de tenir assiégés ceux qui pensoient assiéger les autres. Pensés si nous sommes empeschés à nos deux siéges; tenant tous ces messieurs assiégés dans deux diverses places! Faites romercier Dieu généralement de ceste bonne journée-là. MM. d'Aubeterre et de la Force se joignent ceste nuit à nous. Vostre fils se porte bien et fust à la charge avec nous. A Canyac, ce mercredy matin 27ᵉ novembre 1591.

Je pensois, Monsieur mon frère, que ma lettre de hier fust encore icy; mais elle s'est trouvée partie, et j'adresse ce billet à la femme pour vous et renvoie avec copie de ce que je luy demande.

Fr. 6916, fᵒ 60, nᵒ 22.

123. — M. DE MAYNARD, PRÉSIDENT DE BRIVE, A M. H. DE NOAILLES COMTE D'AYEN.

Il lui fait part de ses impressions et le met en garde du personnage qui commande à Tulle, dont les pratiques tendent à livrer le pays aux ennemis du roi.

Du 1er décembre 1591.

Monsieur, si j'eusse eu sujet digne de vous escrire avant mon départ de Brive, je n'eusse failly vous en donner advis, mais n'estant survenu occasion quelconque qui peut mériter cela, j'ay estimé qu'il me seroit plus séant de ne vous importuner par lettres. Il n'est rien advenu depuis vostre départ de Tulle que vous n'ayez aperceu nettement lorsque vous y estiés. Vous scavez, Monsieur, ce que je vous dis du personnage : si j'eusse leu dans son cœur, ses traits et artifices ne m'eussent esté mieux connus. Je n'ay autre regret, si n'est que ses impressions contiennent en bride un peuple qui peut aisément juger ses déportements et à quel préjudice ils vont, attendu que ce n'est que pour son intérest particulier qu'il projette une paix : il faudroit estre trop aveugle si on le laissoit aller de ce costé. Je ne cuide pas que les gens de bien approuvent telles voyes et procédures qui importent au service du roy, et de la chose publique, de vouloir donner à l'ennemi des armes et moyen de ruiner le pays au lieu de le conserver et défendre. Ceux de nostre ville n'y consentiront jamais, les ayant assez informés de tout ce qui s'estoit passé et de ce qu'il convenoit faire; si cela avoit lieu, toute la province se préparoit l'instrument de sa propre ruine. Dix mille escus estant bastans et suffisans pour abismer tout le pays, au cas que l'ennemi s'en prévalust, outre que l'authorité du roy seroit diminuée, auquel la force doit demeurer. Il tesmoigne assez qu'il n'est pas bon serviteur, voulant affermir les ennemis de Sa Majesté, et cela sonne mal. Je le feray valoir si je suis sur les lieux, m'asseurant que le roy aymeroit mieux qu'il en fust despendu vingt mille que d'en donner mille pour estre tournés contre son service; joint que c'est grossir le cœur de l'en-

nemi, qui désignera avant partir de là d'entreprendre mieux. Il n'y aura rien de mal d'en faire courre parolle pour rompre telles pernicieuses brigues, et mesme j'en escris à nos habitans et en touche quelque chose à Mons[r] de Glanie.

Vous me faites beaucoup de faveur, Monsieur, de m'honorer de vostre amitié et de vos honnestes offres, dont je me recognois indigne. Je vous suplie me croire vostre très humble serviteur et estimer cela de moy, que je ne m'espargneray jamais en chose qui advise le bien de vostre service que j'affectionne et affectionneray pour le reste de ma vie et autant que je m'y verrai utile. N'en perdez jamais l'espérance, s'il vous plaist, et si je vis en cette croyance, je m'en sentirai très heureux, qui ne désire que vous tesmoigner par quelque certaine preuve le désir que j'ay de demeurer pour le reste de ma vie, Monsieur,

Vostre très humble et plus affectionné serviteur.

DE MEYNARD.

De Saint-Martin, ce samedy au soir 1[er] décembre 1591.

Le sieur présent porteur vous dira ce qu'il sait que je ne peux parfaitement escrire.

N° 200 du Catal.

---

124. — H. DE NOAILLES A MADAME SA MÈRE, JEH. DE GONTAUT.

La mort de M. de Biron ne paroît que trop certaine. — Les affaires du maître semblent se gâter; il eût mieux valu qu'il se fît catholique. — MM. de Joyeuse et Massillac. — Inconvénients et charges des maisons fortes comme Larche. — Madame de Lissac. — Triste état de la maison de Biron.

De Peignières, ce 8 août 1592.

Madame, je receus il y a deux jours vostre dernière, et à ce que je vois vous avez eu une belle et honneste visite, et par le moyen de laquelle vous avez appris force nouvelles. Il est vrai qu'il y en a une partie qui ne sont pas certaines. Je ne suis que marri que celles de M. le maréchal de Biron ne se trouvent que trop vraies.

C'est beaucoup de malheur pour la France et tout ce qui lui appartenoit.

Vous scaurés par un extrait de la lettre de l'oncle, et l'autre de M. le conseiller Massiot, qui sera avec la présente, comme ils avoient cet advis là, et de plusieurs autres disgrâces arrivées en mesme temps; et semble, si cela dure, que la fortune se soit faschée de favoriser jusques ici les affaires du Maistre, et pense qu'il eut mieux valu qu'il se fust fait catholique que de l'avoir remis plus loin. — On tient que M. de Joyeuse s'en va assiéger Villefranche de Rouergue, et M. de Massillac est employé par les habitans pour s'y aller jetter, comme il fera au premier jour avec quelque troupe de gens de cheval et de pied. Toutes ces armées là nous mettront à *deviner* (?) car je ne vois pas grand moyen d'opposition.

Quant à ce que vous m'escrivés, Madame, touchant ces soldats de Larche, vous scavez comme quoi j'ai désiré jusques ici de vous soulager en cela, voire plus que pour moi mesme, n'ayant eu semblable soin pour ce qui estoit en ma main, et ne seray que bien aise que lorsque l'estat de ce qu'on m'a fait espérer sortira à effet : que ces trois ou quatre soldats que vous nourrissez seulement, aillent vivre ailleurs : mais il ne se peut plus tost, car, comme vous voyez, tout ce qui est de la contribution s'en va là, encore n'y peut-elle fournir. Il est malaisé d'avoir des maisons fortes qui ne coustent quelque chose, et si je n'y eusse pourveu, comme je fis, vous n'en eussiez pas esté quitte pour beaucoup, si ce n'est que vous l'eussiez voulu perdre. Nous sommes à une saison que on ne trouve pas de soldats si bien exercés qu'il seroit besoin, lorsque la principale partie à y désirer y est, qui est la fidélité : le reste se peut aucunement supporter, en attendant qu'on aie moyen d'en recouvrer de parfaits et plus à souhait : mais il ne s'en trouve guère qu'il n'y ait à redire.

Madame de Lissac me mandoit qu'elle avoit quelque chose à me faire entendre de bouche qui m'importoit; si elle vous voit, j'estime, Madame, qu'elle vous en pourra dire quelque chose. Il ne faut pas douter que où que je sois, il n'y aye de la dépence, mais je suis forcé de me tenir où j'aye le plus d'affaires et où par

ma demeure il en réussit quelque utilité et advancement pour nos dites affaires : il seroit mal aisé que je pensse toujours séjourner en un lieu, et puis je suis bien aise de m'arrester où on me tourmente le moins. Monsr du Pescher n'a pas esté fort opiniastre au voyage qu'il avoit entrepris. Tout ce qui se passe à nostre désavantage dessà et delà donnera tout plein de cœur à ceux de ce party là : et si Monsr de Montpesat se conduit, il fera bien des siennes; je vous ay escrit depuis peu par l'un de mes mulletiers, qui me gardera d'user à présent d'autre redite, vous baisant, Madame, très humblement les mains, comme fait tout le reste de la compagnie. De Peignières, ce 8 aoust.

Signé : H.

Madame la maréchale de Biron sera bien affligée et avec beaucoup de raison. Vous la devez, ce me semble, Madame, envoyer visiter par lettre, ou autrement. Ce bon seigneur là est bien à plaindre. Dieu veuille conserver son fils pour maintenir la maison, car, luy à dire, elle seroit bien misérable.

Il y a ici une infinité de perdreaux, et je n'ai point d'épervier.

Fr. 6916, f° 209.

---

125. — LA FARGE A M. H. DE NOAILLES.

Il le remercie de s'intéresser à sa santé. — Protestations de très-humble service. — Le duc de Joyeuse noyé dans le Tarn, — son frère le capucin.

23 octobre 1592.

Monseigneur, tout présentement j'ay receu vostre lettre du 18e du présent, accompagnée de celle du sieur Tarin et de la copie de M. le président, lequel Turmeny estoit à Blamhac, et auquel j'ay envoyé vostre laquais, qui estoit venu quérir de l'avoine pour la jument; je cuide qu'il vous veut renvoyer ledit laquais, et parce que celui qui m'a donné vostre lettre m'a dit que son homme s'en retournoit dans deux heures après, j'ay mis la main à la plume

pour vous faire ce mot et tesmoigner de la réception de vos dites lettres, et pour vous remercier du désir qu'avés que Dieu me préserve la santé : vous asseurant que s'il le fait, c'est pour continuer le service que je vous ai voué tout le temps de ma vie, car autrement il ne se peut servir de moy. Je l'en loue et remercie. Je vous dirai de longue maladie, longue guérison; il y a vingt ans que je n'avois esté malade, dans lequel temps j'ay pris force de peine, et m'estonne que je ne sois mort longtemps il y a; Dieu en soit loué!

Vous avez sceu comme Mons[r] le duc s'est noyé à Villeneuve (1) et comme le siége est levé. M. le capuchin, son frère, a quitté l'habit et a prins les armes et arremens dudit sieur duc (2). Il a esté cejourd'huy receu et presté le serment en la court de parlement, à costé de force noblesse. Ce pays est grandement foulé à cause des guerres, et ay opinion qu'il y fera mauvais vivre ceste année. Dieu nous en donne tout bien. Tarin vous en escrira au long de toutes choses.

Si vous ne faites refaire vostre *tenlario* (?) à Seisses, vous perdrez quinze ou seize milliers de fagots tous les ans, et s'en pourrit ceste année dix-huit milliers qui se pourroient estre à profit, et vous ne pensez pas la perte que ce vous est. Sur ce, je fais prière à ce bon Dieu qu'il lui plaise, Monseigneur, vous donner en santé très que parfaite longue vie. — De Thoulouze, ce 23e octobre 1592.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : LAFARGE.

Je vous envoié une lettre du capdet Bernard ces jours passés : je cuide que l'aurés receue.

N° 202 du Catal.

(1) « Le grand Prieur (Ant. Scipion, duc de Joyeuse après son frère, soutint l'effort des ennemis jusqu'à l'extrémité, puis, se voulant retirer, fut blessé d'une mousquetade et noyé en passant la rivière du Tarn. » — *Le Courtisan prédestiné*, par de Caillière, p. 94.

(2) Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, qui s'étoit fait capucin après la mort de sa femme (Catherine de La Valette), sous le nom du Père Ange, quitte le froc, reprend les armes et reparoît à la tête des armées de la Ligue, qui ravageoient le Languedoc.

126. — H. DE NOAILLES A MADAME SA MÈRE.

Son départ de l'Arche pour Libourne. — Bruit de paix.

De Libourne, 23 mai 1593.

Madame, ce mot sera pour vous donner advis comme nous nous sommes bien conduits jusques icy, Dieu mercy! Il n'y a que mon petit neveu de Thoury qui s'estonne aucunement de nos journées. Pour son cousin il ne s'en soucie point et les fait aussi bien que nous. Je vous fis une dépesche partant de La Fage, et s'il vous plaist d'escrire à Mons. de Bourbonne, il est besoin que vous envoyez vos lettres entre les mains du Grand, à Larche, avec cinq escus pour vostre part du voyage, car ils seront deux hommes, un ne conduiroit que peu d'oiseaux et avec plus de danger. On tient, par le bruit commun de ces quartiers, que la tresve généralle pour trois ans a esté jà receue à Bordeaux. Dieu le veuille et vous donne, Madame, en parfaite santé longue et heureuse vie.

H.

J'ay depuis rencontré M. de la Force, qui m'a dit que la tresve n'étoit point arrivée à Bourdeaux, bien, dit-il, quelle se traite, comme on m'a mandé de France, et que les Espagnols reviennent à Blaye en plus grand nombre que dernièrement, selon les avis que M. le maréchal en a eus. Ceste ci estoit escrite à Bergerac et est venue jusques à Libourne, où nous sommes conduits, Dieu merci, sans fortune. M. de Saint-Aulaire en est, qui se joignit à moi à La Fage. De Libourne, ce 24 may 1593.

N° 25 du Catal.

127. — HENRI DE NOAILLES A MADAME DE NOAILLES GONTAUT, SA MÈRE.

Siége de Paris. — Détails curieux. — Affaires diverses.

Aoust 1593.

Madame, depuis vous avoir escrit d'Angoulesme par le Chanteyre que je vous renvoyai, nous nous sommes bien conduits jusques icy, Dieu merci ! et partîmes hier de Tours, où nous n'avons eu moyen d'arrester qu'un jour seulement, à cause des dépesches qu'on a reçu de S. M., qui presse fort de nous avancer sur l'advis quelle avoit heu que les forces espagnoles devoient joindre Mons. du Maine, mercredi dernier, pres de Meaux, qu'on estime estre de quinze cens chevaux et 300 hommes de pied, et avec ce renfort ledit seigneur faisoit estat d'essayer de secourir Paris qui est réduit à toute extrémité : et au contraire le Roy resolut de l'empescher et de ne démordre nullement de là où Sa Majesté est; de sorte quelle nous convie à une bataille et mande que si nous ne nous hastons qu'on n'y arrivera pas à temps. Jugés, madame, si cela nous fera marcher viste estant délibérés d'user de toute la diligence qui se peut afin que ceste partie là ne se face point sans nous : son armée est logée dans tous les fauxbourgs dudit Paris et jusques sur la contrescarpe, de sorte que Sa dite Majesté a résolu de faire faire un effort pour y entrer si dans quatre ou cinq jours après ils ne se rendent : et a escrit à Mons. de Turenne qu'il esperoit que nous le trouverions logé dans le Louvre, car ils n'avoient plus moyen de tenir, et meurent dedans comme des mouches. Sa dite Majesté a une très-belle et grande armée et est composée entr'autres choses de cinq mille gentils hommes françois : Messieurs le cardinal de Gondy et l'archevêque de Lyon estoient sortis dudit Paris pour parler à Sa dite Majesté affin de la suplier d'entendre à quelque capitulation, et proposoient de faire une paix générale; mais elle ne veut traiter particulierement pour ledit Paris et les recevoit... de ville à ville afin qu'il ne soit

point dit que les sujets capitulent avec leur Roi, comme ils ne doivent. Mons. le comte de Brissac estoit aussi sorti quelques jours auparavant avec passeport du Roy, pour aller trouver Mons. du Maine, mais il n'estoit encores de retour, qui faisoit penser que leurs voyages ne tendoient que pour amuser le Roy en attendant leur secours, de façon qu'on n'espéroit pas grand cas de ces pourparlers; et Sa dite Majesté ne perdoit pas cependant de temps : le bruit couroit que ceux de Poitiers vouloient empescher nostre passage; mais personne n'a paru. Aussy n'avoient-ils de quoy s'y opposer, car il y a en ces troupes six cents bons chevaux et deux mille cinq cents arquebusiers, et parmi cela une infinité de gens d'honneur. Nous avons trouvé audit Tours Messrs les cardinaux de Bourbon et de Lenoncourt, madame la princesse de Condé et madame d'Angoulesme et Mons. de Souvray qui est gouverneur du pays et de la ville. Tout cela me fait très-bonne chère, et la plupart m'ont demandé de vos nouvelles : Je n'avois que le regret que je ne pouvois avoir cet honneur de demeurer plus longuement près d'eux. Lesdits seigneurs cardinaux et madite dame d'Angoulême et la pluspart de Messrs du Conseil fussent partis avec nous pour s'en aller trouver le Roy et s'y estoient préparés, sans l'avis qu'on a eu de ceste bataille qui se doit bientost donner. La sœur ne s'est trouvée audit Tours en estant partie depuis peu seulement et se tient à présent avec sa famille à Blois, parce qu'il ne faisoit sûr en leur maison. Son mari est à la guerre depuis naguières, y estant allé trouver Mons. le comte de Soissons. On laisse vos lettres pour elle audit Tours avec les miennes et luy ay mandé, Madame, de nous donner advis qui avoit la charge maintenant de Drolin, et qui avoit la charge des affaires de la Reine Elizabeth, ce qu'on n'a pu apprendre à Tours.

Malpeyre n'a pu m'abandonner asteure pour aller à Blois à cause que j'avois une partie de mes gens malades. A ce que j'entends, nous trouverons de Lorme à l'armée qui nous esclaircira de cela et scaura la décharge que vous luy avez baillée là-dessus pour le remboursement de ce que vous avez presté. J'ay esté bien ayse de scavoir audit Tours que Mons. de Lyon y sera : je n'oublieray rien, madame, de tout ce qui peut estre de vos affaires de

ce costé-là, et vous ferai part de nos nouvelles aussi souvent qu'il me sera possible. Vous priant, au reste, madame, de munir le lieu où vous estes de toutes choses nécessaires pour la conservation d'icelluy et faire avancer les réparations du bourg : à quoy si vous ne tenez la main, ils n'useront pas de grande diligence. Il y a aussi la halle qui est à demi couverte, et puis l'ont laissée là. Vous la ferez s'il vous plaist parachever aux dépens des praticiens et habitans; priant, sur ce, Dieu, madame, vous donner en parfaite santé longue et heureuse vie, vous baisant très-humblement les mains. — Au Joué, à quatre lieues de Tours, le 28 aoust.

Signé : H.

J'ay laissé un oiseau dans la mue à Soupins qui vous pourra faire manger des perdrix, mais qu'il en soit dehors. Je suis bien d'avis, madame, que vous, et la femme, ne faisiez qu'une même maison, la pluspart du temps. Vous commanderez, s'il vous plaist, qu'on ne prenne point des lièvres de la plaine, et qu'on chasse le plus loin qu'on pourra, affin de ne ruiner point le gibier voisin. Je vous envoye un imprimé de ce qui se passa en ce dernier pourparlé, que Mons. le cardinal de Gondy et M. l'archevêque de Lyon sortirent pour aller trouver le Roy. Il s'est perdu à ma trouppe quelques chevaux. Ils se sont fourbus et les autres brûlés et avons eu des malades. C'est tout ce qui nous est arrivé encores de mal, Dieu merci !

Madame, le seigneur voisin a permis au s^r de Pech de jouir de son bien et promis de ne luy donner d'empeschement par quelque accord qui se fist, comme il partist, et lorsqu'il estoit vers Saint-Yriès. Voilà pourquoy il faudra vous payer de tous vos arrérages de vente de Pazeyac; que vous leur laissiés prendre le reste, et si après que vous serez satisfaite, sa femme s'y veut retirer avec ses filles, promettant que la guerre ne s'en fera point et qu'il n'y entrera personne pour faire la vie qu'on y a fait d'autres fois, vous pourrés permettre et obliger en cela Monsr. de Payrans et elle.

N° 81 du Catal.

128. — M. DE NOAILLES (HENRY) A M. .....

Sacre du roi. — Sa Majesté se rendra à Orléans, et de là en Picardie, — où il ne se rendra pas, faute d'argent. — Nouvelles diverses.

Du dernier février 1594.

Monsieur, l'original de ceste dépesche fut baillée il y a quatre ou cinq jours à un messager que M. de Lalanne m'adressa, il n'est rien advenu depuis, que le sacre du roy et Sa Majesté, qui doit recevoir annuit à vespres l'ordre du Saint-Esprit, et me remetant à ce que vous en pourrez apprendre par le mémoire des nouvelles qui sera avec ceste cy, je n'en adjoutteray icy autre chose. S. M. doit partir jeudy pour s'en aller à Orléans, où il n'arrestera que deux ou trois jours. Il est quelque bruit qu'il repassera par icy, mais il n'est pas asseuré : ceux qui ont des affaires eussent bien désiré qu'il n'eut point encores bougé d'icy, car on n'a rien pu advancer pendant ce peu de séjour, à cause de ces cérymonies, et Messieurs du conseil ne suivront point à Orléans. — S. M. délibère de s'acheminer au premier jour en Picardie, où je ne fais pas estat de la suivre là, pour n'avoir pas moyen de m'y engager, estant desjà au fond du pot, à cause de la grande dépense qu'on fait. Je m'estonne de ce qu'on ne m'a encores envoyé de vostre costé la copie vidimée ou l'original de ce brevet de permission pour résigner l'éveschè et les deux abbayes que j'obtins à mon autre voyage, afin de le faire renouveller : et si je tarde guère plus à le recevoir, ce sera tard, car certes je n'ay plus de quoy rouller, et d'attendre, assailli de nécessité soubs espérance de quelque secours, je vois bien que ce n'est pas mon meilleur, et que je ne m'en trouverois pas bien. M. d'Andelot est arrivé icy, venant de Lion, qui confirme tout ce qu'on avoit jà sceu de bon de ce costé là, et l'augmentation de Mâcon, qui s'est remise aussi en l'obéissance du roy. On n'a pas fort agréable deçà, la tresve que les villes de vostre Guyenne ont faite de nouveau entr'elles, et que cela soit ainsin passé, sans faire mention de l'autorité du roy,

ny y attendre le consentement de Mons[r] le mareschal de Matignon, comme lieutenant général de S. M. en la province. J'oubliois à vous dire comme j'ai receu la vostre dernière avec celles de M. le président Rabesne, pour l'affaire duquel j'ay fait tout ce qui m'a esté possible, l'ayant mis en fort bons termes; de sorte que s'il n'a du tout ce qu'il demandoit, ce sera au moins presque mesme chose, s'estant un petit trouvés.....

(Cette lettre n'a point de fin.)

Fr. 6916, f° 70.

---

129. — M. H. DE NOAILLES A MADAME SA MÈRE.

Heureuse nouvelle de l'entrée dans Paris.

Paris, ce lundi 22 mars 1594.

Madame, ce seroit vous faire tort que de vous celer plus longuement une si bonne nouvelle qui est que nous voicy dans Paris par la grace de Dieu! Voilà pourquoi je vous fais ce mot à haste pour ne tarder davantage à vous en donner advis, m'ayant dit Mons[r] d'Escars qu'il depeschoit un homme bon matin au païs. Et vous scaurés par le discours qui accompagnera la présente comme les choses se sont passées, l'ayant fait faire aussi particulier que le peu de temps que j'ay peu prendre m'en a donné le moyen.

Ceste entreprinse a esté cause de me retenir, car il y a sept ou huit jours que je voulus prendre congé du Roy à Saint-Denis, qui me dit qu'il ne vouloit, — que je lui donnasse encores une sepmaine et à Mons[r] de Ventadour de mesme : et je crois que ce beau séjour nous retiendra quatre ou cinq jours, bien que pour moi je sois à la fin de ma bourse et que je me trouve empesché à recevoir de quoy passer païs. Et le seigneur de Ventadour et tout le reste du Limosin n'est pas mieux, à ce que j'entands. Il faudra faire au mieux qu'on pourra. Vous pouvés juger par là que nous ne tarderons guières à vous voir, avecq l'ayde de Dieu : vous baisant

très-humblement les mains, et prie Dieu, Madame, vous donner en parfaite santé longue vie. — A Paris, ce lundy 22 mars 1594.

H.

Madame, je suis si las, n'ayant dormi toute ceste nuit et demeuré dans les crottes, que je vous fais ceste-ci les yeux fermés. — Madame, vous pouvez faire part de ces bonnes nouvelles à Mons[r] d'Acqs, bien que je luy doive escrire, s'il s'en présente occasion, avant que je parte d'icy.

Fr. 6916, p. 72.

---

130. — HENRY DE NOAILLES A MADAME SA MÈRE.

Le Pont de Larche remis en l'obéissance du roi. — L'armée du roi va assiéger Laferté-Millon. — Prochain sacre à Chartres, etc.

Sans date (vers 1594).

Madame, depuis vous avoir escrit et délivré mon paquet au capitaine Bourgade, ayant esté son partement retardé d'un jour, je adjousterai encore ceci à ma dépesche pour vous dire comme il arrive ce matin nouvelles au roy : le chasteau du Pont de Larche est remis en l'obéissance de S. M., par ce moyen du lieutenant de celui qui commandoit dedans, lequel s'en est rendu maistre et s'est déclaré serviteur de sadite Majesté. Voilà comment les affaires de S. M. vont tousjours en prospérant, Dieu mercy : nous partons dans deux ou trois jours pour aller au siége de la Ferté Milon, où sadite Majesté n'arestera que bien peu, et s'en ira après à Chartres pour se faire sacrer. La roine s'en va annuit (1) et se

(1) La royne, — il s'agit ici de la reine douairière, Loyse de Lorraine, qui avoit pour frère consanguin le comte de Chaligny, Henri de Lorraine, frère également du duc de Mercœur. Il avoit été blessé et pris au combat de Bures, par le fou du roi, Chicot, qui l'amena à Henri IV en lui disant : « Tiens, voilà ce que je te donne. » D'Aubigné prétend que Chicot cherchoit depuis longtemps à se venger sur un prince lorrain des coups de canne qu'il avoit reçus du duc de Mayenne, et que, bravant tous les dan-

retire à Romorantin. M. le comte de Chaliny, son frère, qui est encore prisonnier sur sa foy, arriva hier en ceste cour, et s'en va en Bretagne pour rendre libre Monsr de la Rochepot, qui estoit aussy prisonnier sur sa foy. — Il ne sera point besoin que vous envoyez à ma femme copie des nouvelles qui sont dans le paquet, parce que ayant eu depuis un jour de loisir davantage, je lui en fais tenir autant par la voie de ceux qui vont en Auvergne : mais s'il vous plaist, vous luy envoyerés incontinent ce qui s'adresse à elle, vous baisant sur ce très humblement les mains, et prie tousiours Dieu, Madame, vous donner en parfaite santé et longue vie,

Signé : H.

---

131. — M. H. DE NOAILLES A MADAME SA MÈRE.

Mesdames de Birac et Sedières. — Tentative de meurtre sur la personne du roi.

6 janvier 1595.

Madame, je ne pense pas vous avoir rien mandé par mes précédentes que je désirasse que Annot vint plus tost que vous. Bien le vous ay proposé de ma niepce de Birac et de Catherine, si vous trouviés bon quelle gagnat le devant avecq vostre litière : jugeant qu'il seroit aussi malaisé que vous pensiés conduire tout à la fois. Vous y adviserés donc pour le mieux, me remettant à ce qu'il vous plaira. Catherine a son fils encore bien mal et crois quelle seroit bien aise de le voir, et luy aussy. Je m'en vais du costé de Puydeval pour quatre ou cinq jours pour sortir de ceste affaire que nous avions remis la paix de ceste maison-là et qui se doit décider par Mess. de Drugeac de Plaignes et moy. Je verrai par mesme moyen ma sœur de Sediéres. La pauvre femme a perdu beaucoup à Saint-Yriés, où Monsr de Gimel demeura sept jours

gers pour trouver cette occasion, il avoit eu depuis deux ans cinq chevaux tués sous lui. De Chaligny, furieux d'être tombé aux mains du bouffon, lui donna un coup d'épée dont il mourut.

avec toutes ses trouppes et rompit les greniers du chateau, où ils ont perdu pour plus de deux mille escus de grains : la pauvre femme en est fort affligée et j'en porte beaucoup de desplaisir. L'arbitrage de Monsr de Pestels et dudit s^{r} de Drugeac est remis au 22e de ce mois, et autres deux que j'en ay affaire du mesme cousté au 25.

Il est passé un courrier en ces quartiers qui dit que le roy faillit d'estre tué, mardi dernier eut huit jours, en la chambre de madame de Liancourt, par un jeune homme de Paris fils d'un marchand de drap à qui un jésuite avoit promis absolution d'un grand péché qu'il avoit commis, pourveu qu'il fit ce coup; et pensant lui donner d'un couteau dans la gorge, il lui donna dans la joue, dont il disoit que Sa Majesté estoit demeurée un peu blessée, mais que ce n'estoit pas grand cas, Dieu mercy! Si ce malheureux eust accomply son dessein, nous n'estions pas mal en ce royaume! Dieu nous veuille garantir d'un si grand malheur que seroit celuy-là, que nous n'ayons au moins un peu veu qui doit estre son successeur!

J'ay receu lettre de Monsr de La Fouillouse, et prie Dieu, madame, vous donner en très-parfaite santé longue et constante vie. Ce 6 janvier 1595.

H.

Madame, je ne voudrois oublier de vous demander mon estrenne, si jà je ne l'avois fait. J'ay parlé à Olive sur son voyage de là-bas. Je me doubtois bien que l'Evesque s'accomoderoit pour la pièce voisine, à cause de la parentelle quil a. Nous parlerons du reste des affaires lorsque nous serons ensemble.

N° 29 du Catal.

---

132. — M. H. DE NOAILLLS A MADAME SA MÈRE.

Il se réjouit de la savoir mieux portante, — et lui conseille, puisqu'elle va aux bains de Bellevue, d'aller saluer la reine Marguerite, qui, jouissant aujourd'hui de tout son bien, va désormais vivre un petit en reine, et lui fera bon accueil. — Il désire qu'elle emmène sa petite nièce Ysabeau, — mauvais ménage de son père... — Touchant leurs procès. — M. de Monluc, etc.

Bordeaux, 3 avril.

J'ay reçu toutes vos lettres par ce laquais et eusse souhaité de vous scavoir sans ressentiment de goutte : mais je juge que puisque vous parliés d'aller à la chasse, qu'elle commençoit de vous donner meilleur temps que de coutume, de quoy je loue Dieu, et suis bien d'advis que vous ne perdiés la saison d'aller aux bains de Ballevue. J'aurai grand regret si je n'ai moyen d'estre de retour à vous avant que vous ne partiés. Je trouve la réponse que vous a rapporté Frageac très bonne, et pleine de démonstration qu'on vous ayme là et qu'on a plus de souvenance des services que vous y avez rendus que par le passé ; estant bien d'oppinion ceux qui vous touchent icy de plus près, et à qui j'en ay communiqué, que vous ne méprisiez point cela, car ceste princesse jouyt à présent de tout son bien, et crois qu'elle a envie de relever à présent sa maison et de vivre un petit en reyne : de sorte qu'il leur semble que vous ne ferez que bien de prendre vostre chemin par là, vous en allant aux bains, encore que vous allongiez pour luy baiser les mains, et entendre ce qu'elle vous voudra proposer, puisqu'elle fait semblant de désirer tant de vous voir ; et cependant luy escrire (par ledit Frageac mesmes ou un laquais bien vestu de vostre livrée ordinaire) la lettre dont vous aurés avec ceste cy une minute ; que vous luy faciés scavoir par là, selon qu'il semble qu'elle désire estre asseurée que vous passerés là, selon son commandement et sa volonté. Et Brouth, qui doit s'en aller un de ces jours en Auvergne, vous portera en créance. A toute aventure, si je n'estois de retour à vous plus tost que vous ne délogiez,

comme il semble de deçà que vous y devés conduire lorsque vous la verrez, et peut estre que ledit Brouth vous pourra mesme accompagner en ce voyage là, s'il vous est nécessaire : estant bien d'opinion que vous ayés entr'autres deux ou trois hommes de façon, si vous devez prendre ceste route là, et deux ou trois femmes. Et si, je serois bien d'opinion que ma petite nièce Ysabeau en fust l'une, puisqu'elle désire de la voir, et qu'elle tesmoigne luy faire cet honneur de luy porter tout plein de bonne volonté : car quant à l'aisnée, il est comme nécessaire qu'elle ne diffère davantage à voir son père, car sa présence le pourra destourner de beaucoup de mauvais mesnages qu'il continue de faire. Et pour Isabeau, il aura tousjours moyen de l'avoir à vostre retour, je le luy manderay, croyant que nous ne tarderons guières d'avoir icy un des siens. Vous vous trouvez, au reste, Madame, empeschée de fournir de delà quelque chose pour les affaires que Duclaus a en main. Et si comme je vois, il ne vous avoit demandé que cent livres, que quatre charges de froment feront, s'il n'a de quoy, les choses demeureront en arrière et sans poursuite : et cependant les parties ne pourront prendre davantage. Je ne puis pas fournir de tous costés ! Je crois que vous le jugés bien ainsin, pour le moins, vous le devés considérer; je luy en l'essay quand je partis, un peu, et luy en avois donné guières auparavant, mais il a employé tout cela et m'en a rendu compte; il est bien raisonnable aussy que vous lui fassiez bailler quelque chose pour s'entretenir, en déduction de ce qui luy est deu de ses gages; je souhaitterois d'estre assez heureux et aisé en commodités pour vous décharger de tout, mais vous scavés, Madame, que je fais plus que je ne puis. Je suis très aise que vous ayés eu de bonnes expéditions à Figeac de vos procès. Je voudrois avoir mis aussi bien fin aux miens icy, mais je n'y ay encores rien peu avancer à cause des festes, et Madame de Salaignac prend un chemin qui n'est pas pour abréger, car elle a obtenu des lettres en forme de requeste civile pour faire casser tout ce qu'elle avoit fait jusques icy en sa poursuite, connoissant qu'elle ne s'y estoit pas prise de bon fil. Mais j'espère que cela n'amendera pas fort sa cause. Le sieur de Sainte-Livrade est parti depuis mardi dernier et en a admené un

conseiller de la court pour exécuter son arrest audit Sainte-Livrade. Je luy ay baillé une partie de mes gens; de sorte que ce voyage ne coustera pas peu, qui m'espuisera bien.

Nous avons veu en ceste ville Mons[r] de Montluc, qui m'a promis toute faveur et assistance quand ces bonnes gens donneront occasion de les entreprendre; Mons[r] le mareschal en a aussi escrit aux consuls. Il y a maintenant de la difficulté d'obtenir un renouvellement de l'ordonnance qui avoit esté accordée l'année passée pour Lentour, parce que le roy rogne maintenant tellement les morceaux de Mons[r] le mareschal, qu'il ne veut donner entretenement pour les maisons particulières. Voilà pourquoy il y eut bien de la faute de ce qu'on n'empescha que vos paysans dudit Lentour ne payassent à toute aventure : il sera bon de les en garder cette année, car je feray ce que je pourray avant m'en aller pour vous y faire donner quelque chose. Mons[r] de Cabreres ne tirera pas rien, à ce que j'entends, de ceste année pour l'apointement de sa maison, ny guères personne.

Adieu, Madame, je vous baise très humblement les mains. De Bordeaux, ce dimanche 3 avril.

H.

Je vous escrivis avant la feste. — Madame, si ma femme va en mesme temps que vous aux bains, on sera empesché de vous accomoder d'un mullet de coffre, car il ne m'en restera que celuy que j'ay icy, duquel je suis en doubte quand j'en auray besoin. Voilà pourquoy, quand je le renvoyeray, ce sera pour revenir aussitost.

N° 101 du Catal.

133. — MADAME DE NOAILLES A LA REINE DE NAVARRE.

Elle diffère d'aller baiser les mains de la reine jusqu'au moment où elle fera son voyage des bains, qui lui sont nécessaires pour son indisposition : elle la prie de lui permettre de faire de vive voix ses plaintes des poursuites que Gardes fait contre elle et de considérer que ledit Gardes ne voulut jamais être compris en l'accord que sadite Majesté fit avec ses autres créanciers, afin de se réserver le droit de poursuivre ladite dame de Noailles, qui avoit répondu pour la reine à ce marchand d'Agen.

Avril 1595.

Madame, celle qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escrire me faict vous dépescher ce exprès pour luy dire que pour le désir et devoir que j'ay d'obéyr à vos commandemens, je m'efforseray de vaincre toutes les incommodités de ma santé et longueur de mon chemin des bains en y allant, pour avoir l'honeur, Madame, de baiser les mains à vostre dite Majesté et recevoir les commandemens qu'elle me voudra faire, avec intention d'obéyr tout aultant que mon eage et indisposition me permettra luy rendre de très humble, de tres fidèle service toute ma vye : et pour ce, Madame, que le temps approche d'entreprendre mon voyage, je réserveray doncq toutes aultres choses à vive voix; de mesme, Madame, pour supplier Vostre Majesté de pourvoir sur la poursuyte que Gardes continue contre moy, la remerciant cepandent très humblement de la souvenance qu'il luy a pleu en avoir, et la supplie et demande encores que je sois soulagée, attandant que la provision par Vostre Majesté sur ce faict ordonnée puisse estre effectuée, car ledit Gardes ne voulut, à ce que j'entends, estre comprins à l'accord que Vostre dite Majesté fist avec ses aultres créditeurs à Agen, affin de ne ce despartir de la saisie qu'il avoit faicte à l'encontre de moy, et remercie toujour....., ce me sera tousjours nouvelles obligations de prier Dieu qu'il vous veuille,

Madame, conserver Vostre Majesté en toute santé et prospérité, de ce jour d'avril 1595.

Fr. 6908, f° 147.

134. — HENRI DE NOAILLES A MADAME SA MÈRE.

Au sujet de son départ pour les bains — et de l'utilité de sa visite à la reine de Navarre pour en obtenir ce que de raison. — Affaires diverses et d'intérêt. — Détails de famille et d'économie domestique.

Bordeaux, 15 avril 1595.

Madame, je vous diray par ceste autre que j'ay receus hier au soir à mon retour de Lannes, ou à ce matin, toutes les vostres, tant celles venues par la voye du messager Courresse de Darasac que le laquais de M. de Jesillam et la Treille, qui est arrivé le dernier des trois; il m'a fallu beaucoup de temps à lire tout, de sorte qu'il m'en reste moins pour y respondre, trouvant Brouth prest à monter à cheval, comme aussy le sieur Monteil, qui s'en va pareillement là bas : et puis il m'a creu tant d'affaires pendant ces six ou sept jours d'absence, que je ne scay de quel cousté me tourner, tant j'ay à y travailler, car comme il y a diverses parties qui ne perdent temps, aussy y a il bien, Madame, de l'exercisse pour vacquer à tant de choses; voilà pourquoy je me contanteray de vous toucher sur les points principaux, et vous diray, quant à vostre voyage des bains, que si vous connoissés que se vous soit trop d'incommodité de prendre vostre chemin en y allant par le lieu où vous estes conviés et que vous jugiés qu'il vaille mieux remettre ceste veue (de la roine) après estre de retour desdits bains en vostre mesnage, je m'en remets à vous. Toutesfois il est à craindre que si vous différés jusques là de la voir, quand vous n'y devriés demeurer que deux jours, que le retardement aporte quelque préjudice en vos affaires, et ce que vous pourriés peut estre espérer d'elle, — comme sur ce qui est deu de vostre estat, et aussy l'estrenne de sa commère! car comme vous scavés qu'elle ne luy donna rien lorsque nous eusmes cet honneur qu'elle fust nostre maraine, bien qu'elle vous eust promis quelque beau carquant de pierrerie pour cela, peut estre que la trouvant en aussy bonne humeur et plaine de bonne volonté, que la sienne à vous le vous

promettoit, et luy en touchant quelque chose à propos et parlant de son filleuil, que peut estre elle auroit envie de s'en acquitter : et mesme luy faisant espérer que si vostre santé vous permet en aucune sorte après avoir recouru aux remèdes que vous allés prendre, que vous serés aussy souvent et longuement que vous pourrés près de Sa Majesté, pour luy rendre tout le service qu'il vous sera possible, — n'estant que bon que vous teniés ce langage là, car elle vous en accordera plus aisément tout ce que vous aurés à désirer d'elle.

Je suis bien aise de scavoir que Rivière soit d'accord avec Turmigny de vostre assignation, comme il m'a mandé, outre les siennes à vous, que vous m'avés faites tenir, qui luy ay promis non-seulement de bailler ses quittances, mais de s'employer sur les lieux au payement, et s'il le vous fait délivrer bientost tout, il ne faudra point luy plaindre son estreinne, de laquelle il sera bon d'essayer le meilleur marché qu'on pourra, et si luy a esté jà offert cent escus pour ledit Turmigny, à condition de prompt payement, il sera mal aisé d'en rien retrancher sans le mescontanter, et on a toujours à faire de ces gens là. Razillé me dit qu'on ne pouvoit luy moins offrir que de cent escus pour avoir ses quittances, et si vous devés aller sur les lieux, comme vous me mandés, le pourrés faire venir parler à vous.

Je suis tantost à Lancre; on n'a encores rien fait avec Mons[r] de Barran, parce qu'il estoit allé en son abbaye avant que je n'arrivasse de deçà; tout cela est incertain, voilà pourquoy il n'est besoin de s'asseurer là pour l'acquit du debte du beau-frère, dont je désirerois bien qu'il fut desjà quitte, puisqu'ils en ont besoin : et vous pouvés bien asseurer, Madame, que si j'avois de quoy en ma puissance, vous en seriés promptement secourue; vous jugés à quoy je suis réduit, et comme quoy je puis supporter toutes les dépenses que j'ay sur les bras. Dieu m'y soit en ayde; ne veuillez arrester, je vous suplie, en la poursuitte de ces deux bénéfices voisins de Vezere, qui sont en très bons termes, à ce que j'entens. S'il y est usé de diligence, demeurés en arrière à faute de moyens, car, puisqu'on l'a entrepris et qu'on en est en si beau chemin, il en faut venir à bout.

Monsieur de Boissonnade s'en estoit allé ces jours passés à Agen; s'il en est revenu, je luy parleray si les bains de Ballerue vous seroient aussy bons en septembre qu'en may, et en deffaut de luy, je m'en informeray à Monsr le médecin de Monsr Dacqs. Il va bien mal de ce que vous et ma femme marchés toutes deux à la fois, nostre mesnage ne s'en portera pas mieux, mais il faut préférer la santé au reste. Je ne scay si je puis estre de retour à temps pour vous voir l'une et l'autre; que deviendra nostre petite famille si ce n'est qu'on laisse tout à Layme, ne voyant point de lieu plus propre à propos et où ils seroient mieux receus. De quatre mullets que nous avons, contant celluy que j'ay icy, il n'en y a que les deux de la litière qui soient guières bien asseurés; néantmoins je vous envoyeray celuy que j'ay icy comme le meilleur, si vous le voulés, à peine de faire porter au mieux que je pourray après, par eau ou autrement, ce que j'ay icy quand je m'en iray. Je croiois bien que mes chevaux qui sont à Larche ne mangeassent que de la paille, c'est pourquoy principalement je les y avois laissés, et affin qu'ils fussent plus seurement; on m'asseura, quand je partis, que la paille estoit à Grezés; ce bon Coudert ne s'estoit pas vanté de ce qu'il en avoit fait, il en faut faire achetter d'autre à ses dépens; il y a longtemps que j'ay jugé que c'estoit un fin galland; on ne peut trop maltraiter un larron domestique convainqu..... — Si la pasture faut audit Larche, il les faudra envoyer à la Faige ou à Noailles, mais j'y suis mal d'avoine partout. J'avois donné charge de bailler ce bidet qui y estoit à Monzié dès le premier jour; je ne scay pas comme ils ont tant tardé à y envoyer, et si c'est parce qu'ils ont reconnu que ledit Monzié s'en alloit mourir, comme il estoit fort mal lorsque je partis de là bas, et qu'il soit besoin de faire ce présent; on le peut mettre d'icy en ça à manger de l'herbe en quelque lieu, aussy faudra il mettre au vert Tempeste; pour les autres, le vert ne leur seroit pas propre, parce qu'ils ont passé l'aage, et le Morzillhe ne s'en trouva pas bien l'année passée, de sorte que cela le paracheveroit de ruiner. La cherté n'est pas moindre de deçà que du costé où vous estes, et à ce que j'entends généralement partout. Je prévois bien que nous perdrions beaucoup à ce que vous et moy affermions, mais

nécessité n'a point de loy; ces beaux voyages sont cause de cela, la famine est généralle partout, et est bien à craindre qu'elle sera encore plus grande. Dieu nous soit en ayde et à tant de pauvre peuple qui meurt de faim! — J'ay veu un fort beau lieu que Viscarosse, le maistre du lieu et sa femme, qui est preste à accoucher, et fort honneste femme, m'y ont fait fort bonne chère. Ma niepce de Poy y estoit et son mary, lequel est venu en ceste ville pour quelques affaires qu'il y avoit. J'y ay trouvé à mon retour Monsr Lamoureux, que vous vistes n'a pas longtemps, et un bon compétiteur aussy, qui dit estre venu vers nous pour le mesme sujet, mais l'autre se fait paroistre tousjours l'aisné, et à la vérité, c'est un gentilhomme que tant plus on le hante et plus on le juge plain de mérite; l'autre est bien jeune et a force charge, comme j'entends.

On vous envoye par ledit Brouth le velours que vous demandiés, mais on n'en a pu avoir que trois quartiers de l'argent que vous aviés baillé à François, aussy est-il velours de chaperon, et aussy qu'on a jugé que vous en auriés assés de cela, puisqu'on alloit entrer à l'esté, car on n'en a point encores senty icy; voilà pourquoy il ne le faut pas trouver estrange en Auvergne, veu qu'il neygeoit encores hier icy. Si je trouve de l'argent à emprunter icy en ceste ville, je bailleray volontiers à Razillhé, qui n'est encores party, ce que vous me mandés pour Monsr du Lion, mais il n'y a guières de presteurs icy pour moy, et y a force demandeurs que je n'ay pas moyen de contenter. Vous vous apercevés assés tous les jours, Madame, comme quoy nous sommes fournis, Dieu soit loué et nous veuille, s'il luy plaist, mettre un peu au large; je suis bien ayse que nostre petit peuple n'aye point perdu temps à donner et jouer du luth et qu'ils vous donnent du plaisir, et suis bien marry, comme vous pouvés penser, que je ne puisse estre près de vous pour vous tenir compagnie, car je m'y plairois bien plus qu'à ce fascheux exercisse que je fais. Madame, je vous entretiendray à la fin plus que je n'en pensois avoir loisir, et vous baise très humblement les mains. A Bourdeaux, ce 15e avril 1595.

Signé : H.

Madame, je crois que ledit sieur Rivière n'avoit fait bailler les

quittances à Monsr le général et président Verdier, puisqu'il en a ainsin convenu avec Turmigny, et crois qu'ils faisoient cela entre eux; néantmoins l'autre m'avoit promis de les luy remettre; voilà comment il ne pouvoit faillir que ledit Rivière ne fut libre en cela. Je vous envoyeray un laquais qui est de près d'Acqs, qui est grand, qui scait lire et escrire un peu, et si ce n'est par ceste occasion ce sera au premier jour.

Fr. 6916, f° 81.

---

135. — HENRI DE NOAILLES A MADAME SA MÈRE.

M. de Joyeuse maître de Thoulouze. — Touchant son départ pour les bains, et sa requête à la reine de Navarre, notamment au sujet du sieur Gardes. — Recommandations diverses.

Bordeaux, 21 avril 1595.

Madame, bien que je vous aye escrit amplement n'a que deux jours par Brouth, je vous feray encores ce mot, renvoyant le mullet que j'avois ici, et vous diray que ce que nous avons sceu depuis de Thoulouze, où M. de Joyeuse s'est rendu le maistre et fait de nouveau crier la Ligue, donne occasion de crainte de nouveaux remuemens ailleurs.

J'ai parlé au médecin qui sert M. d'Acqs, qui m'a dit que pour les bains de Béarn, ils sont aussi bons, voire meilleurs en septembre qu'en may, mais qu'il ne connoist pas ceux de Ballerue, près Montpellier. Je ne sais s'ils sont de différente vertu : toutefois, si vous estes en estat de marcher, le plus tost ne sera que le meilleur, et ne fût-ce que pour voir cette princesse en passant, puisqu'elle le désire tant, et vous recognoistrez ce qui sera de ses desseins et intentions, et puis, selon cela et ce que vostre santé permettra, vous adviserés après, estant de retour chez vous, ce que vous aurez à faire, ayant communiqué avec plus proches, n'estant pas d'avis que vous preniez vostre retour par la mesme voie,

ains au plus court, afin d'avoir moyen, avant la revoir, de conférer avec lesdits vostres : et cependant vous luy aurés donné toute bonne espérance pour y conduire, comme la santé vous le permettra, et référant là le tout : vous aurés, Madame, avec ceste dépesche, un paquet que luy fait son solliciteur, qui est icy, nommé Davignon, qui me voit souvent, et lequel m'a asseuré luy avoir jà escrit que Gardes ne s'estoit voulu despartir de la saisie qu'il avoit fait sur vous pour estre en l'accord qu'elle avoit fait avec ses autres créanciers, disant qu'il se tenoit plus asseuré ainsy que s'il eust pris son assignation avec lesdits autres : et de cette sorte la nostre y demeure attaché jusques à ce qu'il soit payé. J'ay promis au sieur Davignon de solliciter Messieurs les présidens et autres principaux de la cour lorsqu'il en sera besoing, pour le jugement de quelques procès que Sa Majesté a en ceste ville et dont s'ils étoient vuidés, vous en seriez tant plus tost payée et desintéressée.

Vous pouvez bien emmener ma nièce Isabeau avec vous, car, par ce que nous a rapporté le juge de Birac, qui est arrivé cejourd'hui de la part de M. de Birac, il remet leur voyage après le sien des bains, où il s'en va au premier jour, et je crois que la récolte sera bien faite avant qu'il ait la commodité et la volonté de les retirer près de luy, et fais estat que ce sera luy, à ce que j'entends, qui les ira chercher. Je n'envoie le mullet que j'avois icy, dont vous vous servirez si bon vous semble, à peine qu'il me fasse faulte, il ne sera que bien que vostre train soit un petit leste en ce voyage que vous devez faire. Si vous passez en la Limagne, vous y pourrez voir aussy Madame la comtesse d'Auvergne. Je suis bien d'advis que vous ayez avec vous une autre demoiselle, outre ma petite nièce et ɔıqnıS, car cela vous peut servir, car mieux vous serés accompagnée et plus vous serés honnorée. On a baillé au conducteur du mullet, qui est Guillem, vostre velours pour le vous rendre. Je commence fort à me fascher icy, et si souhait avoit lieu, je serois bientost à vous. Je suis délibéré, si Madame de Salignac ne reculle rien, d'essayer de voir bientost une fin de nostre affaire, puisque j'y suis ; elle dit qu'elle a son évocation dans la poche, mais qu'elle ne s'en veut pas servir. Je vous baise

très humblement les mains et prie Dieu, Madame, vous donner en santé, longue et contante vie.

Signé : H.

Il est bien besoin de se prendre garde de ces maladies qui augmentent de ceste façon en contagion de nostre cousté. Il y en a aussy force le deça où il gelle encore tous les jours, de façon que les vignes sont en partie perdues. Je ne scay pas le temps qu'il fait en Auvergne, je n'y crains pas toutefois les vignes, si Dieu a permis que le Limosin et le Quercy n'ayant point eu de mal. A Bourdeaux, ce 21e avril 1595.

Fr. 6916, f° 88.

---

136. — DE LA BOISSIÈRE A M. DE NOAILLES.

Témoignages d'affection et de dévouement.

29 décembre 1595.

Monsieur, la continuelle asseurance que je desire vous confirmer de mon affection à vostre service ne me peut laisser écouler aucune comodité sans me ramentevoir en votre bonne grace. Je tacherai, de tout mon pouvoir à vous faire cognoistre que je n'ay rien de plus cher que de me conserver en icelle. J'en rendrai d'apparents effets lorsque l'occasion s'en offrira et qu'il vous plaira me départir vos commandemens. Au surplus, je vous diray que j'ay un extresme regret de ce que nous n'avons le moyen d'entrer en l'offensive pour repoulser à bon escient le mal qui nous touche de près. Je vous envoie la copie de la lettre que Monsr le comte d'Auvergne a escrit à M. de Boissiere, qui en mesme temps a depesché homme exprès vers le roy et fait vivement entendre à Sa Majesté le bon devoir que vous aviez apporté en ceste occasion pour le bien de son service et repos de la province, dont je puis estre bon tesmoing. C'est tout ce que je scay à présent digne de vous, parquoy je n'estendray la présente en plus long discours que

pour vous supplier me tenir comme je suis et serai pour jamais, Monsieur,

Vostre plus humble et affectionné serviteur.

DE LA BOISSIÈRE.

A Tulle ce 6 décembre 1595.

N° 216 du Catal.

NOTA. Nous répéterons ici que Jehanne de Gontaut, dont il est si souvent question dans cette correspondance et dont le lecteur a eu plusieurs fois occasion d'apprécier le caractère et les grandes qualités, étoit fille de Raimond de Gontaut, baron de Gramat, seigneur de Cabrères, de l'Albenque, etc., chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, et de Françoise de Bonafos, dame de Lentour, qu'il avoit épousée par contrat du 11 avril 1514, et qui mourut en 1526. Nous n'avons pas retrouvé la date précise de la naissance de Jehanne de Gontaut, mais nous avons dit qu'elle épousa, le 30 mai 1540, Antoine, seigneur de Noailles et de Noailhac, baron de Chambres, de Montclar. Elle avoit été l'une des dames de la reine Catherine de Médicis : dame d'honneur de la reine Élizabeth d'Autriche, épouse de Charles IX, et gouvernante de ses filles; ensuite, par brevet du 23 mai 1583, dame d'honneur de la reine Marguerite de Navarre. Le 10 septembre 1572 elle avoit cédé à son frère de père, Jean Gontaut, tous ses droits et prétentions sur la terre de Cabrères moyennant la somme de 30,200 livres. — Elle mourut en 1596. On a d'elle un portrait dessiné à l'encre de Chine, cité par D. Lelong comme faisant partie du cabinet Fontette.

137. — CERNY JOUFFRE A MONSEIGNEUR D'ACQS (GILLES DE NOAILLES).

Mort de madame de Noailles (Jehanne de Gontaut), détails.

29 septembre 1596.

Monsr, je vous ay bien voulu donner advis comme madame de Noailles déceda le IXe de ce moys, à Larche, sur la minuyt, ayant prins son mal le mecredy. Le mardy, elle avoit fait tenir la Court et faict bailher règlement, au prix du pain et du vin. Monsr de Noailles estoit en Houvergne. Avant qu'il fust arrivé, elle fust à Dieu. Madame de Monclar estoit à Lafage, et lorsquelle feust à Larche, la dicte dame de Noailles heust perdu le parler. Sa maladie feust fort courte, ne l'ayant tenue que deux fois vingt-quatre heures, et la moytié sans parler. Ce fut un cathare qui luy tomba du cerveau sur le cœur, dont luy fist perdre la veue aussy tost. Son enterrement feust faict à Noailles, lundi dernier, vingt-troisième du présent, bien solennellement et avec une belle compagnie tant de noblesse que du tiers estat, la court présidiale en corps. — Je ne scay que peult avoir empesché Mons. et madame de Scdière de s'y trouver, car on dit quils en furent advertis.

Monsieur et madame avec messieurs leurs enfants se portent bien, Dieu mercy. Le précepteur de Monsr le baron devoit partir hier pour s'en aller de par delà, et faisoit-on estat que M. le baron et Mons. de Toury et Charlot le suivroient bientost...

Je prie Dieu, Monseigneur, pour vostre sancté et prospérité ne désirant mieux que de ne pouvoir dire que je suis vostre très-humble et affectionné serviteur.

SERNY JOUFFRE.

A Saint-Renbert, ce pénultième septembre 1596.

Fr., 6915, f° 183.

Nota. On a pu voir que les quatre premiers volumes du recueil Noailles de la Bibliothèque du Louvre, dont nous avons précédemment donné le dépouillement, ne contiennent aucune histoire de François de Noailles, le frère d'Antoine et de Gilles de Noailles. — Mais nous avons vu avec grand plaisir que le recueil de la Bibliothèque nationale, qui renferme un assez grand nombre de lettres des trois frères, en contient de très-intéressantes, notamment de François, dont la lettre qui suit annonce la mort. — François de Noailles, second fils de Louis et de Catherine de Pierre-Buffière, étoit né le 2 juillet 1519. — Dès le commencement du règne de Henri II il figuroit au nombre des aumôniers de ce prince. —Il avoit été nommé évêque d'Acqs en 1556 en remplacement de Gaston de Marthonie, qui occupoit le siége de 1519 à 1555. Nous avons dit qu'il fut un des plus habiles négociateurs de son siècle. — Il mourut à Bayonne le 19 septembre 1585, à l'âge de soixante-six ans, en se rendant aux eaux de Chambres. Il eut pour successeur son frère, Gilles de Noailles, abbé de l'Isle.

138. — M. DE NOAILLES AU CAPITAINE LAQUANT.

Touchant Agen, où il compte aller quelque peu séjourner. — Funérailles de M. l'évêque d'Acqs. — Inventaires des meubles et hardes.

Septembre 1597.

Capitaine Laquant, j'ay oublié de vous dire par mes précédentes que je délibère faire lever cette année Ayen, parce que je pourrai peut estre m'aller tenir quelque temps là, à cause des affaires qu'on y a d'ailleurs que je veux scavoir ce qu'il vaut. Voilà pourquoy vous pourrez advertir celluy ou ceux auxquels l'on afferme de ne s'empescher point de la jouissance; aussi n'ont-ils point advancé d'argent; vous ayant bien voulu donner cet advis, affin qu'il

n'y soit point touché, et que ceux qui en seront fermiers s'en départent.

Au demeurant de l'enterrement de feu Monsr d'Acqs, mon oncle, se fit hier, où la cour de parlement assista en corps et toutes les communautés de cette ville, et y eut une très belle et très grande assemblée, n'y s'y estant rien oublié qu'on aye peu, pour honorer sa mort, et les funérailles ont continué encore aujourd'hui. — J'ay escrit à ma femme par mes précédentes qu'on pourroit faire inventaire de tous les meubles et autres ardes que vous aurez à Mallemort, comme nous faisons icy de tout ce qui estoit deçà. Vous me promettiés beaucoup de vostre fidélité et affection, laquelle je vous prie me continuer et vous asseurer que vous ne me connoistrez point autre, capitaine Laquant, vostre plus vray et parfait amy.

NOAILLES.

J'estime que vous n'avez pas oublié de vous habiller de deuil, et pourrés l'avoir pris de chez mon marchand, auquel je le tiendray après en compte. Si M. du Bois est là, auquel j'escripvis naguères, vous lui ferez mes affectionnées recommandations.

---

139. — YSABELLE DE GONTAUT, DAME DE FONTRAILLES (1), A M. L'ÉVÊQUE D'ACQS.

Chastillon, 16 janvier.

Monsieur, combien que je me soys tousjours très souegneusement enquise de vostre étast, si n'ay je peu resevoyr se contentement d'en entendre rien de serteyn jusques à présent, par le moyen de Monsieur de Cabreys, mon frère, qui nous a fait le bien de nous venir voyr. Je loue Dieu de l'eureuse prospérite laquelle il lui plaist vous continuer, et vous supplie très humblement, Monsieur, de croyre que n'avez seur, niepce ny parente qui plus fidèlement garde la mémoyre des bons offises d'amitié qu'il vous

(1) Dame d'Astarac, baronne de Fontrailles.

a pleu départir, lesquels Dieu, asseurément bénits que pour avoyr suivi la voye que me conseillastes d'aler trouver la feue reine de Navarre; j'estime que Dieu s'en est servi pour me faire jouir de l'onneur et bonneur auquel je suis, dont je seroys très marrie, Monsieur, et me réputeroys grandement yngrate si je ne vous reconnesseys pas pour l'ung de mes meilleurs seigneurs à qui je dédie toute ma vie servise bien humble avec tout se qui dépendra jamés de moy. — Il a plu à Dieu me donner ung fils, lequel j'espère qu'estant parvenu en eage, suivra la fidèle affaiction de sa mère; aussi ayt cet honneur de vous apartenir particulièrement, car j'ay entendu que la maison de Noailles estoyt proche de la maison Fimarion, dont est Madame de Sien, mère de M. de Fontrailles, lequel m'a chargée de vous supplier bien humblement luy faire seste courtoysie de croyre que n'avés parent ni ami qui vous soyst plus affectionné pour vous faire servise que lui, et vous beize les meyns bien humblement, comme je fay aussi, faisent prière à Dieu vous donner,

Monsieur, très longue et très eureuse vie. De Chastillon, ce XVI[e] de janvier.

Vostre très humble et très obéysante seur à vous faire servise.

YSABEL DE GONTAULT.

A Monsieur, Monsieur d'Acqs.

PIÈCES OMISES A LEUR DATE

NOTA. Voici maintenant, comme complément du tome Ier du recueil du Louvre, quelques lettres qui nous ont échappé à leur date et que nous croyons devoir rétablir ici. Nous les faisons précéder de deux lettres empruntées au recueil Noailles de la Bibliothèque nationale, qui nous paroissent l'une et l'autre d'un haut intérêt historique. La première, de Gilles de Noailles à son frère Antoine, alors gouverneur de Bordeaux, est principalement relative à la conspiration d'Amboise, sur laquelle il fournit de nouveaux et curieux détails : c'est le complément de celle qui ouvre notre recueil, à l'adresse de François de Noailles, son autre frère (p. 98). — La seconde a un autre genre d'intérêt. Nous sommes en pleine guerre civile, au siége de Rouen. M. de Noailles, Antoine, de retour à Bordeaux, donne à la reine de Navarre, Jehanne d'Albret, des nouvelles de la blessure de son mari, blessure qu'il semble ne pas considérer comme très-grave, et sur laquelle il rassure la princesse. — Cette lettre est du 28 octobre 1562, et l'on sait qu'Antoine de Bourbon mourut des suites de sa blessure le 17 novembre suivant. — Le *Cabinet historique* a donné, t. VIII, p. 257, de curieuses Particularités sur la mort de ce prince.

140. — GILLES DE NOAILLES A M. DE NOAILLES SON FRÈRE.

Principalement au sujet de la conspiration d'Amboise, à laquelle l'Angleterre n'est point étrangère.

Amboise, 20 mars 1559

Monsieur mon frère, je receus hier des lettres de vostre solliciteur de Paris et les pièces desquelles il vous faut mention pour

vous les faire tenir, à quoy je n'ay volu faillir par la commodité d'ung escuyer d'escurie de la reyne mère qui s'en va présentement en Espagne, et par mesme moien vous envoyer aussi deux mandats que Monsieur d'Acqs a faict dépescher en mon nom, et de frère Léonard Briancon, sur Tulle en Bresse, lesquels je receus à ce soir, ayant cy enclos une procuration pour les faire insinuer; et mande par ceste dépesche à Monsieur de Cugnac d'en renvoier une aultre dudit prieur pour la vous envoyer incontinant à semblable effect : et pour ce que vous scavez que en tels affaires la longueur y est domageable, je vous recommande la diligence. Je n'ay encores rien faict pour vous ny pour moy, empeschant les troubles qui sont survenus en ceste court, si grandes, que l'on n'escoute ny panse à aultre chose : mais estant de beaucoup à ceste heure appaisés, je croy qu'il sera permis aux particuliers de poursuivre désormais ce qui leur touche, de quoy je me délibère de n'y perdre heure ny temps. — Je m'obliay vous escripre par le sieur de Mareuil, que Monsieur du Lion me dict et paroit estre d'avis que vous debviez envoier cinq ou six belles peaux de maroquin à vostre raporteur, qui n'a volu prendre argent, car aultrement on ne luy pourroit faire présent qui ne coustat au triple.

Au reste, tout ce que je vous scarois dire des nouvelles de ce lieu est que ces gens que l'on apelle *Huguenots* se sont escartés, après en avoir prins et faict exécuter quelques ungs. Les barons de Castelnau et d'Aubeterre et le capitaine Mazère sont encores prisonniers. Il y a deux jours que le sieur de la Renaudie feust tué en une petite rencontre où, entre aultres, nostre jeune cousin de Pardaillan y feust envoyé, à si piteuse enseigne, qu'il y demeura; dont il est fort plainct en ceste court, et vous asseure que de ma part je le regrette plus que je ne scarois dire, estant personnage qui promettoit assez de luy. Monsieur le mareschal me promis encores hier que son estat de gentilhome servant seroyt réservé à ung de ses frères. Dieu veuille encores que nous n'aions plus grand desplaisir de ce costé : et y vint hyer nouvelles d'Angleterre qui ne promettent rien de bien des affaires d'Escosse. Et semble que la royne dudit Angleterre eust intelligence et attendit ce que l'on a veu ces jours de l'entreprinse desdits Huguenaux, et dont il s'en·

tend que l'on veult faire quelque prest pour n'estre surprins de celle part, et pourvoir à nostre juste dessain, quy sera fin, priant Dieu vous donner,

Monsieur mon frère, en très bonne santé très heureuse et longue vie, me recommandant bien humblement à vos bonnes grâces. D'Amboise, ce *xx*e mars 1559.

Vostre plus humble et obéissant frère.

G. DE NOAILLES.

Pour ce que je n'ay loisir pour ceste heure d'escrire à Madame de Noailles, je la supplie se contenter de veoir en cest endroict mes humbles recommandations à sa bonne grâce. — Il se dit que aulcuns de ceulx qui ont esté prins ont descouvert toute l'entreprinse et nommé beaucoup de personnes et, comme l'on estime, des grands. Monsieur m'a escrit qu'il doit dépescher Millau sur la fin de ce moys pour demander son compte.

A Monsieur, Monsieur mon frère, M. de Noailles, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, gouverneur et capitaine de la ville de Bourdeaulx.

---

141. — M. DE NOAILLES A LA REINE DE NAVARRE.

Il lui mande des nouvelles de l'état de son mari : la balle a été extirpée de son épaule, et il est sans fièvre et sans danger.

Bordeaux, 28 octobre 1562

Madame, scaichant la peine en quoy vous estes de scavoir des nouvelles de ce que plus vous aymez, j'ay pensé vous faire ce mot pour vous assurer, Madame, que je viens maintenant d'avoir certain advertissement par ung gentilhomme portugois qui partist vendredi dernier de Paris, ayant charge expresse d'assurer le roy de Portugal son maistre, de la part de l'ambassadeur, comme le roy de Navarre a la balle hors de son espaule du mercredy précédent, et qu'il est sans fiebvre et sans danger. J'avois eu autres

advertissements hyer matin assez semblables de ceulx là et comme Rouen n'estoit encores réduict à l'obéyssance du roy, d'otant que Sa Majesté veult éviter le sac, et ceulx qui sont dedans le cognoissent, qui n'ont voulu pour ceste occasion tenir la composition qu'ils en avoient faicte. Qui est le tout ce que je puis faire entendre à Votre Majesté digne d'icelle, parquoy je suppliray le créateur faisant fin, la maintenir en toute grandeur et prospérité et vous donner,

Madame, très-longue et plus heureuse vie. De Bourdeaulx, à haste, ce XXVIII[e] jour d'octobre 1562.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

NOAILLES.

Plus un post-scriptum qui a été complétement raturé, mais reproduit au dos par l'archiviste et dont nous n'avons pas l'intelligence. Il est ainsi conçu :

« Le pauvre Mémy arriva ici (à Bordeaux) à huit heures du matin, et sur les trois heures fut mené au supplice. Ma femme, comme parente, en demanda le corps, qui est refusé de la justice. Et si le pardon qui est ici venu pour ceux de Bordeaux ne peut estre bien reçeu ni intériné!!!

Fr. 6908, f° 102.

---

142. — M. DE NOAILLES A MADAME SA MÈRE.

Prise de Carlux. — Réunion à Larche de plusieurs de ces Messieurs : Peyrols, Bourzolles, Sauvebeuf et autres. — Détails de famille.

Sans date, avant 1572.

Madame, j'ay reçu hier matin vostre paquet baillé au laquay que je vous avois envoye, vous aurés depuis sceu comme je crois que Carlus (1) s'est rendu, et ces messieurs qui l'ont pris se sont

(1) *Carlux*, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sarlat (Dordogne).

retirés parce que leur infanterie estoit fort harrassée. Messieurs de Peyrols, de Monmeige et de Sauvebeuf disnèrent hier céans, et M. de Bourzolles y arriva le soir, après avoir passé à Lafage, et si y est encores, ce ne sera sans boire à vostre bonne grâce et en conter. Il fait si bon en sa compagnie que je ne m'y ennuye pas, comme vous pouvez penser. Son gendre, Monsieur Dazerac, est avecques luy. Monsieur de Sauvebeuf m'a dit que je devois aussi voir aujourd'hui Monsieur de Salignac. Vostre bateau du moulin des Escures a esté rendu, comme vous verrés par une lettre que m'escrivit hier Monsieur du Peschier, et lequel soupa céans le jour que j'y arrivay, et je l'ay bien mandé que si le reste qu'on avoit pris au moulin n'estoit pareillement reparé, que ce ne demeureroit sans revanche. — Je laisse le petit peuple à Lafage, et les reverray bientost, si Dieu plaist, et à vous, Madame, aussi le plus promptement qu'il me sera possible; espérant que ce sera dans peu, Dieu aydant, auquel je fais prière vous donner, Madame, très-longue et heureuse vie, vous baisant très-humblement les mains, sans oublier, s'il vous plaist, le reste de vostre compagnie.

H.

Madame, on ne mange point encore de cerises icy, et si, se pense qu'on n'en aura guères, ni d'abricots. Madame, je suis résolu d'envoyer Rouerteau en Agenois; il partira demain, et n'oublieray rien de ce qui vous touche, que je luy recommanderay fort : mais il n'y poura pas beaucoup arrester. De Larche, 16 may.

Fr. 6916, f° 178.

---

143. — LE BARON DE GIMEL A M. DE NOAILLES.

Il se recommande pour une abbaye que le roi lui a donnée.

Gimel, 25 juin 1576.

Monsieur, estant il y a quelque temps à Paris, Madame vostre mère fit bailler un paquet à quelqu'un de mes gens, de quoy je

ne sçavois rien jusques à hier, que en faisant chercher quelque chose dans mes coffres que je le trouvay, lequel je vous envoie, vous suppliant croire que si je l'eusse sceu plus tost que j'eusse pris peine à le vous faire tenir en plus grand diligence. Je vous supplie aussy d'aultant que m'avez fait autrefois cet honneur me dire qu'aviez envie de me faire plaisir, me vouloir estre aydant à une affaire que j'ay pour quelque abbaye que le roy m'a donné, qu'estoit à feu Monsieur de Montal, et de vous asseurer que ne ferés jamais plaisir à homme qui employe plus tost sa vie et tout ce qu'il aura pour vostre service, que je feray quand il vous plaira me commander, et vous obéirai de telle volonté que je me recommande très-humblement à vostre bonne grâce : Priant Dieu, Monsieur, vous donner en parfaite santé, heureuse et longue vie, De Gimel, ce jour de la Saint-Jehan 1576.

Vostre très-humble à vous faire service,

DE GIMEL.

N° 134 du Catal.

---

144. — H. DE NOAILLES A MADAME SA MÈRE.

Sur son arrivée à Limoges : il l'attend à Larche et l'engage à visiter, chemin faisant, madame la comtesse de Tende.

De la Faze, ce dimanche au soir, vers 1576.

Madame, ce m'a esté beaucoup de contentement d'avoir sceu, par celle qui vous a pleu m'escripre, vostre arrivée à Limoges en bonne santé, de quoy je loue Dieu. Il y a déjà longtemps que je vous attens en délibération de vous faire la meilleure chère de quoy je me pourray adviser, et ne faut point que vous soyez en doubte comme j'ay veu par vostre lettre que vous estes, que vous et tout ce qui sera avec vous et vos chevaux ne soient bien accomodés, et rien ne leur manquera. Je n'ay point fait estat de vous attendre en autre lieu que à Larche, de là où je ne suis bougé depuis Pâques que aujourd'hui, que je m'en suis venu promener

à Sillac, pour l'occasion que je vous diray lorsque j'auray ce bien de vous voir, remettant à vous discourir de toutes autres choses en ce temps là. J'envoye ce porteur devers vous pour vous advertir comme je vous attendray à Larche, et vostre plus droit est de passer à la Gruerce et au Saillant, et du Saillant à Larche. Si vous passiez à Brive, il faudroit que vous allassiez voir Madame la comtesse de Tende, qui y est : Son frère est party anuit, qui s'en est allé à Périgueux trouver le roy de Navarre : mais il doit estre bientost de retour. Sur ce, je me recommanderay très-humblement à vostre bonne grâce, priant Dieu, Madame, vous donner en parfaite santé, très-bonne et longue vie, De la Fage, ce dimanche au soir.

J'ay donné charge à ce porteur de me revenir trouver à Larche, pour m'advertir du jour que vous arriverez audit lieu.

Vostre très-humble et très-obéissant fils pour jamais,

NOAILLES.

Fr. 6916, p. 192.

---

145. — M. DE NOAILLES A MADAME SA MÈRE.

Mademoiselle de Saint-Hilaire, qui paroit en promesse de mariage avec Charles de Noailles, son frère. — Détails divers.

Sans date.

Madame, Mademoiselle de Saint-Hilaire m'a trouvé encores en ce beau séjour, qui est cause qu'elle n'a voulu passer outre. Elle y a couché à la soldade et en chasseuze. Il ne sera rien oublié de tout ce que je pourray apporter de mon costé en l'affaire qui est commun entre elle et nostre cadet Charlot : et a bien esté besoing jusques icy que j'y aie pensé et m'y sois employé. Nous travaillerons, Dieu aydant, à ceste information, à ces vendanges, que je dois estre en Limosin. Vous vous courroucez par vostre lettre de ce que je ne vous suis allé voir, et vous en estes cause, car je m'estois approché icy exprès, et vous suppliois par celle que je vous es-

cripvois, lorsque vostre cheval vous fut ramené, que vous m'en donnissiez advis, s'il en estoit besoin, et que vous continuassiez en vostre indisposition, et j'attendois cela : voilà comment, Madame, vous en estes cause. Mais je loue Dieu de ce que vous commencez à vous mieux porter. Néantmoins si je puis, et qu'une feste où je suis convié ne m'empesche, je donneray un coup d'éperon jusques à vous avant que je m'en retourne à Peignères, et au pis aller je ne tarderay pas longtemps après, si nous ne devons avoir l'honneur de vous voir audit Peignères avant vendanges. Je commençois d'estre en peine de ce que mon Basque ne revint point hier au soir, et que je n'avois encores de nouvelles de vostre paquet ce matin. Mais il vient d'arriver avec Thony et est encore prou temps, car l'homme du baron me manda au soir qu'il l'attendoit jusques à midy. Je le luy vais envoyer, et ne faut que vous doubtiez que ceste occasion ne soit sûre et prompte, car il marche en diligence : je suis très-aise de ce que vostre santé va, Dieu mercy, de bien en mieux, et que vous commencez de sentir ce fruit que vous y apporte ce beau temps. Ladite demoiselle de Saint-Hillaire vout dira à quelle heure je revins hier au soir pour avoir couru un cerf qui me fit faire bien du pays et se vint rendre à la fin près d'icy, où on le perdit par trop de malheur : qui me confirme tousjours encores plus qu'on nous a charmés ; car les chiens courent et font bien ce qui se peut. Et me remettant du surplus à ladite demoiselle, je ne la vous feray plus longue, et vous beseray très-humblement les mains. — A la Manchestie, à haste, ce jeudy matin.

H.

Madame, si M. de la Fouillouse demeure encores à revenir, ce que je ne panse toutefois pas, je feray amener mes chevaux qui sont à Saint-Ceré, à Lentour. Mais je désirerois bien qu'ils y pussent demeurer encores quelques jours à l'escolle du s[r] de la Fouillouze, si vous l'avés agréable, afin qu'ils fussent plus asseurés. J'escris un mot au Grand, que je vous supplie, Madame, qu'il lui soit envoyé au plus tost. Le Basque ny Thony n'ont point apporté de raisins.

N° 87 du Catal.

146. — M. DE L'ESTANG, ÉVÊQUE DE LODÈVE, A M. H. DE NOAILLES.

Durant les États du Languedoc il a beaucoup vu M. de Montmorency, qui lui a fréquemment et en fort bons termes parlé de MM. et dames de Noailles. Il souhaiteroit que M. d'Acqs lui prêtât un de ses lévriers du Levant, etc.

De Lodève, 9 février 1582.

Monsieur, il passa ces jours passés un de vos gens en ceste ville, par lequel je fus très-aise d'entendre de vos nouvelles, et désirois qu'à son passage il m'eut communiqué quelqu'affaire auquel j'eusse moyen de m'employer pour vous faire connoistre le désir que j'ai de vous faire service. J'envoie ce laquais présent porteur pour quelques miens affaires par delà, par le retour duquel, si vous voulez escrire quelque chose à vostre homme qui est à Montpellier, vos lettres lui seront fidèlement rendues. J'ay demeuré durant les Etats de Languedoc, près Mgr de Montmonrency, environ un mois et demi, et un jour entr'autres estant venu à propos de feu M. de Noailles, je connus au langage dudit s^{r} qu'il estoit très-affectionné à tous ceux de vostre maison, et s'enquist fort particulièrement des nouvelles de MM. de d'Acqs, de l'Isle, de Madame de Noailles et des vostres : et sur le propos dudit s^{r} de l'Isle, ledit seigneur s'enquist s'il avoit point mené, lorsqu'il revint du Levant, des levriers de ce païs. A quoy ayant répondu que ledit s^{r} vous en avoit donné deux, me pria d'une grande affection vous vouloir escrire de luy vouloir faire ce plaisir de l'en accommoder d'un pour faire couvrir une levrette qu'il a dudit pays, laquelle il aime infiniment; et soudain après il vous feroit rendre ledit levrier : ledit seigneur m'a sollicité par plusieurs lettres pour scavoir si j'avois eu response de vous, qui m'a occasionné en partie d'envoyer ce laquais par delà pour vous faire entendre la volonté dudit seigneur et m'asseure que luy ferés un singulier plaisir s'il vous plaist de l'en accomoder. Que si vostre volonté est telle, il vous plaira le bailler à ce laquay, lequel le conduira fidèlement, et s'il vous plaist escrire audit seigneur, je

luy ferai tenir vos lettres. J'espère demain, de grand matin, avec l'ayde de Dieu, l'aller trouver, qui dit venir à Guignac, qui est à trois lieues de ceste ville, et m'asseure qu'il ne faudra de me parler dudit levrier, mais je m'en déchargerai à l'accoustumée, l'assurant que j'attends de jour à autre vostre response. Je vous prie adviser à quoy je pourray estre bon à vous faire service, à quoy je m'emploiray d'aussi bonne volonté que je vous baise bien humblement les mains et supplie le créateur, Monsieur, vous donner en bonne santé, très-longue et heureuse vie : de Lodève, ce 9 février 1582.

Vostre bien affectionné à vous faire service,

DE L'ESTANG, *évêque de Lodève*.

Fr. 6916, f° 275.

---

147. — M. DE L'ESTANG, ÉVÊQUE DE LODÈVE, A M. H. DE NOAILLES.

M. de Montmorency a quitté Lodève à la reprise de la Bastide, remise en l'obéissance de Sa Majesté. — Il attend le lévrier promis.

1er mars 1582.

Monsieur, je receus vostre lettre et vous mercie bien affectueusement de tant d'honnestes offres contenues en icelle pour lesquelles me trouverés tousjours disposé à vous rendre un bien humble service en tout ce qui vous plaira m'employer. Le jour auparavant la réception de vostre lettre, Monseigneur de Montmorency estoit parti de ceste ville où il avoit fait séjour de quatre ou cinq jours, attendant la reddition de la Bastide, qui a esté remis à l'obéissance du roy, ce qui a apporté un grand soulagement en tout ce païs. Je ne faillis à faire entendre le contenu de vostre lettre à mondit sr de Montmorency. Je vous envoie la response que mondit sieur m'en fait, par laquelle vous connoistrez comme il est rempli de bonne volonté et comme il espère avoir bientost le levrier que lui avez promis. Je vous supplie adviser en quoy j'au-

ray moyen de vous rendre un bien humble service, à quoy vous me trouverez tousjours disposé d'aussi bonne volonté que je me recommande à vostre bonne grâce, et supplie le créateur, Monsieur, vous donner en bonne santé longue vie. — De Lodève, ce 1er mars 1582.

Vostre très-humble à vous faire service,

DE L'ESTANG, *évêque de Lodève.*

Fr. 6916, f° 277.

---

148. — M. DE DRUGEAC A M. H. DE NOAILLES, SON COUSIN.

Touchant les difficultés avec MM. d'Apchon et de Canillac à la suite d'une partie de jeu qu'il gagna chez M. de Fontanges. — Il l'attend, lui et ses chiens. — Nouvelles d'Anvers et de la réception faite à Monsieur, frère du roi.

De Drugeac, ce 22 avril 1582.

Monsieur, j'ay esté bien ayse de ce que M. Duboy m'a dit qu'il vous alloit trouver, tant pour l'asseurance qu'il m'a faite que dans peu de temps vous seriez par deçà que aussy vous faire entendre de nos nouvelles : et n'eusse tant retardé si eusse eu comodité pour le désir d'estre continué tousiours en vos bonnes grâces et vous rendre asseuré que je suis vostre serviteur, et en pourrez faire estat autant qu'homme du monde. Et sous ceste espérance vous changeray ce propos pour vous dire comme Monsieur d'Apchon et moy sommes d'accord. Monsieur du Bois, qui me y a accompagné, vous contera comme le tout s'est passé, et aussi une lettre que Monsieur le marquis de Canillac vous escrit, par laquelle vous prie, de la part des autres arbitres, de leur mander ce que vous me déchargeastes sur Monsieur d'Apchon, lorsque nous jouasmes chez Monsieur de Fontanges. Je ne scay s'il vous en souviendra, car à moy il ne m'en souvient point : car je marquay ce que me baillastes avec ce qu'il me devoit tout ensemble; je vous prie, par le premier qui viendra par deçà, faire responce à

Monsieur le marquis, à celle fin qu'aussitost qu'ils scauront ce qu'il y a, j'en seray payé. — Si de fortune il ne vous en ressouvenoit, vous pourrez à peu près en dire et plustost plus que moins. Quant au reste que je lui avois gagné, il fut prié par Monsieur de Saint-Eraut et marquis d'Hautefort et Lagarige, qui estoit son arbitre en sa présence, de le leur donner, ce que je fis librement, et leur dis que ce que je en faisois n'estoit pour l'avarice, m'ayant dit auparavant qu'il me tenoit pour gentilhomme de bien et d'honneur et fort véritable, et qu'il me croïoit me le devoir, puisque je l'en asseurois. Il n'avoit pas toujours tenu ce langage, et veu les propos qu'ont esté tenus d'un costé et d'autre, ce qu'il nia, demeurer rien du mien que j'aye pu connoistre. Je layré ce propos pour vous parler de la chasse et vous dire que je n'ay rien pris de ceste année, car vous attendois tousjours. Je crois que vous viendrez fourny de chiens courans et chiens couchans et de chevaux d'Espagne; et si en amenés quelqu'un pour courre la bague, je le vous bêseray ou bien vous randré l'argent qu'il vous coustera. Si vous trouvés quelqu'un à qui il y ait fiance pour faire eschange avecque des malles, j'ay moyen d'en recours.

Je n'ay point entendu que Monsieur dresse armée pour Flandres, il est à Anvers et y a esté receu avec le plus grand triomphe qu'il est possible : il me prend envie de l'aller trouver. Toutefois si vous venez bientost cela m'ostera l'opinion. Il ne se parle par deçà que de bonne paix : et ne sachant autre chose qui mérite vous escrire, vous baise humblement les mains, comme je fais aussi à Madame; priant Dieu, Monsieur, qu'il vous donne en santé heureuse et longue vie. — De Drugeac, ce 22 avril 1585.

Vostre très-humble cousin à vous faire service,

DE DRUGEAC.

Je crois qu'avez entendu la mort de feu Monsieur de Saint-Bauzire, auquel je crois qu'avez regret, comme je, de tout mon cœur. Venez bientost.

Fr. 6916, f° 278.

149. — H. DE NOAILLES A M. L'ÉVÊQUE DE LIMOGES (1).

Protestations de dévouement. — Touchant ses intérêts et affaires personnelles qu'il peut soutenir. — MM. le duc de Ventadour et cardinal de Bourbon lui sont également très-favorables.

Sans date.

Monsieur, je vous suis très-obligé du soin qu'il vous plaist avoir de moy et de l'honneur que vous me faites de m'aymer toujours, mais vous me feriez bien autant de tort et d'injure, voire me randriés indigne d'un tel bien si vous pensiés que le temps ny autre accident eut aporté quelque changement au service que je désire de vous rendre : je ne suis, Monsieur, de ces gens là qui se gouvernent par les autres et qui oublie aisément ce que je dois honorer comme vous. Je suis allé exprès trouver M. le duc de Ventadour pour le sonder, suivant vostre mémoire, et luy offrir là dessus d'engager ma foy en toutes les sortes qu'il désireroit, mais comme il semble estre prou disposé de vous contenter en ce qui dépend de luy et pour ne vous donner point d'empeschement à la jouissance de vos biens de deçà, il dit aussy qu'il n'oseroit vous remettre dans Isle et Leymoutiers qu'il n'en ait commandement exprès du roy, mais que si vous en obtenez main levée de Sa Majesté, qu'il n'attendra point de seconde recharge pour vous randre possesseur de tout, et qu'en attendant, s'il prend Lassac, ou luy est remis, comme l'un ou l'autre doit advenir bientost, qu'il mettra ce fort là en tel estat qu'il vous sera aisé d'en jouir le revenu, avec l'ayde de vos plus proches parents, qui sont sur le lieu et demeure de Sadro, et m'asseure qu'il n'apportera difficulté à l'un ny à l'autre; voilà

(1) Cette lettre n'est pas datée, et malgré les particularités dont elle est remplie, il nous est assez difficile de reconnoître aujourd'hui au quel des évêques de Limoges elle est adressée. C'est évidemment à l'un des deux l'Aubespine ou à leur successeur immédiat, Henri de Marthonie. Sébastien de l'Aubespine, l'ambassadeur en Espagne, dont on a les *Négociations*, étoit évêque de Limoges de 1559 à 1582. — Son neveu, Jean de l'Aubespine, de 1582 à 1587, et Henri de Marthonie de 1587 à 1618.

comment il me semble, Monsieur, que vous pouvés vous prévaloir de cela, en attendant qu'on aye moyen de faire mieux et que sadite Majesté parle; je scay que Monseigneur le cardinal de Bourbon, qui est à ceste heure, vous ayme, et il vous peut ressouvenir de ce que je vous en manday à mon retour de France, et de la façon de laquelle il estoit d'opinion que vous gouvernissiés pour effacer ses premières impressions, et y adjoutois aussy mon petit advis : mais vos ressentimens l'ont emporté là dessus, encores vaut-il mieux plus tost que tard, car croyés, Monsieur, que nous sommes à un siècle qu'il en faut oublier, et puis il n'est plus question de la religion; je m'asseure que vostre bel esprit et prudent jugement va plus avant pour avoir recogneu et pénétré cela, les efforts qu'on dit se faire pour la soutenir ne servent qu'à la ruiner, et il se voit assés par ce qui en réussit journellement; Dieu par sa grâce nous veuille bien conseiller et réunir tous, quant à celuy apellé Laponie, en faveur de qui il vous plaist de m'escrire, vous avés tant de pouvoir sur moy, que s'il estoit en ma libre disposition, je le vous donnerois tousjours, Monsieur, trop librement, bien qu'il y ayt un de mes proches qui se plaigne fort de luy, mais ayant esté baillé en part à cinquante ou soixante de mes amys et quelques capitaines qui m'accompagnoient en ceste occasion là, dont aucuns ont esté blessés et les autres perdu leurs chevaux, ils auroient raison de se plaindre de moy; si j'en usois qu'avec leur consentement : vostre recommandation et celle de plusieurs autres gens d'honneur qui m'en ont aussy prié sera cause que je m'employeray affectionnément avec eux pour luy faire faire toute la courtoisie qu'il sera possible. Il ne tint pas à mon opinion, comme on a peu scavoir, que tout ce qui fut pris là ne le receut en entière, bien que la plus grande part de la noblesse n'aye pas raison de s'en plaindre.

NOAILLES.

N° 93 du Catal.

150. — M. DE SEGUR PARDAILLAN A M. H. DE NOAILLES, SON COUSIN.

Ratification des contrats touchant les terres d'Ayen et de Larche : — le chancelier, le roi de Navarre et M. de Chastillon.

De Nérac, ce 12 avril 1583.

Monsieur, j'ay vos deux lettres des 6 et 7 de ce mois, et vous diray que nous vous envoyons les ratifications des contrats que Messieurs de Soignis et de Ravignan ont passé avec vous pour les terres d'Ayen et de Larche, et aussy les deux promesses qu'avez désirées : mais Monsieur le chancelier n'est pas icy, estant allé à Puzols faire la diette : au reste, si vous ne venez, le roy de Navarre le vous reprochera. Vous devez plus aimer le service de ce prince et le bien de cest estat que vos nepveux. Monsieur de Chastillon nous doit envoyer le mulet qui vous a esté promis. Je ne scais s'il sera icy assez tost. Vous pourez cependant faire estat que je suis à vostre service autant que vous scauriés désirer. Priant Dieu, après m'estre bien humblement recommandé à vos bonnes grâces, vous donner, Monsieur, très-heureuse et très-longue vie, de Nérac, ce 12 avril 1583. .

Vostre plus obéissant cousin à vous faire service,

SEGUR PARDAILHAN.

Monsieur de Saint-Martin vous dira de nos nouvelles et que le roy de Navarre est très-disposé au bien et fera tout ce qu'on voudra. Ledit s^r de Saint-Martin est un homme de bien : je voudrois de bon cœur qu'on se voulut servir de telles gens.

Fr. 6910, f° 282.

151. — JA., ÉVÊQUE DE SAINT-PONS, A M. H. DE NOAILLES.

Jacques de Castelnau Clermont-Lodève, évêque de Saint-Pons de 1539 à 1587.

Échange de greffes pour leurs jardins, compliments et souhaits.

Castelnau, 4 mars 1585.

Monsieur, je ne scaurois assez humblement vous remercier de la bonne souvenance qu'il vous a pleu avoir de moi et des greffes que m'avés envoyés. Je n'en ay à présent aucuns de Saint-Florent : Bien vous en envoyons, Madame de Clermont ma sœur et moi, de celles de ce lieu, qui sont toutes parties de Saint-Florent, et désirions avoir autre chose en nostre puissance qui vous put servir, laquelle ne vous sera jamais espargnée; estant infiniment marri du trouble que m'escrivés commencé à s'esmouvoir. Je prie Dieu nous préserver des malhéurs passés. Quand en scaurés autres nouvelles asseurées, je vous supplie m'en faire part, et faire estat de moy comme du plus humble et obéissant cousin qu'aurez jamais, qui vous baise humblement les mains et supplie Dieu vous donner, Monsieur, en santé longuement, heureuse vie. A Castelnau, ce 4e mars 1585.

Vostre très-humble et obéissant cousin à vous faire service,

JA., *évesque de Saint-Pons.*

Monsieur, je vous suplie m'excuser si n'ay pu signer ceste cy de ma main, empesché de la goutte qui m'a surpris depuis cinq à six jours. Madame de Clermont, ma sœur, vous salue de ses humbles recommandations et vous offre service.

Fr. 6916, f° 282.

---

152. — M. H. DE NOAILLES A M. LE MOULIN D'ARNACQ.

Il le provoque et l'appelle en duel.

Sans date.

Moulin d'Arnacq, sur ce que m'a rapporté cet honneste homme, Monsieur Disunt, qui vous est allé naguières déclarer de ma part

mon intention et l'occasion qui m'avoit conduit en ceste ville, — que vous luy aviez proposé la porte du chasteau pour nous voir vous et moy, qu'il auroit bientost de vos nouvelles au logis d'Acezat : et voyant que ce dernier tarde un peu, qui pourroit estre cause d'interrompre nos desseins présens, — je vous dis que je me trouveray fort volontiers seul à ladite porte du chasteau, où nous pourrons, estant ensemble, résoudre du lieu plus à propos pour satisfaire à ce que nous désirons. Vous scavés quel est l'équipage de l'homme d'honneur en telles choses avec lequel je me trouveray sans faillir, incontinant après avoir heu vostre response. — Et soyez asseuré que vous ne serés jamais trompé sur ma foy.

NOAILLES.

Avec cette pièce, en voici deux autres qui démontrent surabondamment que M. H. de Noailles souffroit impatiemment les injures. Nous regrettons seulement de ne pouvoir préciser les motifs de ces diverses provocations, à propos desquelles nous ne trouvons aucun éclaircissement dans la correspondance de l'auteur.

153. — APPEL ÉCRIT DE LA MAIN DE MONS. HENRY DE NOAILLES A M. DE ROQUELAURE.

1609.

Monsieur, c'est à ce coup qu'il faut faire réussir vos imaginations naguières manifestées et avant temps, puisque la justice nous met en ces termes, et qu'elle n'a eu esgard à ce qui avoit esté reservé sur nos foy et parolle; je suis donc au lieu où par le moyen de ce laquais vous serez conduit : vous m'y trouverés seul, à pied, sans autres armes qu'une espée et un poignard. Je n'espère que la mesme chose de vous et cela estant je me diray vostre serviteur.

Monsieur, vous cognoissés assez ma main comme je fais la vostre.

Fr. 6926, f° 106.

154. — SECOND APPEL DE M. HENRI DE NOAILLES A M. DE ROQUELAURE.

Mai 16...

Monsieur, vous avez tort si vous n'avés plus estimé ce que je vous ay escrit et fait difficulté de le recevoir, comme je suis en doubte, puisque je n'ay point de nouvelles du laquais que je vous avois envoyé, car rien ne vous en empeschoit, et pouviés juger par mon procédé et la franchise dont j'ay tousiours accoustumé d'user que vous n'y pouviez apprendre chose qui ne soit digne de cavaliers qui font profession de l'honneur et de personnes de nostre sorte. Vous scavés en conscience si par ce qui s'est passé entre nous je dois avoir occasion de désirer d'en venir là avec vous, et si ma longue patience à ne m'en estre mis en devoir qu'à toute extrémité vous oblige : il ne faut pas seulement avoir la volonté d'offenser les gens de bien et nos semblables, qu'on ne l'aye encore plus grande de leur faire raison, et les armes à la main, lorsque le cas écheoit. C'est ce que je souhaite maintenant de vous et de vous y convier par ceste seconde, afin de vous esmouvoir d'autant plus par si honorable. Voyés de me donner le moyen d'y parvenir, résolu comme je suis de ne quitter point la campagne que la chose n'aye succédé. Et il ne tiendra qu'à vous et que je ne connoisse ce que j'ay tousiours cru de vostre courage, duquel si je n'eusse heu fort bonne oppinion et de tout ce qui est de vous et de vostre maison, je ne m'en serois pas aproché en alliance, comme j'ay (1): et certes je méritois d'estre mieux traitté. Que tout cela donc vous convie, au nom de quoy je vous conjure encores, Monsieur, et de l'honneur qui doit estre en nous de ne voulloir plus différer nostre entrevue. J'espère que c'est le moyen de demeurer d'accord de tous les articles dont nous pouvions estre discordans, et nous satisfaire tellement l'ung l'autre que nous en

(1) François de Noailles, fils d'Henri, avoit épousé, le 9 septembre 1601, Rose de Roquelaure. — Voy. l'*Etat de la maison de Noailles*, p. 92 de ce recueil.

vivrons plus heureux et contens le reste de nostre vie. Et croyant que ceste dépesche pourra se conduire à présent jusques en vos mains, par la voye qu'elle prend de cet autre laquais, je demeurerai en attendant de vos nouvelles.

Vostre serviteur.

Fr. 6926, f[os] 106 et 107.

---

155. — PLACET DE DAME JEANNE DE GONTAUT, DOUAIRIÈRE DE NOAILLES, ET D'HENRY SON FILS, AU ROY.

Ils demandent 3,000 écus au roi : Madame de Noailles 1,000 écus pour avoir accompagné la reine de Navarre, et Henry 2,000 pour les frais et dépenses d'une compagnie de chevau-légers que son père avoit dressée. Cet argent étoit destiné à payer leurs dettes et l'entretien d'une compagnie de gendarmes.

Sans date.

Plaise au Roy ordonner la dame de Noailles estre assignée de la somme de mille escus qui luy furent ordonnés par Sa Majesté lors que par son commandement elle partit de ceste ville pour accompagner la royne de Navarre; — et le sieur de Noailles, de la somme de deux mille escus que Sa Majesté avoit ordonné au feu sieur de Noailles et . . . . pour supporter les frais et despenses où il estoit entré pour dresser une compagnie de chevaux légers sur sa finance, du premier estat de judicature qui sera mis en taxe, en partie recueillies, affin que cella luy ayde à payer les debtes que son frère luy a laissées, dont il se trouve fort en arrière et pressé, et de tant plus par ce que c'est maintenant qu'il a d'autres despenses à faire pour dresser sa compagnie de gendarmes et la conduire en Languedocq, suyvant le commandement qu'il en a de sa dite Majesté, en ayant desjà beaucoup faict pour l'avoir tenue preste l'espace de sept ou huict moys.

Pour la dame et le sieur de Noailles.

Fr. 6908, f° 169.

---

156. — MADAME DE NOAILLES AU ROI.

Est deu par la royne à feue Madame de Noailles, comme apert par obligation du ve aoust 1585, la somme de.... iij^{c} *xxx* vi éc.

Plus pour promesse du ij juillet 1585, la somme de.. cl. éc. t.

Pour tout.......... iiij^{c}iiij^{xx}vj éc.

Laquelle dite somme de quatre cens quatre vingts six escus ladite feue dame de Noailles s'est obligée envers certain Guardes, marchand d'Agen, pour le service de sa dite Majesté :

Plus pour une exécution de la court présidiale d'Agen que le dit Gardes a obtenu contre ladite dame de Noailles pour la somme de.. *xxxx* éc.

Plus pour l'intérest de ses dites sommes qu'il a fallu paier au dit Gardes depuis le premier mars 1586 jusques à ce jord'huy premier décambre 1596, montant, suyvant l'ordonnance, a somme de.. iiij^{c}l*x* éc. t.

Somme tout........ IX^{c}iiij^{xx}éc.

Fr. 6908, f° 162.

---

157. — ÉTAT DE CE QUI EST DEU PAR LA REINE A FEUE MADAME DE NOAILLES JUSQU'AU 1er DÉCEMBRE 1596.

Placet présenté au roy par Madame, lors des Estats de Bourges et de Tours, assignée de la partye de la royne de Navarre.

Elle sollicite auprès du roi le payement de 486 écus, ses gages comme dame d'honneur de la reine de Navarre pendant deux ans et demi. Elle désire ce payement parce que le Parlement de Bordeaux vient de la condammer à payer, capital et intérêts (dans les 300 jours), au sieur Gardes, marchand d'Agen.

Sans date.

Plaise au roy ordonner que la dame de Noailles, dame d'honneur de la royne de Navarre, soit payée de la somme de quatre cens

IIII^xx VI escus sol. dont elle s'est obligée envers ung nommé Guardes, marchand d'Agen, pour marchandise par luy fournye : ensemble des despens, dommaiges et intérests auxquels ladite dame de Noailles a esté condampnée par arrest de la court de parlement de Bourdeaulx, par faute de paiement de ladite somme de IIII^c IV, taxes à trois cens jours. Ordonner aussy qu'elle soict payée des gaiges qui luy sont deus à cause de son dit estat de dame d'honneur, auquel elle a servy la dite dame royne depuis deux ans et demy sans en avoir esté payée d'aulcune chose, montant sept cens escus sol, le tout sur les cinquante mil escus que Vostre Majesté a ordonnée ung chacun an à ladite dame royne sur les receptes généralles de Tours et Bourges : semblablement de la somme de mil escus qui luy furent ordonnés pour servir ladite dame royne par le commandement de Vostre Majesté quant elle partit de Paris, desquels en plaira à vostre dite Majesté la faire payer des premiers deniers, tant ordinaires que extraordinaires des dites receptes généralles de Tours et de Bourges, et ladite dame continuera le service qu'elle a voué à Vostre Majesté.

Fr. 6908, f° 168.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Paris. Imprimerie PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.





